

L'ÉGLISE ROMAINE

ET

LE PREMIER EMPIRE

— 1800-1814 —

AVEC

NOTES, CORRESPONDANCES DIPLOMATIQUES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES ENTIÈREMENT INÉDITES

PAR

M. LE COMTE D'HAUSSONVILLE

de l'Académie française

TOME CINQUIÈME

TROISIÈME ÉDITION



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS. 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1870

Droits de reproduction et de traduction réservés



L'ÉGLISE ROMAINE

ET

LE PREMIER EMPIRE

CHAPITRE LI.

NÉGOCIATIONS A SAVONE.

L'empereur envoie des cardinaux pour conseiller Pie VII à Savone. — Il fait prendre par écrit, aux cardinaux qu'il a choisis, l'engagement d'approuver tout ce qu'il proposera. — Instructions données aux évêques chargés de négocier avec Pie VII. — Dispositions d'esprit du pape au moment de l'arrivée des cardinaux et des évêques. — Ignorant absolument tout ce qui s'est passé au concile, il les reçoit tous avec une grande bonté. — Dispositions de chacun des cardinaux. — Ils songent à demander un peu plus de liberté pour le saint-père. — M. de Chabrol les en dissuade. — Premières conférences. — Pie VII se montre porté à faire toutes les concessions demandées par l'empereur. — Il n'a d'hésitation qu'au sujet de la nomination aux évêchés des États romains. — Il finit par céder, moyennant qu'on ne l'oblige pas à stipuler expressément cette dernière clause. — Bref du 20 septembre reçu avec joie par les évêques. — Le pape écrit une lettre affectueuse à l'empereur.

Ainsi que nous avons tâché de l'expliquer dans notre précédent chapitre, l'empereur craignait beaucoup de faire naître quelque schisme au sein de l'Église de France; cela n'aurait pu que nuire à son

pouvoir. Il avait donc été conduit à désirer comme il désirait toutes choses, c'est-à-dire très-vivement, qu'un accord final pût s'établir entre le concile et le pape. Nous avons vu de quelle façon, après avoir essayé d'amener doucement les membres de l'assemblée à ses vues, il avait tout à coup, par l'arrestation inattendue de trois d'entre eux, réussi à imposer complètement ses volontés aux quatre-vingt-quatre prélats réunis le 5 août 1811 dans les salles de l'archevêché de Paris. Il s'agissait maintenant pour lui d'en user avec le chef de la catholicité comme il venait de le faire avec les membres du concile. Le théâtre de la lutte était seul changé, les procédés devaient rester les mêmes. Au début, la ruse et la feinte seraient de préférence employées; si ces moyens ne suffisaient pas, Napoléon n'hésiterait point, pour en finir, à recourir à la violence. Les négociations entamées avec le pape à Savone, et suivies de sa transportation à Fontainebleau, n'ont pas duré moins de sept mois, des premiers jours de septembre 1811 jusqu'à la fin de février 1812. A peine cependant les écrivains ecclésiastiques ont-ils soufflé mot des scènes étranges où furent alors mêlés cinq cardinaux et les principaux membres de l'épiscopat français. C'est notre devoir, à l'aide des dépêches, pour ainsi dire quoti-

diennes, que nous avons sous les yeux, de suppléer au silence obstinément gardé par M. de Barral dans ses *Fragments historiques*, par l'abbé de Pradt dans ses *Quatre Concordats*, silence trop explicable dont, par un mutuel accord, les partisans de l'empire et ceux de la papauté n'ont pas encore consenti à se départir.

Parmi les reproches immérités qui pourraient être adressés à la mémoire de Napoléon I^{er}, le moins fondé serait à coup sûr celui d'avoir jamais négligé de prendre les précautions les plus minutieuses pour arriver sûrement à ses fins. Cette fois l'empereur, il faut en convenir, se surpassa lui-même. De tout ce que les curieuses dépêches de M. de Chabrol lui avaient fait connaître sur l'état d'esprit de son malheureux prisonnier, Napoléon avait surtout retenu ceci : que Pie VII se plaignait d'être privé de conseils et de ne pouvoir prendre sur lui de résoudre avec une suffisante sécurité de conscience les graves questions qui lui étaient soumises. Au dire même des prélats les plus dévoués à la cause impériale, la réclamation du saint-père, ainsi réduite, faisait à tout le clergé catholique l'effet d'être parfaitement fondée. — Un récent exemple avait d'ailleurs démontré clairement à l'empereur combien il était à redouter que

le pape fût incapable de persévérer longtemps dans les résolutions qui lui seraient arrachées pendant les heures d'angoisse de sa captivité. L'habile préfet de Montenotte avait eu l'art de faire comprendre à Napoléon qu'il ne fallait pas compter beaucoup sur des engagements ainsi acceptés de guerre lasse et qui couraient risque d'être aussitôt rétractés que consentis. Dans l'intérêt même de l'empereur, pour agir efficacement sur l'opinion des fidèles, pour calmer les scrupules du saint-père et le fixer irrévocablement, il était opportun de laisser arriver près de lui, au moins pour un moment, une partie de ses conseillers naturels, c'est-à-dire quelques membres du sacré-collège. L'empereur en sentait la convenance; mais comment s'y prendre et à quels choix s'arrêter? Envoyer à Savone les cardinaux italiens dépouillés de leur pourpre qui étaient pour le quart d'heure détenus dans d'obscurs chefs-lieux de département sous la sévère surveillance de la police française, cela était peut-être bien dangereux. Il était à craindre que ces compatriotes de Pie VII, qui avaient souffert pour sa cause, qui avaient montré tant de zèle pour ses droits, tant de dévouement pour sa personne, ne l'encourageassent à prolonger une résistance à laquelle il n'était déjà que trop disposé. D'un autre

côté, on ne pouvait déceimment lui offrir de s'en rapporter pour toute ressource aux avis des cardinaux français, si directement placés sous l'influence du gouvernement impérial.

Une sorte de moyen terme se présenta naturellement à l'esprit de l'empereur. Il résolut de s'adresser à ceux des cardinaux italiens qu'il avait trouvés de plus facile composition dans l'affaire de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise. Ils végétaient alors assez tristement à Paris, peu recherchés de la belle société, isolés même dans les salons officiels, qu'ils fréquentaient uniquement, et regrettant de toute leur âme les funestes divisions qui s'étaient élevées entre l'empire et le saint-siège. Ces différends avaient dérangé les plus chères habitudes d'une vie devenue pour eux presque insupportable depuis le jour où ils avaient été violemment transportés loin des murs de la paisible cité pontificale. C'étaient là pour l'empereur de précieux auxiliaires. Décidé à se servir de leur influence personnelle pour agir sur les résolutions du saint-père, Napoléon n'avait pas toutefois en eux une entière confiance. Il ne pouvait oublier que les prélats naguère députés auprès de Pie VII à Savone s'étaient laissé attendrir, et que la plupart avaient fini par se ranger presque du parti de la

victime contre son persécuteur. Il y avait donc des précautions à prendre, et, pour avoir l'esprit complètement en repos, il lui sembla opportun de mettre quelques conditions préalables au départ des conseillers officieux qui étaient censés prêter le secours de leurs lumières à la conscience troublée du souverain pontife. Les conditions dont s'avisa l'empereur furent si étranges que, si elles n'étaient pas consignées tout au long dans des pièces malheureusement irrécusables, nous n'aurions jamais cru qu'il eût été possible à un chef d'État de les imaginer et à des cardinaux d'y souscrire. Ce fut le ministre des cultes, M. Bigot de Préameneu, qui, en vertu des instructions détaillées qu'il avait reçues de son maître, fut chargé de mener à bien la négociation. Son succès fut complet. Il eut l'habileté de se faire demander par écrit et comme une grâce très-particulière par les membres du sacré-collège sur lesquels était tombé le choix de Napoléon la permission de se rendre personnellement près de Pie VII, afin de s'employer au rapprochement si désirable du saint-siège et de l'empire ¹.

1. « Sire, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté les lettres qui viennent de m'être adressées par les cardinaux Ruffo,

De la part des cardinaux, nulle méprise possible sur la nature des services qu'on attendait d'eux, car le ministre des cultes leur avait d'avance intégralement communiqué les instructions impériales qui allaient être remises aux prélats députés. Ces instructions leur enjoignaient expressément de n'accueillir aucune modification, si légère qu'elle fût, soit dans l'esprit, soit dans la forme, au décret rendu par le concile. Ce qu'on voulait d'eux, c'était l'engagement formel de répéter incessamment au pape qu'il ne pouvait rien faire de mieux que d'accepter, sans se permettre d'y rien changer, le texte entier du décret, et cet engagement extraordinaire, les futurs conseillers de Pie VII n'hésitèrent point à le prendre verbalement et par écrit ¹. On tombe véritablement des

Dugnami, Roverella et de Bayane, par lesquelles ils font la demande de se rendre à Savone, en m'exprimant qu'il est dans leur sentiment que le pape doit approuver le décret rendu par le concile. Le cardinal de Bayane m'a dit confidentiellement qu'il ne croyait pas le cardinal Della Porta propre à cette affaire. Il me l'a peint comme un homme tellement borné qu'il serait même très-difficile de lui faire entendre de quoi il s'agit, et, s'il a d'ailleurs, comme on doit le présumer, des préjugés, il pourrait nuire plutôt que servir à l'intérêt de l'Église et du pape...» — M. Bigot de Préameneu à l'empereur, 7 août 1811.

1. «Messieurs les cardinaux Dugnami, Roverella, Ruffo et de Bayane, vous avez demandé à Sa Majesté la permission de vous

nues et l'on se sent pénétré de tristesse quand on rencontre de si déplorables exemples donnés de si haut par de pareils personnages. A défaut des avertissements de leur conscience, il semble que la position qu'ils occupaient dans la hiérarchie de leur Église aurait dû prémunir les cardinaux contre le scandale d'une si coupable défaillance ; mais il y a des époques lugubres où, de proche en proche, de degré en degré, une sorte de contagion morale aussi irrésistible qu'indéfinissable s'en va poussant partout ses ravages. C'est alors que l'on voit ceux-là mêmes qui

rendre à Savone. Sa Majesté m'a donné l'ordre de vous communiquer les instructions données aux évêques, et de vous faire connaître que, si vous êtes de l'opinion que le pape doit ainsi arranger les affaires dont il est mention dans ces instructions, elle autorise votre voyage à Savone, et que vous pouvez partir incontinent. Je vous ai donné cette communication, et vous m'avez protesté qu'il est dans votre sentiment que le saint-père doit, pour le bien de l'Église, accepter les arrangements dont il s'agit, et que vous ferez auprès de Sa Sainteté tout ce qui dépendra de vous pour l'y déterminer. Sa Majesté désire qu'arrivés à Savone, vous n'écriviez à qui que ce soit, et que vous ne soyez l'intermédiaire d'aucune affaire auprès du pape. Si le pape adhère au décret du concile, vous pouvez rester à Savone pour lui servir de conseils dans les affaires ultérieures et les arrangements qui suivront. Si le pape refuse son approbation, vous reviendrez tout de suite à Paris. » — Le ministre des cultes de France aux cardinaux Dugnami, Roverella, Ruffo et de Bayane, 19 août 1811.

devraient garder avec un soin jaloux le trésor de sentiments et d'idées qui forment le plus glorieux patrimoine de l'espèce humaine succomber aux atteintes du mal qui a commencé par sévir au-dessous d'eux. En des temps ordinaires, à propos d'affaires purement politiques, quel homme d'État, nous ne disons pas scrupuleux, mais seulement honnête, quel diplomate, si versé qu'on le suppose dans les habiletés de son métier, pourvu qu'il eût conservé le point d'honneur de la droiture mondaine, aurait consenti à jouer à l'égard d'un souverain étranger le rôle que dans cette négociation, où la religion était si directement intéressée, des princes de l'Église avaient, non pas accepté, mais offert d'aller remplir auprès du chef de leur foi¹ ?

1. « C'est avec la rougeur sur le front et avec la douleur dans l'âme que je me décide à soulever le voile qui couvre une action de mes collègues faite pour imprimer à leur mémoire une véritable tache; mais il faut que l'univers connaisse les basses intrigues qu'employa le gouvernement français pour arracher au pape des concessions préjudiciables au saint-siège, afin qu'à l'avenir on ne puisse pas s'en prévaloir contre les papes. Au départ des cardinaux, le bruit courut dans Paris qu'ils avaient laissé à l'empereur, sur ses instances, la promesse écrite et revêtue de leur signature individuelle d'employer tout leur crédit auprès du pape pour le faire condescendre à ses désirs... Les bons catholiques doutèrent d'abord de la vérité de ces bruits; il leur était difficile de croire que des car-

Les membres du sacré-collège qu'avait choisis Napoléon n'étaient point d'ailleurs les premiers venus parmi leurs collègues, et leurs noms, déjà connus du public et des fidèles, étaient tout à fait propres à dérouter les conjectures que l'on aurait pu être tenté de hasarder sur le but probable de leur mission. Dugnami, originaire de Lombardie, et créé cardinal en 1794, avait été nonce en France avant la révolution, et s'y était attiré un juste crédit par sa douceur et sa piété. Roverella, né à Césène comme son compatriote Pie VII, avait toujours joui en Italie d'une bonne réputation, et passait de l'autre côté des monts pour un théologien habile. Fabrice Ruffo, qui n'affichait aucune prétention de ce genre, s'était surtout rendu fameux par la bravoure qu'il avait déployée dans les montagnes de la Calabre à la tête d'un corps d'insurgés napolitains dont il s'était constitué le général, et auquel il avait donné le nom d'*armée de la foi*. Ses prouesses militaires en faveur de la dynastie des Bourbons des Deux-Siciles le faisaient généralement considérer comme un partisan très-décidé de

dinaux respectables eussent pu, oubliant leurs serments solennels, commettre un acte, je n'oserai pas dire de prévarication, mais au moins d'une faiblesse impardonnable...» — *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 309.

la cause pontificale. Le cardinal de Bayane était cet ancien auditeur de rote que, par un témoignage de confiance aussi touchant qu'excessif, Pie VII avait naguère adjoint, quoique Français, à son légat Caprara, afin de suivre à Paris les orageuses négociations qui précédèrent de si peu l'occupation définitive de la ville de Rome. Tels étaient les antécédents des membres du sacré-collège qui n'avaient pas hésité à solliciter la mission d'aller, comme d'eux-mêmes, offrir au malheureux pontife détenu à Savone leur assistance menteuse et des conseils soi-disant désintéressés, mais dont la teneur avait été d'avance convenue avec son tout-puissant geôlier. Ajoutons que cette indigne comédie devait se prolonger longtemps. Qui le croirait? ceux qui s'en étaient distribué les rôles trouvèrent le courage de les soutenir intrépidement pendant des mois entiers. Ce n'est pas tout. Il y avait en ce moment, oublié au fond de l'Italie, un archevêque *in partibus* d'Édesse, M^{sr} Bertalozzi, qu'on n'avait même point songé à faire venir au concile. M^{sr} Bertalozzi était un ancien aumônier de Pie VII, très-aimé de ce pontife, qui lui avait de tout temps témoigné beaucoup de confiance, particulièrement en ce qui regardait la direction de sa conscience personnelle et les résolutions à prendre dans les matières

ecclésiastiques. Instruit de ces circonstances particulières, l'empereur avait fait savoir à M^{gr} Bertalozzi, par l'intermédiaire du prince Eugène, qu'il eût à se rendre immédiatement à Paris, où sa présence était nécessaire; mais, chose singulière, soit qu'il eût oublié de révoquer des ordres antérieurs, soit qu'il entrât dans les desseins de Napoléon, comme l'a supposé M^{gr} Carletti ¹, de jeter une salubre épouvante dans l'esprit du prélat qu'il se proposait d'employer comme l'agent le plus utile auprès du saint-père, M^{gr} Bertalozzi n'entra en France que pour être aussitôt arrêté par la gendarmerie et conduit de brigade en brigade dans les prisons de Paris ². Quand, après quelques excuses sur une regrettable méprise dont il eut toute sa vie grand' peine à se remettre, on offrit

1. *Vie de Mgr Carletti*, évêque de Montepulciano, t. XII des mémoires de l'abbé Baraldi. Modène.

2. « Monsieur le comte, en exécution des ordres de Sa Majesté, j'avais fait arrêter M. Bertalozzi, archevêque *in partibus* d'Édesse, qui était parti de Lugo, où il résidait, pour venir à Paris. J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que, d'après l'autorisation de Sa Majesté, je viens de faire mettre en liberté ce prélat, qui était détenu à Paris. Il a justifié qu'il ne se rendait ici que pour obéir aux ordres de Son Altesse le prince vice-roi d'Italie, ordres qui lui avaient été notifiés par le ministre des cultes de ce royaume. »— Le ministre de la police au ministre des cultes, 27 juillet 1811.

tout à coup à l'archevêque d'Édesse d'aller, en qualité de conseil, retrouver le pape à Savone, personne n'était plus que cet ancien confident de Pie VII intimement persuadé que le chef de la catholicité n'avait dorénavant rien de mieux à faire que de mettre fin le plus tôt possible à des différends qui pouvaient produire d'aussi fâcheuses conséquences. Ainsi flanqués de leur nouvel auxiliaire, les cardinaux se mirent séparément en route pour Savone, où ils étaient tous arrivés vers la fin d'août 1811.

D'autres ecclésiastiques allaient bientôt les suivre. C'étaient les évêques qui devaient, au nom de leurs collègues de France et d'Italie, s'efforcer d'obtenir de Pie VII la ratification du décret rendu par le concile. L'équité, la logique, les simples conventions même, auraient voulu que les députés chargés de défendre auprès du chef de l'Église les résolutions de la docte assemblée eussent été désignés par elle. Il ne paraît pas qu'elle ait seulement osé y songer, et l'empereur s'était réservé le droit de choisir, pour remplir cette tâche délicate, les membres de l'épiscopat qui s'étaient toujours montrés les plus empressés à lui complaire. Le choix du chef de l'État s'était fixé sur les archevêques de Tours et de Malines, sur le patriarche de Venise

et sur les évêques de Feltre et de Plaisance ¹. Plus tard, il leur avait adjoint, pour rendre cette députation plus solennelle encore, les évêques de Pavie, de Trèves et d'Évreux ². Ces prélats — est-il bien nécessaire de le répéter? — n'avaient reçu aucune instruction spéciale de la part du concile. Ils emportaient seulement une sorte de lettre de créance générale datée du 19 août qui avait été signée par quatre-vingt-trois évêques à la suite de la séance du 5 août, et une missive particulière que le cardinal Fesch adressait en son propre nom à Pie VII. Ces communications se renfermaient dans des termes restés à dessein très-vagues, ce qu'expliquaient trop bien les circonstances du moment ³.

1. Lettre de l'empereur à M. Bigot de Préameneu, 16 août 1811. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXII, p. 408.

2. Lettre de l'empereur à M. Bigot de Préameneu, 17 août 1811. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXII, p. 415. — La lettre de l'empereur nomme l'évêque de *Paris*, mais cela est une erreur évidente qui aura échappé à l'attention des éditeurs de cette publication officielle.

3. Nous trouvons le chanoine de Smet bien sévère lorsqu'il dit qu'on pourrait regarder la lettre des évêques, qui est d'ailleurs fort connue, ayant été publiée dans les *Fragments* de M. de Barral, « comme un monument d'hypocrisie et de bassesse. » Les évêques du concile de Paris s'étaient mis par faiblesse dans la plus fausse position, et leur lettre s'en ressent, cela est certain; mais l'appréciation du chanoine flamand n'en est pas moins un peu trop dure.

Elles ne pouvaient servir en quoi que ce soit les démarches des membres de la députation épiscopale. L'empereur s'était exclusivement chargé de ce soin, et c'était de lui seul qu'ils devaient tenir leur mandat.

Au moment où Napoléon rédigeait les instructions qu'allaient emporter les évêques envoyés par lui près du pape, ses dispositions n'étaient rien moins que favorables à la cause de l'Église. Comme il lui arrivait d'ordinaire, le récent triomphe qu'il venait de remporter au sein du concile avait démesurément exalté son orgueil. Il était décidé à profiter de ce qu'il appelait sa victoire pour pousser jusqu'au bout tous ses avantages, et ceux qu'il lui plaisait de considérer maintenant en ennemis ne devaient s'attendre de sa part à aucun ménagement. Les témoignages de la mauvaise volonté qui l'animait alors à l'égard du clergé abondent de toutes parts. M. Regnault de Saint-Jean-d'Angély lui était peu à peu devenu presque suspect à cause de sa modération. Il honorait maintenant de sa confiance particulière M. Merlin, qu'il savait plein d'ombrages à l'égard des prêtres, et lui-même s'occupait des moyens de les placer de plus en plus sous son joug. C'est ainsi que nous le voyons s'adresser directement à cette époque

au grand juge afin de savoir si le code pénal renfermait des articles assez sévères pour réprimer efficacement les excès des ecclésiastiques, et témoigner une véritable satisfaction quand il a reçu l'assurance que sous ce rapport le code pénal ne laisse absolument rien à désirer ¹. Il se plaint en même temps avec colère à son ministre des cultes de ce qui se passe dans certaines parties de l'empire, notamment à Bois-le-Duc, où des vicaires apostoliques se sont permis d'exercer sans son autorisation des fonctions religieuses. « Je ferais plutôt fermer les églises d'Amsterdam et du Brabant hollandais que de souffrir des vicaires apostoliques. Il me paraîtrait en effet préférable, ne craint pas d'ajouter ce chef d'État qui revendiquait alors hautement le droit de nommer sans la participation du pape à tous les diocèses de France et d'Italie, il me paraîtrait préférable de n'avoir pas de culte en ces pays à en avoir un dirigé

1. « Votre Majesté a chargé la commission qu'elle a nommée pour s'occuper d'un projet de décret relatif à l'institution canonique d'examiner si le code pénal contenait les moyens de répression suffisants contre les excès des ecclésiastiques, surtout contre les mandements séditieux et incendiaires qui tendraient à troubler la tranquillité de l'État, ou même à diffamer et à déshonorer des familles et des particuliers... Le code pénal ne laisse rien à désirer. » — Extrait du second rapport du grand juge, août 1811.

par des agents du pape sans l'intermédiaire de l'évêché¹... »

Les instructions qu'il entendait remettre aux évêques qui allaient partir pour Savone ne pouvaient point ne pas se ressentir de la violente irritation à laquelle l'empereur se trouvait alors en proie. Cependant il ordonna par précaution à M. Bigot de Prémeneu d'en discuter préalablement les clauses avec eux. Rien de moins ménagé que les expressions dont il se sert en cette occasion pour leur faire connaître ses volontés. « ... Le décret du concile comprendra tous les évêchés de l'empire, *même l'évêché de Rome*. Toute réserve que le pape ferait pour l'évêché de Rome, je ne l'accepterai ni n'y mettrai d'opposition; mais pour tout évêché autre que celui de Rome, je ne pourrais en admettre, cela romprait l'unité de mon empire. Bois-le-Duc, Munster, la Toscane, l'Illyrie, tous les évêchés environnant Rome, doivent être compris dans le décret, *hors l'évêché de Rome*... Mon intention n'est pas d'avoir à Rome un beaucoup plus grand nombre d'évêchés que dans les autres parties de mon empire. Ainsi non-seulement je ne

1. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Prémeneu. Saint-Cloud, 16 août 1811. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXII, p. 408.

reviendrai pas sur ceux qui sont supprimés, mais je suis dans l'intention de m'entendre avec le pape pour en supprimer d'autres. En France, il y a un évêque par cinq cent mille âmes ; à Rome, j'aurai un évêque pour cent mille âmes, ce qui fera pour les deux départements six ou sept évêchés. Le pape n'a rien à voir aux limites temporelles de mes États. Tout pays qui se trouverait réuni à la France sera soumis au décret ; l'Illyrie et Corfou sont compris dans ces principes. Si mes États acquéraient un accroissement du côté de l'Espagne ou d'un autre côté, ces pays s'y trouveraient compris de fait ¹. »

Pendant les conférences qu'ils eurent avec le ministre des cultes, les évêques soulevèrent à peine quelques timides objections contre les étranges instructions de l'empereur. Ils firent seulement, avec d'infinies précautions de langage, remarquer à M. Bigot qu'on les placerait dans la plus fausse situation vis-à-vis de tous les fidèles de leur Église, si dans les instructions qui allaient leur être remises on disait en termes exprès que le décret du concile de-

1. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, Saint-Cloud, 16 août 1811. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XXII, p. 408.

vrait comprendre *l'évêché même de Rome*. Cela était, aux yeux de la foi, une déclaration véritablement monstrueuse et tout à fait impossible à signifier à un pape. Sur ce point unique, dont M. Bigot de Préameneu fut obligé de tomber d'accord avec eux, Napoléon consentit à rabattre un peu de ses premières exigences. Sur tout le reste, il demeura inflexible.

« ... L'approbation du pape doit être pure et simple, lisons-nous en effet dans les instructions impériales définitivement remises aux évêques; le décret s'étend sur tous les évêchés de notre royaume d'Italie, dont Ancône, Urbino et Fermo font partie... Vous vous refuserez de recevoir l'approbation du pape, si le pape veut la donner avec des réserves, hormis celles qui regarderaient *l'évêché de Rome, qui n'est point compris dans le décret*. Nous n'admettrons non plus aucune constitution ni bulle desquelles il résulterait que le pape rejetterait en son nom ce qu'a fait le concile... Nous approuverons le décret du concile à condition qu'il n'aura éprouvé ni modification, ni restriction, ni réserve quelconque, et qu'il sera purement et simplement accepté par Sa Sainteté; à défaut de quoi vous déclarerez que nous sommes rentrés dans l'ordre commun de l'Église, et que l'institution canonique est dévolue au métropolitain sans l'inter-

vention du pape, comme il était d'usage avant le concordat de François I^{er} et de Léon X... Nous comptons sur votre zèle pour la religion, pour notre service et pour le bien de votre pays. Ne montrez aucune faiblesse ; n'acceptez rien que nous n'accepterions pas et qui serait contraire à la teneur des présentes, ce qui embarrasserait les affaires au lieu de les arranger et de les simplifier¹. »

Ces instructions données aux évêques, M. Bigot avait eu ordre, comme nous l'avons déjà indiqué, de les communiquer intégralement aux cardinaux, afin qu'ils ne fussent point admis à prétendre un jour qu'ils n'avaient pas connu dans toute leur étendue la nature des sacrifices qu'ils s'étaient engagés à conseiller au saint-père. Les choses ainsi combinées, cardinaux et évêques partirent à peu près en même temps pour Savone, mais par des voies différentes, afin sans doute de ne pas laisser soupçonner à Pie VII l'accord secret qu'on avait d'avance pris soin d'organiser entre eux et contre lui. Avant de raconter les phases diverses d'une négociation entamée sous ces

1. Instructions pour MM. les évêques députés près du pape à Savone ; Saint-Cloud, 17 août 1811.— *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XXII, p. 418, d'après la minute. — Archives de l'empire.

singuliers auspices, il faut nous reporter aux dépêches de M. de Chabrol pour faire connaître dans quel état de santé et d'esprit se trouvait alors le malheureux captif, que l'empereur et ses associés se flattaient d'enserrer dans les étroits réseaux d'une trame si habilement ourdie.

Depuis le 20 mai 1811, c'est-à-dire depuis le jour où les prélats français qu'il allait bientôt revoir avaient quitté Savone, emportant avec eux cette ébauche de traité qui lui avait fait passer tant de nuits sans sommeil et causé un si grand trouble d'esprit, Pie VII était soudainement rentré dans une complète solitude. Si, comme nous nous plaisons à le croire, quoique rien n'en fasse foi, on lui avait rendu ses livres ordinaires de piété, du papier, des plumes, son encrier et son *Office de la Vierge*, on n'avait encore autorisé aucun de ses anciens serviteurs à retourner près de lui. Le commandant Lagorse avait toujours pour instructions de faire bonne garde autour de sa demeure. Tout le personnel italien qui l'avait suivi après sa sortie de Rome restait dispersé soit dans la prison d'État de Fénestrelle, soit dans d'autres forteresses impériales. Napoléon ne lui avait laissé, et pour cause, que le docteur Porta, dont les visites journalières profitaient encore plus à l'habile

préfet de Montenotte qu'au souverain pontife lui-même. Exactement informé de l'état de santé et des dispositions d'esprit de Pie VII, M. de Chabrol venait seul rompre de temps en temps la monotonie d'une si triste existence en apportant à son prisonnier les nouvelles de Paris qu'il jugeait à propos de lui donner. Son application principale consistait à commenter alors en style de fonctionnaire public les augustes paroles tombées des lèvres du chef de l'empire. « J'ai présenté mes devoirs ce matin au pape, écrit-il à M. Bigot de Préameneu à la date du 15 juillet 1811. Il m'a d'abord entretenu de la cessation des convulsions qui l'avaient affecté précédemment. La conversation est insensiblement tombée sur le sujet du concile. Il m'a demandé si j'en savais quelque chose. Je lui ai dit que ses décisions paraîtraient toutes à la fois, que jusque-là le public ne devait pas, ce me semble, s'en occuper, et que rien ne paraissait d'ailleurs dans les journaux. J'ai ajouté que le discours de Sa Majesté à l'ouverture du Corps législatif avait ouvert une voie dont je serais bien étonné que le saint-siège ne profitât pas un peu plus tôt ou un peu plus tard, qu'il était évidemment convenable que le chef de l'Église fût placé près du centre des affaires de la chrétienté, et que ce n'était

nullement un exemple inouï, puisque Rome avait été préférée au séjour de la terre sainte dès l'origine de la foi¹. » Ces objurgations de M. de Chabrol n'avaient pas obtenu grand succès auprès du saint-père; il y avait répliqué par l'apparition de Jésus-Christ à saint Pierre sur la voie Tiburtine, répondant à son disciple qui lui demandait : « Seigneur, où allez-vous? — Je vais à Rome, pour y être crucifié de nouveau. »

« Ne pouvant soutenir plus longtemps, continue M. de Chabrol, des idées aussi extraordinaires, j'ai dit qu'il fallait laisser les croisades et les chroniques apocryphes du XIII^e siècle pour s'en tenir à des choses plus réelles et plus adaptées à notre temps. » Partant de cette donnée, M. de Chabrol s'était efforcé de faire sentir au pape « quel avantage ce serait pour la religion catholique, et pour son chef quel mérite et quelle gloire de veiller à Paris aux intérêts de la religion, pendant que le second Charlemagne veillerait de son côté aux intérêts de l'empire en le secondant. Ne serait-ce pas là un des moyens que de toute éternité la Providence avait choisis pour établir l'Église

1. Lettre de M. de Chabrol à M. Bigot, ministre des cultes; 15 juillet 1811.

universelle et faire partout triompher la foi?... Comment, au milieu des circonstances extraordinaires dont elle était environnée, Sa Sainteté ne comprenait-elle pas qu'elle était comme appelée d'en haut pour remplir un rôle si magnifique? » Pie VII, demeurant toujours froid, se contenta de répondre « que, si cela était, il sentirait certainement une vocation, mais qu'il n'apercevait rien de semblable. Qui pourrait dire si ce n'était pas lui, M. de Chabrol, qui se trompait? car, tout bien considéré, peut-être y avait-il de l'avantage pour la religion dans la contrainte et la persécution. Il y avait alors moins de chrétiens à la vérité; mais ils étaient meilleurs et plus zélés. » Entendant le saint-père émettre de si singulières maximes, le préfet de Montenotte avait grand'peine à s'empêcher de le considérer comme un petit esprit, véritablement incapable de s'élever jusqu'à la hauteur des vues sublimes de l'empereur. « J'ai quitté le pape, dit-il en terminant sa lettre, bien surpris de voir dans quel ordre de faits et d'idées il va chercher des exemples pour sa conduite et des appuis pour sa manière de voir. Tel est cependant, je vous l'assure, l'exacte vérité¹. »

1. Lettre de M. de Chabrol à M. Bigot, ministre des cultes, 15 juillet 1811.

Un mois après cette conversation, juste au moment où les cardinaux désignés par l'empereur allaient se mettre en route pour Savone, M. de Chabrol se croyait en mesure d'annoncer au ministre des cultes que les dispositions de Pie VII semblaient s'améliorer un peu. « Il est constant, écrit-il à la date du 23 août, qu'il désire entrevoir une issue aux affaires de l'Église. Aujourd'hui, après avoir montré de la gaieté dans un entretien assez long que j'ai eu avec lui, il est encore revenu sur le sujet du concile avec l'intention évidente d'apprendre quelque chose de moi¹. » Si le pape était curieux de savoir ce qui s'était passé dans le sein des congrégations tenues par les évêques convoqués à Notre-Dame, le préfet de Montenotte n'était nullement porté à le lui faire connaître. En était-il bien informé lui-même? Cela est douteux. En tout cas, il résulte de sa correspondance qu'il prit soin de se renfermer toujours dans des affirmations générales et très-vagues, qui, si elles n'étaient pas absolument contraires à la vérité, étaient à coup sûr calculées de façon à ne rien apprendre au saint-père de ce qu'il ne devait pas savoir. Au lieu de renseignements, c'é-

1. Lettre de M. de Chabrol à M. Bigot, ministre des cultes, 23 août 1811.

taient plutôt des conseils que le préfet de Montenotte entendait offrir à son interlocuteur. « J'ai tâché d'appeler toute sa confiance sur les résolutions du clergé de l'empire... Je me suis efforcé de fixer son opinion sur les idées raisonnables qu'il avait précédemment émises. Je lui ai dit qu'il n'avait encore rien paru des résolutions des Pères du concile, mais qu'elles seraient connues sans doute à la fin de la session. Je ne saurais donc trop l'engager à abandonner la défiance qu'il montrait pour une détermination qui viendrait de lui seul, et à terminer à la fois tous ses maux et ceux de l'Église. Il n'y avait pas un bon esprit dans la catholicité qui ne pensât de la même manière. Plus que personne, je pouvais aisément en juger par mes relations avec le dehors et le lui garantir avec sincérité¹. »

Quelques jours plus tard, à la veille même de l'arrivée, imprévue pour lui comme pour le saint-père, des cardinaux et des évêques envoyés de Paris par l'empereur, M. de Chabrol continuait à entretenir M. Bigot de Préameneu des inquiétudes croissantes du souverain pontife. « Il paraît, d'après diverses ques-

1. Lettre de M. de Chabrol à M. Bigot, ministre des cultes
23 août 1811.

tions que fait de temps à autre le pape, soit à son médecin, soit aux gens de sa maison, qu'il commence à souhaiter vivement d'apprendre quelques nouvelles relatives aux affaires qui le concernent, et que l'incertitude de sa position commence à lui peser. » Instruit de cet état d'esprit de Pie VII, le préfet de Montenotte ne manque pas de se rendre immédiatement chez lui; mais, à sa grande surprise, il trouve Pie VII, en apparence du moins, fort calme. « ... Il m'a dit qu'il était habitué à se maintenir dans un état de tranquillité d'esprit qui le mettait à même d'attendre tout le temps qu'il faudrait; mais ce n'est pas là, continue M. de Chabrol, ce qui résulte des discours de son médecin. » C'est pourquoi, fort des secrètes confidences de cet infidèle serviteur du pape, M. de Chabrol met aussitôt la conversation sur le concile. En prenant soin de ne donner, comme à l'ordinaire, à Pie VII que des informations plus propres à exciter sa curiosité qu'à la satisfaire, il s'attache surtout à l'incliner d'avance vers les résolutions qu'il sait conformes aux volontés de l'empereur. « Il n'y avait encore rien de connu au sujet du concile. On voyait seulement par les journaux qu'il y avait des congrégations. Les résultats n'en seraient sans doute publiés que lorsque tout

serait terminé. Certainement le pape s'empresserait alors de seconder les résolutions prises par le clergé de France pour la pacification et pour le bien de l'Église¹. »

Ainsi, au moment où il allait être sommé de se prononcer sur le décret émané du concile tenu à Paris, Pie VII était tenu dans la plus complète ignorance de ce qui s'était passé dans cette solennelle assemblée. Si le préfet de Montenotte ne l'en avait pas instruit, c'est peut-être, comme nous le supposons tout à l'heure, qu'il l'ignorait complètement lui-même ; mais les cardinaux envoyés pour servir de conseil au pape, mais les évêques chargés de traiter avec lui, ceux-là savaient tout, ceux-là pouvaient tout révéler. Ne semble-t-il pas que le premier devoir de ces dignitaires de l'Église fût de dire au moins quelque chose au chef de leur foi des scrupules opiniâtres qui avaient si longtemps arrêté les Pères du concile ? A défaut des obligations plus étroites qui résultaient pour eux de leur caractère ecclésiastique, n'étaient-ils pas tenus par les règles ordinaires de la simple honnêteté d'avouer que la grande majorité des prélats avait commencé par se déclarer incompé-

1. M. de Chabrol à M. Bigot de Préameneu, 26 août 1811.

tente dans cette épineuse affaire de l'institution canonique? De quel droit osaient-ils prendre sur eux de dissimuler au souverain pontife qu'à la suite d'une première décision contraire aux volontés de Napoléon, trois de leurs collègues avaient été jetés dans le donjon de Vincennes, que le concile avait été dissous, puis de nouveau convoqué? De leur part, quelle indignité de ne pas confesser au pape que le décret maintenant soumis à la sanction pontificale avait été adopté à la sourdine, sans discussion préalable, par une assemblée violemment mutilée et patemment séduite! De tels aveux auraient trop coûté à leur amour-propre. Ils auraient eu l'inconvénient d'encourager les velléités de résistance de Pie VII. Ces prélats préférèrent s'en abstenir, et restèrent, ainsi que M. de Chabrol, enfermés dans un commode et impénétrable silence. Par une sorte de convention tacite, préfet, cardinaux, prélats et jusqu'à cet ancien aumônier qui avait possédé l'intime confiance de Pie VII se trouvèrent merveilleusement d'accord. Tous furent d'avis qu'il fallait laisser ignorer au pape que le concile avait été sur le point d'aller solliciter en corps sa mise en liberté. Tous s'entendirent pour lui cacher que des prélats considérables, ses plus courageux défenseurs, expiaient dans des cachots le

tort d'avoir plaidé trop vivement sa cause. Ils s'appliquèrent au contraire à représenter incessamment le clergé français comme blâmant d'une voix unanime l'attitude gardée jusqu'alors par le chef de la catholicité. Pourquoi d'ailleurs insister? Le simple exposé des faits va suffire à mettre en relief ce qu'il y avait de répugnant dans l'emploi de ces astucieux procédés.

Le cardinal de Bayane et l'archevêque d'Édesse, M. Bertalozzi, arrivèrent les premiers à Savone, à la date du 29 août 1811. M. de Chabrol, qui avait tant de fois demandé qu'on accordât des conseils au pape, se montra enchanté de leur venue. Il n'était rien qu'il n'attendit de l'intervention de ces deux personnages et particulièrement du rôle que l'on allait pouvoir si utilement faire jouer à l'archevêque d'Édesse. M. Bertalozzi, comme l'avisé préfet de Montenotte s'en aperçut tout aussitôt, était encore sous le coup de la terreur indicible que lui avait laissée sa récente arrestation. « Il se montre intimement convaincu, écrit M. de Chabrol, que le bien de la religion exige que toute discussion soit terminée le plus vite possible par l'adoption des délibérations du concile national, et l'on peut juger par ses élans qu'il ne cesse de prier pour que les choses prennent cette heureuse

issue. Le cardinal de Bayane, saisissant avec habileté l'occasion de faire prononcer cet excellent homme, lui a demandé s'il n'était pas vrai que la délibération pût être acceptée dans toute sa teneur, et M. Bertalozzi a répondu : *On le peut*. Ce raisonnement a été poussé plus loin, et le cardinal lui a demandé si en pareil cas ce n'était pas un devoir de faire tout ce qu'il était possible de faire. Il a dit alors : *On le peut et on le doit*. Voilà son opinion ¹. »

Ce début de l'archevêque d'Édesse plut tellement à M. de Chabrol, qu'avec son habituelle sagacité il mit aussitôt en lui ses plus fortes espérances. « On agit en ce moment auprès de M. Bertalozzi. Ce digne homme, depuis qu'il est ici, n'a dit autre chose, sinon : *Speriamo ! Iddio aiutara* ; puis : *Ubbidienza al governo !* Nous lui envoyons le docteur Porta et quelques gens du pays. Le premier a soin de lui répéter souvent qu'il est retenu ici depuis deux ans. Il conjure M. Bertalozzi de le délivrer, et lui affirme qu'il le peut. Celui-ci lui a répondu : *Speranza ! preghiamo Dio !* paroles insignifiantes dans sa bouche, suivant le docteur Porta... On remarque toutefois que sa pré-

1. Lettre de M. de Chabrol à M. Bigot, ministre des cultes, 30 août 1811.

sence fait beaucoup d'impression sur le pape¹. » En effet, quand il avait été pour la première fois introduit auprès de Pie VII captif, M. Bertalozzi avait montré une très-vive émotion et beaucoup pleuré². « C'est peut-être, écrit à ce sujet le préfet de Monténotte, le moyen le plus sûr d'agir sur l'esprit du pape. Il peut certainement faire beaucoup par les prières et les larmes. Le médecin du pape le verra, et je le cultiverai moi-même assidûment³. »

M. de Chabrol n'était pas moins content du cardinal de Bayane. Ce membre du sacré-collège lui paraissait avoir été d'autant plus heureusement choisi qu'il avait jadis déconseillé les mesures violentes auxquelles on avait voulu porter la cour de Rome. Dès cette première audience où son compagnon de route, M. Bertalozzi, avait versé des pleurs si abondants et poussé des soupirs si efficaces, le cardinal de Bayane avait parlé au pape, écrit M. de Chabrol,

1. M. de Chabrol à M. Bigot, ministre des cultes, 2 septembre.

2. « M. Bertalozzi a fort bien parlé au pape en pleurant par émotion, — émotion que le pape a partagée sans pleurer toutefois, et moi-même je n'en étais pas exempt. » Lettre du cardinal de Bayane à M. Bigot de Prémeneu, ministre des cultes, 30 août 1811.

3. M. de Chabrol à M. Bigot de Prémeneu, ministre des cultes, 4^{er} septembre 1811.

« avec l'énergie d'une opinion franchement prononcée... Ce n'est pas un résultat insignifiant, ajoute le préfet de Montenotte, que l'opinion de deux hommes de confiance se prononçant immédiatement et dans le moment où, étant encore isolés, leur avis a toute sa force morale, et ne peut être attribué à l'effet d'une délibération commune. » Après s'être occupé de faire loger M. Bertalozzi de manière qu'il ne pût jamais entrer chez le saint-père sans passer par les appartements du gouverneur du palais, qui n'était autre que le commandant de gendarmerie Lagorse, l'habile préfet de Montenotte s'entendit également avec le même personnage, qui est, dit-il, plein d'intelligence, afin que cet intime conseiller du saint-père, qui montrait tant de zèle pour l'empereur, pût être toujours introduit « quand il le faudrait. Il serait même convenable, poursuit M. de Chabrol, qui possède évidemment le don de penser à tout, il serait convenable que ceux qui ne seraient point aussi certains que lui ne parussent jamais seuls chez le pape, et il serait possible d'arranger cela sans affectation ¹. »

Peu de jours après survinrent à leur tour les car-

1. M. de Chabrol à M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes,

2 septembre 1811.

dinaux Dugnami et Ruffo. Ils avaient été dès le lendemain de leur arrivée admis auprès du pape, qui, sans rien rétracter de ses bonnes dispositions antérieures, mit toutefois en avant certaines restrictions qu'il n'avait pas jusqu'alors spécialement indiquées. Il leur dit, entre autres choses, « qu'il avait réfléchi à l'acte du concile que lui avaient déjà présenté leurs collègues arrivés avant eux à Savone, mais qu'il ne pouvait rien décider parce qu'il n'était pas libre, mais prisonnier ¹. » Le préfet de Montenotte se montre dans sa correspondance prodigieusement étonné de ce que des membres du sacré-collège aussi éclairés que les cardinaux Dugnami et Ruffo aient paru admettre un instant dans leur esprit cette difficulté, « qui n'est, dit-il, *qu'un incident*. » — « Qu'est-ce, en effet, que le pape entend par sa liberté après s'être tenu dans sa maison pendant un an et demi, pressé inutilement d'en sortir, sachant qu'il le pouvait, et que tous ceux qui désiraient le voir étaient libres d'approcher de son palais? Je doute qu'il attache un sens bien précis à ce mot, et, s'il le fait, c'est le retour à Rome, le rappel des cardinaux, la restitution

1. Lettre de M. de Chabrol au ministre des cultes, 2 septembre 814.

de la daterie et de la pénitencerie dont il veut parler, toutes choses évidemment absurdes dans les circonstances actuelles ¹. »

Les deux cardinaux s'étant timidement hasardés à entretenir le soir même le préfet de Montenotte du désir qu'ils auraient de voir le pape libre, ne fût-ce que pour donner plus d'autorité au traité qu'il s'agissait de conclure avec lui, celui-ci n'épargna aucun effort pour les convaincre qu'ils faisaient tout à fait fausse route. « Je leur ai fait valoir avec prudence, écrit-il à M. Bigot de Prémeneu, une partie des considérations que je viens de vous exposer. Je leur ai soutenu que dans le fait le pape était libre, s'il voulait l'être; mais son intention semblait être de se réserver le droit de se plaindre. Cependant son palais n'avait point d'autre apparence que celle qui environne toujours l'habitation du prince. Les gardes que ces messieurs voyaient aux portes n'étaient point là comme une force, car la force était fort inutile sous un gouvernement aussi ferme que celui de Sa Majesté. » Le cardinal Ruffo s'était assez vite rendu à de si bonnes raisons; mais le cardinal Dugnami leur

¹. M. de Chabrol à M. Bigot de Prémeneu, ministre des cultes
1^{er} septembre 1811.

opposa une plus longue résistance. Quelques nuages s'élevaient apparemment dans son esprit lorsqu'il venait à penser que ces sentinelles qui jour et nuit veillaient avec tant de précautions autour de la demeure du saint-père, afin de lui rendre, disait M. de Chabrol, les honneurs dus à un souverain, ne relevaient nullement de lui, mais y avaient été placées par les ordres directs du commandant de gendarmerie Lagorse, et n'obéissaient qu'à sa consigne. « Le cardinal Dugnami, s'écrie douloureusement le préfet de Montenotte, serait prêt à perdre cent fois la trace pour s'attacher à *des incidents*. Il est loin d'avoir le tact et la perspicacité du cardinal de Bayane, ainsi que le caractère décidé du cardinal Ruffo. Le soir encore, il est revenu à la charge, et alors je lui ai démontré clairement que ce n'était point du tout la question, qu'il s'agissait d'une adhésion à un acte, qu'avant tout il paraissait convenable qu'on se prononçât à cet égard. Le pape avait maintenant un conseil, et pouvait se former une opinion tout aussi bien que s'il habitait le palais même du Vatican. C'était aux membres de ce conseil à éloigner des *incidents* qui pouvaient être considérés comme des chicanes, et tendraient à tout gâter. J'ai dû employer ce terme, quoique fort dans cette circonstance. Le cardinal Dugnami avait parlé

le matin même de faire une démarche relative à la liberté du pape ; je l'en ai fait détourner par le cardinal de Bayane, persuadé que je suis qu'il vaudrait beaucoup mieux en pareil cas que le gouvernement fît de lui-même cette concession spontanée. Une demande incidemment accordée en entraînerait beaucoup d'autres avec des gens accoutumés à tourner cent fois autour de l'objet avant de l'attaquer ¹. » Dans cette même dépêche, et comme s'il tenait à bien établir par ses propres paroles la flagrante fausseté des allégations qu'il venait d'émettre au sujet de la prétendue liberté du pape, le préfet de Montenotte ajoute « que, pour son compte, il ne verrait pas d'inconvénient à ce qu'on permît au pape de sortir et de donner des bénédictions, si cela devait trancher le nœud des difficultés actuelles... Nous sommes assez maîtres de la population pour que cette *faveur* puisse être donnée ou retirée sans péril ; mais il faudrait qu'elle vînt d'un mouvement spontané du gouvernement, crainte des demandes qui se multiplieraient bientôt dans un conseil nombreux. »

1. M. de Chabrol à M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 1^{er} septembre 1811.

M. de Chabrol se donnait pour bien plus satisfait du cardinal Ruffo. Ce dernier n'avait fait aucune objection aux projets de l'empereur; il témoignait seulement l'inquiétude que Pie VII n'en soulevât beaucoup à cause de l'extrême délicatesse de sa conscience. « Le serment au sujet de la conservation intégrale des États de l'Église était si fort qu'il craignait que le pape ne voulût jamais entrer en composition sur ce point. — Quel est après tout ce serment? répliquait le préfet de Montenotte; il ressemble à celui d'un religieux qui se laisserait brûler dans son couvent pour conserver son vœu de clôture. » Quoique M. de Chabrol levât les épaules à cette seule idée, le cardinal Ruffo continuait à penser que Pie VII pourrait peut-être bien considérer la chose sous un autre aspect. Au reste, ils ne disputèrent pas longtemps, car l'ancien chef de l'*armée de la foi* avait d'autres préoccupations en tête. Pour le distraire conformément à ses goûts bien connus, M. de Chabrol avait songé à faire venir exprès pour lui une troupe d'ingénieurs et de militaires ¹. Laisant le plus souvent

1. « M. le cardinal Ruffo paraît s'accommoder de ma maison; j'ai toujours pour lui des militaires et des ingénieurs, qu'il préfère aux théologiens. » M. de Chabrol à M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 2 septembre 1811.

à ses collègues du sacré - collège le soin de discuter les questions purement canoniques, le cardinal Ruffo se mit dès le lendemain de son arrivée à parcourir avec cette compagnie de son choix tout le littoral et toutes les montagnes des environs. L'objet principal de ses études pendant les longs mois qu'il dut passer près du saint-père fut de se rendre stratégiquement compte de la façon dont il faudrait, le cas échéant, attaquer ou défendre cette position de Savone. Si on l'avait laissé faire, il y aurait élevé des retranchements. Sur ces entrefaites, le cardinal Doria, évêque de Gênes, qui n'avait point été tout d'abord porté sur la liste dressée par l'empereur, était venu de son côté offrir son concours aux membres de la députation. Peu s'en fallut, tant était grande la liberté dont jouissait Pie VII, que le commandant Lagorse ne se refusât à l'admettre à l'audience pontificale, et ce ne fut pas sans quelque peine que ses collègues arrachèrent pour lui cette faveur au trop rigide gouverneur ¹.

1. « ... Le cardinal Doria ne m'avait pas été annoncé par Votre Excellence. Une lettre du cardinal Fesch dont il était porteur et la parole qu'il a donnée d'avoir écrit à l'empereur dans le sens qui lui avait été indiqué ont paru à ses collègues un double titre pour partager le libre accès qu'ils ont auprès du pape. J'aurais désiré un ordre positif de Votre Excellence; mais comme votre lettre me pres-

Le cardinal Roverella, dont le pape avait parlé plusieurs fois avec affection, étant survenu lui-même animé d'intentions toutes semblables à celles qu'avaient déjà manifestées les autres membres du sacré-collège, la confiance de M. de Chabrol dans le succès définitif de la négociation s'en accrut beaucoup. Il ne restait plus désormais qu'à attendre l'arrivée des évêques envoyés par le concile et par l'empereur; on chercherait alors les moyens de résoudre par un commun effort les difficultés pendantes. D'après le cardinal Roverella, le plus sûr était « de les attaquer indirectement. » C'était aussi l'avis de M. de Chabrol, et nous allons voir qu'il ne s'y épargna point.

Les évêques députés par Napoléon auprès de Pie VII étaient tous rendus à Savone le 2 septembre 1811. Ils avaient été dès le lendemain admis à l'audience du saint-père, qui les reçut avec une grande affabilité. « Sa santé nous paraît très-bonne, écrit l'archevêque de Tours. Il avait un air d'ouverture et de gaieté qui nous a paru de bon augure ¹. » Il ne pouvait être

crit de me conformer à tout ce que feront ces messieurs, j'ai cru devoir déférer de bonne grâce au désir qu'ils m'ont exprimé...» M. Lagorse à M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 2 septembre 1811.

1. Lettre de l'archevêque de Tours à M. Bigot de Préameneu,

question d'affaires dans cette première entrevue. En recevant des évêques la lettre du concile et celle qui lui avait été particulièrement adressée par le cardinal Fesch, Pie VII leur dit simplement qu'il avait déjà eu par les cardinaux connaissance du décret. « C'était une grande affaire, un peu compliquée, qui intéressait la paix de l'Église, et digne par conséquent de la plus sérieuse attention. Il protesta qu'il recevrait très-volontiers, ensemble ou séparément, les membres de la députation chaque fois qu'ils en manifesteraient le désir. » Cette dernière assurance, donnée avec une aimable cordialité, charma surtout M. de Barral, « car une discussion entre neuf personnes, mandée à M. Bigot, est nécessairement vague et reste souvent peu fructueuse, au lieu que huit personnes

ministre des cultes, 3 septembre 1811. — Il existe quelques relations manuscrites, entre autres des papiers gardés à l'archevêché de Tours, d'où il semblerait résulter que le pape aurait fait au début un accueil assez froid et même presque sévère aux évêques, et qu'il leur aurait reproché à mots couverts leur attitude pendant la durée du concile. Cette version est erronée. Non-seulement les dépêches écrites de Savone par les cardinaux, les évêques et le préfet de Montenetote la démentent absolument ; mais il ne faut pas oublier que le pape ne savait alors le premier mot ni de ce qui s'était passé dans cette assemblée, ni de la conduite qu'y avaient tenue les prélats envoyés auprès de sa personne. Ce sont là, comme il arrive trop souvent, des détails racontés après coup par des gens mal informés.

disant séparément la même chose, et sous des formes toujours convenables, mais un peu diverses, font plus aisément partager leur conviction. » M. de Barral avait donc grand espoir de réussir. Cependant il avait parfaitement compris, d'après un court entretien qu'il s'était empressé de nouer avec M. Bertalozzi, que les principales difficultés surgiraient à propos de l'article 2 du décret. « Autant que j'en ai pu juger, disait avec perspicacité l'archevêque de Tours, ce qui trouble le plus Sa Sainteté, c'est que d'un côté l'empereur a dit ne vouloir pas l'obliger à reconnaître la spoliation de la souveraineté temporelle de Rome, tandis que de l'autre Sa Majesté veut que le pape reconnaisse que la nomination des évêques romains appartient, à titre de souverain, au chef de l'empire français. Voilà, comme je l'avais prévu, le nœud de la grande difficulté, et la seule qui nous reste à résoudre ¹. »

Ces appréhensions de M. de Barral n'étaient pas sans fondement, M. de Chabrol les partageait. « Le pape, écrit-il de son côté à M. Bigot, m'a paru un peu agité. Il n'a pas dormi, et je lui ai trouvé un air

1. Lettre de l'archevêque de Tours à M. Bigot de Prémeneu, ministre des cultes, 3 septembre 1811.

moins gai que de coutume, quoique assez calme... Il a remis la conversation sur les idées que je lui avais déjà développées dans ma visite précédente et m'a témoigné le désir de tout terminer, mais sa conscience est toujours ombrageuse... Il m'a dit que les cardinaux qui lui avaient été envoyés étaient sans doute prévénus et choisis ¹. » Le préfet de Montenotte rejeta de bien haut une idée aussi fausse. « Il assura Pie VII qu'ils étaient au contraire ses amis les plus chauds et les plus dévoués... Nous savons par son médecin qu'il souhaite que les cardinaux lui parlent d'une manière plus ouverte et avec plus d'abandon. Nous profitons de cette circonstance pour encourager ceux qui sont portés à trop de retenue. »

De la correspondance de l'archevêque de Tours, il résulte que les membres du sacré-collège, malgré leur retenue ou plutôt, croyons-nous, à cause de cette retenue qui semblait excessive au préfet de Montenotte, avaient conquis peu à peu un certain ascendant sur le saint-père. Le cardinal Roverella, en sa qualité de canoniste ultramontain, était volontiers consulté par Pie VII; mais le cardinal de Bayane,

1. Lettre de M. de Chabrol à M. Bigot de Préameneu, 4 septembre 1811.

au dire de M. de Barral, possédait de préférence à tout autre la confiance du souverain pontife à cause de sa capacité et de sa franchise. « Pour celui-là, continue l'archevêque de Tours, nous n'avons pas besoin de le catéchiser. Il est à nous, il pense juste. Il connaît à la fois le terrain de Paris et celui de Savone. Il sera très-utile. Nous sommes contents des autres cardinaux, et nous les travaillons au surplus autant qu'il est possible. L'archevêque de Malines ne s'y oublie pas, et nous ne lui voudrions qu'un peu plus de moelleux dans les formes oratoires... Quant au préfet, il continue à faire merveille, non-seulement avec nous, qu'il reçoit d'une façon charmante, mais avec le pape chaque fois qu'il le voit. Il ne se mêle pas de faire le docteur; mais il lui dit des choses si raisonnables, si bien adaptées à sa position et toutefois si fortes, malgré la douceur et le moelleux qui le caractérisent, que, chaque fois qu'il revient d'auprès du pape, il le laisse plus affermi dans ses dispositions conciliantes. Enfin nous avons beaucoup d'espoir du succès, et Votre Excellence peut être bien assurée que nous ne négligerons rien pour l'assurer ¹ ? »

1. Lettre de M. de Barral, archevêque de Tours, à M. Bigot, ministre des cultes, 4 septembre 1814.

Lorsque des personnages si considérables, et quelques-uns si habiles, mettaient tant de soins à s'entendre pour conspirer ensemble (suivant une expression de M. de Chabrol) contre les scrupules trop souvent renaissants du saint-père, il devenait en effet probable qu'ils finiraient par en triompher. Pour rester en apparence dans le rôle qu'ils avaient accepté de jouer auprès de Pie VII, les membres du sacré-collège affectaient de se tenir dans une grande réserve à l'égard des prélats envoyés par l'empereur à Savone et de ne pas s'ouvrir à eux de leurs opinions. Ce fut donc à la suite d'un entretien du commandant de gendarmerie Lagorse avec l'archevêque d'Édesse que les évêques apprirent que l'avis des cardinaux qui servaient de conseil officiel au pape serait décidément favorable à l'arrangement souhaité par le gouvernement français ¹. Bientôt ces messieurs reçurent de la bouche même de Sa Sainteté « l'assurance qu'on tâcherait d'ajuster tout cela pour le mieux ². » Quant

1. « ... Il paraît, par un entretien qu'a eu le commandant du palais avec l'archevêque d'Édesse, que l'avis des cardinaux est extrêmement favorable pour conclure au gré de l'empereur et du vôtre... » — Lettre de M. de Barral à M. Bigot de Préameneu, 6 septembre 1811.

2. Lettre de M. de Barral à M. Bigot de Préameneu, 6 septembre 1811.

au fond, le pape se proposait d'agréer la substance des articles du décret. A cet effet, il rédigerait un bref qu'il avait l'intention de communiquer d'avance aux députés, afin que ceux-ci fussent en état de présenter leurs observations, s'ils en avaient à faire. C'était là un pas immense. M. de Barral et ses collègues en sentirent immédiatement la portée. « Cette première affaire arrangée, écrit avec joie l'archevêque de Tours, les autres prendront sur-le-champ une bonne tournure... J'ai vu l'archevêque d'Édesse, et, sans parler encore de nos instructions précises et par écrit, je lui ai dit que le bref ne devait pas admettre de réserves ou tendre à faire oublier, méconnaître, même passer sous silence l'autorité du concile, ce qui ne s'accorderait ni avec la dignité de l'empereur, qui l'avait convoqué, ni avec les intentions du concile lui-même. M. Bertalozzi a senti tout cela ; il a promis de le faire sentir soit au pape, soit aux cardinaux. Nous les verrons ce soir à ce sujet ¹. »

Les choses se passèrent en effet comme le pape l'avait annoncé et comme M. de Barral l'avait si fort souhaité. Pie VII, dans une conférence qu'il tint avec

1. Lettre de M. de Barral à M. Bigot de Préameneu, 6 septembre 1811.

les cardinaux, leur exposa successivement les objections qui s'offraient à son esprit et que ses conseillers, bien préparés d'avance, s'efforcèrent d'aplanir à l'instant même. Au fur et à mesure que, par leur habile intervention, ils en écartaient quelques-unes, « le saint-père, dit M. de Chabrol, se montrait infiniment soulagé... » Quand toutes les difficultés furent ainsi définitivement résolues, il témoigna la joie d'un enfant qui se trouve délivré d'un grand chagrin¹... Sa physionomie, un peu sombre au commencement, avait repris avant la fin de la séance l'air tranquille et la douce sérénité qui la caractérisaient². Le préfet de Montenotte était ravi de ce résultat et de la façon dont s'étaient comportés tous les cardinaux, auprès desquels il s'était si souvent et si heureusement entremis. « Le cardinal Roverella a bien soutenu l'idée que je m'étais faite de lui, écrit-il ; il a constamment maintenu son ascendant, et tranché les choses comme un homme accoutumé à soumettre des décisions à l'approbation de son chef. Dugnami a également très-bien parlé et satisfait entièrement

1. Lettre de M. de Barral à M. Bigot de Préameneu, 6 septembre 1811.

2. Lettre de M. de Barral à M. Bigot de Préameneu, 8 septembre 1811.

M. de Bayane. Les autres ont marché dans le même sens. » Avec sa clairvoyance ordinaire, le préfet de Montenotte ouvrit après cette première conférence l'avis qu'il serait maintenant à propos d'accorder quelque temps au pape pour tout terminer. « Il est, écrit-il, accoutumé à toutes les lenteurs de la cour de Rome, et le meilleur est de ne le point presser sur ce point, afin de lui laisser l'idée qu'il a agi avec maturité. » Les évêques français, qui commençaient à s'ennuyer de leur séjour à Savone, avaient un peu moins de patience. Ils trouvaient que le cardinal Roverella, chargé, avec le concours de l'archevêque d'Édesse, de rédiger le bref, y mettait beaucoup de temps. M. de Barral mandait à M. de Prémeneu que les *porporati* « avaient peu l'habitude de ces sortes de rédaction. S'ils eussent pris le parti de s'adresser à nous, il y a apparence qu'entre l'évêque de Nantes et moi, M. de Trèves et les autres, nous leur aurions épargné bien du travail et bien de l'inquiétude : mais il y a une espèce de *punctilio* qui veut qu'à moins d'être employé dans ces affaires d'une manière très-subordonnée, il faut être habillé de rouge. Le violet ne suffit pas ¹. »

1. M. de Barral à M. Bigot de Prémeneu, 10 septembre 1811.

Le bref en question fut enfin terminé et communiqué aux évêques le 11 septembre 1811. « Ce que je puis en dire dès aujourd'hui sommairement, écrit M. de Barral au ministre des cultes, c'est que les cinq articles décrétés par le concile y sont relatés textuellement et mot pour mot... Ils sont pleinement approuvés et confirmés par le pape, sans réserve ni restriction. Deux fois il y est fait mention de l'empereur, à propos de l'envoi des deux députations et dans le style ordinaire qui avait lieu avant tous les événements des dernières années. Une troisième fois, en finissant, le saint-père y exprime ses vœux et ses prières pour le bonheur de Sa Majesté. Je pense que sous ce rapport Votre Excellence en sera pleinement satisfaite, et qu'il ne déplaira point à l'empereur¹. » Les observations auxquelles la rédaction pouvait donner lieu étaient plutôt de forme, au dire de l'archevêque de Tours lui-même, et se rapportaient à des expressions dont le sens était peut-être un peu ambigu. A son avis, le plus fort était fait. « Dans le moment même où je vous écris, l'évêque de Trèves est occupé à chambrer l'archevêque d'Édesse, qui lui-même est parfaitement disposé. Ce soir, nous ver-

1. M. de Barral à M. Bigot de Préameneu, 12 septembre 1811.

rons les cardinaux de Bayane et Roverella, qui sont les deux chevilles ouvrières¹. »

Les changements que M. de Barral et ses collègues désiraient introduire dans la rédaction du bref, quoique peu nombreux et sans grave importance, quant au fond des choses, n'étaient pas toutefois sans signification. Pie VII ne voulut ni les accepter ni les rejeter complètement. Il en admit quelques-uns et repoussa les autres. On tomba vite et aisément d'accord. « Le pape nous a dit à ce sujet, écrit M. de Bayane, qu'il ne voulait pas se damner, quoi qu'il en coûte, mais qu'il n'était rien qu'il ne fît pour l'empereur quand sa conscience n'aurait rien à lui reprocher. Cependant, même avec de bonnes raisons, il n'est pas toujours facile de calmer cette conscience si timorée². » Comme il était aisé de le prévoir, le trouble moral que lui avaient causé tant d'épineuses résolutions à prendre avait agi de nouveau sur les nerfs de Pie VII. « Sa santé, sans être tout à fait mauvaise, écrivait M. de Barral, le 15 septembre, n'est pas non plus fort bonne. Il dort peu, quelquefois point du tout. Plus le

1. Lettre de M. de Barral à M. Bigot de Préameneu, 12 septembre 1811.

2. Le cardinal de Bayane au ministre des cultes, 13 septembre 1811.

terme qui doit mettre fin à ses délibérations approche, plus il est agité au moral, et, comme de raison, le physique s'en ressent¹. »

Trois jours après, le 18 septembre 1811, les hésitations du pape avaient pris fin. Lorsque l'évêque de Plaisance se rendit chez lui ce jour-là, d'assez bon matin, il le trouva mettant la dernière main aux corrections demandées par les prélats français. Pie VII engagea la conversation sur le bref, et fit valoir le désir qu'il avait toujours montré de pacifier les affaires de l'Église. L'évêque de Plaisance répondit que ses collègues avaient surtout remarqué avec un extrême plaisir la manière pleine d'affection dont il avait parlé de Sa Majesté dans le bref, et qu'on voyait facilement qu'il était toujours père. « Alors, en riant d'une manière vraiment aimable, le saint-père m'a dit en parlant de Sa Majesté : Le fils est un peu mutin, mais toujours fils². » Le surlendemain 20 septembre, les prélats envoyés à Savone étaient en mesure d'informer le cardinal Fesch qu'ils venaient d'obtenir de Sa Sainteté l'approbation sans aucune

1. L'archevêque de Tours au ministre des cultes, 15 septembre 1811.

2. Lettre de l'évêque de Plaisance à M. Bigot de Préameneu, 18 septembre 1811.

réserve et la confirmation pure et simple du décret du concile qu'ils avaient été chargés de lui présenter. « Cette approbation est en forme de bref adressé aux cardinaux, archevêques et évêques assemblés à Paris. Nous n'y voyons rien qui paraisse devoir souffrir des difficultés, à quelque examen qu'il soit soumis, et si quelques expressions demandaient à être expliquées à Sa Majesté, personne ne pourrait le faire avec plus de succès que Votre Altesse... » Les auteurs de cette lettre laissaient percer l'espérance que l'ancien président du concile voudrait profiter d'une si heureuse occasion pour solliciter auprès de l'empereur Napoléon un adoucissement dans la situation du souverain pontife. « Si Sa Majesté est contente de nous, disaient en terminant ces messieurs, nous recevrons en apprenant cette bonne nouvelle le témoignage le plus touchant qu'elle puisse nous donner de sa satisfaction ¹. »

Tandis que les hauts dignitaires de l'Église qui venaient de mener à bien ces arrangements avec le saint-père témoignaient ainsi de leur complète satis-

1. Lettre au cardinal Fesch revêtue de la signature des cardinaux, archevêques et évêques envoyés près du pape à Savone, 20 septembre 1811.

faction, Pie VII laissait voir de son côté des sentiments tout semblables. A l'accord si heureusement établi succédèrent, comme il arrive d'ordinaire, les mutuels épanchements. De part et d'autre, on se mit à parler des sujets qu'on n'avait pas osé aborder aussi longtemps qu'on s'était tenu sur le pied d'une réciproque défiance. Dès le 5 septembre, le cardinal de Bayane, dans une lettre confidentielle à M. Bigot de Prémeneu, lui avait dit : « Je crois entrevoir qu'après la confirmation du décret mes collègues feront tous leurs efforts pour persuader au saint-père de demander la permission de retourner à Rome, moyennant *la renonciation au pouvoir temporel*. Ils ne croient pas être au monde, s'ils sont hors des murs de Rome, et le pape, qui a aussi sa bonne part de ce sentiment, pourra bien se prêter à leurs intentions et faire tout ce que voudra l'empereur pour revoir *la cara Roma*¹. »

Le cardinal de Bayane ne s'était point mépris sur les intentions de ses collègues; il s'était un peu exagéré toutefois les sacrifices que Pie VII serait disposé à faire, le cas échéant, pour revoir sa *cara Roma*.

1. Lettre confidentielle du cardinal de Bayane à M. Bigot de Prémeneu. Savone, 8 septembre 1814.

Au fond et pour lui-même, le saint-père n'attachait pas beaucoup d'importance au pouvoir temporel ; mais il était retenu par le souvenir du serment qu'il avait prêté en montant sur le trône pontifical, serment dont les termes étaient, au dire du cardinal Ruffo, si précis et si forts. A peine son bref avait-il été définitivement expédié que le pape voulut s'exprimer lui-même sur un point qui n'avait jamais cessé d'occuper toutes les pensées, tant à Paris pendant les délibérations du concile qu'à Savone pendant la durée des négociations, quoique ni à Paris ni à Savone le mot de pouvoir temporel n'eût été officiellement prononcé. Nous prendrons la liberté d'appeler sur les paroles dont Pie VII s'est servi en cette circonstance l'attention de tous les esprits réfléchis. On était au 22 septembre 1811, et deux jours s'étaient écoulés depuis la signature du bref. « Hier nous allâmes en corps de députation, écrit M. de Barral, remercier Sa Sainteté de son bref. Elle nous accueillit avec bonté, comme à son ordinaire. Elle nous dit qu'un point bien important à la discipline de l'Église venait d'être changé pour toujours ; elle nous parla de l'espoir que les affaires de l'Église prendraient une meilleure tournure, et prononça quelques mots affectueux sur Sa Majesté, sur sa prudence, sur sa piété, qui l'en-

gageait à protéger l'Église ; puis il restreignit sa phrase au spirituel, répétant en italien : *il temporale...*, *il temporale...*, sans rien ajouter davantage¹. » S'apercevant bientôt qu'il parlait dans la langue dont il se servait le plus volontiers pour exprimer ses intimes pensées, mais qui n'était pas comprise de tous les assistants, il reprit presque tout de suite en français : « Le temporel..., le temporel..., ah ! si le temporel dépendait de moi, si j'étais le maître d'en disposer, je le prendrais volontiers et j'irais le poser sur le bureau de l'empereur pour qu'il en fasse tout ce qu'il voudra. » Cela fut dit d'un ton angélique et qui nous émut tous. La conversation prit ensuite une tournure moins sérieuse, et le pape continua de se montrer aimable². »

M. de Chabrol, qui s'était tenu un peu à l'écart de la négociation dès qu'il avait vu le saint-père aussi favorablement disposé, n'était pas moins enchanté que les cardinaux et les évêques de l'heureuse issue qu'elle avait eue. Sortant alors de son abstention volontaire, il vint à son tour chez Pie VII

1. Lettre de l'archevêque de Tours au ministre des cultes. Savone, 22 septembre 1611.

2. *Ibid.*

pour le féliciter aussi, mais surtout pour le décider à écrire directement à l'empereur des Français, et à confier la rédaction de sa lettre au cardinal de Bayane.

« Dès les premiers moments, MM. les cardinaux et toute la députation, écrit le préfet de Montenotte, avaient parlé de la nécessité d'engager le pape à écrire à Sa Majesté, afin de le porter à un rapprochement sincère. Le pape a été amené insensiblement à cette idée ; mais je regretterais beaucoup que le cardinal de Bayane ne fût pas chargé de la rédaction. Après avoir causé avec lui longtemps sur ce point, je me suis rendu chez le pape. J'ai été accueilli avec une confiance qui m'a mis à même d'entrer promptement en matière. J'ai dit au saint-père que son rapprochement avec Sa Majesté était aussi honorable pour lui qu'avantageux au bien de l'Église, et que maintenant il fallait qu'il fût total. Tout retour sur le passé serait, dans les circonstances, aussi contraire à la marche naturelle du cœur humain qu'à la saine politique. Ayant ouï parler de l'intention où il était d'écrire une lettre à Sa Majesté, j'espérais qu'il voudrait bien écouter mon opinion à ce sujet avec la même bonté dont il m'avait donné tant de preuves. Je pensais donc que cette lettre devait

laisser de côté toute prétention et tout intérêt autre que celui de la religion, et être remplie du seul désir de remédier aux maux de l'Église. Elle ne devait donc contenir aucune allusion au passé ; elle devait être au contraire écrite avec cette charité de l'Évangile qui était dans son cœur. J'ai vu tout de suite que le pape me savait gré de cette ouverture, et que mon insinuation était peut-être nécessaire. Je dois rendre cette justice au pape, qu'il désire sur toute chose une réconciliation entière. Il est seulement retenu par le sentiment de ce qu'il appelle la dignité de l'Église, qui ne vient pas entièrement de son propre fonds. Je lui ai fait sentir que la dignité était dans la démarche et non pas dans les mots, qui, aux yeux de l'histoire, ont par eux-mêmes peu d'importance... Il m'a répondu qu'il y réfléchirait mûrement, qu'il était un peu fatigué des jours passés, et que dans le reste de la journée il aurait probablement un peu plus de repos... J'ai laissé le pape dans de bonnes dispositions, et le cardinal de Bayane, à qui j'ai rendu compte de cet entretien, le croit à demi gagné¹. »

1. Lettre de M. de Chabrol à M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 20 septembre 1811.

M. de Chabrol ne se trompait point. Pie VII prit en effet le parti d'écrire directement et de sa propre main à l'empereur ; mais il préféra faire lui-même sa lettre, et n'en voulut point charger le cardinal de Bayane. Elle était d'ailleurs conforme d'un bout à l'autre à ce que lui avait indiqué le préfet de Montenegro. Non-seulement Pie VII s'y abstint de toute allusion, si éloignée qu'elle pût être, aux différends qu'il supposait maintenant apaisés ; mais il mit une sorte d'affectation à revenir de lui-même à ce ton d'affection cordiale et admirative qui avait marqué d'un cachet si particulier les premières correspondances qu'il avait échangées avec le chef de l'empire.

« ... Par notre lettre expédiée en forme de bref et délivrée au moyen de notre aumônier, aux archevêques et évêques de la députation, Votre Majesté verra, disait-il, ce que nous avons fait pour obvier aux maux de l'Église, et nous nous tenons à l'avance assuré de la satisfaction de Votre Majesté. Pour nous qui, sans aucun mérite de notre part, avons été par la seule bonté de Dieu placé sur la chaire de Saint-Pierre, et constitué chef des fidèles avec mission de paître et de gouverner l'Église universelle, nous tremblons à l'idée du compte sévère que le Très-Haut

exigera un jour de nous au sujet de l'exercice de notre ministère apostolique. Dieu seul sait combien de larmes et de soupirs nous a coûtés cette pensée, et avec quelle effusion d'amour nous voudrions exprimer à Votre Majesté les sentiments de notre cœur; mais les discours sont devenus inutiles depuis le jour où des cardinaux, des archevêques et des évêques sont arrivés près de nous avec l'agrément de Votre Majesté. Leur seule venue nous a fait concevoir les meilleures espérances, et nous y prenons d'autant plus de confiance que le Seigneur, qui a rendu Votre Majesté si puissante, et lui a mis en main l'épée pour la défense et le soutien de la sainte Église, fera aussi que Votre Majesté, par des faits dignes de sa grandeur, voudra prévenir nos désirs et diriger vers l'honneur de Dieu, au plus grand avantage du catholicisme et du siège de Rome, cette gloire temporelle et éternelle de Votre Majesté pour laquelle nous ne cessons d'adresser les vœux les plus fervents au souverain distributeur de toute félicité. Animé d'une si belle confiance, nous augurons que Votre Majesté jouira toujours de la plus grande prospérité, et dans l'épanchement de notre âme, élevant les mains vers le Dieu de paix, nous l'implorons pour qu'il répande sur Votre Majesté ses lumières, ses secours célestes

avec l'abondance entière de ses bénédictions ¹. »

Pie VII avait remis cette lettre toute cachetée à M. de Chabrol; mais il n'avait point fait mystère de ce qu'elle contenait. Quand le préfet de Montenotte et les prélats eurent connaissance des termes dans lesquels le saint-père venait de s'adresser au chef de l'empire français, ils témoignèrent une joie indicible. Tous les vœux des membres de la députation étaient exaucés, et le succès dépassait leurs plus belles espérances. Non-seulement le saint-père avait approuvé le décret du concile en l'insérant textuellement et mot pour mot dans son bref, mais il avait de lui-même renouvelé le premier avec Napoléon ces rapports affectueux et confidentiels qui, dans leur conviction, avaient naguère tant profité à l'Église. De beaux jours allaient donc se lever de nouveau pour elle. A coup sûr, celui-là aurait singulièrement surpris les cardinaux, les archevêques, les évêques et M. de Chabrol lui-même, qui serait venu leur dire à ce moment que Napoléon était assez peu satisfait de la besogne qu'ils venaient d'accomplir, et qu'il avait déjà pris le parti de ne pas accepter le bref du pape

1. Lettre du pape Pie VII à son Impériale et Royale Majesté l'empereur Napoléon I^{er}. Savone, 23 septembre 1811.

et de laisser sa lettre sans réponse. Cette détermination, si inattendue pour le préfet de Montenotte et pour tous les graves personnages ecclésiastiques alors établis à Savone, provenait d'un ensemble de circonstances qui se rattachaient à la politique générale de l'empereur, et qui nécessitent à cause de cela quelques explications.

CHAPITRE LII.

NÉGOCIATIONS A SAVONE.

Napoléon, désormais absorbé par la prochaine expédition de Russie, ne donne plus la même attention aux affaires de l'Église. — Il préférerait arranger tous les différends avec le pape d'un même coup, et après avoir battu l'empereur Alexandre. — Ses lettres à M. Bigot de Préameneu. — Le plan de l'empereur consiste à tenir le bref très-secret, à s'en servir pour faire instituer ses évêques, et, les évêques une fois institués, à le faire invalider par son conseil d'État. — Il se décide donc à se montrer mécontent du bref; il ordonne aux évêques de signifier officiellement au pape et de constater par un procès-verbal que les évêchés des États romains sont compris dans le décret du concile. — Consternation des évêques quand ils reçoivent ces nouvelles instructions. — Ils n'en font pas moins la déclaration prescrite. — Intervention de M. de Chabrol. — Pie VII refuse absolument de rien céder au delà de ce qu'il a concédé. — Il dit ne pouvoir aller plus loin, sans avoir un conseil plus nombreux, et aussi longtemps qu'on le privera de la liberté de ses communications avec les fidèles. — Il écrit une seconde lettre à l'empereur. — Insistances réitérées des cardinaux, des évêques et du préfet de Montenotte. — L'empereur dicte au ministre des cultes une note dure et comminatoire au sujet de la résistance du saint-père. — Pie VII n'en est pas ébranlé et persiste dans son refus. — Les cardinaux et les évêques quittent Savone d'après l'ordre qu'ils en ont reçu de Paris. — Pie VII les voit partir sans beaucoup de trouble. — Dernière sommation insultante adressée au saint-père par l'intermédiaire de M. de Chabrol. — Refus du pape. — Tout rentre à Savone dans l'ordre accoutumé.

Depuis quelque temps déjà, la pensée de l'empereur s'était peu à peu distraite des affaires de l'Église de France pour se porter tout entière sur les préparatifs de sa prochaine expédition de Russie. Le mo-

ment était en effet arrivé où allait se vérifier la curieuse prophétie faite par Cambacérès au préfet de police de l'empire, M. Pasquier, lorsqu'il lui avait annoncé que le mariage de Napoléon avec une fille de l'empereur François le conduirait promptement à la guerre contre le tsar Alexandre. Le 15 août 1811, jour de la Saint-Napoléon, c'est-à-dire à l'époque même où il était en train de rédiger pour les évêques envoyés à Savone les instructions que nous avons citées tout à l'heure, l'empereur n'avait pas hésité à faire en pleine cour des Tuileries au ministre de Russie, le prince Kourakin, cette scène singulière dont M. Thiers nous a si bien raconté jusqu'aux moindres détails. De tels éclats, quand l'empereur s'y laissait aller, signifiaient presque toujours que son parti était pris de rompre avec la puissance contre laquelle il se les permettait. Ce fut le cas cette fois. Au fond de son âme, il avait déjà, au milieu de l'été de 1811, résolu la guerre contre la Russie; il avait seulement jugé opportun de la retarder jusqu'au printemps prochain. Qu'on veuille bien ne pas l'oublier : la guerre, la guerre poussée à toute extrémité, la guerre avec ses promesses de gloire et ses espérances de domination, c'était l'élément pour ainsi dire naturel où se mouvaient dans leur com-

plète aisance les incomparables facultés de ce joueur effréné dont le génie se complaisait à dénouer toutes les questions sur les champs de bataille, parce que sur ce terrain il se tenait pour assuré que jamais la fortune n'oserait se montrer infidèle. Quand ce vaste horizon de combats à livrer, de victoires à remporter, de paix triomphantes à dicter à l'ennemi, s'offrait à l'imagination du conquérant insatiable, et ouvrait à ses regards les décevantes perspectives d'un avenir aussi prodigieux qu'indéfini, tout le reste était aussitôt oublié, ou du moins dédaigneusement rejeté à l'arrière-plan. L'illustre historien du consulat et de l'empire nous a, comme à son ordinaire, excellemment rendu la disposition d'esprit de Napoléon à cette époque de sa vie, lorsqu'il dit : « Toutes les questions matérielles, morales, politiques, militaires, se résumaient alors pour lui dans une seule, celle de la grande guerre du Nord. Vainqueur une dernière fois de la Russie, qui semblait seule, sinon à lui tenir tête, du moins à contester quelques-unes de ses volontés, il abattrait en elle tous les genres d'opposition, publics ou cachés, qu'il rencontrait encore en Europe. Que serait alors ce pauvre prêtre prisonnier qui voulait lui disputer Rome ? Rien, ou presque rien, et l'Église, comme elle avait fait tant

de fois, reconnaît la puissance de César¹. » La remarque de M. Thiers est vraie jusqu'à la dernière rigueur, et notre tâche principale va justement consister à établir, par des détails circonstanciés qui ne pouvaient trouver place dans le dessin général de son monument historique, la parfaite justesse de cette appréciation.

Napoléon était parti de Compiègne, le 18 septembre, pour visiter le nord de la France, les ports de la Hollande, et préparer, dans ces dernières contrées récemment réunies à l'empire, ses futurs moyens d'attaque contre la Russie, quand lui arriva tout à coup la nouvelle de l'accord conclu à Savone avec le saint-père. Son éloignement entraînait un retard forcé dans la réponse qu'attendaient avec tant d'impatience M. de Barral et ses collègues. En apprenant que ses lettres avaient dû aller chercher l'empereur jusque sur les bords du Zuyderzée, l'archevêque de Tours, tout d'abord consterné, ne put se défendre d'un amer pressentiment. « Le départ de l'empereur ne nous a pas seulement surpris, mais stupéfiés, écrit-il à M. Bigot de Prémencu. Au moment précis où notre correspondance allait prendre une lueur

1. M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XII, p. 178.

d'intérêt, et lorsque nous espérions quelque réponse favorable, la gazette arrive, et annonce que de longtemps nous ne pourrons recevoir aucun ordre de Sa Majesté. Or, quand elle est absente, son ministre se tait; c'est la règle. De sorte que nous voilà condamnés à l'inaction et presque au silence ¹. »

Napoléon avait reçu à Flessingue le bref et la lettre du saint-père. Le bref ne le satisfaisait point, ou du moins il était bien décidé à n'en paraître point satisfait. Quant à la lettre, comme il ne lui semblait pas convenable de rendre au pape des injures en retour de ses témoignages d'affection, il avait résolu de n'y pas répondre et de la considérer comme non avenue. Cette idée de mettre le pape en liberté, dont ses négociateurs avaient eu l'imprudence de lui parler, comme de la meilleure récompense qu'ils pouvaient recevoir pour les services qu'ils se figuraient avoir rendus, c'était pure folie; il ne pouvait en être question. Donner le moindre témoignage de satisfaction aux dignitaires de l'Église qu'il avait expédiés à Savone pour y défendre ses intérêts de souverain, l'empereur n'y songea pas davantage. C'eût été convenir

1. Lettre de M. de Barral à M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 30 septembre 1811.

qu'il se félicitait de l'arrangement qu'ils venaient de conclure avec Pie VII. Il s'en garderait bien ; car, s'il entrait dans ses desseins de se servir du bref du pape pour faire immédiatement donner l'institution canonique aux évêques nommés par lui aux sièges vacants de l'empire, il entendait, quand il en aurait ainsi tiré l'avantage qui lui importait le plus, ne pas le laisser reconnaître dans sa teneur actuelle par son conseil d'État. C'était son intention bien arrêtée de se conduire en tout comme si rien de sérieux ne s'était passé. Une pensée de sympathie et de pitié, si fugitive qu'elle fût, traversa-t-elle un instant l'esprit de Napoléon, en songeant à la condition du pontife dont il venait de recevoir une lettre si affectueuse, et qui, après avoir généreusement concédé tout ce qu'on lui avait demandé, n'en allait pas moins continuer à végéter tristement dans son étroite prison de Savone ? Nous ne le croyons point. En tout cas, nulle trace de ce sentiment ne se découvre dans toute la correspondance de l'empereur. Ce qu'on y aperçoit au contraire avec surprise, c'est l'expression d'une joie non dissimulée à l'idée que, si les choses sont convenablement conduites, il arrivera, somme toute, que le pape, après la signature de son bref, se trouvera réduit à une condition bien pire qu'aupara-

vant. Nous n'inventons rien. Cette attitude de l'empereur est si étrange et si triste à noter que nous comprenons plus que jamais la nécessité d'appuyer notre récit sur les preuves les plus irrécusables. Nous les emprunterons aux aveux sortis de sa bouche et consignés dans sa correspondance officiellement publiée, ou dans d'autres lettres qui, pour n'avoir pas trouvé place dans la collection sortie des presses de l'imprimerie impériale, n'en ont pas moins une indiscutable authenticité¹.

La première des communications, que le ministre des cultes reçut de Napoléon au sujet du bref pontifical, lui parvint par l'intermédiaire de M. Daru. Cet intègre et judicieux serviteur, que le chef de l'empire avait emmené en Hollande afin de se rendre un compte exact des ressources militaires de ce pays, remplissait près de lui pendant cette excursion les fonctions de secrétaire d'État². « Sa Majesté me

1. Depuis que ce travail est commencé, nous avons déjà été dans le cas de produire un certain nombre de lettres de l'empereur qui n'ont pas été insérées à leur date dans la publication officielle. Pourquoi ces lettres, dont quelques-unes ne sont point sans importance, ont-elles été omises dans un recueil qui a été donné au public comme contenant tous les documents qu'il avait intérêt à connaître? Il est impossible de le deviner.

2. M. le comte Daru à M. le comte Bigot de Préameneu, 28 sep-

donne l'ordre d'annoncer à Votre Excellence, écrit M. Daru, qu'elle reçoit le bref du pape, mais sans traduction. Elle m'a chargé de la lui faire. Elle ne peut pas résoudre une affaire de cette importance sans avoir entendu son conseil. C'est donc une affaire qui durera encore quelque temps, et cependant nous voilà au 1^{er} octobre... Sa Majesté, considérant la saison avancée et l'âge des prélats qui sont présentement à Paris, les autorise à retourner dans leurs diocèses... L'empereur juge convenable que Votre Excellence ne dise pas d'abord qu'elle a reçu le bref, mais qu'elle se borne à annoncer que les députés envoyés à Savone lui ont donné de telles assurances des dispositions du pape qu'il n'est pas possible de conserver aucun doute sur l'issue de cette affaire. *Cette marche aura l'avantage de débarrasser du concile et de laisser l'empereur maître d'agir selon les circonstances...* Trois jours après que vous aurez licencié le concile, et quand plusieurs de ses membres seront partis, l'intention de Sa Majesté est que vous remettiez à Son Éminence le cardinal Fesch les

tembre 1811. — La lettre commence par ces mots : « Monsieur le comte, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence une lettre que Sa Majesté vient de me dicter. »

deux lettres ci-jointes. L'une est du pape, l'autre des députés. L'empereur en a pris connaissance, et y a remarqué avec étonnement que le pape fait dépendre l'institution canonique des évêques du retour des cardinaux; M. le cardinal doit en conséquence écrire au pape pour le déterminer à donner l'institution aux évêques, attendu qu'ils sont nommés depuis plus de six mois. Votre Excellence voudra bien de son côté écrire aux évêques députés à Savone qu'aussitôt qu'ils auront fait expédier l'institution des évêques... , ils aient à revenir sur-le-champ à Paris; et au cas où le pape se refuserait à donner cette institution sans délai, Votre Excellence leur ordonnera de partir de Savone et d'être à Paris pour l'époque du retour de l'empereur, c'est-à-dire avant le 20 octobre, parce que, le concile s'étant séparé, la députation se trouve par cela même finie. Vous ne leur dissimulerez pas qu'il pourrait bien y avoir des objections contre la publication du bref en France... Sa Majesté recommande à Votre Excellence d'avoir bien soin qu'on ne mette rien dans les journaux sur cette affaire¹. »

1. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, dictée à M. le comte Daru, Flessingue, 28 septembre 1811. (Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon 1^{er}*.)

Quarante-huit heures plus tard, l'empereur revenait de nouveau à la charge. « Je vous envoie, écrit-il à son ministre des cultes, l'original du bref du pape. Gardez-le, sans le communiquer à qui que ce soit... Je désire que les évêques se trouvent à mon arrivée à Paris, afin de voir le parti qu'il y aura à prendre. Il me semble que le meilleur serait celui-ci : regarder le bref comme non venu (puisqu'il est adressé aux évêques, cela ne me regarde pas), et publier comme loi de l'État le premier décret du concile national, par lequel il se déclare compétent, et le second, en ordonnant leur insertion au *Bulletin des lois* pour les rendre obligatoires. Quant au bref, il serait envoyé aux évêques pour leur gouverne, sans aucune publicité. Cependant un bref ne peut pas être envoyé sans avoir été enregistré au conseil d'État. Il faut donc que le conseil enregistre celui-ci. Il fera, s'il y a lieu, les réserves nécessaires pour conserver les privilèges de l'Église gallicane ; mais puisque le pape, au lieu de ratifier purement et simplement le décret du concile, a fait un bref comme il a voulu, il me semble que je dois y ajouter ce qui me convient¹. Aussi je

1. Nos lecteurs ne doivent pas oublier que cette assertion n'est pas du tout fondée: Le bref avait été préalablement communiqué

publierai un décret rendu en conseil d'État où sera rapporté mot pour mot le décret du concile, décret dans lequel on ne fera pas mention qu'il doit être soumis au pape... Il est convenable que vous m'écriviez sur ce projet. Surtout il faut le tenir secret et gagner du temps jusqu'à mon arrivée... J'attends que le pape fasse des démarches ultérieures. Vous pourriez cependant montrer le bref à la commission après lui avoir fait jurer le secret, afin qu'elle puisse faire des recherches et préparer le travail ¹... »

Le 6 octobre suivant l'empereur n'avait rien changé dans ses desseins. « Vous avez bien fait, écrit-il de rechef à M. Bigot, d'exiger que tous les évêques, même ceux qui n'avaient pas de bulles, rentrassent dans leurs diocèses et que personne ne restât à Paris. N'y souffrez la présence d'aucun d'eux. Renvoyez également mes aumôniers... Envoyez-moi les lettres à

aux envoyés de l'empereur, qui avaient fait contre la rédaction primitive plusieurs objections dont le pape avait tenu compte, et les prélats, chargés des pouvoirs de l'empereur, l'avaient en définitive complètement accepté.

1. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Prémeneu, Anvers, 30 septembre 1811. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXII, p. 494.

signer pour les différents sièges vacants, afin de voir si le pape veut ou non donner l'institution à mes évêques. Faites connaître aux députés que je ne répondrai à aucune lettre, que je ne prendrai aucune décision que lorsque mes évêques auront leurs bulles. Je suis trop vieux et trop accoutumé aux ruses italiennes pour me laisser duper par eux. Les évêques doivent insister là-dessus avec la plus grande force. Je ne recevrai même pas la députation, si elle ne rapporte les bulles d'institution de tous mes évêques. Je n'enverrai le bref au conseil d'État que lorsque tous les diocèses vacants auront leurs bulles. Il faut que la députation des évêques vous envoie un procès-verbal constatant qu'ils ont notifié au pape que le décret s'applique à tous les évêchés de l'empire, dont les États romains font partie¹. » Le 26 octobre, c'était un nouveau message, non moins impératif, daté de Rotterdam et mêlé de quelques reproches adressés à son ministre des cultes. « Je vous ai prescrit de faire partir pour leurs diocèses tous les évêques indistinctement; je vois cependant que plusieurs sont encore à Paris,

1. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu, Gorcum, 6 octobre 1811. — *Correspondance de Napoléon 1er*, t. XXII, p. 501.

entre autres l'évêque de Saint-Flour, auquel vous avez même dit que vous aviez reçu des bulles du pape. Je vous recommande encore de ne rien dire et de faire partir tout le monde (j'en excepte cependant les évêques de la commission), de ne donner aucune bulle, et de garder le plus profond secret sur toutes les affaires ecclésiastiques¹. » Le même jour, l'empereur adresse une dernière lettre, celle-là bien plus explicite, et qui dévoile sans réticence tout l'ensemble de son plan de conduite à l'égard du saint-père. La voici tout entière :

« Je reçois votre lettre du 21 octobre avec le projet de décret qui y est joint. Je pense que ce décret ne serait pas propre à rétablir la paix, qu'il serait plus convenable de publier les deux décrets du concile comme lois de l'État, et de rejeter la publication du bref pour que les passages improuvés en soient retranchés. Il faut par un décret partir de l'approbation des décrets du concile, et les proclamer comme lois de l'État, et en même temps émettre un avis du conseil d'État portant que le bref du pape ne peut

1. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, Rotterdam, 26 octobre 1814.—*Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXII, p. 330.

être publié comme contenant des articles contraires à nos libertés, et que ce bref ne sera publié qu'autant qu'on en supprimera les mots ... Le bref sera ensuite renvoyé au pape avec une lettre de vous à l'un des cardinaux ou même à Bertalozzi, et il faudra bien que le pape en passe par là. Le bref revenant pur et simple, on le publiera alors purement et simplement. Cela donnera la sanction à tout, et lèvera toutes les difficultés; mais il serait maladroit de publier un bref avec des réserves. Ce serait perpétuer les divisions. La vérité est que l'Église est dans une crise. Que l'on attende six mois ou même un an, il faut qu'elle en sorte. Il faut traiter la matière dans cet esprit. Avant que le pape soit instruit des difficultés et des empêchements que le conseil d'État mettra à la publication du bref, on aura soin qu'il institue tous les évêchés vacants. — Dès ce moment, les décrets du concile seront publiés comme lois de l'État, et les évêques seront institués. Le pape ne pourra obtenir l'arrangement de ses affaires, passer outre, ni exercer aucune juridiction spirituelle, qu'il n'ait approuvé les décrets du concile, et sa position sera empirée d'autant plus qu'il aura institué tous les évêques, qu'il verra les décrets publiés et faisant loi, et que cela éloigne nécessairement ses affaires de

bien des années. Vous voyez que dans ces affaires il faut marcher avec circonspection. Je vous recommande le plus grand secret. Il ne faut rien dire au cardinal Fesch, aux évêques de la députation ni à qui que ce soit. Il sera même bon que le dénoûment vienne du conseil d'État, et soit unanime. Il sera aussi utile qu'il y ait un mémoire bien fait là-dessus, distribué au conseil d'État, qui dise qu'admettre les prétentions du pape, ce serait détruire le droit commun, etc.¹ »

Voilà dans sa prodigieuse ingénuité, et signé de sa propre main, l'honnête programme que traçait à son ministre des cultes le souverain qui tout à l'heure se méfiait si fort des pièges qui lui étaient tendus par les ruses italiennes. Non, quoi qu'en ait dit Napoléon, ce n'est pas lui qui risquait d'être dupe en cette affaire. Il avait trop bien pris toutes ses précautions. Pie VII, qui, lui, ne redoutait pas de surprise parce qu'il n'en avait préparé aucune, était si loin de deviner dans quelles embûches on voulait l'attirer, qu'il s'empressa de donner sans défiance les bulles d'institution qui

1. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 26 octobre 1811. (Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier.*)

lui étaient demandées. Si quelques retards avaient eu lieu, ils provenaient uniquement de l'état où l'empereur avait réduit le saint-père en arrachant violemment d'auprès de sa personne tout l'entourage ecclésiastique auquel revenait naturellement le soin d'accomplir une pareille besogne. « On s'occupe dans la maison du pape, écrit M. de Chabrol, de l'expédition des bulles qui ont été réclamées. Le défaut d'habitude pour la rédaction de cette sorte d'écrits est la seule cause qui en retarde la remise ¹. » Maintenant que, par cet octroi empressé des bulles nécessaires à l'institution de ceux que Napoléon appelait ses évêques, Pie VII avait donné si ample satisfaction au chef de l'empire, il fallait à toute force que l'empereur, pour garder le bénéfice de son mécontentement, trouvât moyen de mettre en avant quelques nouvelles exigences auxquelles, malgré toute sa bonne volonté, la conscience de son prisonnier ne lui permit pas d'accéder. Les incidents qui marquèrent ce nouveau démêlé entre Pie VII et Napoléon sont si singuliers et si peu connus que nous sommes obligés d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

1. M. de Chabrol à M. le comte Bigot de Préameneu, 12 octobre 1811.

Dans la lettre où il parlait avec tant de mépris des ruses italiennes et de sa ferme intention de ne pas se laisser duper par le pape, l'empereur avait mis deux conditions à l'acceptation de la bulle du 18 septembre 1811. « Faites connaître aux évêques députés, avait-il écrit de Gorcum, le 6 octobre, à M. Bigot de Préameneu, que je ne répondrai à aucune lettre, que je ne prendrai aucune décision, aussi longtemps que mes évêques n'auront pas leurs bulles; » puis, comme s'il avait prévu que cette exigence ne suffirait pas à elle seule pour rebuter Pie VII, il avait ajouté : « Il faut que la députation des évêques vous envoie un procès-verbal constatant qu'ils ont notifié au pape que le décret s'applique à tous les évêques de l'empire, *dont les États de Rome font partie.* »

L'émoi de M. de Barral et de ses collègues avait été des plus vifs quand ils avaient reçu par l'entremise de M. Bigot l'injonction inattendue de l'empereur. Avant que le pape n'eût libellé son bref, ils avaient discuté entre eux la convenance qu'il y aurait à produire formellement cette dernière exigence. Seul, l'archevêque nommé de Malines avait été d'avis qu'il fallait insister auprès du saint-père afin qu'il insérât textuellement l'assertion que le décret s'appliquait « à tous les évê-

chés réunis ou à réunir tant à l'empire qu'au royaume d'Italie¹. » M. de Barral avait soutenu l'opinion contraire. Il était, il est vrai, tombé d'accord avec son collègue que le décret devait être entendu en ce sens qu'il englobait réellement toute cette généralité. Sans nul doute les évêques députés près du pape ne devaient pas le moins du monde le lui dissimuler, si l'occasion se présentait de le dire. « Aussi, continuait l'archevêque de Tours, nous l'avons dit aux cardinaux et à l'archevêque d'Édesse. Ceux-ci, à qui Votre Excellence avait communiqué les intentions de l'empereur, l'ont dit au pape, et néanmoins il ne paraît pas que cette connaissance qu'on lui a donnée mette obstacle à la confirmation pure et simple. Autre chose est toutefois que le pape s'y attende, ajoutait-il avec grande raison, et autre chose qu'on l'oblige de force à l'insérer dans la confirmation qu'il doit donner... Le pape aurait certainement lieu de se récrier qu'on ne voulût recevoir de sa part aucune modification ou réserve, tandis qu'on porterait la rigueur jusqu'à exiger de lui des développements à un décret qu'on lui demande de confirmer purement et simple-

1. Lettre de M. de Barral, archevêque de Tours, au ministre des cultes, 10 septembre 1811.

ment ¹. » La décision à prendre avait été mise aux voix au sein de la députation, et, leurs instructions sous les yeux, les évêques s'étaient à l'unanimité rangés de l'avis de M. de Barral.

L'archevêque de Tours était d'autant plus consterné en apprenant qu'il s'était mépris sur les intentions de Napoléon qu'il venait justement de se laisser aller aux plus flatteuses espérances. Nous voyons par ses lettres confidentielles à M. Bigot de Préameneu qu'il faisait effort en ce moment pour se mettre au mieux dans l'esprit du pape et qu'il se flattait d'y avoir réussi. Toute son ambition tendait à employer les heureuses ressources de son influence naissante pour amener entre l'empereur et Pie VII un définitif et complet rapprochement ². Tremblant de voir renverser du premier coup les séduisants projets qui lui tenaient si fort à cœur, M. de Barral essaya d'abord de représenter combien la démarche en question serait inopportune. Non content d'écrire en son propre et privé nom, il fit signer à ses collègues de la dépu-

1. Lettre de M. de Barral, archevêque de Tours, au ministre des cultes, 10 septembre 1811.

2. Lettres et notes confidentielles adressées à M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, par l'archevêque de Tours, 28 septembre 1811.

tation, les évêques de Trèves et de Nantes, une lettre collective adressée au ministre des cultes et qui reproduisait toutes ses objections. Ces prélats partageaient, on s'en souvient, avec l'archevêque de Malines l'honneur de posséder la confiance de Napoléon; mais l'abbé de Pradt, qui mourait d'ennui à Savone, en était déjà parti en toute hâte pour retourner à Paris. Grâce à cette absence, il n'y avait plus un seul des membres de la députation qui ne jugeât aussi impolitique que mal fondée la nouvelle exigence impériale.

« La demande si précise de Son Excellence, écrivent les trois prélats au ministre des cultes le 16 octobre 1811, suppose que nous aurions été chargés par nos instructions de notifier au pape que le décret s'applique à tous les évêchés de l'empire, *dont les États de Rome font partie*. Or nous le prions d'observer que nos instructions ne portent rien de semblable... Nous allons au surplus lui dire nettement quel est le principal motif qui nous a confirmés dans l'idée que nous ne devons pas faire au pape des notifications plus étendues que celles dont il vient d'être parlé. Votre Excellence n'aura pas oublié sans doute que peu de jours avant notre départ de Paris Sa Majesté daigna discourir avec nous sur l'extension

dont étaient susceptibles les clauses du décret, ainsi que celles des concordats eux-mêmes. Sa Majesté nous expliqua avec bonté, mais avec beaucoup de fermeté, que son avis et celui de tout son conseil étaient que les concordats s'appliquaient à toutes les possessions présentes ou futures de la puissance qui transigeait avec le pape. Si quelques rois de France ou d'autres pays avaient passé des concordats conditionnels à raison de leurs conquêtes nouvelles, lui, empereur, ne se croyait pas tenu à suivre cet exemple. Quand le pape aurait purement, simplement et sans réserve approuvé le décret du concile, il saurait bien le faire valoir dans toute son étendue, dès que le temps serait venu d'en exécuter telle ou telle partie. Son Excellence peut aussi se souvenir qu'un de nous essaya de faire entendre à Sa Majesté que la nomination des évêques des États romains ne devait pas être assujettie aux mêmes règles que celle des autres, puisque de toute ancienneté les papes y avaient nommé de plein droit, même avant de posséder l'ombre d'une souveraineté; mais l'empereur ne permit pas de développer cette pensée, et il fallut bien alors se taire... De sorte que ce fut notre respect pour le plan de conduite que nous avons entendu de la bouche de Sa Majesté qui a dicté nos démarches...

Si jusqu'à présent nous n'avons pas cru devoir notifier au pape toute l'extension que le gouvernement donnait au décret du concile, nous avons encore moins songé à la lui dissimuler, et jamais notre caractère, notre honneur, ne nous l'eussent permis, pour peu que Sa Sainteté nous eût mis sur la voie, ce qu'elle n'a jamais fait, nous regardant en quelque sorte comme parties intéressées dans cette affaire, et les seuls cardinaux comme son conseil. Par ce motif, nous nous informâmes de très-bonne heure auprès d'eux si le pape connaissait toute l'étendue que le gouvernement donnait au décret dont nous lui demandions la confirmation. Plusieurs des cardinaux et l'archevêque d'Édesse nous ont répondu maintes et maintes fois d'une manière affirmative, et nous avons à cet égard un témoin irrécusable dans la personne du préfet de Montenotte, à qui les cardinaux dirent dans le temps la même chose qu'à nous. Un seul nous laissa dans le doute sur ce qu'il avait dit personnellement au pape, mais en nous avouant toutefois qu'il croyait le pape bien informé sur le point dont il s'agit par ses collègues... Ce matin, nous avons rappelé aux cardinaux nos conversations à ce sujet. Ils en sont tous tombés d'accord, et nous ont répété que le pape avait connu d'avance et par une

note l'étendue du sens que le gouvernement donnait au décret du concile, ce qui montre qu'il ne peut rester à cet égard le moindre doute, et ce fait a maintenant pour Votre Excellence autant de certitude que pourrait lui en donner le procès-verbal le plus régulier ¹. »

C'était déjà beaucoup pour les évêques députés à Savone de hasarder ainsi quelques timides représentations contre la démarche dont ils étaient chargés. Aucun d'eux ne songea, fût-ce un instant, à se dérober à l'accomplissement d'une commission qu'ils jugeaient aussi fâcheuse en elle-même qu'elle leur était personnellement désagréable. Ils se rendirent donc chez le pape le 17 octobre, et, non sans quelque embarras, lui firent la déclaration prescrite. « Sur quoi, dit M. de Barral, le pape est convenu avec nous qu'il avait connaissance du sens étendu que Sa Majesté attachait aux articles arrêtés dans la congrégation générale du 5 août; mais en approuvant ces articles, il avait conservé l'espoir que Sa Majesté consentirait à lui laisser la nomination des évêchés

1. Lettre au ministre des cultes, M. Bigot de Préameneu, signée par l'archevêque de Tours, l'évêque de Trèves et l'évêque de Nantes, 16 octobre 1811.

dans les États romains, moyennant certaines clauses ou arrangements qu'il proposerait. Le pape ne nous a pas dissimulé qu'une renonciation à ces nominations lui coûterait d'autant plus qu'elle semblerait renfermer une renonciation à la souveraineté de Rome, renonciation que Sa Majesté n'exigeait pas de lui, et qu'il ne croyait pas pouvoir faire à raison du serment qu'il a prêté ¹. » Au reste, dans cette entrevue, les prélats ne pressèrent point Pie VII pour qu'il leur donnât une réponse immédiate ; ils insistèrent au contraire beaucoup pour qu'il hâtât l'expédition des bulles aux évêques nommés par l'empereur, ce à quoi le saint-père se prêta volontiers.

L'émotion du pape avait été très-vive, plus vive qu'il ne l'avait laissé voir aux évêques députés, quand il avait reçu d'eux cette communication inattendue. Il témoigna d'abord une grande répugnance à donner quelque réponse que ce fût dans l'état de séquestration où l'empereur continuait à le maintenir ; il s'en expliqua dans ce sens avec l'évêque de Plaisance, auquel, en sa qualité d'Italien, Pie VII parlait avec un peu plus d'ouverture de cœur qu'à ses collègues de France. « Le pape m'a assuré qu'il ne refusait pas

1. L'archevêque de Tours au ministre des cultes, 18 octobre 1811.

de faire ce qu'on lui demandait ; mais qu'il ne se trouvait pas assez assisté. Quelques théologiens de confiance, quelques cardinaux de plus auprès de lui, lui seraient nécessaires pour calmer sa conscience. Je lui ai donné des raisons, je lui ai même dit des choses très-fortes ; mais d'après ce que je puis juger de cette conversation, la seule crainte de manquer à son devoir le retient. On travaille pour persuader les cardinaux, et chacun emploie tous les moyens ¹. »

Lorsque la nécessité se faisait sentir d'agir fortement sur le saint-père, c'était toujours au préfet de Monténotte qu'il fallait avoir recours. Aussi le voyons-nous entrer immédiatement en scène. « Je m'étais abstenu pendant ces derniers jours de voir le pape, écrit-il le 30 octobre à M. Bigot de Préameneu, afin de réserver quelque effort pour un moment favorable. Les dernières dispositions dont je vous ai rendu compte annonçant plus de liberté d'esprit, je me suis présenté ce matin chez le pape... J'ai trouvé Sa Sainteté dans la situation d'une personne qui est prête à se rendre, de guerre lasse. J'ai profité du moment pour

1. Lettre de l'évêque de Plaisance au ministre des cultes, 26 octobre 1814.

faire valoir avec force la raison de la nécessité, et je l'ai présentée avec les moyens qui pouvaient en faire le mieux ressortir toute l'urgence. Ces motifs n'ont pas laissé que de faire quelque impression. Le pape m'a avoué qu'en parcourant les circonstances les plus critiques que lui offre l'histoire, il n'en a trouvé aucune aussi impérieuse que celles qui pèsent sur lui. J'ai abondé dans son sens, en lui faisant observer que depuis la chute de l'empire romain il n'y avait eu aucune puissance qui pût être comparée à ce colosse, excepté l'empire de Napoléon, et que le parallèle de ces deux puissances devait entraîner une similitude dans le gouvernement de l'Église aux deux époques ¹. »

Sans admettre tout à fait la théorie de M. de Chabrol, Pie VII lui répéta ce qu'il avait déjà dit à l'évêque de Plaisance. « Il voyait clairement la situation où il était placé ainsi que l'Église. Il avait totalement renoncé au temporel, et la raison de l'abdication indirecte de la souveraineté n'était plus rien pour lui; il ne lui restait plus que les inquiétudes de sa conscience... Je les ai combattues,

1. Lettre de M. de Chabrol à M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 30 octobre 1811.

poursuit M. de Chabrol, par l'opinion unanime de son conseil, par l'état présent de l'Église. Je lui ai exposé que l'opinion générale réclamait tous les sacrifices de sa part et que tous les chrétiens l'attendaient de lui... Je lui ai dit que sa conscience pouvait être tranquille, que le témoignage universel (*vox populi, vox Dei*) devait rétablir le calme dans son esprit. Ce témoignage était employé avec autorité pour prouver les vérités les plus essentielles du christianisme et toutes les vérités morales. A coup sûr, je n'étais pas théologien ; mais je pensais que la théologie avait aussi pour première base un raisonnement juste et un sens droit... Ces considérations, qui étaient peut-être plus adaptées aux circonstances que puissantes en elles-mêmes, ont, à ce que je crois, produit quelque effet. Le pape m'a dit qu'il souhaitait en finir, et que tout aurait été terminé plus tôt, si on lui eût donné son conseil. Le changement de souveraineté appartenait à la Providence, et il fallait bien en reconnaître les conséquences ; mais il avait trop peu de conseillers avec lui. Là-dessus il m'a dépeint les personnes, accordant de la capacité politique au cardinal Ruffo, de la pratique au cardinal Roverella, refusant étude et intelligence de la matière aux deux autres, et ne parlant pas de M. de Bayane parce

qu'il ne trouvait pas d'objections contre lui... Il a ajouté qu'il donnerait une réponse aux évêques et qu'il espérait qu'elle satisferait Sa Majesté. Il s'attendait d'ailleurs de sa part à quelque bienveillance. S'il ne s'agissait que de sa personne, volontiers il passerait sa vie dans une cellule, se trouvant trop bien où il était dans la situation présente. Je l'ai prié de considérer que, dans le poste où Dieu l'avait placé, il avait d'autres intérêts à régler que les siens propres. En somme, je l'ai laissé assez bien disposé pour qu'on puisse espérer de lui la détermination de ne pas faire de résistance¹... »

En cela, M. de Chabrol se trompait un peu. Les dispositions du saint-père étaient, il est vrai, on ne peut plus conciliantes; mais sa conscience était alarmée. M. de Barral se rendait un plus juste compte de la disposition d'esprit de Pie VII et des moyens les plus propres à lever ses scrupules lorsqu'il écrivait, le 31 octobre, à M. Bigot de Préameneu : « Il paraît bien que les dix ou douze évêchés des deux départements de Rome et du Trasimène sont la seule difficulté qui reste à vaincre. Elle serait probablement

1. Lettre de M. de Chabrol au ministre des cultes, 30 octobre 1811.

vaincue déjà, si l'on eût envoyé à Savone, en même temps que les cardinaux et nous, ainsi que nous l'avons demandé, le père Menocchio, le confesseur du pape, que l'on dit être à Rome. Il ne paraît point que ce soit un homme très-lumineux, mais on assure qu'il est bien puissant. C'est un saint du troisième ou quatrième ciel, et son pouvoir sur l'esprit du pape est au-dessus de toute expression... Je n'ajoute aucune réflexion, sinon qu'avant de faire venir ici le père Menocchio, si on l'y fait venir, il paraît à propos de s'assurer de sa façon de voir les choses d'aujourd'hui, car, n'ayant à ce sujet que des ouï-dire, nous ne pouvons, quoiqu'ils soient favorables et assez uniformes, en répondre en aucune manière. Ce véhicule serait puissant, pourvu qu'il soit véhicule plutôt qu'obstacle¹. »

Cette idée de faire venir le confesseur du pape à Savone n'agréa point à l'empereur, soit qu'il crût la chose inutile, soit qu'il se défiât un peu de l'avis que pouvait ouvrir ce saint du quatrième ciel. Laisse à lui-même, Pie VII devenait cependant de plus en plus perplexe, et sa santé s'en ressentait. « Je reviens

1. Lettre de M. de Barral, archevêque de Tours, à M. le ministre des cultes, 31 octobre 1811.

de chez le pape, écrit M. de Chabrol, le 5 novembre; il était plus agité; il avait peu dormi¹. » Comme à son ordinaire, le préfet de Montenotte se mit à offrir ses conseils pour tirer Pie VII d'embarras. En accordant toutes les bulles, il ne faisait rien de nouveau, mais il mettait seulement la dernière main à sa première décision. « Là-dessus, le pape s'est répandu en protestations sur le désir ardent qu'il avait d'arriver à la paix de l'Église. Il avait écrit nouvellement, m'a-t-il dit, un projet de lettre au cardinal Fesch, pour qu'il intercédât auprès de l'empereur et lui obtînt de nouveaux conseils. Il avait, depuis, renoncé à ce projet parce qu'il y trouvait des difficultés. Certainement il ne refusait pas ce qui lui était demandé, il voulait seulement y mettre les formes. Je lui ai représenté que les formes ne s'appliquaient qu'aux circonstances ordinaires, et que tout dépendait de sa décision personnelle. Il n'était après tout question que d'une concession qu'il devait faire, et le privilège d'une dignité éminente comme la sienne était justement de pouvoir suppléer aux formes par sa volonté. La nécessité était ici évidente et lui en faisait

1. Lettre de M. de Chabrol au ministre des cultes, 5 novembre 1811.

une loi ; et je le priai de considérer quel scandale donnerait au monde chrétien une restriction mise à un acte authentique contre le sens précis des intentions de la partie contractante ¹. »

Le pape n'était pas aussi frappé que M. de Chabrol de la crainte du scandale que pourrait donner son opposition aux volontés de l'empereur ; il redoutait au contraire celui qui résulterait de sa trop facile adhésion. « Il m'a dit que l'on penserait généralement qu'il n'avait pas fait, mais acheté la paix. J'ai expliqué que l'opinion, loin de réclamer une résistance, était au contraire entièrement prononcée à cet égard, et qu'elle ne pouvait qu'être surprise de la lenteur de sa détermination... Le pape m'a répété qu'il tenait bien peu à ce qui le regardait personnellement, et que pour le pouvoir temporel il y renonçait entièrement ; mais qu'en regardant derrière lui, il était effrayé de tout ce qu'il avait accordé sans suivre les formes ²... » Ces timidités de conscience de Pie VII paraissaient aussi singulières qu'irritantes au préfet de Montenotte. Il ne désespérait pas toutefois

1. Lettre de M. de Chabrol au ministre des cultes, 5 novembre 1811.

2. *Ibid.*

d'en triompher. « J'espère, disait-il en terminant, que de nouvelles réflexions amèneront le pape plus loin; mais le temps s'écoule et la patience peut se lasser. Lorsque je le verrai, ce qui aura lieu prochainement, j'insisterai plus fortement que jamais, et je parlerai très-ouvertement contre les ménagements que pourrait avoir le conseil pour son opinion. J'y suis d'autant plus autorisé que M^{gr} Bertalozzi m'annonce que je puis rendre des visites plus fréquentes et qu'elles sont vues avec plaisir. Je pense que l'intention de ce brave homme, qui met de la droiture dans sa conduite, est que le pape voie par ce moyen dans tout son jour le véritable tableau de sa situation. C'est ce que ma situation indépendante me met à même de faire plus souvent que tout autre ¹. »

Quels que fussent les efforts tentés par M. de Chabrol avec cette autorité qui résultait, suivant lui, de sa situation indépendante, ses progrès sur l'esprit du saint-père ne furent point considérables. « Le pape répète toujours, soit à nous, soit aux cardinaux, écrit M. de Barral à M. Bigot de Préameneu, le

1. Lettre de M. de Chabrol au ministre des cultes, 5 novembre 1811.

8 novembre 1811, qu'avec ses conseils et sa liberté tout pourrait se faire décentement, mais qu'en faisant plus qu'il n'avait fait jusqu'à présent, il déshonorerait aux yeux de la catholicité son propre caractère. »

La situation devenait de plus en plus embarrassante. Afin de triompher des scrupules du saint-père, les évêques, naguère si unanimes pour expliquer longuement au ministre des cultes combien il était à la fois cruel et inopportun de trop presser le pape sur ce chapitre des évêchés romains, se trouvèrent également d'accord pour démontrer pertinemment, par un message officiel aux cardinaux servant de conseillers à Pie VII, que Sa Sainteté n'avait aucune solide raison de se refuser à la concession demandée. Leur langage fut même dans cette occasion empreint de cette ardeur qui n'accompagne d'ordinaire que les plus profondes convictions. « Est-il besoin de conseils, s'écriaient l'archevêque de Tours et les évêques de Plaisance, de Trèves et de Nantes, est-il besoin de conseils quand la nécessité parle? Délibère-t-on quand on voit que tout est perdu si l'on n'agit pas sur-le-champ? Or telle est évidemment la situation où se trouvent l'Église de France, le saint-siège, l'Église univer-

selle, qu'il faut s'attendre aux plus grands maux, si l'accommodement proposé par l'empereur est différé. Nous ne parlerons pas à Sa Sainteté des malheurs qui lui seraient personnels. Nous connaissons trop son courage, sa patience, sa résignation héroïque, pour croire qu'elle puisse être frappée d'un pareil motif. Cependant nous la supplions de considérer que le mal du chef est le mal de tout le corps, et que l'Église ne peut être bien administrée, si celui qui la gouverne ne jouit pas d'une entière liberté. Si la chaire de Saint-Pierre n'est plus l'oracle de l'Église et la source des grâces spirituelles, si le pontife qui la remplit ne peut faire entendre sa voix aux évêques et aux fidèles, si l'Église de Rome et le sacré-collège demeurent encore longtemps dans l'état où ils sont actuellement, on n'entrevoit pas comment il serait possible de donner un successeur à Sa Sainteté... La nomination de quelques évêchés aux environs de Rome peut-elle être mise en balance avec un aussi grand intérêt et avec tous les maux qui seraient la suite infaillible de la mésintelligence prolongée entre le pape et l'empereur?... Quelle sera la consternation des fidèles, si leur attente est trompée, et si, en retournant au milieu d'eux, nous sommes réduits à leur apprendre que le pape a rejeté un traité

qui seul pouvait mettre un terme aux maux de l'Église ¹ ! » Cette note fut mise par les cardinaux sous les yeux du saint-père. Tous les membres du sacré-collège et l'archevêque d'Édesse lui-même auraient bien voulu que Pie VII cédât à la nouvelle exigence de Napoléon. Entre eux la partie était fortement liée, et c'était sur cet accord, qu'il avait tant contribué à établir, que le préfet de Montenotte avait fondé ses principales espérances; mais Pie VII rejeta absolument le projet de réponse qu'avaient rédigé pour lui ses soi-disant conseillers. Il leur dicta une autre note conçue dans un sens fort différent. Il n'y était pas d'ailleurs question d'un refus absolu et définitif.

« Dans la situation actuelle, disait le message que les cardinaux reçurent ordre d'adresser aux évêques, par suite de l'état des choses et de la pratique ordinaire du saint-siège, Sa Sainteté sent le devoir de réclamer l'aide d'un conseil convenable à l'effet de prendre une détermination sur cette question des évêchés de l'État romain et sur tant d'autres affaires sacrées qui sont d'une si grande importance. C'est

1. Note adressée à MM. les cardinaux pour être mise sous les yeux de Sa Sainteté, 16 novembre 1811. — Cette note est signée par l'archevêque de Tours, l'évêque de Plaisance, l'évêque de Trèves et l'évêque de Nantes.

pourquoi Sa Sainteté, souhaitant la paix de l'Église et la réparation de ses maux, désireuse avant tout de tranquilliser sa conscience, vit dans l'espérance fondée que Sa Majesté voudra bien consentir à ce que toute détermination ultérieure soit différée au temps où Sa Sainteté se trouvera en position d'exercer son ministère apostolique, et quand il aura près de lui un nombre convenable de ses conseillers ayant l'expérience et la connaissance des choses sacrées. S'étant entendue avec eux, aidée de leurs lumières et après avoir pris avec grand soin en considération les divers rapports sur ces objets, Sa Sainteté cherchera avec le secours du Seigneur le moyen de combiner toute chose pour la satisfaction réciproque des deux parties. Elle espère arriver à cette fin vers laquelle elle soupire, animée d'une ferme confiance que Sa Majesté voudra favorablement accueillir les représentations que Sa Sainteté croira nécessaire de lui faire, et que Sa Majesté ouvrira les voies pour accomplir heureusement les avantages spirituels de l'Église¹. »

A peine les cardinaux avaient-ils remis cette note,

1. Note des cardinaux en réponse à celle remise par les évêques députés, 17 novembre 1811.

dont ils étaient les signataires, mais nullement les inspireurs, que, remplis d'effroi, ils se hâtèrent de faire savoir à Paris qu'on aurait grand tort de leur en imputer la responsabilité. « Le pape n'a point adopté notre projet, écrivait le cardinal de Bayane, disant que pour le repos de sa conscience il avait absolument besoin d'un conseil plus nombreux avant que de s'engager... Mes collègues et M. le préfet de Savone, qui est goûté et très-estimé du pape, ont fait auprès de lui tout ce qu'ils pouvaient pour le décider à l'extension. Je croirais volontiers qu'un conseil plus ample en viendrait peut-être à bout. J'avais espéré que mon projet serait mieux accueilli, étant donné par M^{gr} Bertalozzi, qui le goûtait et qui a du crédit auprès du saint-père, tandis que je n'en ai plus aucun; mais Sa Sainteté l'a rejeté¹... La vérité est que tous mes collègues, M^{gr} Bertalozzi et moi, avons fait tout ce qui était en nous pour engager dès à présent le pape à l'extension du bref à tous les évêchés. Si nous n'avons pas réussi, il faut s'en prendre à notre peu de crédit et, pour ce qui me concerne, à la nullité du mien depuis que le bref du

1. Lettre du cardinal de Bayane au ministre des cultes, 19 novembre 1811.

pape est expédié et que la lettre de Sa Sainteté à l'empereur est restée sans réponse, car je suis trop sincère pour ne pas vous avouer mes fautes : je m'étais trop pressé de croire et de faire croire à Sa Sainteté qu'elle aurait une réponse obligeante et des marques utiles pour l'Église et pour elle-même de la satisfaction de Sa Majesté impériale¹. » M. de Chabrol, également affligé de ce qu'il appelait « l'entêtement du pape, » prenait soin de remarquer que Pie VII avait commencé par dire un *non* positif, et que les représentations continuelles qui lui avaient été faites l'avaient insensiblement amené à faire simplement la demande d'un conseil. Le préfet de Montenotte ne désespérait donc pas encore. « J'ai pensé, écrivait-il au ministre des cultes, qu'il était convenable que personne ne connût la note qui a été remise, et qu'on ne s'entretînt en aucune manière des affaires présentes. J'ai pris à cet égard des précautions qui atteindront le but et qui seront dirigées avec toute la prudence dont je suis capable². »

Tandis que le prudent préfet de Montenotte, les

1. Lettre du cardinal de Bayane au ministre des cultes, 23 novembre 1811.

2. Lettre de M. de Chabrol au ministre des cultes, 19 novembre 1811.

cardinaux et les évêques s'employaient de leur mieux à Savone pour éviter que la rupture ne devînt imminente et publique entre le pape et l'empereur, Napoléon, satisfait de la tournée qu'il venait de faire dans les provinces du nord de son empire, de plus en plus confiant dans le succès de son expédition contre la Russie, rentrait dans sa capitale décidé au contraire à pousser les choses à toute extrémité. Au moment où il méditait d'aller se remettre à la tête de ses armées pour les conduire plus loin qu'il ne les avait encore menées, il ne lui convenait nullement de laisser derrière lui une aussi grosse question. Il lui fallait ou la régler avant son départ, ou l'ajourner pendant son absence. Il sentait parfaitement à travers le silence des uns et la réserve de tous que ses plus dévoués partisans, soit de l'ordre civil, soit de l'ordre religieux, étaient loin d'approuver l'attitude qu'il avait prise depuis plusieurs années à l'égard du chef de la religion catholique. Il ne se souciait pas de laisser à aucun d'eux la conduite de cette affaire. Ni Cambacérès, auquel il reconnaissait beaucoup de capacité, mais un peu de faiblesse, ni son oncle le cardinal Fesch, dont il se défiait plus que jamais à cause de ses tendances ultramontaines, n'étaient à son gré capables de se mesurer contre un pareil antago-

niste. Lui seul avait la clef du caractère de Pie VII ; lui seul, un jour ou l'autre, un peu plus tôt, un peu plus tard, à la condition d'agir directement et par lui-même (il s'en tenait du moins pour assuré), était en état d'assouplir ou de briser, suivant qu'il le faudrait, l'ombrageuse obstination de ce vieillard. Son parti était donc pris : ou bien le pape céderait immédiatement, et, dans ce cas, toutes les difficultés étant aplanies avant le commencement de la campagne, il n'y avait plus d'inquiétude à concevoir sur la façon dont le clergé se comporterait pendant la durée de la guerre ; ou bien le pape résisterait, et alors il fallait resserrer plus que jamais sa captivité, et lui enlever toute communication avec les fidèles de son Église. De moyens termes, il n'en accepterait point. Au fond de son âme, et sans qu'il osât s'en exprimer ouvertement, la pensée de l'empereur allait plus loin encore. Après tout, si Pie VII se montrait en ce moment inflexible, était-il bien sûr que cela fût un mal ? Quand l'empereur de Russie aurait été battu, comme ne pouvaient manquer de l'être tous les ennemis de Napoléon, la question serait reprise ; mais elle ne le serait plus dans les mêmes termes. Le jour où il reviendrait à Paris après avoir pris Saint-Pétersbourg ou Moscou, qui donc l'empêcherait d'élever ses nouvelles exi-

gences au niveau de ses récents succès ? Il ne s'agirait plus alors de donner le choix à Pie VII entre le séjour de Rome ou celui d'Avignon, le souverain pontife logerait dans sa capitale même, sous sa main et à sa discrétion. C'est ainsi qu'agissaient les tsars de Russie avec leur pape, qui, reconnaissant et soumis, prêchait d'exemple à tous les sujets de l'empire la soumission la plus complète aux volontés du maître. Pour lui, quelles ressources non-seulement dans les affaires du dedans, mais aussi dans celles du dehors ! Quel profit ne saurait-il pas tirer de l'influence du saint-père, d'un côté pour imposer partout chez lui l'obéissance comme le plus saint des devoirs, de l'autre pour mettre à la raison les Espagnols révoltés contre son frère Joseph, pour aider son beau-frère Murat à chasser de Sicile les Anglais hérétiques, pour étendre enfin sur les populations catholiques de l'Orient et du globe entier l'influence prépondérante de la France ! Ces rêves grandioses, que l'abbé de Pradt encouragea sans doute de toutes ses forces, quoiqu'il nous les ait dénoncés plus tard comme autant de folies, agitaient fiévreusement l'imagination véritablement orientale de Napoléon quand, après avoir accueilli assez froidement le délié prélat qu'il venait d'envoyer à Savone pour traiter avec le pape, il se

mit tout à coup à lui proposer, sans autre transition, d'aller employer ses multiples facultés à révolutionner derrière lui la Pologne¹. Ce qui, mieux encore que les indiscretions toujours un peu suspectes de l'archevêque de Malines, révèle les vrais desseins de l'empereur, ce sont ses propres actes, ce sont les dépêches qu'il dicta lui-même à cette époque et que nous allons faire passer sous les yeux de nos lecteurs.

Napoléon, pendant sa longue absence, n'avait rien tant recommandé à son ministre des cultes que de garder un absolu silence sur les affaires de l'Église, de retirer des mains des membres du concile et à plus forte raison de la circulation publique toutes les pièces et les documents quelconques ayant trait aux matières religieuses. Arrivé à Paris le 12 novembre, il fit venir, le 3 décembre 1811, M. Bigot de Préameu à Saint-Cloud. La veille, c'était de la guerre, maintenant si prochaine, qu'il s'était occupé. Il avait écrit au prince d'Eckmühl pour se plaindre en termes pleins d'amertume des habitants du grand-duché de Varsovie, qui affirmaient ne pas pouvoir nourrir

1. *Relation de mon ambassade dans le grand-duché de Varsovie*, par l'abbé de Pradt.

les troupes françaises, et mettaient néanmoins en avant la prétention étrange de devenir une nation. Il avait eu soin d'assurer lui-même imperturbablement au chef si intelligent du corps d'armée chargé de marcher en tête de l'expédition contre la Russie qu'il n'y avait absolument rien à redouter de l'esprit des populations germaniques, et que « l'Allemand, fût-il même aussi oisif, aussi fainéant, aussi assassin, aussi superstitieux, aussi livré aux moines que le peuple d'Espagne, n'était nullement à redouter. » Il y a plus ; il avait poussé l'illusion jusqu'à prédire à son second dans cette formidable aventure que, « s'il y avait un mouvement en Allemagne, il finirait par être pour nous et contre les petits princes de ce pays ¹. » Aujourd'hui, c'était aux évêques députés à Savone qu'il allait s'adresser par l'entremise de son ministre des cultes ; mais, si différents que fussent du maréchal Davoust, par leurs fonctions et par leur caractère, les agents ecclésiastiques pour lesquels étaient dictées à M. Bigot de Prémeneu les instructions qu'on va lire, Napoléon leur parlait exactement du même ton et s'adressait à eux dans le même style. C'était en

1. L'empereur au prince d'Eckmühl, 2 décembre 1811. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXIII, p. 44.

effet le même incroyable orgueil qui troublait l'équilibre de ce prodigieux esprit quand il faisait parvenir aux uns comme aux autres l'expression chagrine et presque irritée de ses volontés impérieuses. Le bon sens, qui avait été l'une de ses plus éminentes facultés, ne gouvernait plus ce grand politique, autrefois si sagace, mais non moins gâté par les faveurs extraordinaires de la fortune que par les complaisances de son servile entourage. On eût dit qu'il était destiné à perdre du même coup, avec l'instinct des choses qui se pouvaient raisonnablement tenter, la mesure de celles qui se pouvaient raisonnablement écrire. Son langage, autrefois si noble, devenu peu à peu de moins en moins modéré, allait dorénavant se mettre de niveau avec ses actes de plus en plus dépourvus de sagesse.

« Messieurs les députés, disait M. Bigot de Préameneu dans une note qui lui fut tout entière dictée par l'empereur, Sa Majesté a remis le bref du pape à l'examen d'une commission composée de ses ministres et de ses conseillers d'État, laquelle a recueilli aussi l'opinion des plus célèbres juriconsultes. Après la plus ample discussion, il a été à l'unanimité décidé que le bref ne peut pas être accepté, 1^o parce qu'il est injurieux à l'autorité de

l'empereur et aux évêques de l'empire et du royaume d'Italie, et que, n'y eût-il que la seule irrégularité de ne pas reconnaître comme un concile national la réunion des évêques à Paris, ce serait une cause de rejet, les pontifes romains n'ayant jamais entendu contester à chaque souverain le droit de réunir ses Églises pour en former un concile national;... 2° la qualification donnée à l'Église de Rome de « maîtresse de toutes les Églises, » les expressions de « vraie obéissance » et autres semblables ne pouvaient être tolérées, si elles n'étaient accompagnées d'explications, attendu que, le bref étant publié par autorisation du gouvernement, il serait censé acquiescer à des formules et à des titres dont les papes se sont autrefois servis, et dont ils se serviraient bien plus encore dans leur système de se prétendre évêques universels; 3° enfin, on ne peut admettre toute la partie du bref où, par addition au décret, il est dit, entre autres choses, que l'institution, dans le cas de l'article 4, serait au nom du pape, ce qui supposerait que, le pape refusant ou défendant, l'institution ne pourrait avoir lieu... »

On le voit, loin de rien rabattre des exigences qu'il avait d'abord mises en avant pendant son excursion en Hollande, l'empereur les avait beaucoup étendues.

Il ne se contentait plus d'une simple déclaration faite à Pie VII au sujet des évêchés romains, il s'appuyait maintenant sur l'avis qu'il s'était fait donner par une commission nommée et choisie *ad hoc* pour écarter entièrement tout ce qui lui déplaisait dans le bref et le bref lui-même.

« Une grande majorité voulait qu'on déclarât le bref rejeté et le décret du concile non approuvé, continue toujours M. Bigot; cette majorité entendait prononcer que, le décret n'ayant point été approuvé, le cas prévu par le premier décret était arrivé, et, attendu l'urgence, convoquer de nouveau le concile national, ou simplement déclarer que les évêques nommés par Sa Majesté seraient institués par le synode métropolitain, qui serait à cet effet réuni à chaque nomination, et ce, jusqu'à ce qu'un concile général de la chrétienté eût statué sur cet objet. Il ne vous échappera point, messieurs, que ce moyen est infail-
lible. En effet, lors même que les synodes métropoli-
tains ne se porteraient pas aujourd'hui à donner suite à l'institution, la nécessité en ferait de plus en plus une loi dans un certain laps de temps. Sa Majesté ne forcerait personne. Les vicaires nommés par le chapitre administreraient provisoirement, et l'ordre nécessaire à la religion ne cesserait pas d'être maintenu

dans les diocèses... Cependant, pour donner une preuve de sa modération ordinaire, Sa Majesté voulait bien adopter un *mezzo termine*. Elle a donné l'ordre de faire au bref un projet de modifications telles, que, le pape les adoptant et donnant un bref conforme, il pût être accepté purement et simplement... Quant à l'institution des évêques des États romains, c'est une discussion vaine. Le décret est rendu par les Églises et pour les Églises de l'empire et du royaume d'Italie. Or l'empire et le royaume d'Italie constituent des pays réunis par des sénatus-consultes. Prétendre à des distinctions, c'est prétendre à tout bouleverser. Le pape pourrait ôter à l'empire la Toscane et la Hollande comme les États romains. Toute autre interprétation d'un décret aussi évident serait d'une telle mauvaise foi que ce serait renoncer à tout arrangement.

« Ce serait supposer une grande inconséquence de la part de Sa Majesté que de croire qu'elle laisse les cardinaux *noirs* aller auprès du pape. S'il voulait prendre pour conseils les ennemis de l'empereur, ceux-là mêmes qui par leurs perfides insinuations l'ont déjà conduit au point où il se trouve, il n'y aurait rien à espérer. Vous pouvez être certain que l'empereur ne cédera rien sur aucun autre article que

celui-là ne soit terminé. Il vous est facile de comprendre que dans ces circonstances il y a impossibilité que l'empereur réponde à la lettre du pape. Discourir avec lui sur des questions de discipline ecclésiastique, ou lui faire des reproches sur les obstacles qu'il met à la conciliation, ce serait au moins inutile. Il attend donc que le décret du concile ait été approuvé purement et simplement pour croire qu'un premier pas ait été fait vers la conciliation ¹. »

Ainsi Napoléon, renchérissant sur ses réclamations des premiers jours, ne voulait plus entendre parler de ce même bref contre lequel ses propres négociateurs n'avaient soulevé que des objections de pure forme, bien vite admises par Pie VII. Quel surprenant coup de théâtre ! Tandis que les cardinaux et les évêques, dans leurs lettres au ministre des cultes, exprimaient modestement l'espoir qu'en récompense de leur zèle couronné de succès l'empereur voudrait bien accorder un peu plus de liberté au saint-père, tandis qu'ils prenaient soin d'expliquer timidement que les angoisses trop évidentes auxquelles depuis

1. Note pour les évêques députés à Savone, dictée par l'empereur au ministre des cultes, 3 décembre 1811. — Cette note n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon 1^{er}*.

quelques jours le souverain pontife semblait en proie provenaient surtout de la douloureuse surprise qu'il éprouvait de ne recevoir ni réponse à ses missives affectueuses, ni promesses rassurantes pour l'Église, ce même ministre était chargé de leur faire savoir, dans un langage plein de sévérité et de rudesse, que leur maître n'était point du tout satisfait de leurs services, qu'il n'acceptait aucun de leurs avis, qu'il ne songeait nullement à écrire au saint-père, qu'il ne voulait point de son bref, et qu'il leur fallait, comme si rien ne s'était passé, tenter de nouveaux efforts pour en obtenir un tout différent. Peut-on s'imaginer un désappointement plus cruel? N'importe, malgré le peu d'espoir qu'il leur était permis de conserver encore, les prélats, rompus à la plus parfaite obéissance, reprirent incontinent leur ingrate besogne. Le 13 décembre, ils étaient admis à l'audience pontificale. Tout d'abord ils purent lire sur la physionomie de Pie VII, d'ordinaire si sereine et si aimable, qu'il était à l'avance prévenu du but de leur démarche, et que son âme, toute douce qu'elle fût, en ressentait l'affront. Le pape avait en effet appris par le canal de M^{gr} Bertalozzi et du docteur Porta, les confidents ordinaires du préfet de Montenotte, qu'il était arrivé de fâcheuses nouvelles de Paris, et que le moment

était venu pour lui de s'armer encore une fois de patience. Ceux qui avaient fait parvenir sous main ces conseils, s'ils s'étaient un instant flattés d'ébranler le souverain pontife, méconnaissaient complètement son caractère. Pie VII était naturellement confiant, humble de cœur, lent à prendre son parti, assez timide, porté à l'hésitation par les scrupules de sa conscience, irrésolu, si l'on veut, mais nullement faible. Il avait horreur de la mauvaise foi, et l'idée d'être pris pour dupe lui était insupportable. Le jour où il apercevait clairement qu'on se proposait d'abuser de sa candeur, il était capable de se montrer tout à coup inflexible. Ce fut sous ce jour inattendu pour eux qu'il apparut le 13 décembre aux évêques de la députation. « L'audience n'a pas été favorable, écrit M. de Chabrol le 14 décembre. Le pape s'est animé. Il est entré dans quelques-uns de ces mouvements auxquels il se livrait avant qu'il fût question d'un arrangement. La députation n'a rien épargné pour faire sentir au pontife sa position. Chacun de ses membres a parlé alternativement et fort bien, à ce qu'il paraît; mais le pape ne s'est pas entièrement apaisé¹. »

1. Lettre de M. de Chabrol à M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 14 décembre 1811.

Cette sorte de rébellion étonna tellement le préfet de Montenotte qu'il ne crut pas d'abord qu'elle pût se prolonger longtemps. Il se figura même qu'avec un peu de patience et d'adresse, en employant les moyens détournés d'influence qu'il s'était habilement procurés, il aplanirait assez aisément toutes choses. « En apprenant que le pape n'avait pas parlé avec calme de sa conscience, qu'il n'avait d'ailleurs pris aucun parti irrévocable et qu'il avait seulement laissé paraître beaucoup d'émotion, je n'ai pas cru qu'il fallait renoncer à toute espérance de succès. L'état des affaires laisse entrevoir une négociation dans laquelle le pape se débattrait entre ses inquiétudes habituelles et les idées de convenance et de nécessité qui lui seront suggérées. On peut croire qu'il finira par proposer quelque chose qui se rapprochera de ce qui lui est demandé. Il se range ainsi dans la classe des débiteurs qui s'acquittent lentement ¹. » Le préfet de Montenotte, d'abord trop confiant dans les donneurs de renseignements qu'il s'était ménagés auprès de la personne du pape, ne devait pas se méprendre longtemps sur les véritables dispositions de son prison-

1. Lettre de M. de Chabrol à M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 14 décembre 1811.

nier. Dès le 15 décembre, il avait vu l'archevêque d'Édesse, M^{gr} Bertalozzi, et, remis sur la voie de la vérité par les entretiens de ce confident intime du saint-père, il rectifiait ses premiers pronostics.

« J'ai trouvé M^{gr} Bertalozzi singulièrement affecté. Il m'a laissé entrevoir, mais avec réserve, suivant son usage, qu'il ne voyait pour le moment aucune espérance... J'ai remonté à la source, et il en est résulté que le pape a annoncé un refus formel de ne rien changer à ce qu'il avait fait, et que les termes de ce refus montraient une résolution très-forte, au point qu'elle est fondée sur ce que le saint-père appelle « une inspiration dans ses prières. » Après avoir été indécis dans les premiers moments, le voilà retombé dans la détermination qu'il avait d'abord montrée à la députation. On se rappelle l'inflexibilité qu'il fit paraître à Rome dans quelques occasions contre l'avis unanime de son conseil. On retrouve dans la manière dont il s'est exprimé les mêmes errements, et dans ce moment on conserve d'autant moins d'espérance que toute sa conduite annonce de la méfiance envers ceux qui pourraient l'éclairer ¹. »

1. Lettre de M. de Chabrol à M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 15 décembre 1814.

Le saint-père était en effet prodigieusement surpris, nous croyons pouvoir dire choqué de la conduite tenue en cette circonstance par les cardinaux qui lui avaient été envoyés de Paris afin de lui servir de conseils. Il s'expliquait, probablement sans l'approuver beaucoup, l'attitude des évêques qui, en qualité de négociateurs accrédités par le chef de l'empire français, tâchaient de faire valoir auprès de lui les thèses tant soit peu contradictoires que celui dont ils tenaient leurs pouvoirs les obligeait à soutenir. Il n'en voulait en aucune façon à M. de Chabrol, qui n'était ni prêtre ni théologien, d'appuyer de ses plus vives instances et par des arguments qui n'étaient rien moins qu'orthodoxes, et parfois même pouvaient paraître un peu rudes à entendre, les exigences de son maître. Ces messieurs lui semblaient dans leur rôle. Des membres du sacré-collège, des princes de l'Église romaine, liés par les mêmes serments que leur chef et qui s'étaient offerts pour lui servir de conseils, qui avaient en arrivant à Savone protesté de la droiture de leurs intentions et de l'impartialité de leur jugement, lui paraissaient moins excusables quand il les voyait changer ainsi subitement d'avis au moindre mot d'ordre qui leur survenait de Paris. Il ne leur pardonnait pas de ne vouloir plus, dès que l'empe-

reur leur en avait fait signe, reconnaître la moindre valeur aux concessions si coûteuses pour sa conscience qu'il avait délibérées et consenties de concert avec eux, et pour l'obtention desquelles ils lui avaient offert de si chaleureuses actions de grâces. Comment pouvaient-ils prendre sur eux de lui donner maintenant à entendre que tout cela ne suffisait plus? de quel front osaient-ils, eux, les défenseurs naturels du saint-siège, lui demander d'aller plus loin encore, et de faire litière de ses privilèges les plus indispensables? Une semblable palinodie avait mis à découvert aux yeux de Pie VII le rôle d'ailleurs assez mal déguisé que ces trop complaisants serviteurs de Napoléon étaient venus jouer à Savone; son parti était pris de ne plus écouter leurs conseils. M^{sr} Bertalozzi, quoique jugé moins sévèrement par le saint-père, avait du même coup perdu, lui aussi, tout son crédit. Pie VII était décidé à n'agir que d'après ses propres lumières. Cet effort lui coûtait d'autant plus que par inclination naturelle il éprouvait un plus vif besoin de se sentir soutenu et comme réconforté dans d'aussi cruelles épreuves par quelque appui sympathique et tendre; mais sa conscience avait parlé. Si dût que fût le combat à livrer, et quoiqu'il fût seul à le soutenir, Dieu aidant, il ne faiblirait pas.

« L'impression qu'ont pu laisser dans l'esprit du pape, écrit M. de Chabrol, les raisonnements pressants qui lui ont été faits depuis deux jours ne paraît pas avoir été assez forte pour le ramener et vaincre son obstination. Nous avons su par son médecin, que nous avons pressé d'agir de son côté pour achever de l'ébranler, qu'il est singulièrement tourmenté par les propositions qui lui sont faites. Il lui a dit que ce qui lui était demandé l'absorbait tout entier, et que la pensée seule en faisait blanchir ses cheveux... Leurs Éminences les cardinaux ne sont pas traités avec plus de confiance que les jours passés, et le pape a encore répété qu'il n'a pas de théologiens dans son conseil. Le collège (M. de Chabrol entend probablement les cardinaux-membres du sacré-collège) cherche toutefois à lui faire sentir la nécessité d'un accord solide avec Sa Majesté, et suit entièrement le plan proposé par M. de Bayane, mais l'attention du saint-père est entièrement portée sur le bref, et ne lui laisse pas la faculté d'y réfléchir et de s'y déterminer. Tel est en ce moment l'état des choses à Savone... Quant aux habitants de cette ville, ils ne s'occupent en aucune manière de ce qui est relatif au pape ¹. »

1. Lettre de M. de Chabrol à M. Bigot de Préameneu, 27 décembre 1811.

Cet état d'indifférence des habitants de Savone, dont il s'arrangeait si bien, n'était pas à beaucoup près celui du préfet de Montenotte. Pour son compte, il redoublait d'activité. « On a cherché à réunir tous les efforts, écrivait-il le 3 janvier 1812, pour ébranler et vaincre enfin l'obstination du pape; mais jusqu'ici rien ne peut faire concevoir des espérances fondées. Les personnes de sa maison ont agi auprès de lui. Il les a d'abord écoutées avec attention; mais à la fin de la conversation il a dit qu'il ne pouvait consentir à céder la nomination des évêchés romains, que c'était là une innovation au-dessus de ses forces. Il a cependant ajouté que, si on entrait dans une négociation réglée et si l'on traitait avec d'autres formes, en lui rendant sa liberté, ce serait une chose différente ¹. » Trois jours après qu'il avait adressé cette lettre au ministre des cultes, M. de Chabrol recevait de lui une dépêche qu'il était chargé de remettre aux évêques députés. « Je sais, écrit-il le 6 janvier, que le contenu de cette dépêche les a en quelque sorte consternés, à raison de la difficulté qu'ils prévoient à décider le pape, et de la nécessité

1. Lettre de M. de Chabrol à M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 3 janvier 1811.

pressante de le décider sur-le-champ. Ils sont tous convaincus que le pape prend une fausse route; aussi se sont-ils aisément décidés à lui parler avec force. Le cardinal Roverella l'a vu hier. M^{gr} Bertalozzi s'est chargé de faire valoir toutes les raisons de M. de Bayane... On a dû dire au pape sans détour qu'il perdait tout, qu'il agissait aveuglément, qu'il n'y avait qu'un moyen pour lui d'en finir avec avantage, c'était de changer de système et de s'accommoder de bonne foi en se jetant dans les bras de l'empereur... La députation a, de son côté, rédigé une note extraite de la dépêche de Votre Excellence qui finit en déclarant au pape qu'il est responsable de tout ce qui arrivera plus tard de fâcheux au saint-siège et à l'Église¹... » Le préfet de Montenotte n'attendait pas sans espoir l'effet qui résulterait de la dernière démarche qu'on allait essayer. « Il n'y a plus d'autres ressources, disait-il dans cette même lettre, que dans une *secousse vive* et qui soit accompagnée de la crainte et de la perspective d'une rupture immédiate. »

La note que les évêques députés avaient ordre de

1. Lettre de M. de Chabrol à M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 6 janvier 1811.

remettre au saint-père était en effet de nature à causer au malheureux prisonnier cette vive secousse à laquelle M. de Chabrol attachait tant d'importance. Le fond en était aussi cassant que la forme en était injurieuse. Dans cette note, remise par des dignitaires de l'Église de France au chef captif de leur foi, ces messieurs ne craignaient pas d'affirmer « que l'empereur avait poussé la condescendance jusqu'à sacrifier les règles invoquées par son conseil d'État au désir qu'il avait de rendre à l'Église la paix attendue de tous les fidèles et au saint-père les moyens d'exercer son pontificat avec la pompe et la grandeur convenables... Cependant, continuaient-ils, le temps des hésitations, des difficultés minutieuses, des fausses prétentions, devait avoir un terme. Si le pape persévérât dans l'intention de ne pas accepter les propositions que nous avons été chargés de lui faire, à l'instant où son refus nous obligera de prendre congé, nous sommes tenus de lui déclarer que dès ce moment Sa Majesté regarde le droit qu'il avait obtenu du concordat d'instituer les évêques comme abrogé, et que la religion ne continuera d'être protégée et encouragée dans l'empire et dans le royaume d'Italie qu'à la condition que les évêques nommés par Sa Majesté recevront l'institution, soit du synode, soit du

métropolitain. Tel est l'*ultimatum* de l'empereur... Dans les circonstances actuelles, le pape ne peut refuser d'y accéder sans se rendre responsable aux yeux de toute l'Église des maux effroyables qui seront infailliblement la suite de son refus¹. »

Cette démarche comminatoire des évêques n'eut point le don d'ébranler ni d'irriter Pie VII. Depuis qu'il avait définitivement pris son parti, le calme était à peu près rentré dans son esprit, et, comme cela était naturel chez lui, c'était la douceur qui débordait. Il ne se refusa point à recevoir individuellement chacun des évêques, et à « discuter bonnement avec eux » (ce sont les expressions de M. de Barral) les motifs de sa décision. « Mon tour est venu le premier, raconte l'archevêque de Tours ; la conférence a duré près d'une heure et a été fort affectueuse, — quoique très-serrée de mon côté, ajoute vite l'archevêque ; qui a grand'peur évidemment qu'on ne le soupçonne d'avoir faibli, — car, le pape me parlant d'un projet qu'il avait d'écrire encore à l'empereur, je l'ai constamment ramené au consentement à donner avant tout à l'universalité de la nomination comme

1. Note remise à Sa Sainteté, le 7 janvier 1812, par les évêques députés à Savone.

au point fondamental. Plusieurs fois il a paru vivement touché ; mais il doit persévérer dans le refus tant qu'il sera, dit-il, dans son état de reclusion, et sans être entouré d'un conseil plus nombreux. Il croit que son honneur exige qu'un acte aussi important que cette cession n'ait pas l'air de la contrainte. Il proteste sans cesse de son désir de condescendre à la demande, et même aux demandes de Sa Majesté, qu'il n'a aucune intention de tromper, ce que la suite prouvera bien... D'après ce qu'auront produit les conférences de mes collègues avec Sa Sainteté, nous enverrons, ou nous n'enverrons pas une lettre au pape que l'on transcrit en ce moment. C'est la dernière pièce de notre arsenal¹. »

Tandis que les évêques députés mettaient ainsi en batterie ce qu'ils appelaient « la dernière pièce de leur arsenal, » il n'était pas possible que le préfet de Montenotte consentît à demeurer inactif. Lui aussi, il ambitionnait l'honneur d'enlever de haute lutte la concession que l'empereur désirait si vivement arracher au saint-père, et, comme eux, il avait résolu de ne plus ménager les termes. La députation avait

1. Lettre de l'archevêque de Tours au ministre des cultes, 13 janvier 1812.

envoyé la veille au saint-père cette lettre d'adieu dont M. de Barral parlait tout à l'heure. Pie VII ne l'avait pas lue sans émotion, il avait annoncé l'intention de la relire une seconde fois le lendemain matin.

« Je me suis rendu chez lui, écrit M. de Chabrol, désirant en connaître l'effet. J'ai profité de l'occasion et fait comme une dernière tentative pour ébranler le pontife. Je lui ai dit qu'il était seul contre son conseil, les évêques, et l'opinion de tous les fidèles, que je devais lui dire qu'on parlait mal de sa résistance, que les cardinaux disaient hautement que la conscience n'était intéressée en rien dans ce qu'on lui demandait, qu'il pouvait, et qu'il devait conséquemment faire ces concessions. Si par hasard le respect les empêchait de le lui dire avec force, comme ils le faisaient à nous tous, il était de mon devoir de l'en avertir. Je lui ai annoncé que son refus éteignait dans une proportion marquée l'intérêt que les siens prenaient à lui et rendait sa cause odieuse. »

Ces surprenantes paroles adressées au malheureux pontife par le fonctionnaire impérial chargé de maintenir sa rigoureuse captivité ne semblent avoir provoqué chez Pie VII aucun mouvement d'impatience. En tout cas, il s'en rendit parfaitement maître :

« Plusieurs fois, dit M. de Chabrol, le pape est resté très-pensif, et dans l'attitude d'un homme qui voudrait se rendre ; mais enfin son dernier mot a été que sa conscience répugnait trop à ce qu'on exigeait de lui pour qu'il y accédât... Je l'ai quitté en lui disant qu'il ne devait s'en prendre qu'à lui de ce qui arriverait. D'après cette longue conférence, je vois clairement que, s'il y a eu chez le pape de bonnes intentions, elles se trouvent tellement amalgamées avec les indécisions, les scrupules et même les passions, qu'il faut renoncer à les vaincre par des raisonnements et des insinuations. Je demeure convaincu que le moment du départ de la députation peut seul amener un résultat. Le temps s'userait contre la résolution présente, qui ne peut être détruite que *par une secousse*¹. »

Cette secousse, sur laquelle comptait M. de Chabrol pour faire réussir les projets de l'empereur, ne tarda point à produire sur la santé de Pie VII les effets, que, en raison des événements antérieurs, il était trop facile de prévoir. « Le pape a été fort agité ces jours derniers, reprend le préfet de Montenotte à la date

1. Lettre de M. de Chabrol au ministre des cultes, 16 janvier 1812.

du 18 janvier ; il ne dort pas. Il est tourmenté et se plaint de sa santé. C'est à l'état d'indécision où il se trouve qu'il faut attribuer ce dérangement. Il en revient maintenant à un projet de lettre à l'empereur, dans lequel il promettrait, dit-on, spécialement de reconnaître l'extension du bref à tous les évêchés et de modifier ce même bref ; mais cette promesse ne se réaliserait que lorsqu'il aurait une libre communication avec les fidèles. On ne peut plus faire fond sur aucune résolution du pape, tant qu'elle n'est pas fixée par une signature... Il tient peut-être même à ces fluctuations par la considération qu'elles lui font gagner du temps, et il trouve ainsi plaisir à s'y livrer. Il serait à désirer qu'on prît des mesures pour profiter du moment où ses dispositions deviendraient favorables. Ce serait le seul moyen de le tirer de cet abîme d'incertitude. Le moment du départ de la députation sera celui qui offrira le plus de moyens de succès¹. »

Malgré sa perspicacité habituelle, M. de Chabrol se trompait cette fois. Le pape n'était nullement indécis. Tant qu'il serait captif, il ne donnerait aucune ré-

1. Lettre de M. de Chabrol au ministre des cultes, 18 janvier 1812.

ponse absolue et définitive aux demandes qui lui étaient adressées par l'empereur. Il se bornerait à indiquer quelle pourrait être, le cas échéant, l'étendue de ses concessions. Il irait jusque-là de lui-même, mais on ne le conduirait pas plus loin. De préoccupations d'amour-propre et de fausse dignité, Pie VII en avait si peu à ce moment solennel qu'il se décida, mettant toute étiquette de côté, à entrer de nouveau en correspondance directe et personnelle avec le souverain qui venait de lui faire déclarer avec tant de dédain qu'il ne répondrait même plus à ses lettres. Peut-être, par cet excès de condescendance aimable et de pieuse humilité, lui serait-il donné de retrouver le chemin du cœur si orgueilleux, mais à ses yeux nullement méchant, du grand homme qu'il avait tant aimé, qu'il aimait encore, et dont il ne pouvait s'imaginer que l'oreille pût rester à tout jamais fermée à ses prières.

« Nous nous sommes déterminé à nous retourner directement vers Votre Majesté, en lui exposant que nous ne nous sommes nullement refusé à nous prêter à une extension ultérieure du bref du concile, comme Votre Majesté l'aura reconnu par notre note précédente à laquelle nous nous en référons. Si avant de procéder à cette détermination nous avons désiré un

nombre convenable de conseillers, et témoigné le besoin d'avoir la libre communication avec les fidèles, la cause en est dans notre très-vif amour de traiter pour le bien de l'Église avec toute la maturité et toute la prudence qui peuvent seules mettre en repos notre conscience et prévenir le scandale qui ne saurait manquer d'en résulter, si nous avons opéré autrement. Nous avons fait les plus sérieuses réflexions, et Dieu sait combien de méditations et de sollicitude nous coûte cette affaire. Aussi, nous trouvant dans les plus terribles angoisses d'esprit, nous ne pouvons que représenter derechef à Votre Majesté le besoin que nous avons d'un plus nombreux conseil, et spécialement d'être en libre communication avec les fidèles. Quand nous serons placé dans cette situation, nous assurons Votre Majesté qu'avec l'aide du ciel nous ferons pour lui complaire tout ce qui pourra se combiner avec les devoirs de notre ministère apostolique... Nous vivons avec la confiance dans le dispensateur suprême des biens de ce monde que nous pourrions alors concilier toutes choses avec une satisfaction réciproque. Ce qui tendra à procurer les avantages spirituels de l'Église rendra en même temps le calme à notre esprit, calme qui nous est d'autant plus nécessaire que notre grand âge nous

rappelle chaque jour d'une façon plus frappante le compte rigoureux que nous sommes sur le point de rendre à Dieu de nos effrayants devoirs. Avec toute l'effusion de notre cœur, nous prions le Seigneur de répandre sur Votre Majesté l'abondance de ses bénédictions¹... »

Quelle allait être la réponse de Napoléon à cette douce supplique du saint-père ? Il la dicta lui-même à son ministre des cultes. C'étaient des reproches, des récriminations et des menaces que l'empereur renvoyait à Pie VII en retour de ses avances et de ses bénédictions.

« Sa Majesté n'a pas jugé convenable de répondre à la lettre du pape, dont je vous envoie copie. Je vous avouerai confidentiellement qu'elle a beaucoup de regret d'avoir dans les temps antérieurs suivi une marche différente, et de s'être laissé induire à une correspondance directe avec le saint-père. En effet, toutes les correspondances que Sa Majesté est dans le cas d'avoir avec les têtes couronnées ne sont que de courtoisie et d'aménité. Des lettres de discussion, de reproches, ne sont point dignes du haut rang où elle

1. Lettre autographe de Sa Sainteté Pie VII à l'empereur Napoléon I^{er}, 24 janvier 1812.

est placée. L'empereur écrira au pape quand il aura des compliments à lui faire ; mais, pour des choses pénibles à entendre, il préfère què ce soit par la voie ministérielle. Il est à regretter que le pape n'ait pas suivi la même méthode, au lieu d'adresser directement à Sa Majesté une lettre qu'il savait ne pouvoir être aucunement satisfaisante... Le pape demande la communication avec les fidèles ; mais cette communication, comment l'a-t-il perdue ? Il l'a perdue par la violation de tous ses devoirs de paix et de charité. Il a maudit l'empereur et l'autorité civile par une bulle d'excommunication dont l'original a été saisi à Rome. Est-ce pour maudire les souverains que Jésus-Christ s'est mis en croix ? Est-ce là le principe du souverain rédempteur ? Cependant la condescendance de l'empereur a été au point de se borner au dédain d'une excommunication ridicule par son impuissance, quoique criminelle par son intention. Il a laissé le pape à Savone maître de communiquer avec les fidèles. Quel usage a-t-il fait de son ministère ? Il a envoyé des brefs pour soulever les chapitres, brefs aussi remarquables par l'ignorance des canons et des principes que par leur caractère de malveillance... Il sait qu'un millier de prêtres, gens d'ailleurs simples et bons, sont fana-

tisés par l'idée d'obéissance qu'ils croient lui devoir ; a-t-il fait quelque démarche, a-t-il témoigné quelque intention de cesser de s'opposer à ce qu'ils rendent ce qu'ils doivent à leur souverain ? A-t-il, par amour de la vérité, par amour de la religion, par amour de l'humanité, cherché à les arracher à une position aussi pénible ? Non ! rien n'a été fait ni proposé de sa part qui tendit à ce but. Il n'y a donc aucune garantie qu'il ne continuerait pas de faire de son ministère un aussi mauvais usage. A quoi servirait d'ajouter scandale à scandale, et comment l'empereur serait-il assez peu sensé pour laisser libre la communication avec celui qui persiste ainsi à défendre de rendre à César ce qui appartient à César ! ... Le pape a, il est vrai, écrit deux lettres à l'empereur, et l'on peut en induire qu'il a renoncé à une excommunication démentie, quant au fond et à la forme, par l'opinion générale du clergé lui-même ; mais en même temps il récuse tous les évêques de l'empire et du royaume d'Italie ; les seuls conseils qu'il veuille sont les cardinaux *noirs*, qu'il n'aura jamais. Si le pape croit ne pouvoir se décider sans eux, c'est sa faute. S'il perd en conséquence pour jamais le droit d'instituer les évêques, c'est encore sa faute. La religion marchera sans son secours, et l'on s'aper-

çoit chaque jour davantage que son intervention n'est pas nécessaire, puisqu'au défaut des évêques les vicaires capitulaires gouvernent les Églises. On espère des troubles. On a mal calculé. L'esprit public est désormais trop éclairé. C'est cette coupable espérance, déçue par les hommes, désavouée par la religion et par son divin auteur, dont le pape sera comptable un jour... Sa Majesté plaint l'ignorance du pape, et elle a pitié de voir un pontife qui pouvait remplir un aussi grand et un aussi beau rôle devenu la calamité de l'Église. Il aurait pu conserver tous les avantages dont la papauté avait la possession ; mais il a préféré rompre avec moi, par suite de ses préjugés, et malgré ce qui lui était prescrit par la doctrine de l'Église. Dans les trois jours après la réception de la présente lettre, ayez une acceptation pure et simple qui embrasse tous les évêchés, hors celui de Rome, ou, à défaut de cette acceptation, quittez Savone... De la simplicité, de l'abandon, une véritable espérance dans la loyauté de Sa Majesté, sont les seuls partis qui restent à prendre au pape. Sa Majesté connaît toutes ces matières mieux que le saint-père, et trop bien pour qu'elle puisse jamais s'écarter de la route qu'elle s'est tracée... Dans la fausse situation où Sa Majesté voit le pape, elle pré-

fière autant qu'il n'adopte pas le décret, afin que, s'il refuse, il demeure couvert de la honte de son ignorance. Et s'il ne se croit pas suffisamment autorisé, suffisamment éclairé par le Saint-Esprit et par les cent évêques, pourquoi ne se démet-il pas, en se reconnaissant incapable de distinguer ce qui est du dogme et de l'essence de la religion, de ce qui n'est que temporel et variable? Cette distinction, qui est si simple qu'elle serait entendue par le premier séminariste, si le pape ne la comprend pas, pourquoi ne descend-il pas de sa propre volonté de la chaire pontificale pour la laisser occuper par un homme plus fort de tête et de principes, qui réparera enfin tous les maux que le pape a faits en Allemagne et dans tous les pays de la chrétienté¹? »

Quand cette lettre singulière parvint à son adresse, les cardinaux et les évêques, obéissant aux ordres qu'ils avaient précédemment reçus, étaient déjà partis de Savone sans avoir pu obtenir du pape cette approbation pure et simple sans laquelle il leur était

1. Lettre à MM. les députés, dictée par Sa Majesté l'empereur à M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 9 février 1812. Cette lettre, est-il besoin de le dire, ne se trouve pas dans la correspondance de Napoléon I^{er}.

interdit d'y prolonger leur séjour. Ce fut à M. de Chabrol qu'incomba la tâche désagréable d'en donner communication à Pie VII.

« Après avoir pris connaissance de toutes les pièces que vous m'avez transmises, je me suis rendu ce matin chez le pape, écrit-il le 19 février 1812. J'ai commencé par amener brusquement Sa Sainteté sur le sujet de manière à fixer toute son attention... J'ai ajouté que, contre mon attente, la Providence lui ouvrait encore une voie inespérée, comme si elle voulait elle-même le ramener, ou du moins le convaincre que, s'il perdait tout, c'était sa faute et sa faute réitérée... Il m'a dit qu'il était prêt à m'entendre. J'ai pris alors la dépêche, et je lui ai demandé s'il voulait que je la lusse en français lentement ou que je la traduisisse en italien. Il a préféré que je la lusse posément en français, ce que j'ai fait, observant de lire deux fois les passages les plus forts et ceux que je croyais qu'il n'avait pas tout à fait saisis. »

Dans sa dépêche, le préfet de Montenotte relate la suite des impressions diverses éprouvées par le malheureux captif au fur et à mesure que lecture lui est donnée de cette espèce d'acte d'accusation.

« Il s'est récrié, mande M. de Chabrol, sur le mot : « on espère des troubles. » Il a protesté que non. J'ai

repris : Vous avez donc oublié que vous n'avez cessé pendant longtemps de me parler de schisme et de dire que vous le voyiez arriver. Au moment où je lui ai parlé de sa conscience et de celle des cent évêques qui réclamaient une conciliation comme indispensable, il a dit qu'il avait voulu y plier la sienne, mais qu'il n'avait pu la tranquilliser. Je lui ai dit qu'au moins il ne devait pas l'avouer. Quel effet produirait un pareil discours sur la chrétienté, tandis qu'il est par sa place chargé de diriger la conscience de tous les fidèles ? Ne point distinguer dans un cas aussi simple le bien du mal serait se démettre soi-même... Mais l'article qui l'a ému le plus est celui où il est question de la demande de sa démission. Il l'a écouté avec une émotion profonde. Je l'ai vu abattu et tellement agité que sa main tremblait singulièrement. Il a gardé le silence le plus absolu... L'effet général de la communication que je viens de faire a été de détromper le pape sur un reste d'espoir que je crois qu'il conservait encore en se fondant sur ce que sa lettre n'avait pas encore reçu de réponse, et en comptant sur l'intervention des cardinaux à Paris. Il a été très-ému, je ne crois pas qu'il ait été ébranlé¹... »

1. Lettre de M. de Chabrol au ministre des cultes, 19 février 1812.

Dans la visite qu'il lui rendit encore le lendemain, le préfet de Montenotte trouva Pie VII rentré dans la tranquille possession de lui-même, mais non moins décidé que la veille. Il m'a répondu « que son parti avait déjà été pris, qu'il n'en changerait pas, qu'il avait fait un premier bref, qu'il s'y tenait et n'en ferait pas un second¹. »

Avec une ardeur de zèle dont il pensait qu'on lui saurait gré à Paris, M. de Chabrol insiste encore. « Avez-vous d'ailleurs bien cherché à vous convaincre? Vous n'avez pas voulu entrer en discussion avec MM. les évêques, qui se sont efforcés de connaître en quoi votre conscience pouvait être blessée, et qui s'en retournent avec la plus vive douleur, obligés de dire à leurs troupeaux que vous les abandonnez sans vouloir ouvrir l'oreille à la voix de leurs pasteurs. Comment cette conduite n'exciterait-elle pas les plaintes de toute la chrétienté? Il est de mon devoir de vous faire observer que ces plaintes deviendront aussi fortes qu'universelles, et qu'on finira par souhaiter et réclamer que Sa Sainteté se démette pour le bien de tous. Sans doute, c'est ce que le devoir lui prescrit, quand elle ne peut vaincre des scrupules qui n'intéressent qu'elle.

1. Lettre de M. de Chabrol au ministre des cultes, 21 février 1812.

Il m'a répondu aussitôt que, quelque chose que l'on pût faire, il ne se démettrait jamais ¹. »

Le lendemain, 23 février, M. de Chabrol, toujours infatigable, recourut à un nouveau moyen.

« On a fait parler les gens de la maison, qui, ayant espéré un changement de position, voient avec d'autant plus de regret sa détermination qu'ils savent qu'elle est contraire à l'opinion unanime de ceux qui l'ont approché; mais leurs efforts ont été vains. Le pape a même refusé de les entendre... N'ayant plus aucune espérance de l'ébranler dans ses refus, je me suis rendu ce matin chez le pape pour lui faire la notification prescrite. Le pape a d'abord employé tous ses soins à détourner la conversation en me parlant du voyage des cardinaux et de celui de la députation; mais enfin, l'ayant prié d'une manière positive de vouloir bien m'entendre, je lui ai mis sous les yeux l'état des choses : je lui ai fait savoir de quelle responsabilité il se chargeait en opposant son avis personnel à celui de tout le clergé et de tous ceux qui l'avaient approché. Je lui ai montré les regrets qu'il aurait sur les conséquences qui suivraient son refus, et les reproches qu'il encourrait de la part de

1. Lettre de M. de Chabrol au ministre des cultes, 21 février 1812.

ses successeurs ; mais mes efforts n'ont pu l'émouvoir, et il s'est toujours retranché derrière cette idée que Dieu interviendrait dans la décision de ses affaires. Voyant alors que rien ne pouvait le vaincre, je lui ai dit que je remplissais le devoir qui m'était prescrit en lui notifiant que, son bref n'ayant pas été ratifié, l'empereur regardait les concordats comme abrogés et ne souffrirait plus que le pape intervînt en rien dans l'institution canonique des évêques. Je lui ai répété cette même notification en italien et lui en ai développé toutes les suites. Je l'ai alors quitté en lui annonçant que, si avant le départ du courrier la réflexion faisait naître chez lui quelques résolutions raisonnables, c'était le seul moment qui lui restait pour terminer heureusement ce grand procès. J'ai chargé M. le docteur Porta de lui répéter cette même observation à l'heure de son dîner ; mais je n'espère rien de ce dernier effort, car le pape en me quittant m'a renouvelé l'assurance qu'il était affligé du résultat, mais qu'il ne changerait pas ¹. »

Tout était désormais accompli. Il ne restait plus à M. de Chabrol qu'à rédiger le procès-verbal de la notification qu'il venait de faire au pape. Nous nous

1. Lettre de M. de Chabrol au ministre des cultes, 23 février 1812.

trompons. D'autres instructions lui avaient été envoyées en ce qui regardait la personne même du saint-père. Pendant tout le temps que les cardinaux et les évêques de la députation étaient demeurés à Savone, Pie VII avait joui d'une sorte de liberté relative, en ce sens que les communications avec lui étaient devenues journalières et faciles, et qu'on lui avait permis de consulter des livres, de tenir une plume, de prendre et de dicter des notes sur les matières théologiques qui l'intéressaient si fort. Ces complaisances ne devaient pas être continuées plus longtemps. M. Bigot de Préameneu avait, sur les injonctions de l'empereur, pris ses précautions pour que ce désordre cessât. Il avait, dès le 28 janvier, fait parvenir à M. de Chabrol une note qui portait en tête ces mots soulignés : « Pour lui seul ¹. » C'était afin de ne pas laisser ignorer au ministre des cultes qu'il avait pris soin d'exécuter cette partie de ses instructions que, reprenant les termes mêmes de la dépêche ministérielle du 28 janvier 1812, M. de Chabrol terminait la lettre que nous venons de citer par ces paroles significatives : « J'ai l'honneur d'annoncer à

1. Le ministre des cultes au préfet de Montenotte, *pour lui seul*, 28 janvier 1812.

Votre Excellence que, conformément à ses ordres exprès, tout est rentré à Savone dans le même ordre qu'avant l'arrivée de la députation ¹. »

1. M. de Chabrol au ministre des cultes, 23 février 1812.

CHAPITRE LIII.

TRANSLATION DU PAPE A FONTAINEBLEAU.

L'empereur, tout en affectant de proclamer et de faire incessamment répéter au saint-père que l'unanimité du clergé français a pris parti pour lui dans la querelle pendante avec le saint-siège, sait parfaitement qu'il n'en est rien. — Il se conduit en conséquence. — Il fait chasser les sulpiciens de tous les séminaires. — Il ordonne à son ministre des cultes de ne proposer pour être exemptés du service militaire que les séminaristes appartenant aux diocèses dont les évêques lui donnent satisfaction. — Dissolution des établissements des sœurs de la charité à Paris. — L'empereur, de Dresde, envoie l'ordre de faire venir Pie VII en toute hâte à Fontainebleau, et donne pour motif à ce brusque déplacement le dessein des Anglais d'enlever le pape de Savone. — Il n'y a point trace de ce projet dans les papiers de l'amirauté anglaise à la date de 1812. — En réalité Napoléon se proposait de traiter personnellement avec le pape après son retour triomphant en France, afin de lui imposer ses volontés. — On oblige le pape à se déguiser et à partir nuitamment de Savone. — Il tombe dangereusement malade à l'hospice du Mont-Genis. — Ordre de poursuivre la route. — Pie VII arrive presque mourant à Fontainebleau.

Telle avait été l'issue de la négociation entreprise à Savone par ordre de Napoléon, grâce à l'entremise d'un certain nombre de princes de l'Église romaine et de quelques-uns des plus considérables évêques de France. Elle se terminait, après six mois d'orageux débats, par un redoublement de rigueurs et une plus sévère séquestration du souverain pontife. Afin que

nos lecteurs soient en état de former eux-mêmes leur jugement et de mieux discerner de quel côté se produisirent les prétentions excessives et les procédés regrettables, nous avons mis sous leurs yeux les dépêches mêmes des personnages qui ont pris part à ce drame diplomatique passablement étrange, dont jusqu'à présent aucun historien ecclésiastique ou laïque n'avait fait mention. Notre tâche resterait toutefois incomplète, si nous nous laissions exclusivement absorber par le spectacle de cette sorte de duel inégal et d'autant plus émouvant, qu'il va s'animant chaque jour davantage entre le tout-puissant maître de la France et son malheureux prisonnier. Il nous faut maintenant dire un mot des affaires intérieures de l'Église, et rendre compte des rapports entretenus par Napoléon avec le clergé de son empire pendant tout le temps qu'avaient duré les tristes et inutiles négociations de Savone.

Comme à notre ordinaire, nous recourrons principalement pour découvrir la vérité aux témoignages de Napoléon lui-même; mais, comme à notre ordinaire aussi, nous irons de préférence la saisir là où elle se trouve, c'est-à-dire dans sa correspondance avec les agents auxquels il disait sa pensée tout entière. Les rapports officiels des fonctionnaires publics

et les pièces d'apparat écrites ou dictées par Napoléon ne sauraient trouver créance qu'auprès de gens décidés à s'y laisser tromper. Dans la circonstance qui nous occupe, le contraste entre le langage public et les résolutions intimes du chef de l'empire est on ne peut plus frappant. S'il est en effet une assertion incessamment répétée à Savone, et que nous ayons vue se produire avec une imperturbable solennité, non-seulement dans les conversations du préfet de Montenotte avec Pie VII, non-seulement dans la bouche des cardinaux chargés de servir de conseils au saint-père, non-seulement dans les notes passées par les évêques qui avaient mission de traiter avec lui, mais encore dans les dépêches dictées par l'empereur lui-même, c'est l'assurance que le clergé de France avait, dans la querelle pendante, pris à l'unanimité parti pour son prince temporel contre le chef de sa foi. Il n'en était rien cependant, et l'empereur le savait bien; il en était même passablement inquiet. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir ses lettres, non pas, il est vrai, celles qui devaient être envoyées à Savone et commentées par M. de Chabrol, mais celles qu'il adressait à son ministre des cultes et pour lui seul.

Nous avons déjà eu l'occasion de constater que

Napoléon, tandis qu'il était encore en Hollande, n'avait rien tant recommandé à son ministre des cultes que de tenir fort secret pour tout le clergé, et même pour son oncle le cardinal Fesch, ce bref du 24 septembre, dont les cardinaux et les évêques français, ses propres mandataires, s'étaient montrés si satisfaits à Savone. Il n'avait pas cessé depuis d'imposer à M. Bigot la même réserve. Il lui avait aussi prescrit de ne souffrir à aucun prix, et sous quelque prétexte que ce fût, la présence à Paris d'un seul prélat français ou italien. Il devait les renvoyer tous dans leurs diocèses, même ceux qui n'avaient pas leurs bulles. Le but de cette mesure était par lui-même évident. Elle provenait de la crainte trop fondée qu'avait l'empereur d'être tacitement blâmé par la majorité des membres de l'épiscopat, par ceux-là mêmes qui lui étaient le plus dévoués, s'ils arrivaient à percevoir le mystère de ce qui se passait alors à Savone. La vérité est que ces prélats n'en savaient rien que très-vaguement, et c'était beaucoup oser de la part de Napoléon que de les représenter dans ses dépêches à son ministre des cultes comme approuvant les prétentions impériales, qu'ils ne connaissaient même pas.

Napoléon, exactement instruit des dispositions des

ecclésiastiques de son empire, et d'ailleurs assez peu porté à se payer des illusions qu'il s'efforçait de faire accepter aux autres, n'ignorait pas que, dans la querelle engagée entre son gouvernement et le saint-siège, leurs secrètes sympathies étaient, à bien peu d'exceptions près, du côté de son adversaire. Il agissait en conséquence, et tous ses actes, spontanés ou réfléchis, lui furent à cette époque dictés par ce juste sentiment de sa véritable situation. Toutefois, si l'appréciation de l'empereur était en elle-même parfaitement fondée, il s'en faut de beaucoup que les mesures auxquelles il eut recours fussent politiques, sensées ou seulement équitables ; nos lecteurs vont en juger. Napoléon n'avait pas oublié la résistance qu'il avait jadis rencontrée de la part de l'ancien directeur des sulpiciens, l'abbé Émery. Plus d'une fois il s'était plu, on s'en souvient, à lui rendre justice, notamment le jour où il l'avait, au détriment de ses collègues de la commission ecclésiastique, loué tout haut en pleine séance du conseil d'État ; puis dans sa conversation avec M. Molé, quand il s'était écrié « qu'il mourrait tranquille, s'il pouvait laisser à un tel homme le soin d'élever la jeunesse de son empire. » Le temps de ces sages paroles était maintenant passé, et Napoléon n'écoutait plus désormais que son ressentiment. Des

sulpiciens, élèves de l'abbé Émery, tous imbus de ses fortes doctrines gallicanes, mais non moins dévoués que lui au saint-père, gouvernaient encore à ce moment la plupart des séminaires, et servaient presque partout d'instructeurs au futur clergé de France. N'était-il pas à craindre que, par la diffusion de leur enseignement, par l'autorité de leur exemple, ils ne réussissent à pervertir les nouvelles recrues du corps ecclésiastique? Cela ne devait point se souffrir. Le 8 octobre 1811, il avait écrit d'Utrecht à son ministre des cultes : « Je ne veux point de sulpiciens dans le séminaire de Paris, je vous l'ai dit cent fois ; je vous le répète pour la dernière. Prenez des mesures telles que cette congrégation soit dissoute ¹. » M. Bigot de Préameneu avait obéi, non sans quelque répugnance, nous le croyons, à cette injonction impérieuse ; mais il avait probablement fermé les yeux sur l'existence de quelques sulpiciens qui continuaient à enseigner dans les provinces. Le 22 novembre, il reçut de son maître le billet suivant : « Faites-moi connaître quels sont les séminaires qui sont desservis par des sulpi-

1. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu. Saint-Cloud, 22 novembre 1811. — *Correspondance de Napoléon 1^{er}*, t. XXI, p. 29.

ciens, afin de les éloigner également de ces séminaires ¹. »

Cependant une pensée soudaine avait traversé l'esprit de l'empereur pendant qu'il organisait avec tant de soins minutieux sa prochaine expédition contre le tsar Alexandre, et qu'il supputait, un par un, le nombre des conscrits qu'il pourrait entraîner à sa suite jusqu'au fond des steppes glacés de la Russie. Il en manquait à son compte. C'étaient les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Ne pourrait-on pas faire entre eux quelque distinction; continuer, par exemple, d'exonérer les séminaristes appartenant aux diocèses dont les évêques lui donnaient de la satisfaction et englober dans son armée ceux qui avaient le malheur d'appartenir aux diocèses dont les titulaires étaient trop peu complaisants pour lui, ou trop bien portés pour le saint-père? Cela augmenterait le cadre de ses régiments, ce qui était loin de lui être indifférent, et puis cela servirait à la fois d'encouragement et de punition à qui de droit. Évidemment la chose était très-bonne en soi, cependant il ne fallait pas qu'elle fût trop

1. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu. Utrecht, 8 octobre 1811. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXII, p. 593.

divulguée. Enchanté de son ingénieuse idée, Napoléon écrivit sur-le-champ à M. Bigot la lettre suivante, qui naturellement n'a pas trouvé place dans sa correspondance officielle.

« J'ai vu dans votre dernier travail des demandes pour exempter du service militaire deux cent trente-neuf étudiants qui se destinaient à l'état ecclésiastique et pour la nomination de cent quarante-huit bourses dans les séminaires. J'ai rayé parmi ces demandes toutes celles qui étaient relatives aux évêchés de Saint-Brieuc, de Bordeaux, Gand, Tournai, Troyes et des Alpes-Maritimes (le diocèse de M. Miollis, frère du général), parce que je ne suis pas satisfait des principes que manifestent les évêques de ces diocèses. Mon intention est que vous ne me proposiez pour ces diocèses aucune exemption de service pour les conscrits, aucune nomination à des bourses, à des cures, à des canonicats. *Vous me ferez un rapport sur les diocèses qu'il conviendrait de frapper de cette interdiction. Cette manière d'opérer doit être tenue très-secrète.* Quand les évêques insisteront sur les nominations, vous leur ferez connaître que j'ai refusé mon approbation. Désormais vous serez responsable, si vous me présentez soit une bourse à donner, soit un conscrit à exempter dans un séminaire

où les principes de l'Église gallicane ne soient pas soigneusement enseignés. Prenez des mesures pour en être bien informé, et commencez par vous assurer de ce qui se passe auprès de vous dans le diocèse de Paris ¹... »

Il semble que, si une institution devait trouver grâce devant la mauvaise humeur de l'empereur, c'était celle des humbles sœurs de la charité qui soignaient dans les hôpitaux ses soldats blessés ou malades. Il ne leur fut point toutefois donné d'échapper à son terrible courroux. Déjà, au mois de novembre 1809, Napoléon avait défendu à l'abbé Hanon, supérieur des lazaristes et des sœurs de charité, d'exercer les fonctions de ces deux charges, parce qu'il n'avait pas voulu mettre M^{me} Lœtitia, mère de l'empereur, à la tête du conseil de l'ordre, et qu'il avait osé nommer pour supérieure générale de ces saintes filles une dame qui avait été dénoncée au gouvernement comme ne professant pas de très-bonnes opinions. L'abbé Hanon avait, en outre, eu le tort de continuer à se mêler de la direction

1. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Prémeneu, 22 octobre 1811. — Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

de cet ordre de bienfaisance. Là-dessus, il avait été nuitamment enlevé de son domicile, mis d'abord en surveillance à Saint-Pol, puis enfermé dans la prison d'État de Fénéstrelles, d'où il fut plus tard transporté à Bourges, quand les armées étrangères s'approchèrent des frontières de la France. En dépit de cet effrayant exemple, les sœurs de la charité n'avaient point voulu, pour la plupart, reconnaître la nouvelle supérieure générale désignée par l'empereur, se fondant sur les cahiers laissés par leur fondateur saint Vincent de Paul, et d'où il résultait, à ce qu'il paraît, que leur ordre devait plutôt se dissoudre que d'accepter une supérieure nommée par le pouvoir civil. Napoléon était entré à ce sujet dans la plus épouvantable colère ¹. « Il est temps, écrit-il le 3 mars 1811 à son ministre des cultes, il est temps de finir ce scandale des sœurs de la charité en révolte contre leurs supérieures. Mon intention est de supprimer les maisons qui, vingt-quatre heures après l'avertissement que vous leur donnerez, ne seraient pas rentrées dans la subordi-

1. *La France pontificale*, par M. Fisquet. — *Diocèse de Paris*, t. II, p. 785 et 786. — M. Jauffret, t. II, p. 313. — *Saint Vincent de Paul*, par l'abbé Maynard, t. IV, p. 295. — *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. II, p. 220.

nation. Vous remplacerez les maisons supprimées non par des sœurs du même ordre, mais par celles d'un autre ordre de charité. Les sœurs de Paris y perdront de leur influence, et ce sera un bien¹... »

La lettre qu'on vient de lire était datée du jour où Napoléon avait écrit au prince Kourakine pour se plaindre du colonel Czernitchef, aide de camp de l'empereur Alexandre, qui avait corrompu l'un des employés des bureaux de la guerre afin de se procurer les plans de la prochaine campagne de Russie; et par le même courrier il venait d'envoyer au major général, le prince de Neufchâtel et de Wagram, les numéros d'ordre des huit corps d'armée qui allaient bientôt s'ébranler pour marcher sous ses ordres vers les bords du Niémen. On ne saurait en vérité s'étonner beaucoup si, absorbé par les innombrables préparatifs de sa gigantesque expédition, l'empereur a pendant longtemps donné beaucoup moins de son attention aux affaires ecclésiastiques qu'à celles de la guerre. Qui donc pourrait trouver étrange de rencontrer à cette époque de sa vie dans sa correspondance beaucoup plus de let-

1. Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu. Paris, 3 mars 1812. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXIII, p. 276.

tres adressées au maréchal Berthier, au duc de Feltre, et à M. de Cessac, ses lieutenants militaires, qu'au comte Bigot de Prémeneu, son ministre des cultes? Un rapprochement bizarre nous a frappé toutefois en parcourant cette instructive correspondance qui a servi d'appui principal, nous devrions presque dire de base unique, à notre travail. Depuis que la guerre qui doit mettre un terme fatal à sa puissance est définitivement arrêtée dans sa pensée, deux fois seulement, le potentat qui s'intitulait alors et que tant de gens continuent à vouloir appeler encore « le protecteur de l'Église » consent à se distraire de ses occupations favorites pour s'occuper des choses de la religion; et quel est le but de ces lettres? Par la première il frappait, au plus humble degré de l'échelle ecclésiastique, ces admirables servantes de Dieu, des malades et des pauvres, qui jouissent partout en France d'un renom si populaire. La seconde visait plus haut, aussi haut qu'il était possible à l'empereur d'atteindre, et s'attaquait directement à la personne même du souverain pontife. Ce fut de Dresde qu'elle fut écrite.

A Dresde, Napoléon, entouré de tous les petits princes de l'Allemagne, salué au passage par son beau-père l'empereur d'Autriche, et plus que jamais

enivré par le prodigieux éclat de sa toute-puissance, laissa un instant tomber sa pensée sur le détenu de Savone. Qu'allait-il faire pendant sa longue absence de cet embarrassant prisonnier? Fallait-il le laisser végéter dans une petite ville du littoral de la Méditerranée? Fallait-il le faire venir à Paris? Il s'arrêta à ce dernier parti; mais avant de nous efforcer de pénétrer les motifs de sa détermination, commençons par donner la lettre que le prince Borghèse, gouverneur général des départements au delà des Alpes, reçut alors de son impérial beau-frère.

« Je suis à Dresde depuis deux jours avec l'impératrice, avec l'empereur et l'impératrice d'Autriche. Je compte y rester encore quelques jours. Toute mon armée est sur la Vistule. Les hostilités ne sont pas encore commencées. Venant d'apprendre que les vaisseaux anglais sont devant Savone, je pense qu'il est nécessaire de mettre le pape en sûreté. En conséquence, vous chargerez le préfet et le commandant de la gendarmerie de faire partir le pape avec ses gens dans deux bonnes voitures. Le pape aura son médecin dans sa voiture. Les précautions seront prises pour qu'il traverse Turin de nuit, qu'il ne s'arrête qu'au Mont-Cenis, qu'il traverse Chambéry et Lyon de nuit, et qu'il soit ainsi conduit à Fontai-

nebleau, où les ordres sont donnés pour le recevoir. Je m'en rapporte à votre prudence et à celle du commandant de la gendarmerie. Ayez soin que la voiture du pape soit bonne, et que toutes les précautions convenables soient prises. Il ne faut pas que le pape voyage en habits pontificaux, mais seulement en habits ecclésiastiques, et de manière que nulle part, excepté au Mont-Cenis, il ne puisse être reconnu. A moins d'événements, cette mesure n'est pas tellement urgente que vous ne puissiez envoyer chercher le préfet de Montenotte pour concerter d'avance avec lui ce départ. Vous transmettez la lettre ci-jointe au duc de Lodi. Je lui écris qu'il vous envoie à Turin l'archevêque d'Édesse; vous lui ferez connaître de ma part que vous avez une mission à lui confier, et, aussitôt que vous aurez appris que le pape sera à une poste au delà de Turin, vous l'enverrez le rejoindre. Il se placera dans la voiture du pape et l'accompagnera pendant le reste de la route. Vous ferez connaître à ce prélat que la situation des affaires en Europe et la présence des Anglais devant Savone rendaient le séjour du pape dangereux dans cette ville, qu'il faut qu'il soit placé dans le centre de l'empire, qu'il sera reçu à Fontainebleau par les évêques de la députation, qu'il y occupera le loge-

ment qu'il y a déjà habité, qu'il y verra les cardinaux qui sont en France, etc... Vous correspondrez pour l'exécution de ces mesures avec le ministre de la police. Je désire que le plus grand secret soit gardé ¹. »

L'empereur confiait-il en cette occasion au prince Borghèse ses véritables projets, et la crainte sérieuse d'une descente des Anglais à Savone était-elle bien le motif déterminant de la translation du pape à Fontainebleau? Nous ne le croyons pas. C'est en vain qu'à Londres nous avons cherché au *Foreign office* et dans les archives de l'amirauté la moindre trace du projet que Napoléon prête à plusieurs reprises au gouvernement anglais d'avoir, à cette époque, songé à s'emparer de Pie VII pour le transporter soit en Sicile, soit en Espagne. Si les Anglais avaient alors formé un pareil dessein, il est difficile d'imaginer qu'il n'en soit resté vestige ni dans les instructions fort détaillées que les lords de l'amirauté faisaient tenir aux chefs des escadres anglaises dans la Méditerranée, ni dans les rapports non moins étendus

1. Lettre de l'empereur au prince Borghèse, gouverneur général des départements au delà des Alpes, Dresde, 21 mars 1812. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XXIII, p. 417.

qu'ils recevaient à cette époque des commandants des navires qui croisaient continuellement le long de nos côtes. Nos scrupuleuses investigations dans les papiers généreusement mis en Angleterre à notre disposition nous font même douter qu'aucun bâtiment de la marine britannique se soit, à l'époque indiquée par la lettre de l'empereur, montré en vue de Savone ¹. Deux années plus tôt, il est vrai, au mois de mai 1810, quelques personnes de la domesticité du saint-père avaient cherché à lier communication avec lord Amherst, en Sicile. Des matelots génois déguisés avaient porté de leur part et en grand mystère à M. Gravina et au père Gil, ministre d'Espagne à la cour de Palerme, des lettres écrites à l'encre sympathique. Ces lettres faisaient savoir que, si des bâtiments anglais voulaient essayer d'enlever le pape de sa prison, la réussite de cette entreprise ne serait peut-être pas difficile, parce que la surveillance

1. Non-seulement l'amirauté anglaise a bien voulu nous permettre de feuilleter les instructions les plus secrètes et les plus confidentielles envoyées aux marins anglais dans la Méditerranée, mais les héritiers de M. Croker, qui a longtemps occupé avec distinction le poste de secrétaire du conseil de l'amirauté, ont bien voulu se livrer de leur côté à une semblable investigation parmi les documents qui sont leur propriété personnelle. Leurs recherches n'ont pas plus que les nôtres confirmé l'assertion de l'empereur Napoléon.

n'était pas très-sévère ¹. Dans le courant de juin de cette même année, deux vaisseaux anglais et espagnols étaient partis de Sicile, cinglant vers Savone. Ils avaient trouvé les abords de cette ville surveillés par des bâtiments de la marine française. Les ecclésiastiques placés à bord des deux vaisseaux aussi bien que les marins anglais et espagnols avaient été d'avis qu'en de pareilles circonstances il serait souverainement imprudent de tenter l'entreprise indiquée par leurs instructions, et que cela ne servirait qu'à donner l'éveil et à compromettre inutilement le saint-père. Lord Amherst terminait la dépêche en disant que le secret avait probablement été mal gardé, et qu'à coup sûr les autorités françaises seraient désormais sur leurs gardes ².

L'empereur avait-il eu connaissance et gardait-il encore, en 1812, le souvenir de cette tentative faite en 1810? Voulait-il mettre Pie VII à l'abri d'un coup de main en le transférant à Paris? Cela est possible. Cependant nous inclinons à croire que la crainte de se voir enlever son prisonnier par les croiseurs an-

1. Lord Amherst au marquis de Wellesley, 3 mai 1810. — Papiers du *Foreign office*.

2. Lord Amherst au marquis de Wellesley, 5 juillet 1810. — Papiers du *Foreign office*.

glais ne fut point la cause principale de sa résolution. Ce n'était point la prévision des accidents ni la terreur des revers qui hantaient alors l'imagination de Napoléon. Au sein des fêtes pompeuses de Dresde, tandis qu'à la veille d'une entrée en campagne il sentait, pour ainsi dire, frémir et palpiter sous sa puissante main les huit corps d'armée qu'il s'apprêtait à lancer tous à la fois contre un dernier ennemi, comment aurait-il rêvé d'autre chose que des joies de sa prochaine victoire et des satisfactions encore plus grandes qui suivraient son triomphant retour en France ? Le jour où il arriverait dans sa capitale, le front ceint d'une nouvelle auréole de gloire, il voulait être assuré d'y rencontrer l'obstiné pontife qui n'avait pas encore consenti à fléchir devant lui. Le saint-père serait bien obligé cette fois de reconnaître la suprématie du conquérant invincible qui aurait mis le continent tout entier sous sa loi. Tel fut, à notre avis, sans qu'il ait osé en parler à personne, ni peut-être se l'avouer à lui-même, la véritable raison des ordres envoyés par l'empereur, quelques jours avant le passage du Niémen, pour que le saint-père fût, en grande hâte et surtout en grand secret, transporté de la petite ville de Savone dans le château impérial de Fontainebleau. Quoi

qu'il en soit d'ailleurs de la valeur de nos suppositions sur les motifs de cet ordre singulier, la façon dont il fut exécuté ne laisse pas que d'être plus étrange encore.

Depuis que les cardinaux avaient quitté Savone, Pie VII était demeuré fort calme d'esprit, prenant en patience la complète solitude à laquelle il était de longue date habitué par ses anciennes mœurs de couvent ¹. Rien ne lui avait fait prévoir, non plus d'ailleurs qu'au préfet de Montenotte, la détermination prise par l'empereur. Une lettre de M. Bigot, en date du 27 mai 1812, qui donnait pour motif à la précipitation du départ « le projet connu des Anglais de faire une descente du côté de Savone, » était arrivée à la préfecture dans l'après-midi du 9 juin. Peu de temps après, vers les cinq heures de l'après-midi, M. de Chabrol et le commandant de gendarmerie

1. « Le pape affecte en tout une tranquillité parfaite et ne paraît pas peiné d'une solitude à laquelle il s'est habitué, à ce qu'on assure, de très-bonne heure. Il aimait beaucoup à vivre isolé dans le couvent où il a passé sa jeunesse. Cette inclination pour une retraite absolue avait été remarquée par ses collègues, qui n'avaient formé aucune liaison avec lui, et c'est à cette habitude de l'isolement qu'on doit attribuer le peu de sensibilité qu'il fait paraître dans les occasions qui devraient le plus l'émouvoir. » — M. de Chabrol au comte Bigot de Prémeneu, 11 février 1812.

Lagorse se présentèrent ensemble au palais du saint-père. Pie VII était en train de faire sa sieste. Ces messieurs le firent aussitôt réveiller, et lui annoncèrent qu'il lui fallait dans peu d'heures partir pour la France. Le pape résigné ne souleva aucune objection. Les deux messagers de l'empereur lui firent alors observer qu'il y aurait quelques inconvénients à ce qu'il voyageât avec ses habits pontificaux, et qu'il était bon qu'il les quittât. « Mais, dit le pape, les traits de mon visage sont familiers à tout le monde, et de toute façon je serai reconnu. »

Malgré cette juste remarque, le commandant Lagorse exigea que le saint-père quittât ses mules blanches pour qu'on pût en ôter la croix brodée qui les décore et qu'on barbouillât le tout avec de l'encre, ce que Pie VII prit en grande patience, remettant aussitôt après cette opération sa chaussure encore humide ¹. On coupa en même temps avec des ciseaux le cordon qui soutenait la croix d'or que les papes portent suspendue sur la poitrine; on le coiffa ensuite du chapeau d'un simple prêtre, lui permet-

1. *Rilazione della traslazione di Pio VII nel castello di Fontainebleau.* — Manuscrit du *British Museum*, n° 8390.

tant d'ailleurs de se couvrir d'une espèce de surtout de couleur grise qui lui appartenait. Ce fut dans cet accoutrement qu'un peu avant minuit, accompagné du préfet et du commandant de gendarmerie, Pie VII dut traverser à pied et en grand mystère les rues de la ville pour monter, hors de Savone, dans une voiture où le docteur Porta fut admis à prendre place à ses côtés. Ordre avait été donné à toute la domesticité papale de ne pas souffler mot du départ de leur maître. Ils reçurent même pour instructions de ne pas sortir du palais et de continuer leur service comme à l'ordinaire. Pendant sept jours consécutifs, ils continuèrent d'apporter avec apparat le dîner du pape dans son appartement vide et d'allumer les bougies de l'autel auquel il était censé dire sa messe. Pour plus de sûreté, M. de Chabrol prit la peine d'aller plusieurs fois en grand uniforme au palais épiscopal, comme s'il rendait visite au pape. Les habitants de Savone ne soupçonnèrent point un départ qui leur avait été si habilement dissimulé¹. Pendant quelques jours, le voyage alla pour le mieux, si ce n'est qu'à la poste de Suse la maîtresse de l'auberge, ayant reconnu le saint-père et voyant qu'on

1. Manuscrit du *British Museum*, n° 8390.

l'emmenait du côté du Mont-Cenis, courut par des sentiers détournés pour avertir les moines de l'hospice. Avant que l'humble cortège pontifical ne fût arrivé au sommet de la montagne, un grand trouble vint toutefois contrecarrer les mesures si bien prises par le commandant Lagorse. En peu d'heures, le saint-père, qui souffrait d'une incommodité de vieillard à laquelle une allure si rapide et si fatigante ne pouvait qu'être funeste, était tout à coup tombé fort dangereusement malade. Les douleurs dont Pie VII se plaignait étaient atroces, et mettaient évidemment sa vie en péril. Lorsque la voiture du pape s'arrêta vers deux ou trois heures du matin, le vendredi 12 juin, à la porte du triste couvent qu'entourent en tout temps des neiges éternelles, ce fut avec effroi que les religieux en virent descendre à grand-peine le vicaire du Christ à moitié agonisant, et si faible qu'ils purent le croire un instant destiné à venir terminer dans ces lieux désolés sa longue et pénible carrière ¹.

Le capitaine Lagorse était au comble de l'anxiété. Que résoudre ? Il écrivit à Turin. Ordre en revint de continuer la route. Cela était de toute impossibilité,

1. Manuscrit du *British Museum*, n° 8390.

si l'on ne voulait risquer de voir le saint-père périr sur les chemins. M. Lagorse prit un autre parti. Il envoya une estafette chercher à Lans-le-Bourg un chirurgien, auquel ordre était donné d'arriver en toute hâte et d'apporter avec lui tous les instruments nécessaires. Peu d'heures après, le chirurgien Claraz, dont nous avons la relation manuscrite sous les yeux, était effectivement rendu à l'hospice et voici la conversation qui s'établit entre lui et le commandant Lagorse : « Avez-vous apporté vos sondes et toutes les choses nécessaires? — Oui. — Eh bien, asseyez-vous. Vous allez voir un malade qu'il vous faut à tout prix soulager de ses souffrances. Je ne vous dis pas qui il est. Sans doute vous le connaîtrez; mais, si vous venez à le publier, il y va de votre liberté, et peut-être de votre vie. Allez¹!... » Ce n'était point là une préface heureusement trouvée pour une si délicate opération chirurgicale. Par bonheur le docteur Claraz était un homme prudent. Il employa des remèdes moins dangereux. Quarante-huit heures après, Pie VII était non point guéri, ni même tout à fait soulagé, mais rendu à la vie.

1. Lettre du docteur Claraz, manuscrit du *British Museum*, n° 8389.

« Peut-il partir? demanda M. Lagorse au chirurgien de Lans-le-Bourg. — A toute force, oui, si l'on prend des précautions, si on lui arrange un lit dans la voiture, s'il a un chirurgien près de lui avec ses instruments, et prêt à le soulager en cas de besoin. — C'est bien, je vous emmène, et nous partirons tout à l'heure. » Ainsi fut fait. Un lit organisé tant bien que mal dans la voiture reçut le saint-père, M. Claraz monta près de lui, et le cortège pontifical reprit sa route à toute bride. Depuis le Mont-Cenis jusqu'à Paris, il ne s'arrêta dans aucun lieu tant soit peu habité. Le commandant Lagorse, qui se préoccupait avec une égale sollicitude de mener aussi vite que possible son prisonnier à destination, de ne pas laisser soupçonner qui il était, enfin de ménager sa vie, permit qu'on séjournât parfois dans quelques relais de poste isolés. La voiture cadénassée du saint-père était alors abritée pour quelques heures sous une remise dont le prudent commandant emportait sur lui les clefs. Ce fut ainsi qu'au milieu d'intolérables souffrances, mais sans laisser jamais échapper un mot de plainte, Pie VII, après avoir traversé la nuit Chambéry et Lyon, suivant les ordres de l'empereur, arrivait accablé de fatigue à Fontainebleau le 19 juin, aux environs de midi. Chose sin-

gulière! le concierge du château n'était point prévenu, et témoigna quelque hésitation avant d'ouvrir les grilles de la cour d'honneur au malheureux voyageur, dont les appartements, par une raison ou par une autre, n'étaient point encore préparés ¹.

Telles sont, racontées par des témoins oculaires, les circonstances de ce voyage du pape, dont l'arrivée à Fontainebleau surprit si fort tous les contemporains. Les serviteurs les plus dévoués de l'empire n'avaient rien su à l'avance. Seuls le ministre des cultes et celui de la police avaient été mis dans le secret. Nous nous rappelons avoir entendu raconter à M. Pasquier qu'étant allé un matin chez son supérieur hiérarchique, le duc de Rovigo, il le trouva en proie à une agitation si visible qu'il ne put s'empêcher de lui demander quelle en était la cause. « Ah! le pape, qui à l'heure qu'il est se meurt peut-être dans l'hospice du Mont-Cenis! — Quoi! le pape? reprit le préfet de police; mais comment se trouve-t-il là? » Alors M. de Rovigo raconta ce qui était arrivé, et comment il avait reçu un courrier expédié par le commandant Lagorse. « Et dire, s'écria

1. Lettre du docteur Claraz, manuscrit du *British Museum*, n° 8389.

le duc de Rovigo dans sa colère, que c'est le prince Borghèse, un prince romain, qui ne consent pas à accorder au pape un jour de repos! Il sera cause de sa mort sur cette montagne, et l'on m'en accusera, et l'on dira que c'est moi qui l'ai tué! Quel effet dans l'Europe entière! L'empereur ne me le pardonnera jamais! »

L'empereur aurait eu tort, si un si fatal accident était survenu, de ne point pardonner soit à son beau-frère, soit à son ministre de la police. C'est uniquement sur lui que serait retombée avec justice cette terrible responsabilité. C'est lui qui, se souvenant des ovations triomphales que Pie VII avait jadis recueillies à Grenoble, à Avignon, à Nice et par toute la France, lors de sa translation à Savone, avait dicté ces mesures de précipitation et de rigueur dont ses timides agents, effarouchés à la seule idée de son dangereux mécontentement, n'avaient pas osé prendre sur eux de s'affranchir.

CHAPITRE LIV.

LE PAPE A FONTAINEBLEAU.

Pie VII est visité par les fonctionnaires les plus considérables de l'empire. — Les cardinaux et les évêques autrefois députés à Savone sont mandés auprès de lui. — Il refuse d'entrer en conférence avec eux, et déclare se considérer comme étant toujours prisonnier. — Vie retirée qu'il mène à Fontainebleau. — Situation de l'Église de France à ce moment. — Embarras des évêques nommés par l'empereur et non institués. — Difficultés particulières au sujet des évêchés de Troyes, de Tournai et de Gand. — On demande leur démission aux prélats captifs à Vincennes. — Ils la donnent et sont envoyés sous la surveillance de la police dans différentes villes de France. — Les chapitres donnent des pouvoirs aux vicaires généraux préalablement désignés par les anciens titulaires. — Difficultés à ce sujet. — M. de Broglie est envoyé aux îles Sainte-Marguerite. — Lettres de M. de Broglie et de M. de Boulogne au ministre des cultes. — Issue désastreuse de la campagne de Russie. — Retour de l'empereur à Paris.

Arrivé à Fontainebleau le 19 juin au matin, Pie VII, ainsi que nous l'avons raconté dans notre précédent chapitre, n'avait pas d'abord trouvé où reposer sa tête. Aucun ordre n'était parvenu au concierge du château, le sieur Ribbes. Il en coûtait à ce digne homme d'interdire l'entrée de la résidence impériale au vieillard épuisé de fatigue qu'il avait sous les yeux. D'un autre côté, comment recevoir sans

instructions un tel hôte, ou plutôt, comment se constituer, à ses risques et périls, le gardien sans mandat d'un pareil prisonnier? L'humble concierge déclara qu'il ne pouvait rien prendre sur lui et qu'il allait en référer à ses supérieurs. Afin de concilier toutefois avec l'accomplissement de son devoir la compassion dont il ne pouvait se défendre, M. Ribbes offrit au saint-père de l'installer provisoirement dans une maison particulière qu'il possédait non loin du palais. Ce fut dans ce modeste logis que, durant la même soirée, Pie VII reçut la visite du duc de Cadore apportant l'ordre tardif de mettre immédiatement en état les appartements destinés au souverain pontife.

Le lendemain, M. Bigot de Préameneu accourait à Fontainebleau, où la plupart de ses collègues ne tardèrent pas non plus à se rendre. Leur but n'était pas, en ce premier moment, d'être admis auprès de la personne du pape, car Pie VII, toujours souffrant, gisait encore sur son lit de douleur dans un état de santé qui, pendant trois semaines environ, renouvela toutes les inquiétudes que l'on venait d'éprouver pour sa vie¹. Par cette démarche ostensible, les ministres de l'empereur avaient hâte de témoigner de leur défé-

1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 314.

rence pour le chef de la foi catholique. Ils avaient surtout à cœur de faire comprendre au clergé et à la société parisienne qu'ils n'étaient pour rien dans les incidents qui avaient si étrangement marqué le passage du saint-père au Mont-Cenis et son arrivée à Fontainebleau. Quels reproches pouvait-on leur adresser? Était-ce leur faute si le gouverneur du Piémont, le beau-frère de l'empereur, n'avait pas voulu accorder quelques instants de repos à l'auguste malade? Quant aux instructions remises au colonel Lagorse, l'empereur les avait dictées lui-même. Était-il juste de les blâmer parce qu'un militaire, esclave de sa consigne, avait compromis la santé du prisonnier en n'osant prendre sur lui de le faire voyager à petites journées? Comment pouvaient-ils prévoir que le concierge d'un palais impérial serait si malavisé que d'en fermer les grilles au souverain pontife? Préparer d'avance les appartements du saint-père, c'eût été donner l'éveil aux habitants de la ville, et l'on aurait alors risqué de les voir, comme jadis, se porter tous avec enthousiasme au-devant de la voiture pontificale. Pour l'empereur, quel déboire, et pour eux quelle responsabilité, s'ils avaient imprudemment fourni à Pie VII l'occasion d'un semblable triomphe!

Ces explications, données à voix basse par M. Bigot de Préameneu et par le duc de Rovigo, n'étaient pas dénuées de fondement. Autant en pouvaient dire pour leur propre décharge le prince Borghèse, le colonel Lagorse et jusqu'à ce pauvre portier, sur lequel on eût volontiers, si cela n'avait été trop ridicule, fait exclusivement retomber le poids de tout ce qui venait de se passer. Cette fois encore, comme en 1809 lors de l'enlèvement du pape du Vatican et de son transfert à Savone, aucun des personnages impliqués dans ce drame étrange n'avait, à vrai dire, mérité d'être particulièrement désigné à l'indignation publique. Du sommet le plus élevé au degré le plus bas de la hiérarchie, les fonctionnaires du premier empire n'avaient tous fait qu'obéir. Ne point se compromettre, telle avait été leur unique pensée. Le plus hardi d'entre eux aurait craint, en cédant, fût-ce un instant, à quelque généreuse impulsion, d'attirer sur lui la colère d'un maître redouté; par frayeur, ils s'étaient passé de main en main l'accablant fardeau du pontife moribond. Un peu de pitié s'attache, quoi qu'on en ait dit, à tant de faiblesse. Il est difficile de blâmer sans les plaindre ces malheureux agents de la volonté impériale; mais que penser et que dire du souverain tout-puissant qui, deux

fois pendant son règne, a mis à de si cruelles épreuves la conscience de ses plus dévoués serviteurs!

Maintenant que Pie VII était rendu à Fontainebleau, toute incertitude avait cessé sur la façon dont il convenait de le traiter. Les instructions laissées par l'empereur avaient tout prévu. Il avait ordonné qu'on fit garnir de meubles magnifiques les chambres occupées par Sa Sainteté au moment du sacre et dont les fenêtres donnaient en partie sur la cour de la fontaine, en partie sur le jardin réservé du château. L'archevêque d'Édesse, le docteur Porta et les gens de la maison pontificale devaient être logés dans les pièces voisines. D'autres appartements placés dans le même corps de bâtiment étaient destinés à recevoir les cardinaux et les évêques qui viendraient présenter leurs hommages au saint-père. Convaincu en effet que l'influence de l'entourage au milieu duquel il vivrait ne pouvait manquer d'agir à la longue sur l'esprit de Pie VII, Napoléon n'avait rien tant recommandé à M. Bigot de Préameneu que d'envoyer les membres les mieux pensants du clergé s'établir souvent près de lui à Fontainebleau. Il importait d'y avoir autant que possible à demeure les membres des anciennes commissions ecclésiastiques, surtout les membres du sacré-collège et les prélats envoyés ré-

vement en mission à Savone. Il fallait que les plus habiles d'entre eux ne perdissent pas une occasion de mettre incessamment sous les yeux du souverain pontife le tableau des maux présents de l'Église de France, afin d'ouvrir la voie à de nouvelles négociations et de le préparer aux grands sacrifices qui seraient bientôt exigés de lui. Ces fréquentes entrevues du chef de la catholicité avec des membres sûrs et bien choisis de l'ancien concile national auraient d'ailleurs plus d'un avantage. Elles tranquilliseraient les curés de campagne et la masse entière des fidèles sur l'état des relations entre le saint-siège et Napoléon. Le spectacle du souverain pontife devenu l'hôte du fils aîné de l'Église et habitant, en compagnie d'une foule de cardinaux et d'évêques, l'une des plus somptueuses résidences impériales, ne pouvait qu'être d'un excellent effet. Si l'on amenait doucement Pie VII à s'occuper par lui-même du détail des affaires intérieures des divers diocèses de France, un grand point serait gagné. Si l'on parvenait à le décider à se fixer dans la capitale de l'empire, un pas immense serait fait vers la seule solution possible des difficultés pendantes. Napoléon ne désespérait pas, en effet, d'attirer le pape à Paris. — Avis était déjà donné au cardinal Maury d'avoir à livrer son palais épiscopal aux architectes,

afin qu'ils le missent en état de recevoir bientôt Sa Sainteté, en bâtissant des écuries, en agrandissant les jardins, en doublant les appartements de réception¹. Les curieux de la capitale avaient assisté avec surprise à ces travaux précipités, dont le secret leur fut révélé par l'apparition d'un petit livre imprimé avec permission de la police, *le Guide des voyageurs à Paris*, et qui donnait officiellement à l'archevêché restauré de Notre-Dame le titre de « palais papal, jusqu'ici archiépiscopal. »

Tous ces plans gigantesques agités vaguement par l'empereur sur les bords du Niémen qu'il s'apprêtait à franchir, et dont il n'était point fâché de laisser percer quelque chose, non-seulement aux yeux de ses serviteurs intimes, mais aussi du public français et de l'Europe entière, furent promptement déjoués par Pie VII. A peine rétabli de ses souffrances, le pape avait jeté un regard de souveraine indifférence sur les splendeurs de sa nouvelle résidence. Il déclara qu'il entendait y mener une vie aussi retirée qu'à Savone. Il y avait été conduit contre son gré, et s'y considérait comme prisonnier. Les voitures et les

1. *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France*, par M. Jauffret, t. II, p. 492.

chevaux qu'on lui offrait pouvaient être ramenés aux écuries impériales, il ne s'en servirait pas. Son intention n'était point d'officier publiquement dans la chapelle du château. Il demanda et obtint que l'on transformât en simple oratoire, pour y dire chaque jour sa messe, le salon le plus voisin de sa chambre à coucher. Au grand désappointement des habitants de Fontainebleau, il s'interdit même d'aller prendre l'air dans les jardins attenants au palais. Il ne se refusa d'ailleurs à aucune visite, et reçut avec une froide bonne grâce le ministre des cultes, ainsi que tous les grands fonctionnaires de l'empire, qui se rendirent par ordre auprès de lui, mais ne s'ouvrit de rien avec eux. L'accueil qu'il fit aux cardinaux mandés de Paris, à l'archevêque de Tours, aux évêques de Nantes, de Trèves et d'Évreux, quoique moins réservé, ne fut pas beaucoup plus encourageant. En vain les uns et les autres multiplièrent leurs visites; en vain ils s'efforcèrent de mettre à plusieurs reprises l'entretien sur les contestations pendantes et sur les moyens de les résoudre dans l'avenir. Pie VII les écouta toujours avec patience, sans répondre autrement qu'en renouvelant les déclarations déjà faites à Savone. Parmi tant d'interlocuteurs qui s'étaient donné la mission de le convertir aux

idées de l'empereur, un seul avait le don d'émouvoir péniblement le cœur du pieux et doux pontife, c'était l'impétueux Maury. Pie VII se défendit autant qu'il put de discuter avec lui. Plusieurs fois il s'excusa de ne le point recevoir, et l'on assure même qu'il finit par demander comme une grâce de n'être plus obsédé par les importunités de ce membre du sacré-collège, dans lequel il voyait un déserteur de la cause de l'Église, un ingrat et l'agent de son ennemi¹.

Il était évident qu'on ne gagnerait rien, par voie de conférences, sur la résolution bien arrêtée du saint-père de se renfermer, à Fontainebleau comme à Savone, dans un rôle purement passif. Cette résignation, nous le savons déjà, lui coûtait assez peu ; quant à cette profonde retraite dans laquelle il continuait à s'ensevelir, elle était conforme à ses goûts et aux habitudes de sa jeunesse écoulée dans la solitude du cloître. Ce n'était en aucune façon une privation pour lui de consacrer ses journées au jeûne et à la prière, ayant pour unique distraction les entretiens de l'archevêque d'Édesse, M. Bertalozzi, et parfois, à ses moments perdus, le soin de réparer lui-même, comme un simple moine, les petits dommages

1. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. III, p. 586.

que l'usure et le temps avaient apportés à ses vêtements pontificaux. Un tel calme, tant de simplicité, causaient plus de surprise que d'admiration à ceux dont Pie VII dérangeait ainsi les calculs. On trouve la trace de cette mauvaise humeur dans les mémoires laissés par le duc de Rovigo, qui n'y perd pas une occasion de mal parler du saint-père. « Il y avait, dit-il, à Fontainebleau, une bibliothèque superbe; mais Pie VII n'y toucha jamais. Il n'ouvrait pas un livre de toute la journée¹. » En cela, le ministre de la police impériale était mal informé, et, chose plus singulière, le cardinal Pacca est tombé dans la même erreur lorsque, pour laver Pie VII des reproches du duc de Rovigo, il s'écrie à son tour : « Comment cet homme ne savait-il pas qu'une personne pieuse n'est jamais oisive en présence d'un crucifix et d'une image de la Vierge²? » La vérité est que la bibliothèque d'un palais, tout rempli des souvenirs de François I^{er}, de Henri II et de Diane de Poitiers, de Henri IV et de Gabriel d'Estrées, ne contenait probablement pas le genre d'ouvrages dont le saint-père avait alors besoin. Il est assez naturel qu'il ait

1. *Mémoires du duc de Rovigo*, t. VI, p. 72, 73, etc.

2. *Oeuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 350.

demandé à d'autres qu'aux correspondants du ministre de la police les traités religieux et les ouvrages spéciaux qui pouvaient lui être utiles pour se défendre contre les prétentions toujours croissantes du gouvernement français. La congrégation de Saint-Sulpice était, on s'en souvient, dissoute à cette époque, et son pieux directeur était mort. Ce fut à l'ami et à l'héritier de l'abbé Émery que Pie VII fit secrètement appel afin de se procurer un certain nombre de livres provenant de la bibliothèque du savant théologien qui, tout en restant fidèle aux doctrines gallicanes, avait si courageusement défendu, jusqu'aux derniers jours de sa vie, les droits du saint-siège. L'abbé Garnier, devenu à son tour supérieur de Saint-Sulpice, a plus d'une fois raconté à des personnes encore vivantes qu'il avait ainsi envoyé au saint-père, par un intermédiaire sûr, les œuvres de saint Cyprien, le Cours de droit canon de van Espen, et plusieurs autres volumes dont il avait oublié les titres. « Le pape avait reçu ces livres, répétait encore en 1836 le successeur de l'abbé Émery; il s'en était servi et les avait même emportés probablement à Rome, car ils ne furent jamais rendus ¹. »

1. Des recherches faites à la bibliothèque du château de Fontai-

Quittons pour un instant ce palais de Fontainebleau, théâtre prochain de la chute de l'empereur et de la délivrance du pape, et tandis que dans une solitude presque absolue Pie VII s'y apprête par le recueillement, par l'étude, par la prière surtout, à la dernière lutte qu'il eut à soutenir contre son redoutable adversaire, essayons, revenant un peu sur nos pas, de rendre compte de la situation faite à l'Église de France depuis le jour de la brusque dissolution du concile jusqu'à la fin de la désastreuse expédition de Russie.

Aussitôt que Napoléon eut reconnu qu'il aurait peine à mener à bonne fin la négociation entamée à Savone avec Pie VII, il n'avait rien eu de plus pressé que de renvoyer dans leurs diocèses les évêques encore assemblés à Paris. La plupart avaient devancé ses ordres. Quelques-uns témoignaient au contraire la plus grande répugnance à se rendre au milieu de leur nouveau troupeau ; c'étaient ceux que l'empereur avait récemment nommés. Le saint-père avait fini, de guerre lasse, par leur accorder l'institution canonique ; mais ils ne pouvaient en définitive être

nebleau, il résulte qu'on y possède un gros volume in-folio des œuvres de saint Cyprien ; rien n'indique toutefois que ce soit l'exemplaire prêté à Pie VII par l'abbé Garnier.

sacrés depuis que Napoléon, par les raisons que nous avons exposées, avait pris tout à coup le singulier parti de ne faire usage ni du bref du pape ni de ses bulles. La position de plusieurs de ces évêques était très-embarrassante; telle était, par exemple, celle de M. d'Osmond, ancien évêque de Nancy, récemment nommé à Florence. Ses adversaires faisaient clandestinement courir dans son diocèse italien de nombreuses copies du bref réprobatif jadis adressé à son sujet par le saint-père à l'archidiacre Corboli, tandis que l'empereur ne voulait point l'autoriser à produire les bulles pontificales, d'une date plus récente, qui l'auraient mis régulièrement en possession de son nouveau siège. M. Jauffret, ancien évêque de Metz, dernièrement nommé à l'archevêché d'Aix, n'avait été, pour son compte, l'objet d'aucune admonition du saint-père; mais, chef incontesté d'un diocèse où il était justement considéré, il lui répugnait d'aller prendre la direction d'un troupeau qui peut-être hésiterait à reconnaître la légitimité de ses pouvoirs. Il n'était parti pour Aix qu'après avoir reçu la promesse qu'on lui expédierait ses bulles en route; elles ne lui parvinrent jamais ¹. Quelques-uns des

1. *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France,*

nouveaux prélats étaient de simples prêtres élevés par l'empereur à la dignité épiscopale. Munis d'un titre officiel parfaitement valable aux yeux de l'administration civile, ils ne pouvaient, avant leur consécration, ni porter les insignes ni exercer les fonctions canoniques de leur charge.

Qu'on juge de la confusion où de pareilles anomalies devaient jeter une notable partie des diocèses de France. Pour parer à tant d'embarras, l'empereur avait, il est vrai, employé un biais déjà mis en pratique pendant les derniers temps du roi Henri III, durant une partie du règne de Henri IV, et plus récemment par Louis XIV, lors de ses démêlés avec la cour de Rome. M. Bigot de Prémeneu s'était entendu avec la plupart des chapitres, afin qu'ils eussent à choisir pour administrateur capitulaire du siège vacant l'évêque désigné par l'empereur. Semblable mesure avait passé autrefois presque inaperçue, « et l'on ne voit pas, dit M. Picot, que sous Louis XIV surtout elle eût troublé l'Église ni inquiété les consciences ; mais les circonstances étaient bien différentes. Les vues hostiles de Napoléon contre l'Église

n'étaient pas équivoques, et il était clair qu'il n'avait pris ce moyen que pour se passer, au moins pendant quelque temps, des bulles pontificales ¹. » Les anciennes traditions de l'Église gallicane, dont l'empereur avait toujours le nom à la bouche, autorisaient-elles en effet le procédé auquel il venait d'avoir recours? Nous ne saurions le dire, nous reconnaissant tout à fait incompetent en semblable matière, et n'osant prendre sur nous d'avoir un avis sur une question délicate qui a divisé de graves et excellents esprits ².

Dans plus d'un diocèse, nombre d'écclésiastiques s'étonnèrent d'entendre le ministre des cultes invoquer les fameuses libertés gallicanes et parler de faire rentrer les évêques dans leurs droits primitifs, alors qu'il les voulait au contraire courber, à cette époque, sous le joug le plus dur. « Ils trouvaient singulier

1. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, de M. Picot, t. III, p. 549.

2. Les personnes qui seraient curieuses de se former une idée des difficultés soulevées par cette question de l'administration capitulaire des évêques nommés peuvent utilement parcourir des opuscules publiés contradictoirement à ce sujet, en 1860, par M. Dupanloup, évêque d'Orléans, et M. Jacques Molroguier, neveu de M. Baillon, évêque nommé d'Orléans en 1810. *Dentu et Douniol*, diteurs.

d'entendre les préfets de l'empire s'élever contre le despotisme de la cour de Rome, alors que cette cour était abattue, et qu'un despotisme un peu plus réel pesait sur toutes les têtes¹. » D'ailleurs les chapitres ne furent pas toujours unanimes à choisir l'évêque nommé par le chef de l'État. Au grand mécontentement de M. Bigot, les chanoines le plus en crédit pour leur science et leur piété refusèrent parfois d'admettre la régularité de la mesure prise par leurs collègues, et quelques-uns s'obstinèrent même à méconnaître absolument la juridiction canonique de l'administrateur ainsi désigné par le chapitre. Les opposants n'étaient pas sans recruter des adhérents parmi les simples curés de campagne. A ce groupe venait se joindre, dans quelques départements, celui des anticoncordatistes et des membres de la petite Église. Ces dissidences créaient mille obstacles à l'administration des archevêques et des évêques non consacrés. L'opposition qu'on se hasardait à leur faire n'avait encore rien de bruyant. Au sein du clergé, comme parmi les autres classes de la société, qui donc à cette époque aurait osé contrecarrer publiquement la volonté du maître? L'agitation était

1. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. III, p. 550.

locale, sourde et cachée. Dans un petit nombre de cas, elle franchit pourtant la limite des diocèses; mais la faute en revint tout entière à l'empereur, car ce fut la suite inévitable des violences qu'il venait d'exercer contre les évêques de Troyes, de Tournai et de Gand.

Ces trois prélats, arrêtés à trois heures du matin dans leur lit, le 12 juillet 1811, avaient été, on s'en souvient, conduits comme des criminels d'État à Vincennes ¹. Tous leurs papiers avaient été saisis à

1. Nous nous souvenons d'avoir entendu raconter à M. Pasquier que cette arrestation, à laquelle il fut totalement étranger, et qui eut même lieu à son insu, avait été opérée par l'inspecteur général de police, M. Veyrat. Malgré la rudesse de ses formes et en dépit des habitudes du métier, cet agent n'avait pu se défendre d'une certaine émotion lorsqu'il s'était vu charger de mettre la main sur d'aussi vénérables personnages. Cette émotion durait encore lorsqu'il vint le lendemain matin rendre naïvement compte au préfet de police étonné de l'emploi de sa nuit. Deux des prélats, les évêques de Gand et de Tournai, l'avaient frappé par la dignité de leur contenance et par le calme de leur résignation. Il n'en avait pas été de même pour l'évêque de Troyes. M. Veyrat ne pouvait dissimuler son étonnement d'avoir vu M. de Boulogne descendre jusqu'à la prière, et le conjurer de vouloir bien lui donner le temps de faire entendre ses réclamations, comme si pareille condescendance était possible de sa part. « Les hommes doués d'une imagination vive jusqu'à l'emportement, ajoutait M. Pasquier, et tel était l'évêque de Troyes, sont presque toujours ceux qui se laissent le plus aisément abattre. »

domicile. Ils avaient dû subir un long et minutieux interrogatoire devant M. Desmaret, chef de division au ministère de la police. Ce lieutenant du duc de Rovigo, après leur avoir enlevé les livres de piété qu'ils avaient emportés avec eux, et jusqu'à leur bréviaire, après s'être assuré qu'ils n'avaient ni plumes ni crayons, les avait fait enfermer dans le donjon du château, où ils furent soigneusement séparés les uns des autres et privés de toute communication avec le reste des prisonniers. Leur mise au secret était si rigoureuse que, placés au même étage que les cardinaux Gabrielli et di Pietro, ils furent longtemps à l'ignorer. On se figure aisément l'effet produit sur les captifs par le traitement auquel les soumettait le souverain qui, après leur avoir demandé leur avis comme évêques, les punissait ainsi du courage qu'ils avaient mis à lui répondre suivant leur conscience. L'évêque de Tournai, doué d'une constitution robuste et d'un caractère plein d'égalité, ne parut pas trop souffrir de cette épreuve; l'évêque de Gand, plus faible de santé et d'une sensibilité toute nerveuse, supportait moins facilement une si pénible séquestration. La promenade solitaire qu'on lui permettait de faire chaque jour sur la plate-forme du donjon trompait imparfaitement son ennui. Dans cette même

prison d'État où le grand Condé, gardé moins étroitement, avait jadis, pour occuper ses loisirs, cultivé des œillets et composé des épigrammes contre Mazarin, l'inoffensif prélat trouva moyen de se distraire en écrivant avec du plomb arraché à la toiture de la terrasse, et sur les morceaux de papier qui avaient servi à envelopper ses aliments, quelques ingénieux commentaires sur les fables de La Fontaine. L'évêque de Troyes avait, non sans peine, obtenu une plume et de l'encre. Il s'en servit pour écrire, le 5 novembre, à M. Desmaret, et pour réclamer avec émotion contre le traitement qu'on lui faisait subir. Sa plainte fut écoutée, et le duc de Rovigo donna des ordres au gouverneur du donjon pour qu'on fît descendre au premier étage les cardinaux di Pietro et Gabrielli. On mit à leur place M. Duvivier, secrétaire de l'évêque de Tournai, et M. Van de Welde, théologien de l'évêque de Gand, qui avaient été tous deux arrêtés en même temps que leurs pasteurs. Les trois prélats reçurent en même temps la permission de se visiter dans leurs chambres et de se promener autant qu'ils le voudraient dans une sorte de vestibule commun. C'était l'empereur qui avait personnellement voulu accorder aux trois prisonniers cette faveur à laquelle il savait qu'ils seraient fort sensibles; mais il avait en cela un but

particulier. Lorsque ces trois messieurs eurent goûté pendant quelques jours la satisfaction inattendue de se retrouver ensemble, le duc de Rovigo, car c'était lui qui semblait avoir désormais la haute main dans les affaires religieuses, fit savoir à M. Bigot de Préameneu qu'il était chargé par le chef de l'État de s'entendre avec lui pour obtenir la démission des prélats. Supposant que le secrétaire général du département des cultes serait probablement chargé de cette mission, il envoyait au commandant du château la permission de le laisser communiquer avec les prisonniers. Pour éviter sans doute que M. Bigot, son secrétaire général, et surtout les évêques, se fissent la moindre illusion sur les conséquences probables d'un refus, le duc de Rovigo avait pris soin de terminer sa lettre en priant son collègue de « vouloir bien l'informer immédiatement du résultat de la démarche, afin qu'il pût faire exécuter la suite des ordres de Sa Majesté ¹. »

La menace était suffisamment transparente, et les trois évêques ne s'y trompèrent pas. Le secrétaire général du ministère des cultes, arrivé le même jour

1. Lettre de M. le duc de Rovigo au ministre des cultes, 22 novembre 1811.

à Vincennes, vit séparément chacun de ces messieurs, en prenant soin d'empêcher qu'ils ne pussent se concerter avant de lui répondre. Leur hésitation, à ce qu'il paraît, fut d'abord assez grande. Chacun d'eux se débattit et délibéra plus ou moins longtemps en lui-même. Cependant l'évêque de Tournai céda le premier, et sa lettre, que nous avons sous les yeux, ne donne point à penser qu'il ait fallu lui livrer un très-rude combat. « M'abandonnant entièrement à la clémence et à la grâce de Sa Majesté l'empereur et roi, à qui je resterai éternellement soumis et très-affectueusement attaché, je me fais un devoir, disait-il, d'après le contenu de la lettre qui m'a été présentée, de donner ma démission de l'évêché de Tournai. » La défense de l'évêque de Troyes, celle surtout de l'évêque de Gand, furent beaucoup plus longues. « Ils refusèrent quelque temps, écrit le chanoine de Smet, de se prêter à cet acte; mais, pensant ensuite qu'ils devaient, en tout état de cause, se regarder comme perdus pour leurs diocèses, et que d'ailleurs une démission souscrite sous les verrous ne pouvait avoir aucune valeur, ils se déterminèrent à céder¹. » La démission de M. de Boulogne et de

1. *Coup d'œil sur l'Histoire ecclésiastique dans les pre-*

M. de Broglie était pure et simple, sans aucune espèce de commentaire. Huit jours après, le commandant du donjon vint dire aux trois évêques que l'empereur leur permettait de choisir une ville en France pour leur résidence, mais il fallait que la ville indiquée par eux fût à quarante lieues de Paris, et ne fût pas le siège d'un évêché ; leur détention allait être commuée en exil. Pendant que ces messieurs hésitaient encore sur le lieu qu'ils désigneraient, survint un autre messager du duc de Rovigo, qui assigna à chacun sa résidence ; Beaune à l'évêque de Gand, Gien à l'évêque de Tournai, Falaise à l'évêque de Troyes. Défense leur était faite de s'en éloigner de plus de deux lieues. Peu de jours après, le 11 décembre, arrivait un troisième émissaire chargé de signifier aux prélats que leur démission ne suffisait plus. Il était indispensable qu'avant d'être mis en liberté ils signassent la promesse formelle de n'entretenir aucune correspondance avec leurs diocèses, et de ne se mêler désormais d'aucune affaire ecclésiastique. C'était M. Desmaret, chef du cabinet du duc de Rovigo, qui avait personnellement mission de mener à bien cette négo-

ciation, et ce fut par des lettres directement adressées au ministre de la police, que les trois évêques durent prendre sur l'honneur un pareil engagement¹.

Voici quel avait été le motif de ce redoublement de précautions : à peine avait-il obtenu la démission des prélats captifs, M. Bigot de Préameneu s'était, par ordre de l'empereur, empressé d'écrire aux chanoines des trois chapitres de Troyes, de Tournai et de Gand, pour leur annoncer que, le siège épiscopal étant désormais vacant par suite de la démission du titulaire, ils eussent à pourvoir immédiatement à l'administration du diocèse. « Les pouvoirs des vicaires généraux nommés par l'évêque démissionnaire ayant cessé par le fait même de cette démission, je ne puis plus, disait le ministre, correspondre avec eux. » Le devoir des chanoines était donc d'en nommer d'autres sur-le-champ. « Je dois vous prévenir, ajoutait M. Bigot, que les vicaires capitulaires généraux doivent être autres que les vicaires généraux actuels, dont la nomination ne serait pas admise². » Dans la dépêche qu'il avait expédiée le même jour

1. Lettres des évêques de Gand, Tournai et Troyes au ministre de la police, 11 décembre 1811.

2. Lettres du ministre des cultes à MM. les chanoines des chapitres de Gand, Troyes et Tournai, 23 novembre 1811.

aux préfets des trois départements, le ministre des cultes avait été plus explicite encore. « Prenez lecture, disait-il au préfet de l'Aube, et gardez copie de ma lettre au chapitre de Troyes. Vous verrez que son objet est aussi pressé qu'important. Faites venir les vicaires généraux ; vous les préviendrez qu'ils ne peuvent pas être continués. C'est une mesure qui ne leur est pas personnelle ; mais il ne convient pas que les vicaires du chapitre, pendant une vacance par démission, soient les mêmes que ceux de l'évêque démis. Sa Majesté s'est formellement expliquée à cet égard... Faites également venir ceux des chanoines en qui vous reconnaissez le plus de sagesse et de bons principes... Vous emploierez toute votre influence pour que le choix ne porte pas sur un sujet qui serait dans le cas d'être rejeté... Vous ferez en même temps sentir à ces chanoines que, si le chapitre ne remplissait pas sur-le-champ le devoir indispensable de nommer pendant la vacance qui leur est officiellement notifiée, ils se rendraient coupables et s'exposeraient, surtout dans les circonstances actuelles, à une juste animadversion. Si, contre toute apparence, le chapitre, dont j'ignore les dispositions, disait qu'il ne connaît pas de sujet capable ou qui veuille accepter, ce serait un sub-

terfuge qui indisposerait encore plus Sa Majesté¹. »

Ces recommandations, mêlées de menaces peu dissimulées, avaient été strictement suivies, quant à la lettre, mais complètement éludées, quant à l'esprit, par les chapitres de Troyes et de Tournai. Avant de quitter son siège épiscopal pour se rendre au concile de Paris, M. Hirn, prévoyant les persécutions auxquelles il pourrait être en butte, avait donné des lettres de grands vicaires à tous les membres de son chapitre, afin qu'ils fussent, dans n'importe quelles circonstances, en état de pourvoir aux besoins du diocèse. Il en fut de même ou à peu près à Troyes, car les chanoines trouvèrent le moyen de choisir des administrateurs qui avaient préalablement reçu des pleins pouvoirs secrets de M. de Boulogne. A Gand le chapitre avait été plus hardi. Il avait osé répondre à M. Bigot de Prémeneu que, « d'après les doctrines des canonistes, ce n'était pas la démission d'un évêque, c'était l'acceptation de cette démission par le souverain pontife qui rendait un siège vacant... Si les chanoines osaient s'arroger des pouvoirs qui ne leur étaient pas encore régulièrement dévolus, cela

1. Lettre de M. le ministre des cultes au préfet de l'Aube, 23 novembre 1811.

jetterait, disaient-ils, le plus grand trouble dans les consciences des fidèles. Le clergé du pays, très-attaché aux principes et aux usages de l'Église, ne déférerait pas aux mesures prises par les vicaires généraux nommés en de pareilles circonstances. La désobéissance détruirait l'autorité de la nouvelle administration, et la division se mettrait indubitablement entre les pasteurs et les ouailles ¹. »

Napoléon avait aisément deviné que des chapitres aussi attachés à leurs anciens pasteurs seraient d'un gouvernement difficile, et recevraient plus volontiers le mot d'ordre des captifs que celui de son ministre des cultes; c'est pourquoi il avait songé à obtenir des trois prélats l'engagement de ne plus se mêler d'aucune affaire ecclésiastique. Pour son compte, M. Bigot aurait beaucoup souhaité qu'on n'allât pas plus loin, car les violences lui répugnaient fort; mais il avait désormais pour auxiliaire dans ses rapports avec les membres du clergé un redoutable acolyte qui possédait plus que lui la confiance du maître. Averti par sa police qu'un négociant de la ville de Gand était venu, de la part du chapitre,

1. Lettre de MM. les membres du chapitre cathédral de Gand au ministre des cultes, 27 novembre 1811.

s'aboucher à Beaune avec M. de Broglie, le duc de Rovigo n'avait rien eu de plus pressé que d'en prévenir l'empereur, déjà si fort irrité contre le titulaire de ce diocèse. Aux yeux du zélé serviteur de Napoléon, c'était le clergé qui faisait courir à l'État les plus grands dangers. Au moment où son chef se préparait à quitter pour longtemps la France, il lui semblait tout à fait imprudent de laisser derrière lui, en Bourgogne, l'évêque qui passait, à tort ou à raison, dans le public pour avoir été le principal meneur de l'opposition au sein du concile. Ces profondes considérations politiques persuadèrent, à ce qu'il paraît, Napoléon. Or, dans les temps dont nous nous occupons, on ne faisait point les choses à demi quand il s'agissait d'assurer la tranquillité du pouvoir. C'est pourquoi, oubliant dans la maison de santé de la barrière du Trône le général républicain Mallet, qui allait bientôt leur causer une si chaude alerte, le tout-puissant souverain et son précautionneux ministre s'occupèrent d'envoyer M. de Broglie aux îles Sainte-Marguerite. Trop de sûretés ne pouvaient être prises contre un si dangereux conspirateur. On lui assigna donc pour prison, sur le sommet des rochers les plus escarpés, la cellule aux murs épais, aux barreaux de fer inébranlables, qu'avait jadis habitée

l'homme au masque de fer. Que faisait cependant à l'heure même où l'on décidait de son sort le prélat valétudinaire qui allait subir durant cinq ou six mois un si cruel traitement? Le 11 décembre 1811, s'adressant de Beaune à M. Bigot pour l'entretenir avec une entière ouverture de cœur de ses affaires personnelles, ce prétendu ennemi de l'empereur terminait ainsi sa lettre : « Ma ruine pécuniaire m'est bien moins sensible que le chagrin de ne pouvoir plus servir la religion et l'empereur avec le zèle qui, l'année dernière, a mérité l'éloge de ce grand prince quand il vint en Belgique. Mon attachement à la personne de l'empereur sera toujours le même qu'au temps où il m'honorait de ses bontés. Il faut que la calomnie ait bien prévalu sur mes fidèles services. J'espère que la vérité et mon innocence seront reconnues. A quarante-cinq ans, s'éteindre dans l'inaction est un état pénible. Je ferai, comme j'ai toujours fait, les vœux les plus ardens pour le bonheur de Sa Majesté l'empereur, de son auguste famille, et pour la prospérité de sa patrie, et je conserverai également un souvenir reconnaissant des témoignages d'affection que j'ai reçus de vous ¹. »

1. Lettre de Maurice de Broglie, ancien évêque de Gand, au ministre des cultes. Beaune, 11 décembre 1811.

Le 6 février 1812, M. de Boulogne envoyait de Falaise au ministre une supplique beaucoup plus humble : « Est-ce donc là, s'écriait l'évêque de Troyes, que devaient se terminer quatre ans de succès flatteurs et de travaux utiles ? Serait-il vrai que toutes les rigueurs ne sont point encore épuisées, et que je sois encore condamné à voir la fin de mon honorable carrière attristée par le besoin ? Je ne puis le croire. Non, jamais je ne croirai que Sa Majesté veuille mettre le comble à mes malheurs en m'enlevant mes moyens actuels de subsistance, sans m'assurer un sort pour l'avenir. L'empereur est sans doute le maître de me retirer ses bonnes grâces, puisque j'ai eu le malheur de lui déplaire ; mais j'ose dire avec tout le respect qui lui est dû, et toute la confiance que m'inspire la magnanimité de son caractère, qu'il ne l'est pas de me dépouiller de tout sans me donner quelque dédommagement. Ce serait, je ne crains pas de l'avancer, une injustice qui n'est pas dans son cœur et qui ne serait pas moins opposée à la générosité de ses sentiments qu'à son amour pour la véritable gloire ¹. »

1. Extrait d'une lettre de l'ancien évêque de Troyes au ministre des cultes. Falaise, 6 février 1812.

Quoi qu'en dise M. de Boulogne, la générosité envers ceux qu'il considérait comme des adversaires n'avait jamais fait partie des qualités de Napoléon. Le bon sens, une juste appréciation des obstacles que pouvaient lui opposer la nature des questions engagées, ou le caractère des hommes qui s'y trouvaient mêlés, l'avaient, à ses débuts, presque toujours guidé dans le maniement difficile des affaires religieuses ; mais ce temps heureux était passé. La raison ne le gouvernait plus ; c'était la passion qui l'emportait. Au dedans comme au dehors, il ne voulait plus dorénavant compter avec rien ni avec personne. Quoi de surprenant si, dans une pareille disposition d'esprit, alors qu'il n'hésitait pas à se jeter au loin dans la plus aventureuse expédition, et semblait courir tête baissée au-devant de la catastrophe qui allait détruire sa puissance militaire, il ne regardait pas davantage à prendre coup sur coup, avant de quitter la France, des mesures inutilement violentes, propres surtout à ruiner son autorité morale ? La bonne politique, telle qu'il l'avait d'abord pratiquée, aurait voulu qu'il fermât les yeux sur le biais imaginé par les chapitres de Troyes et de Tournai ; il avait tout à gagner à se prêter à un compromis qui devait maintenir la tranquillité dans ces deux diocèses. La sagesse lui con-

seillait également de prendre en quelque patience le refus dilatoire opposé par les chanoines de Gand. La simple équité, sinon le sentiment des services rendus, aurait dû le porter à ne pas sévir à outrance contre d'anciens partisans restés aussi dévoués à sa personne que l'étaient encore à cette époque M. de Broglie et M. de Boulogne. Aucune de ces considérations ne le retint. Ne jamais reculer ni fléchir, tout pousser à l'extrême, telle était la règle de conduite maintenant adoptée, dans le gouvernement des affaires de l'Église comme partout ailleurs, par l'ancien négociateur du concordat. Le moindre retard apporté à l'immédiate exécution de ses absolues volontés le transportait de colère. Qu'étaient les ecclésiastiques de son empire pour oser se mesurer contre lui? Il saurait bien les mettre à la raison... « Les prêtres, étant sujets comme les autres, écrit-il à M. Bigot le 16 juin de Kœnigsberg, c'est-à-dire quelques jours seulement avant d'entrer en campagne contre la Russie, sont soumis au même serment. Il faut toutefois distinguer. Il y a le serment ecclésiastique qui a été prescrit par le concordat : la seule peine que j'impose au prêtre qui ne veut pas le prêter, c'est la perte de son bénéfice; mais le serment d'obéissance aux constitutions de l'empire et de fidélité à l'empereur est

dû par tous les citoyens. Ceux qui ne veulent pas le prêter encourent la peine portée par mon décret. Écrivez donc à l'évêque, et faites comprendre à ces malheureux combien ce refus serait contraire à leurs devoirs. Quand ils auront prêté ce dernier serment, ils sortiront seulement de leur exil ¹... »

Pour édicter des peines aussi sévères contre des chanoines trop consciencieux, pour envoyer un prélat inoffensif languir aux îles Sainte-Marguerite, pour maintenir un pape captif à Fontainebleau, il y avait une condition à remplir : il fallait être partout et toujours vainqueur de tous ses ennemis. Le succès, un succès prodigieux comme celui qui avait jusqu'alors couronné les campagnes les plus audacieuses de Napoléon, eût été nécessaire, nous ne dirons pas pour absoudre, mais pour rendre seulement supportables à l'opinion publique d'aussi scandaleuses violences. Il lui aurait fallu battre aujourd'hui les Russes aussi complètement qu'il avait jadis battu les Autrichiens et les Prussiens. Quelque triomphant bulletin, daté du champ de bataille d'un nouvel Austerlitz ou d'un autre Iéna, aurait seul pu refouler au fond des

1. Lettre de l'empereur au ministre des cultes. Königsberg, 16 juin 1812. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXIII, p. 500.

cœurs tant de griefs accumulés par l'exercice du pouvoir qui pesait si lourdement, depuis douze années, sur toutes les classes de la nation. C'est le sort des despotes de voir la fortune les trahir quand ils auraient le plus besoin de ses faveurs, et c'est aussi la leçon des peuples qui ont trop facilement accepté leur joug, d'être un jour atteints, meurtris et comme blessés à mort par les rudes coups de la main à laquelle ils ont laissé le soin d'opérer leur délivrance. L'heure fatale était sonnée où Napoléon et la France allaient recueillir les fruits amers de cette triste expérience, si souvent et si inutilement renouvelée, hélas ! pendant le cours des siècles. Le 25^e bulletin de la grande armée, inséré au *Moniteur*, avait brusquement appris à tout Paris, dans les premiers jours de novembre, que l'empereur s'était décidé à quitter Moscou incendié, et venait d'ordonner la retraite. D'autres bulletins avaient suivi, qui relataient plusieurs combats livrés aux Russes par nos soldats, combats glorieux, mais sans résultats appréciables. Le 28^e bulletin, daté de Smolensk et publié le 29 novembre au *Moniteur*, avait le premier donné cours aux plus sinistres pressentiments. Après quoi le silence s'était fait, un silence de dix-huit jours, pendant lequel de vagues rumeurs et des bruits

de plus en plus effrayants n'avaient cessé de circuler tout le long de nos frontières de l'Est. Enfin le 29^e bulletin était venu éclater comme un coup de foudre le 17 décembre 1812. Celui-là ne dissimulait rien. Jamais plus grande calamité n'avait été annoncée en termes plus clairs, peut-être faudrait-il dire plus naïfs; on ne pouvait le lire sans frissonner. Cependant le public n'était pas au bout de ses étonnements. Vingt-quatre heures après, une étourdissante nouvelle retentissait aux oreilles avidement tendues des Parisiens et de toute la population française effarée : l'empereur venait d'arriver seul, presque en fugitif, dans sa capitale, laissant au loin derrière lui, dans les plaines glacées de la Pologne, les débris mutilés de cette grande armée, qui faisait naguère sa force et son orgueil.

CHAPITRE LV.

CONCORDAT DE FONTAINEBLEAU.

Effet produit en France par l'issue de l'expédition de Russie. — Dispositions du clergé italien et français. — Il considère les revers de l'empereur comme la punition de sa conduite à l'égard du pape. — L'empereur songe à traiter avec le pape, afin de donner satisfaction à son beau-père l'empereur d'Autriche, et d'apaiser le mécontentement des catholiques de l'Allemagne et de son propre empire. — Il adresse, au sujet de la nouvelle année, une lettre de compliment au pape et envoie M. Duvoisin, évêque de Nantes, à Fontainebleau. — Les conditions du projet de traité remises à M. Duvoisin sont plus dures que celles proposées à Savone. — Anxiété du saint-père. — M. Duvoisin écrit de Fontainebleau que le pape est agité, malade et hors d'état de soutenir une discussion. — L'empereur accourt aussitôt à Fontainebleau. — Entrevue et conférences avec le saint-père. — Pie VII, de plus en plus troublé, signe le concordat de Fontainebleau. — Napoléon en fait part à son beau-père l'empereur d'Autriche, et fait chanter un *Te Deum* pour célébrer cet heureux événement.

Il est plus facile d'imaginer que de dépeindre l'effet produit à Paris et dans les provinces de l'empire par l'issue de l'expédition de Russie. La surprise domina d'abord. Quoi ! Napoléon n'était pas invincible ! Était-ce vraiment croyable ? Quelles résolutions ce terrible vaincu allait-il prendre après sa défaite ? A coup sûr, il s'apprêtait à demander plus d'hommes, plus d'argent que par le passé, et ce n'était point le sénat qui

les lui refuserait. Cependant, si le sort des armes lui demeurait contraire, si les Prussiens et les Autrichiens prenaient à leur tour parti avec les Russes, qu'advierait-il ? Épuisée par des guerres incessamment renouvelées, la France serait-elle en état de lutter seule contre tant d'ennemis ? Mais alors comment tout cela finirait-il ? Cette hypothèse de la chute du régime impérial, tristement entrevue au temps des prospérités par le dévoué Cambacérés, sourdement agitée dans de secrets conciliabules par le clairvoyant prince de Talleyrand, depuis qu'il était tombé en disgrâce, s'offrait maintenant d'elle-même à tous les esprits ; car c'est la conséquence des grandes catastrophes de poser tout à coup pour le simple vulgaire les questions abordées longtemps d'avance par les profonds politiques. Comment la masse entière des sujets de l'empereur envisageait-elle une pareille éventualité ? A ce sujet quelques distinctions sont à faire. Nul doute que la majorité des habitants de l'ancienne France ne repoussât avec horreur la perspective du triomphe des étrangers. Ce serait toutefois se tromper beaucoup que de prétendre qu'il en fût ainsi dans tous les départements annexés par Napoléon à la suite de ses récentes conquêtes. Les populations du littoral génois, lésées dans leur com-

merce maritime, les Allemands de la rive gauche du Rhin, froissés dans leur nationalité, les Hollandais et les Flamands, blessés à la fois dans leurs sentiments patriotiques et dans leurs intérêts mercantiles, ne laissaient pas de trouver souverainement injuste l'obligation d'envoyer un si grand nombre de jeunes conscrits périr au loin afin d'assurer la domination d'un pays qui n'était point le leur. Pour ces Français de fraîche date, l'invasion c'était plutôt la délivrance. Malheureusement ils n'étaient pas seuls à penser ainsi. Il y avait toute une classe de la société qui en était presque venue à souhaiter peu à peu quelque dénoûment de ce genre. Qu'on veuille bien songer quelle était à cette époque la condition du clergé dans toute l'étendue de l'empire, et particulièrement dans les provinces situées de l'autre côté des Alpes. Treize cardinaux dépouillés de la pourpre, et retenus en prison sous la surveillance de la haute police, quantité de prélats réputés démissionnaires et transportés hors de leurs diocèses, des centaines de prêtres exilés en Corse; tous les couvents vides et dépouillés de leurs biens, le saint-père captif, Rome, siège antique de la souveraineté pontificale, devenue le simple chef-lieu d'un département français, — voilà quel était le bilan du royaume d'Italie. Un grand nombre

de sièges épiscopaux vacants et livrés à l'anarchie par le fait de la volonté impériale, trois membres du concile arrêtés, puis contraints à donner leur démission; un grand nombre de prêtres détenus au fort de Fenestrelles ou dans les prisons départementales, — telle était la part relativement restreinte des sévices exercés contre les ecclésiastiques de ce côté des monts. Et qu'importait après tout la nationalité primitive des contrées qui avaient été le théâtre de tant de violences accumulées! La plus monstrueuse de ces iniquités, la séquestration prolongée du saint-père, n'était-elle pas un de ces coups qui frappaient indifféremment, quelle que fût leur patrie d'origine, tous les membres épars de l'Église catholique?

Il y a quelque légèreté et même un peu d'injustice à ne pas vouloir un peu comprendre l'intensité des sentiments qu'on ne partage pas. Les nombreux adhérents à la foi romaine ne se servent pas d'un mot vain dans leur bouche, quand ils appellent le pape leur souverain et leur père spirituel. Ils avaient, sur toute la surface du globe, éprouvé comme une sainte horreur quand ils avaient appris qu'à deux reprises différentes, des soldats avaient mis la main sur le vicaire du Christ et l'avaient, au péril de sa vie, transporté de Rome à Savone, et

de Savone à Fontainebleau, ainsi qu'ils l'auraient fait d'un simple prisonnier. A leurs yeux c'était, de la part de Napoléon, plus qu'une atteinte portée au droit commun des têtes couronnées. Il avait en réalité commis un véritable sacrilège, et sa présente défaite n'en était, suivant eux, que le châtement. Comment donc s'étonner si les épouvantables désastres de la retraite de Russie sont avant tout représentés dans les mémoires du cardinal Pacca comme l'inévitable expiation des méfaits de l'empereur? En les expliquant de la sorte, cet ancien secrétaire d'État de Sa Sainteté restait fidèle aux doctrines de toute sa vie. Il avait été du nombre des cardinaux qui avaient médiocrement approuvé le concordat : il avait déconseillé plus qu'aucun d'eux le voyage du pape à Paris au moment du sacre. La bulle d'excommunication était son œuvre. Aussi se plaît-il à signaler dans l'anathème lancé du haut de la chaire pontificale la cause des revers qui ont accablé un ancien adversaire. « La conduite barbare de Napoléon fut ce dernier péché, dit-il, qui lassa enfin, comme nous l'apprend l'Écriture, la longanimité du Seigneur et arma son bras des verges de la vengeance... Les temps ne sont pas éloignés où ce grand victorieux s'écriait : *Que me veut le pape, et se figure-t-il que ses excom-*

munications feront tomber les armes des mains de mes soldats?... Dieu a permis cependant que ce fait se réalisât. Les armes des soldats parurent à leurs bras engourdis un poids insupportable. Dans les fréquentes chutes qu'ils faisaient, elles s'échappaient de leurs mains, se brisaient ou se perdaient. S'ils se relevaient, c'était sans elles. Ils ne les jetèrent pas; mais la faim et la soif les leur arrachèrent¹. » — « Le soldat ne put tenir les armes; elles s'échappèrent des mains les plus braves... elles tombaient des bras glacés qui les portaient². » — « La neige, la glace et les tempêtes, à qui obéissaient-elles, reprend fièrement le cardinal, sinon, comme dit encore l'Écriture, à la voix du Seigneur³? »

Si nous avons relaté ce passage des mémoires du cardinal Pacca, c'est qu'il constate la véritable disposition d'esprit où se trouvait alors un membre du sacré-collège qui va jouer de rechef un rôle des plus actifs dans les scènes qui nous restent à raconter; c'est aussi parce qu'il jette un certain jour sur les dispositions du clergé en général. Entre les sentiments du cardinal italien et ceux des

1. *Histoire de la grande armée en 1812*, par le comte de Ségur.

2. Mémoires de M. Salgues.

3. *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. 1^{er}, 225-226.

ecclésiastiques français, il y avait toutefois une profonde différence. Au lieu de le proclamer avec joie, ces derniers n'acceptaient qu'avec tristesse le jugement de Dieu qui les prenait eux-mêmes si fort à l'imprévu. Après avoir considéré comme autant de marques de la faveur céleste les prospérités inouïes de l'empire, ils étaient conduits par la même habitude d'esprit à reconnaître les signes de la réprobation divine dans l'éclatant échec qui venait d'interrompre tout à coup une si longue suite de victoires ; mais ce tardif enseignement qu'à regret ils tiraient pour eux-mêmes des faits en voie de s'accomplir, il eût été malaisé et surtout imprudent aux orateurs sacrés d'en faire ostensiblement part à la masse des fidèles. Aucun d'eux ne l'essaya. Les chaires de nos églises, qui naguère avaient tant de fois retenti des épanchements de leur admiration enthousiaste, n'entendirent point les mêmes prédicateurs hasarder, sur les malheurs du moment, de dangereux commentaires. Si plusieurs épanchèrent leurs tristes pressentiments, ce fut à huis clos, au fond des sacristies et dans l'ombre des oratoires privés, plus capables de garder d'aussi compromettants secrets. Comme il arrive d'habitude, les manifestations de dévouement en faveur du pouvoir heureux avaient été publiques, solen-

nelles et bruyantes; les signes de détachement envers ce même pouvoir désormais menacé furent réservés, timides et silencieux. Rien n'en transpira au dehors. A l'époque où se produisit cette transformation des sentiments du clergé à l'égard de Napoléon, elle fut très-peu apparente. Elle ne s'est clairement manifestée qu'après sa chute; c'est pourquoi il importait de la rapporter à sa véritable date, nous voulons dire à l'heure même des premiers revers. Ajoutons que, toujours habile à discerner la vérité quand il avait intérêt à la connaître, l'empereur ne se fit pas à cet égard la moindre illusion. Il considéra désormais les membres de son clergé comme tacitement passés, depuis que la fortune l'avait trahi, dans le camp de ses plus dangereux adversaires.

Tandis que Napoléon se rendait à lui-même un compte si exact des changements survenus dans les sentiments des autres, quelles dispositions nouvelles la sévère leçon reçue en Russie avait-elle fait naître dans son esprit? Telle était l'intéressante question que ses plus dévoués serviteurs agitaient secrètement avec une véritable anxiété. Les dernières nouvelles reçues avant sa soudaine arrivée témoignaient de l'irritation qu'avait causée au maître la folle entreprise de Mallet. Quoiqu'il eût appris en même temps

le crime et le supplice du conspirateur, il n'avait pu retenir des exclamations d'étonnement, d'humiliation et de courroux. Il s'était montré surtout ulcéré de l'attitude de quelques-uns des fonctionnaires de la capitale, particulièrement du préfet de la Seine, qui avait si complètement perdu la tête au seul bruit de sa mort. On ne doutait guère qu'embarrassé à la fois et mécontent, il ne prît plaisir, pour détourner l'attention et pour se faire une contenance, à exagérer les expressions, d'ordinaire fort peu mesurées, de sa colère. Parmi les personnages considérables que leurs charges officielles mettaient en rapport direct avec Napoléon, il n'en était pas un qui ne s'attendit à être violemment pris à partie et rendu responsable de ce qui s'était passé. Plus que d'autres, le ministre et le préfet de police redoutaient de sa part quelque fâcheux éclat. Leurs prévisions furent trompées. Arrivé aux Tuileries le 18 décembre 1812 au milieu de la nuit, l'empereur y avait fait venir Cambacérès dès le lendemain matin. A peine avait-il fini de lui faire le récit des funestes événements qui avaient précipité son retour, que sans transition il s'était mis à presser l'archichancelier de questions sur les moindres détails de la conspiration de Mallet. Avec sa sagesse et son habileté ordinaires, Cambacérès

avait trouvé moyen de répondre à son redoutable interlocuteur sans compromettre personne, et Napoléon était sorti évidemment soulagé de ce long entretien. Quelques instants après, à l'audience qui suivit immédiatement la messe, apercevant le préfet de police, M. Pasquier, il l'avait abordé d'un air affable, et baissant la voix afin de n'être entendu que de lui : « Eh bien, monsieur le préfet, lui avait-il dit d'un ton presque familier, vous avez eu aussi votre mauvaise journée; il n'en manque pas de cette espèce dans la vie ! »

D'aussi philosophiques paroles n'étaient point de mauvais augure. Elles témoignaient d'une modération assez inaccoutumée chez l'empereur; cette modération fut d'ailleurs entretenue pendant quelque temps encore par la tristesse croissante des nouvelles qui continuaient d'arriver du théâtre de la guerre. A partir du jour où Napoléon avait quitté l'armée, les pertes d'hommes avaient été en augmentant sans cesse. De Wilna aux bords de la Vistule, la retraite était devenue infiniment plus désastreuse que de Smolensk à Wilna. La défection du général York et des troupes prussiennes, faisant partie du corps du maréchal Macdonald, avait jeté dans la marche de tous nos détachements la plus inextricable confusion.

Au découragement des soldats s'était ajoutée la mé-sintelligence survenue entre les chefs depuis que Murat, chargé par l'empereur du commandement suprême, avait jugé à propos de quitter brusquement ses compagnons d'armes afin de regagner à la hâte son royaume de Naples. Il devenait évident que, malgré les efforts du prince Eugène, les Russes allaient à leur tour passer la Vistule, et qu'ils inonderaient bientôt toute l'Allemagne du Nord. Dans une situation aussi critique, le maintien de l'alliance avec l'Autriche était presque notre seule ancre de salut. Quel danger n'y avait-il pas à lui donner, en pareille occasion, le moindre sujet de mécontentement? Obligé pour la première fois de compter avec son beau-père, Napoléon se rappela les insinuations que celui-ci avait naguère hasardées à Dresde au sujet du pape, insinuations timides et repoussées alors avec tant de hauteur. A coup sûr, le plus pressé était de mettre sur pied les cinq cent mille hommes qui devaient au printemps prochain servir à réparer nos échecs. Mais, puisque la campagne décisive devait s'ouvrir au sein de l'Allemagne contre les Russes et les Prussiens, il n'était pas indifférent, en traitant avec Pie VII, de donner satisfaction à l'empereur d'Autriche, au roi de Bavière et à la majeure partie

de leurs sujets catholiques. Ce fut ainsi qu'au plus fort de ses préparatifs militaires, et tandis qu'on aurait pu le croire absorbé par la vive impulsion qu'il s'agissait de donner à tous les rouages de l'immense administration de l'empire, le vigoureux esprit de Napoléon était ramené par des raisons purement politiques à s'occuper derechef des affaires religieuses. Il savait bien qu'à lui seul incombait la responsabilité de la dernière rupture avec le pape, et que, s'il voulait renouer, c'était à lui de faire les premiers pas.

Peut-être nos lecteurs n'ont-ils pas oublié en quels termes dédaigneux l'empereur avait refusé de répondre, il n'y avait pas encore un an, aux deux lettres que le saint-père lui avait écrites de sa propre main. Ils ont probablement gardé souvenir du reproche outrageant qu'il n'avait pas craint de lui adresser d'avoir manqué à tous ses devoirs, reproche bientôt suivi de la sommation, signifiée par l'entremise de M. de Chabrol, d'avoir à se démettre, comme incapable, de ses fonctions de souverain pontife. Reprendre lui-même des rapports ainsi interrompus dut coûter beaucoup à l'orgueil de Napoléon ; mais il n'était pas en position d'y regarder de si près, et les contrastes ne le gênaient guère quand sa politique était en jeu. Le renouvellement de l'année fut le

prétexte qu'il saisit pour adresser le 29 décembre à Pie VII la lettre suivante :

« Très-saint père, je m'empresse d'envoyer un officier de ma maison près de Votre Sainteté afin de lui exprimer la satisfaction que j'ai éprouvée de ce que m'a dit l'évêque de Nantes sur le bon état de sa santé, car j'ai été un moment très-alarmé, cet été, lorsque j'ai appris qu'elle était fortement indisposée. Le nouveau séjour de Votre Sainteté nous mettra à même de nous voir, et j'ai fort à cœur de lui dire que, malgré tous les événements qui ont eu lieu, j'ai toujours conservé la même amitié pour sa personne. Peut-être parviendrons-nous au but tant désiré de finir tous les différends qui divisent l'État et l'Église. De mon côté, j'y suis fort disposé, et cela dépendra entièrement de Votre Sainteté. Toutefois je la prie de croire que les sentiments de parfaite estime et de haute considération que je lui porte sont indépendants de tout événement et de toute circonstance. Je prie Dieu, très-saint père, qu'il vous conserve longues années pour que vous ayez la gloire de rasseoir le gouvernement de l'Église, et que vous puissiez longtemps jouir et profiter de votre ouvrage ¹. »

1. L'empereur au pape Pie VII, 29 décembre 1812. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXIV, p. 354.

Nul ressentiment n'était, comme on va le voir, resté au fond du cœur de Pie VII. On dirait que la méfiance lui devenait impossible dès qu'il entrait en relations directes avec le grand homme qui l'avait jadis tant charmé et pour lequel il éprouva toute sa vie une inaltérable prédilection. Il y avait d'ailleurs dans la lettre de l'empereur plus d'un passage qui était de nature à relever chez le candide pontife l'espérance, jamais entièrement abandonnée, d'être un jour appelé à mettre lui-même un terme aux maux de l'Église. Pour reconnaître l'acte de courtoisie de Napoléon, Pie VII envoya le cardinal Joseph Doria le complimenter à Paris. Le cardinal Doria, ancien nonce en France, était un personnage fort âgé, sans grande capacité politique, non moins dévoué au saint-père qu'agréable à l'empereur, et fort propre à servir entre eux de premier intermédiaire. Quand l'idée d'une sérieuse négociation fut, après quelques pourparlers, définitivement adoptée de part et d'autre, l'empereur désigna pour traiter en son nom l'évêque de Nantes, M. Duvoisin.

Il ne pouvait faire un choix plus habile. M. Duvoisin avait, au dire même de ses ennemis, autant d'expérience que d'adresse dans le maniement des affaires, et la fréquentation habituelle de la cour lui

avait en outre donné, ajoute le cardinal Pacca, ces manières insinuanes et ces formes diplomatiques qui assurent ordinairement le succès des négociations. En arrivant à Fontainebleau, l'évêque de Nantes y rencontra déjà établis les quatre cardinaux Doria, Dugnami, Ruffo (Fabrice), de Bayane et M. Bertalozzi, qui logeaient tous dans le palais même, ainsi que le docteur Porta. Bientôt il y fut rejoint par l'archevêque de Tours, l'évêque de Trèves et celui d'Évreux. Ainsi donc, si l'on oublie M. de Chabrol, qui venait, à la grande surprise du monde parisien, d'être nommé préfet de la Seine, mais qui ne prit d'ailleurs nulle part, au moins apparente, aux nouvelles négociations, le hasard voulut, si toutefois ce fut le hasard, que le pape se trouvât en ce moment entouré des mêmes personnages qui l'avaient naguère si longtemps assiégé à Savone de leurs continuelles et vaines instances.

Il faut convenir que les instructions remises à M. Duvoisin n'étaient point de nature à faciliter beaucoup sa besogne. Chose étrange et vraiment digne de remarque ! si depuis son retour à Paris l'empereur, dans ses conversations journalières avec ses familiers, n'avait encore fait entendre que des paroles sensées, où perçait le juste sentiment de sa

véritable situation, il s'en fallait de beaucoup que son attitude extérieure, ses actes et son langage officiels fussent empreints de la même sagesse. C'était parti pris de sa part d'afficher devant le public français la plus superbe confiance, et de faire montre au dehors de nos frontières d'une inflexible persistance dans toutes les visées déjà connues de sa politique. Il se serait cru diminué aux yeux de ses sujets et de l'Europe, peut-être l'aurait-il été en effet, s'il avait laissé seulement soupçonner qu'on avait chance de le trouver moins impérieux et plus traitable à l'heure de la mauvaise fortune qu'aux jours de la prospérité. Résigné par nécessité aux concessions indispensables, il jugeait son honneur intéressé, tant qu'il n'aurait pas repris quelque éclatante revanche, à se renfermer dans une obstination d'apparat. Sans doute il faudrait céder quelque chose, mais avant de céder il lui fallait commencer par battre d'abord tous ses insolents ennemis; alors il serait temps d'être modéré. Malheureusement pour Napoléon, il se méconnaissait lui-même quand il se proposait un pareil plan de conduite. Les éphémères succès qu'à force d'art et d'énergie il était encore destiné à surprendre à la fortune devaient avoir pour premiers résultats d'ébranler immédiatement d'aussi raisonnables pro-

jets, et, en exaltant son incorrigible ambition, de mettre aussitôt fin à sa modération passagère. Les négociations entamées avec le saint-père aux premiers jours de l'année 1813 ont ouvert la série des transactions par lesquelles l'empereur a successivement essayé, mais en vain, d'arrêter à diverses reprises la marche triomphante de ses ennemis. Peut-être le succès de la tentative de Fontainebleau et l'inconcevable ascendant repris avec tant de facilité sur Pie VII ont-ils contribué à rendre Napoléon trop confiant au congrès de Prague et aux conférences de Châtillon. A ce titre, il n'est pas sans intérêt d'insister sur les phases d'ailleurs assez courtes de ce compromis éphémère.

Le croirait-on! M. Duvoisin était chargé de produire à Fontainebleau des exigences plus grandes encore que toutes celles dont on eût jusqu'alors entretenu le saint-père. Le projet de traité remis à l'évêque de Nantes contenait précisément ces mêmes clauses qu'à Dresde, dans la prévision de son futur triomphe, Napoléon avait annoncé l'intention d'imposer à Pie VII, quand il reviendrait à Paris vainqueur de l'empereur Alexandre. Trahi par le sort des armes, vaincu non certes par la valeur et l'habileté supérieure de son ennemi, mais par les rigueurs d'un climat meurtrier,

il n'avait pas aujourd'hui la pensée de modifier, en quoi ce soit, un programme devenu presque insensé à force de contraster avec les circonstances du moment.

« Le pape et ses successeurs, lisait-on entre autres articles dans le projet de traité emporté à Fontainebleau par M. Duvoisin, jureront, avant leur couronnement, de ne rien faire et de ne rien ordonner de contraire aux quatre propositions du clergé gallican. Le pape et ses successeurs n'auront droit, à l'avenir, qu'à la nomination d'un tiers des membres du sacré-collège, et celle des deux autres tiers sera devolue aux souverains catholiques. Le pape désapprouvera et condamnera par un bref solennel la conduite des cardinaux qui n'ont pas assisté à la cérémonie religieuse du mariage de l'empereur, qui d'ailleurs leur rendra ses bonnes grâces, pourvu toutefois qu'ils consentent à signer ce même bref. Les cardinaux di Pietro et Pacca seront exclus de cette amnistie, et jamais il ne leur sera permis de revenir auprès du saint-père ¹. »

Le reste du projet était rédigé à l'avenant. Il y était stipulé que Pie VII devait résider à Paris. Il

1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 268.

pourrait y recevoir les ministres et les chargés d'affaires des puissances étrangères, qui jouiraient près de lui des immunités et privilèges accordés aux membres du corps diplomatique. Afin qu'il ne subsistât d'ailleurs aucun doute sur la situation dépendante dans laquelle l'empereur entendait maintenir le souverain pontife, un article spécial portait qu'il jouirait d'un revenu net de 2 millions qui serait prélevé sur ses domaines aliénés. A propos de la nomination des évêques des États romains, l'empereur ne cédait absolument rien. Il entendait les nommer lui-même. Pour ce qui regardait ces prélats, ceux du reste de l'Italie et de toute la France, il exigeait toujours qu'après un délai de six mois, les sujets nommés fussent de plein droit institués par le pape, et, à défaut du consentement du pape, par le métropolitain ou par le prélat le plus ancien de la province.

Quel ne fut pas le trouble de Pie VII en écoutant de pareilles propositions ! Nos lecteurs peuvent aisément s'en rendre compte, s'ils ont présente à la mémoire l'anxiété douloureuse où l'avaient jeté les offres beaucoup plus acceptables qui lui avaient été naguère apportées à Savone. Nous trouvons d'ailleurs dans la correspondance de l'évêque de Nantes avec le ministre des cultes le témoignage authentique de l'état

de cruelle perplexité où des ouvertures si inattendues jetèrent de nouveau le saint-père, mis en demeure de se prononcer à bref délai et sans conseil suffisant sur d'aussi formidables questions.

« Le samedi soir, jour de mon arrivée, écrit M. Duvoisin à M. Bigot, je n'ai fait qu'annoncer au pape l'objet de ma mission et lui demander une audience pour le lendemain. Après un préambule sur les intentions pacifiques et bienfaisantes de Sa Majesté, et sur ce que demandaient dans les circonstances présentes les intérêts de la religion et du saint-père, je lui ai communiqué les propositions rédigées par Votre Excellence. Plusieurs m'ont paru lui faire beaucoup de peine, particulièrement la résidence à Paris, la suppression des évêchés suburbicaires, qu'il croit nécessaires à la dignité du saint-siège à raison de leur antiquité, de leurs privilèges et des fonctions qui leur sont affectées, enfin la répartition et la nomination des cardinaux qui ne lui laisse pas assez d'influence dans la composition du sacré-collège, conseil né du pape. Par-dessus tout, il demande pour délibérer le conseil qu'on ne lui promet qu'après qu'il aura pris des engagements irrévocables. C'est ce qu'il ne cessait de nous dire à Savone, et ce qui néanmoins ne l'a pas empêché de nous donner le

bref du 20 septembre. Du reste il a fini par me dire qu'il ferait ses réflexions et qu'il chargerait l'archevêque d'Édesse de conférer avec moi. J'ai su dans la soirée que le pape avait fait part aux cardinaux Dugnami et Ruffo d'une partie des articles que je lui avais proposés. Je n'en suis pas fâché. Je voudrais qu'il prît confiance dans le cardinal Ruffo, homme d'esprit qui ne partage point les préjugés de la théologie ultramontaine, qui envisage cette affaire sous son véritable point de vue, et à qui il me serait bien plus facile de faire entendre raison qu'à l'archevêque d'Édesse ¹. »

M. Duvoisin n'avait pas tort de considérer le cardinal Ruffo comme un de ses plus utiles auxiliaires ; mais ce cardinal n'était pas seul à s'efforcer d'agir sur les déterminations du pape, en lui conseillant de faire taire ses scrupules, et de tout concéder au plus vite à l'empereur. Ainsi faisaient ses trois collègues du sacré-collège, les cardinaux Spina, Dugnami et de Bayane, et l'archevêque d'Édesse, le faible M. Bertalozzi, auquel l'évêque de Nantes prête à tort des velléités de résistance dont il fut toujours incapable.

1. Lettre de M. Duvoisin, évêque de Nantes, à M. le ministre des cultes, 11 janvier 1811.

Ainsi faisaient du meilleur de leur cœur l'archevêque de Tours, les évêques de Trèves et d'Évreux, ces zélés serviteurs de Napoléon, et probablement aussi, pour que personne ne manquât au concert, le docteur Porta, à qui Napoléon continuait encore à payer pension, afin de reconnaître les soins attentifs qu'il donnait à la santé du saint-père¹. Pour le scrupuleux et timoré Pie VII, quel supplice de toutes les minutes que cette entente établie entre les personnes de son entourage, uniquement appliquées à le blâmer de son intempestive opposition aux volontés de l'empereur, ardentes à lui représenter sous les couleurs les plus noires les maux affreux de l'Église, et n'hésitant pas à en rejeter sur lui l'entière responsabilité! Déjà pareil assaut avait été livré au saint-père à Savone, et ses forces physiques y avaient succombé. Les mêmes causes ne devaient pas tarder à produire les mêmes résultats. « Je n'ai pas encore écrit à Votre Excellence, lisons-nous dans une lettre adressée de Fontainebleau par M. Duvoisin à M. Bigot, parce que je n'avais rien à lui mander. Le pape est extrêmement agité. Il ne dort pas. Sa santé est altérée. En ce moment, je ne le crois pas en état de soutenir une

1. Lettre déjà citée de l'empereur au ministre des cultes.

discussion. Il n'a que très-peu de confiance dans les personnes qui l'entourent. Il persiste à dire qu'il a le plus grand désir de satisfaire l'empereur, mais que sa conscience ne lui permet pas de se prononcer seul, prisonnier et sans conseil. Cependant il me faut une réponse. J'épie le moment où je pourrai la lui demander sans lui causer trop d'émotion¹. »

La lettre que nous venons de rapporter, et qui rend un si sincère et si triste compte de l'état du saint-père, était datée de Fontainebleau, le 13 janvier 1813. Remise le 14 à M. Bigot de Préameneu, elle était probablement le 16 ou le 17 entre les mains de l'empereur. Le 18, une chasse à courre était commandée dans des bois qui n'étaient pas éloignés de Melun. Tout à coup, vers le milieu de la journée, laissant là chiens et piqueurs, Napoléon se fit amener une chaise de poste, et, comme si l'idée lui en avait été soudainement inspirée par le seul voisinage, il donna ordre de le conduire à Fontainebleau, où, d'avance, l'impératrice avait été invitée à se rendre de son côté.

Est-ce beaucoup s'aventurer que de supposer Na-

1. L'évêque de Nantes au ministre des cultes, 13 janvier 1811.

poléon moins pressé en cette circonstance de savoir des nouvelles du pape que de venir en aide, par sa présence, à son négociateur embarrassé? Est-ce le noircir injustement que de lui prêter l'intention d'arracher lui-même, s'il était nécessaire, cette réponse qu'il désirait si fort, mais que l'évêque de Nantes n'osait exiger immédiatement du saint-père, de peur de lui causer une trop vive émotion? Il nous répugnerait d'aller plus loin encore et de nous figurer l'empereur pressé d'entrer en lutte avec le souverain pontife, parce que M. Duvoisin le lui représentait comme agité, souffrant et devenu incapable de soutenir une discussion. Certes l'empereur était le dernier homme qui eût besoin de prendre, contre qui que ce fût, un si misérable avantage. Quoi qu'il en soit des motifs qui amenèrent à Fontainebleau ce visiteur inattendu, Pie VII l'accueillit avec une évidente satisfaction. La nuit était tombée. Le pape, ainsi qu'il en avait l'habitude, causait, après son repas du soir, avec les cardinaux et les évêques logés au palais, quand la porte du salon, s'ouvrant inopinément, livra passage à Napoléon. Chacun eut hâte de se retirer. « Alors, courant vers le pape, l'empereur le serra dans ses bras, lui donna un baiser, dit le cardinal Pacca, et le combla de marques d'ami-

tié¹. » Les conférences furent remises au lendemain ; elles eurent toujours lieu entre Pie VII et Napoléon enfermés tête à tête et durèrent plusieurs jours. Personne n'y fut admis ; M. Fain, secrétaire du cabinet de l'empereur, ne fut appelé pour mettre par écrit les clauses convenues qu'au moment où toute contestation avait cessé entre les deux augustes négociateurs. « Il est évident, écrit M. de Pradt, que l'empereur voulait en finir par un coup rapide et imprévu, et qu'il se fiait sur l'effet que sa présence, une discussion directe et son habileté personnelle produiraient sur le pape. Le prestige était encore dans toute sa force, et personne ne soupçonnait l'île d'Elbe et encore moins Sainte-Hélène². » Que se passa-t-il durant ces intimes entretiens, on ne l'a jamais su au juste. La plupart des détails publiés à ce sujet pendant les premières années de la Restauration sont dénués de tout fondement. Malgré ce qu'en a écrit l'auteur de la brochure intitulée *Bonaparte et les Bourbons*, il est faux que, dans un mouvement de colère, l'empereur ait osé frapper le pape et le traîner par les cheveux. Ce sont là d'indignes inven-

1. *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 316.

2. *Les Quatre Concordats*, par l'abbé de Pradt, t. III, p. 2.

tions trop habituelles à l'esprit de parti. Faut-il, d'un autre côté, s'en rapporter tout à fait à l'archevêque de Malines, qui, tout en convenant que la discussion fut souvent animée, tient à nous persuader « que les formes les plus augustes et les plus amicales furent continuellement observées ¹ ? » Pie VII, que ses plus intimes serviteurs hésitaient à interroger, et qui n'aima jamais à s'expliquer sur les incidents de cette entrevue de Fontainebleau, a toujours nié les voies de fait. Il a donné seulement à entendre que l'empereur lui avait parlé avec « hauteur et mépris, jusqu'à le traiter d'ignorant en matières ecclésiastiques ². » De son côté, Napoléon, dans les notes dictées à Sainte-Hélène, ne dit absolument rien au sujet des entretiens de Fontainebleau. Il se borne à affirmer qu'il fit preuve, en cette circonstance, de plus de patience que ne comportaient sa situation et son caractère. Pour notre compte, nous n'avons rien trouvé dans les nombreux documents passés sous nos yeux qui nous autorisât à démentir les témoignages malheureusement contradictoires soit de Pie VII, soit de Napoléon ; mais

1. *Les Quatre Concordats*, par l'abbé de Pradt, t. III, p. 6.

2. *OŒuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 317.

si l'on connaît mal le détail des conférences de Fontainebleau, le résultat en est, au contraire, authentique. A parcourir seulement le texte du nouveau concordat, on s'aperçoit d'abord que l'empereur n'hésita point à rabattre beaucoup de ses prétentions primitives. Toutes les clauses qui, d'après l'évêque de Nantes, avaient, à première vue, si fort effarouché le saint-père, en ont totalement disparu. Il n'est plus question ni des quatre propositions de l'Église gallicane, ni de l'intervention des puissances catholiques dans la composition du sacré-collège. La résidence à Paris n'est pas textuellement imposée au saint-père ; il est seulement indiqué en termes un peu vagues qu'il se fixera en France ou dans le royaume d'Italie (Avignon paraît avoir été la ville préférée par Pie VII). L'empereur a cessé d'exiger que les cardinaux noirs fussent blâmés, et n'impose plus au souverain pontife l'obligation de bannir à tout jamais de sa présence les cardinaux di Pietro et Pacca. Il y a plus : s'il maintient le terme fatal de six mois pour l'institution canonique des évêques, il octroie, en retour, certaines concessions qui tenaient fort au cœur du pape, et qu'à Savone il lui avait impitoyablement refusées. Les six évêchés suburbicaires de Rome étaient rétablis et rendus à la nomination du saint-

père. Il avait, en outre, le droit de nommer directement, soit en France, soit en Italie, à dix évêchés qui devraient être ultérieurement désignés. A l'égard des évêques des États romains absents de leurs diocèses par suite des événements, le pape pouvait les nommer à des évêchés *in partibus* en attendant qu'ils fussent replacés aux sièges vacants soit de l'empire, soit du royaume d'Italie. Sa Majesté s'engageait enfin à rendre sa faveur aux cardinaux, évêques, prêtres et laïques qui avaient encouru sa disgrâce depuis quelques années. Ces clauses, les unes plus avantageuses à l'Église que celles qui lui avaient été présentées à Savone, les autres particulièrement favorables aux personnes qui avaient le plus chaudement embrassé sa cause, déterminèrent sans doute l'assentiment de Pie VII. On sait qu'il avait beaucoup tenu à faire constater dans le préambule du concordat que les articles dont il était composé « devaient servir de base à un arrangement définitif. » Il avait également insisté avec force pour établir dans un dernier article « qu'il s'était porté aux dispositions ci-dessus par la considération de l'état actuel de l'Église, et dans la confiance que lui avait inspirée Sa Majesté qu'elle accorderait sa puissante pro-

tection aux besoins si nombreux de la religion ¹. »

L'élaboration du concordat avait duré cinq jours. Ce fut dans la soirée du 25 janvier 1813 que tout fut consommé. En dépit des adoucissements qu'à force d'instances il avait fait subir au texte primitif, Pie VII était encore horriblement troublé à l'idée de mettre son nom au bas d'un document qui changeait d'une façon si étrange la condition séculaire de l'Église catholique. Les cardinaux logés au palais assistaient à cette dernière conférence. On dit que, pressé par l'empereur d'en finir, Pie VII jeta un regard éploré sur les quatre membres du sacré-collège, qui formaient alors son unique conseil. Ce regard invoquait un peu d'aide, quelque appui, une parole d'encouragement dans sa consciencieuse résistance. S'ils avaient prononcé un mot, fait un signe, peut-être n'eût-il point passé outre. Aucun d'eux ne bougea. Devant les douloureuses perplexités de leur chef spirituel, ils demeurèrent tous silencieux. Directement consulté par un dernier coup d'œil où se peignait l'angoisse suprême du malheureux pontife, le cardinal le plus rapproché de lui baissa la tête,

1. Voyez les articles du concordat. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XXIV, p. 450.

faisant ainsi comprendre qu'il fallait se soumettre. Alors Pie VII signa¹.

Le but de l'empereur était maintenant atteint. Il semble qu'il aurait pu dès lors témoigner quelque satisfaction. Ce fut une sorte de mauvaise humeur qui l'emporta d'abord. Les ordres à donner pour l'élargissement des cardinaux di Pietro et Pacca parurent lui coûter beaucoup. « Pacca est mon ennemi, » ne cessait-il de répéter au pape, qui dut, suivant ses propres expressions, livrer *une vraie bataille*, afin d'obtenir que ce membre du sacré-collège sortît immédiatement de la prison de Fenestrelle. L'empereur avait les mêmes répugnances à mettre en liberté le cardinal di Pietro, renfermé dans le donjon de Vincennes. « Quand le cardinal di Pietro sera arrivé, dit-il au pape d'un ton ironique, vous irez vite vous confesser à lui². » Le soir même de la signature du concordat, il dicta à l'évêque de Nantes une lettre si étrange qu'il est assez difficile de deviner si elle était dictée par une intention gracieuse, ou si elle contenait un sarcasme amer contre le saint-père. « Votre Sainteté ayant paru craindre, au mo-

1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 317.

2. *Ibid.*

ment de la signature des articles du concordat qui mettent un terme aux divisions qui affligent l'Église, que cela ne comportât une renonciation à la souveraineté de Rome, je me fais un plaisir de l'assurer par la présente que, n'ayant jamais cru devoir la demander, je ne puis donc entendre qu'elle ait renoncé directement ou indirectement par lesdits articles à la souveraineté des États romains, et je n'ai entendu traiter avec vous qu'en votre qualité de chef de l'Église dans les choses spirituelles¹. »

Cette disposition ne dura pas toutefois. Napoléon comprit vite qu'il commettrait une imprudence en se montrant mécontent, et surtout en remettant hors de propos en question le sens d'un compromis qui n'était pas définitif, et dont il était à craindre que le saint-père ne fût le premier à se repentir. Dans la matinée du 25 janvier 1813, avant que Pie VII n'y eût apposé sa signature, il avait déjà dicté à son ministre des cultes les instructions les plus

1. L'empereur à Sa Sainteté le pape Pie VII, Fontainebleau, 25 janvier 1813. — Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*. La version que nous en donnons, un peu différente de celle produite par le cardinal Pacca, a été copiée d'après la minute écrite sous la dictée de l'empereur par l'évêque de Nantes.

détaillées pour l'exécution immédiate du concordat¹. Il n'en révoqua aucune. Il y ajouta au contraire l'ordre d'expédier une estafette au général Miollis, afin de lui faire connaître l'arrangement qui venait d'être contracté avec le pape, et lui en fit envoyer l'analyse. Le gouverneur de Rome ne devait pas l'imprimer ; il devait seulement s'en servir dans ses conversations. Même communication était adressée à Milan à M. Melzi, grand chancelier du royaume d'Italie². Le lendemain, afin de donner un témoignage ostensible du changement qui venait de s'opérer dans les relations entre le saint-siège et l'empire, Napoléon donna publiquement aux cardinaux Doria et Ruffo la décoration de la Légion d'honneur. Il

1. Ces instructions, dictées le 25 janvier 1813 au matin, ne sont pas insérées dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

2. L'empereur à M. Melzi, duc de Lodi, grand chancelier du royaume d'Italie. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXIV, p. 448. — La lettre écrite à M. Melzi se terminait ainsi : « .. Si, lorsque la nouvelle de ces arrangements se saura en Italie, quelques articles de journal étaient nécessaires pour diriger l'opinion, vous les rédigeriez vous-même, et dans ce cas vous feriez connaître la vérité sans vous servir des mêmes mots et de manière qu'il n'y eût rien d'officiel. Ces articles pourraient être nécessaires pour Ancône et Bologne. Vous seul devez garder cette copie du concordat, et, sous quelque prétexte que ce soit, vous n'en devez donner connaissance à personne. »

nomma en même temps le cardinal de Bayane et l'évêque d'Évreux sénateurs, et les évêques de Nantes et de Trèves conseillers d'État. Les membres italiens du sacré-collège et M. Bertalozzi, qui avaient été indirectement mêlés à la négociation, reçurent chacun en présent une riche tabatière ornée d'un portrait impérial et entourée de gros brillants.

Ces actes de gracieuse courtoisie avaient pour but de révéler à l'entourage officiel, sans d'ailleurs en divulguer la teneur, l'importance de l'acte qui venait de s'accomplir à Fontainebleau. Ainsi que nous l'avons indiqué, l'empereur, en traitant avec le pape, s'était proposé un double but : il avait voulu rendre sa situation extérieure un peu meilleure en faisant un acte agréable à son beau-père l'empereur d'Autriche. Il avait souhaité faire cesser au dedans des embarras que pouvait lui susciter la désaffection croissante du clergé et de ses sujets catholiques. Ce n'était point sans motif qu'au cœur même de l'hiver il avait fait venir Marie-Louise à Fontainebleau, afin de la rendre témoin de la façon dont il traitait avec le pape. Elle avait assisté de sa personne à la dernière conférence, mais cela ne suffisait point. A peine le nouveau concordat avait-il été signé que Napoléon s'était empressé d'écrire lui-même à l'empereur

François pour lui en transmettre une copie, avec prière toutefois de ne pas rendre cette pièce publique. Il s'agissait maintenant d'avertir, sans les mettre trop au courant, les dignitaires de l'Église de France, et de faire savoir à la masse entière des fidèles et jusque dans les moindres paroisses de village, mais sans rien préciser, que les fidèles sujets de Sa Majesté avaient une nouvelle raison d'être plus que jamais attachés à leur empereur. C'est à quoi avait pourvu ce passage laconique des instructions adressées à M. Bigot : « Monsieur le ministre, écrivez aux évêques pour leur annoncer l'événement et les autoriser à chanter un *Te Deum* en action de grâces ¹. »

1. Instructions dictées au ministre des cultes, 24 janvier 1813 ; les instructions ne sont pas insérées dans la *Correspondance de Napoléon I^{er}*.

CHAPITRE LVI.

RÉTRACTATION DU CONCORDAT.

Retour de Napoléon à Paris. — Pie VII laissé à lui-même tombe dans de grands troubles de conscience. — Arrivée à Fontainebleau de Pacca, de Consalvi et des cardinaux noirs. — Diversité d'opinion entre les membres du sacré-collège. — La majorité conseille à Pie VII de rétracter le nouveau concordat par une lettre adressée à l'empereur. — Difficulté pour Pie VII d'écrire cette lettre. — Comment il s'y prend pour tromper la surveillance de ses gardiens. — Lettre de Pie VII à Napoléon. — Embarras de l'empereur en la recevant. — Il donne ordre à son ministre de la tenir très-secrète, afin de pouvoir dire, suivant les circonstances, qu'il l'a ou qu'il ne l'a pas reçue. — Il veut envoyer les évêques en députation auprès du saint-père pour lui présenter une adresse. — Les évêques déclinent cette mission. — Envoi de Maury à Fontainebleau. — Il est mal accueilli par le saint-père. — Colère de l'empereur. — Il ordonne qu'on mette de nouveau le pape en séquestration, et quitte Paris pour aller prendre le commandement de l'armée d'Allemagne. — Troubles à Troyes, à Tournai et à Gand, par suite de la nomination à ces sièges de nouveaux évêques qui ne sont point reconnus par les chapitres. — M. de Boulogne est ramené au donjon de Vincennes. — Dissolution du séminaire de Tournai. — On arrache à M. de Broglie la confirmation de sa démission de l'évêché de Gand. — Troubles religieux dans cette ville. — Les séminaristes de Gand sont incorporés dans les garnisons du nord de l'Allemagne, et les prêtres récalcitrants emmenés prisonniers en France. — M. Duvoisin écrit de son lit de mort à l'empereur pour demander la délivrance du pape. — L'empereur ne veut entendre à aucune concession, à cause des victoires de Lutzeu et de Bautzen. — Désastre de Leipzig et retour de l'empereur à Paris.

Le concordat une fois signé, Napoléon n'était pas resté plus de trois jours à Fontainebleau. D'autres soins l'avaient en toute hâte appelé à Paris, où ses

ordres venaient de réunir les différents corps de troupes nouvellement organisés. Autant la promptitude de l'accord si aisément conclu avec le saint-père lui avait rendu confiance dans ses talents de négociateur, autant la vue des recrues, jeunes, il est vrai, mais nombreuses et pleines de bonne volonté, mises à sa disposition par le docile empressement du sénat, exalta chez lui l'orgueil du capitaine. Dès le 29 janvier 1813, il adressait au prince Eugène des instructions qui ne concordaient guère avec la véritable situation faite au commandant de la « grande armée, » presque dépourvue de soldats; il lui ordonnait de former à Posen une avant-garde de 40,000 hommes; puis il lui annonçait comme assurés et prochains des succès qui malheureusement ne devaient jamais se réaliser. « J'ai ordonné, lui écrit-il, que mes chevaux de selle et ma maison fussent réunis et réorganisés à Berlin au lieu de Magdebourg, et j'ai recommandé qu'on annonçât ma prochaine arrivée à Berlin. Les vingt-deux régiments composés des quatre-vingt-dix bataillons de cohortes sont superbes.... J'ai en marche un superbe corps de 20,000 hommes tirés des troupes de marine, et dont le moindre soldat a un an de service; ce sont eux-mêmes qui ont demandé à marcher. Vous devez dire, et vous-même

être bien convaincu, que la campagne prochaine je chasserai l'ennemi au delà du Niémen¹. » Le coup d'œil exercé de l'empereur s'était-il trompé à ce point sur la valeur des services qu'il pouvait attendre des cohortes et des régiments de marine, ou bien avait-il seulement voulu, par l'étalage de ces fières espérances, ranimer l'ardeur passablement abattue de ses lieutenants, demeurés aux prises avec les rigueurs d'une saison de plus en plus inclémente et les attaques d'un ennemi dont les forces allaient toujours en croissant? Cela serait assez difficile à démêler. Ce qui est trop certain, c'est que l'empereur cédait à une double illusion quand il ordonnait au prince Eugène de lui tenir ses chevaux de selle prêts à Berlin afin de reprendre l'offensive contre la Russie, et quand il engageait en même temps les évêques de France à chanter un *Te Deum* pour célébrer sa réconciliation avec le saint-siège. Chacun sait combien les choses tournèrent différemment et comment, au début de la campagne de 1813, Berlin dut être immédiatement évacué, la Prusse, notre alliée de la veille, s'étant rangée tout à coup parmi nos enne-

1. Lettre de l'empereur au prince Eugène, commandant de la grande armée, à Posen. Paris, 29 janvier 1813. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XXIV, p. 467.

mis. On connaît également les phases diverses par où passa la diplomatie de M. de Metternich : presque amicale avant le commencement des opérations militaires, graduellement menaçante à mesure qu'augmentaient nos embarras, enfin décidément hostile. Les détails des négociations qui ont précédé, accompagné ou suivi la rupture du congrès de Prague, le rejet des propositions de Francfort et la dissolution des conférences de Châtillon ont été maintes fois portés à la connaissance du public. Une foule de documents historiques et de mémoires personnels ont jeté une abondante lumière sur ces incidents, auxquels ont pris part tant d'hommes d'État français ou étrangers. Les circonstances qui précédèrent la rétractation du concordat de Fontainebleau par Pie VII sont au contraire enveloppées d'une obscurité assez grande. La plupart des historiens de l'empire ont à cet égard gardé le silence. Il semble, si l'on excepte le cardinal Pacca, que les membres du sacré-collège mêlés à cette affaire aient préféré n'en pas parler. Même discrétion chez les évêques français, et l'on chercherait vainement dans les *Fragments historiques* de M. de Barral, archevêque de Tours, un seul mot ayant trait au dernier épisode qui a mis fin aux orageux rapports de l'empereur avec le saint-siège. Nous

allons tâcher de combler cette lacune ; mais nos lecteurs ne devront pas nous en vouloir si les scènes que nous avons à raconter reproduisent presque exactement celles qui , deux ans auparavant , s'étaient passées dans le chef-lieu du département de Montenotte.

Ainsi que le constatait la lettre écrite par l'évêque de Nantes, Pie VII était agité, malade, et, suivant les propres expressions de M. Duvoisin, hors d'état de supporter une discussion, quand le chef de l'empire était tout à coup arrivé au palais de Fontainebleau. Pendant les quatre jours que durèrent les conférences, et aussi longtemps que Napoléon demeura près de lui, le saint-père avait réussi à dominer son émotion. A peine l'empereur fut-il parti que Pie VII tomba dans une profonde mélancolie, toute semblable à celle dont M. de Chabrol avait naguère signalé les effrayants symptômes dans les dépêches qui suivirent le départ des évêques députés à Savone. Les conséquences que pouvaient avoir pour l'Église les concessions qui venaient de lui être arrachées se présentèrent à sa conscience sous les couleurs les plus noires. « Son âme , écrit le cardinal Pacca , fut brisée de repentir et de douleur¹. » Son désespoir redoubla

1. *Oeuvres complètes du cardinal Pacca*, t. 1^{er}, p. 318.

encore lorsque les cardinaux di Pietro, Gabrielli et Litta, les premiers arrivés à Fontainebleau, vinrent à lui dire qu'on avait agi par surprise à son égard, et qu'en cédant il avait commis une très-grande faute. Ces membres du sacré-collège avaient le droit de tenir ce langage, car ils avaient, pendant que le pape était prisonnier à Savone, souffert la séquestration et l'exil afin de rester fidèles aux instructions que Pie VII leur avait lui-même laissées en quittant Rome. Plus versés que le saint-père dans les affaires du siècle, mieux instruits de ce qui se passait en Europe, moins portés que lui à croire au triomphe définitif de l'empereur, ils n'eurent point de peine à lui faire sentir combien la résolution qu'il avait prise était fâcheuse. Il avait assumé une responsabilité immense en opérant de sa propre autorité une révolution aussi considérable dans l'Église, en abandonnant le patrimoine de saint Pierre, qui ne lui appartenait point, et cela sans nécessité, lorsque Napoléon était peut-être à la veille de succomber¹. Si ménagée qu'en fût l'expression, ces reproches que de pieux et zélés serviteurs lui adressaient relativement à l'abandon du pouvoir temporel et des prérogatives du saint-siège

1. M. Thiers, *le Consulat et l'Empire*, t. XV, p. 305.

c'étaient ceux-là mêmes que, durant tant de nuits sans sommeil, Pie VII n'avait cessé de se répéter à lui-même depuis la signature fatale du concordat. Dans l'avis émis par ces trois vaillants champions de la bonne cause, il crut reconnaître le jugement de Dieu même sur sa conduite, et, de plus en plus plongé dans un morne accablement, il alla jusqu'à s'interdire de célébrer désormais le saint sacrifice¹. Lorsque le cardinal Pacca arriva, le 18 février 1813, au palais de Fontainebleau, son effroi fut extrême en voyant devant lui le malheureux pontife courbé, pâle, amaigri, les yeux enfoncés, presque éteints et immobiles. Un tel aspect émut de pitié l'ancien prisonnier de Fenestrelle, et comme il se précipitait aux pieds de Pie VII et le félicitait du courage avec lequel il avait supporté une si longue captivité, celui-ci reprit avec tristesse : « Cependant nous avons, hélas ! fini par nous rouler dans la fange... Ces cardinaux m'ont traîné devant ce bureau et m'ont fait signer²... » Au lendemain de cette première audience, qui fut très-courte, parce que le pape attendait la visite des évêques français, le car-

1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. 1^{er}, p. 266.

2. « Ma si siamo in fine sporcificati (sporcati)... Quei cardinali... mi strascinarono al tavolino e mi fecero sottoscrivere. » *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. 1^{er}, p. 266.

dinal Pacca trouva le saint-père dans un état plus pitoyable encore, et qui donnait à craindre pour ses jours. Après avoir de nouveau gémi sur ce qu'il appelait sa faute, dont il avait, disait-il, conçu la plus profonde horreur, Pie VII avoua à son ancien secrétaire d'État qu'il passait les nuits sans dormir, que le jour il prenait à peine la nourriture nécessaire pour ne pas défaillir. Une pensée affreuse l'obsédait continuellement, c'était la crainte de devenir fou et de finir comme Clément XIV¹. Pour calmer un peu son maître, Pacca lui représenta qu'il se verrait bientôt entouré de tous les cardinaux, dont quelques-uns lui avaient donné tant de preuves de zèle pour le saint-siège et de dévouement à sa personne. Aidé de leurs conseils, il pourrait alors remédier au mal qui avait été fait. A ces mots la physionomie de Pie VII s'était un peu ranimée. « Quoi ! vous croyez qu'on y pourrait remédier ? — A presque tous les maux, lorsqu'on le veut bien, on trouve un remède², » avait repris le confident du saint-père. Cette perspective servit à tranquilliser pour le moment le malheureux pontife, qui attendait le soir même Consalvi

1. *Oeuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 267.

2. *Ibid.*

à Fontainebleau. On n'a pas oublié quelle confiance de vieille date Pie VII avait dans le zèle et les lumières de cet ancien secrétaire d'État, dont l'empereur l'avait obligé de se séparer, mais pour lequel il avait conservé la plus vive tendresse. C'était Consalvi qui avait en tout temps exercé sur les déterminations du saint-père l'influence la plus décisive, et c'était sur lui qu'il comptait alors, beaucoup plus encore que sur le cardinal Pacca, pour le tirer de ses cruels embarras.

On devine aisément que depuis la signature du concordat le palais de Fontainebleau avait revêtu une physionomie un peu plus animée. Non-seulement les cardinaux noirs, relâchés de prison, y étaient arrivés de toutes parts, logés, les uns dans le palais, les autres dans la ville, mais les cardinaux rouges n'avaient pas mis moins d'empressement à venir saluer le chef de leur foi, enfin rendu à la liberté. En dehors des prélats que nous avons déjà nommés, beaucoup d'autres évêques avaient été mandés de France et d'Italie pour se concerter avec le pape sur l'exécution du nouveau concordat. Le plus grand nombre appartenait, avec l'archevêque de Tours et les évêques de Trèves et de Nantes, au groupe qui, pendant le concile national, avait pris parti pour le chef de l'État contre le saint-siège. Plusieurs d'entre

eux étaient même d'anciens évêques constitutionnels. M. d'Osmond, ancien évêque de Nancy, archevêque nommé de Florence, M. de Beaumont, évêque de Plaisance, nommé récemment à la métropole de Bourges, et M. Van-Camp, curé d'Anvers, nommé au nouvel évêché de Bois-le-Duc, étaient de ceux au sujet desquels s'était élevée la récente querelle de l'institution canonique. Le pape les avait tous accueillis avec la même cordialité, sans distinction de personnes, sans témoigner à aucun d'eux, par l'air de son visage, le moindre mécontentement. Aux hommages des membres du clergé étaient venus se joindre ceux des fidèles. Pie VII ayant consenti à dire la messe dans la grande chapelle du château, celle-ci fut à l'instant envahie par les habitants de Fontainebleau. L'empressement des gens de la campagne n'avait pas été moins grand. On accourait même de Paris, et plus d'une fois cette foule pieuse fut admise à baiser, comme cela est d'usage à Rome, la mule du saint-père. Une certaine pompe n'avait même pas manqué à ces cérémonies, qui rappelaient de loin celles du Vatican, car l'empereur avait de nouveau envoyé à Fontainebleau une partie de sa maison civile et militaire. Le général comte de Saint-Sulpice, gouverneur du château, avait reçu l'ordre de s'y

rendre et d'en faire personnellement les honneurs à l'hôte de son maître. Le commandant Lagorse lui-même, créé adjudant du palais, avait tout à coup quitté son uniforme de gendarme, et ne se montrait plus aux yeux du saint-père qu'en habit de chambellan.

Malgré ces apparences extérieures, Pie VII et son entourage demeuraient en proie aux plus tristes préoccupations. Que résoudre, et comment se tirer avec honneur d'une pareille situation? A peine les membres du sacré-collège avaient-ils été réunis en nombre suffisant autour de sa personne, que le pape les fit prier, par l'intermédiaire de l'archevêque d'Édesse, de vouloir bien consigner par écrit leur opinion individuelle sur les articles du nouveau concordat, avec invitation de la lui communiquer le plus promptement possible. L'embarras des personnages consultés par le souverain pontife n'était pas moindre que le sien. Il s'agissait pour eux de remettre en question un traité signé sans leur participation. Ils étaient séparés des canonistes expérimentés, que le Vatican a coutume de consulter en ces graves matières. Ils étaient privés des documents et des mémoires que renferment sur ces questions délicates les archives publiques et particulières de la ville pontificale. Ils

se savaient en outre épiés par les créatures de l'empereur, et ne pouvaient guère se réunir, fût-ce en petit nombre, sans se faire soupçonner d'intrigues. Il y a plus : ils n'étaient pas d'accord entre eux. Parmi les cardinaux noirs, il ne régnait pas cette uniformité de vues qu'on aurait pu s'attendre à trouver chez des gens qui avaient suivi la même voie, partagé les mêmes souffrances, et subissaient encore le même exil. Plusieurs d'entre eux craignaient de provoquer le retour des rigueurs auxquelles ils venaient à peine d'échapper. Quant aux cardinaux rouges, tout en prodiguant au souverain pontife les témoignages du plus vif attachement, ils tremblaient autant que jamais d'entrer en lutte ouverte contre le chef de l'empire. L'indécision de ces membres du sacré-collège était si grande qu'elle jetait dans de terribles inquiétudes leurs chefs naturels, les deux anciens secrétaires d'État Consalvi et Pacca¹.

Il résulta, en effet, des réponses recueillies par le saint-père que le sacré-collège était divisé en deux camps. « Les cardinaux qui avaient pris part au con-

1. « Le dirai-je enfin ? le caractère de mes collègues me ferait craindre avec raison que je ne pusse dire de quelques-uns d'entre eux : *Novi pastores in pace leones, in prælio cervos.* » -- *Oeuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 322.

cordat de Fontainebleau et quelques-uns des cardinaux noirs, entraînés par l'esprit de cour et par faiblesse de caractère, demandaient le maintien du traité; mais, pour calmer les clameurs des opposants, ils proposaient de reprendre les négociations, et d'y faire insérer d'autres clauses plus favorables au saint-siège et au pape. Les autres cardinaux exigeaient une rétractation prompte et entière de ce concordat comme le seul moyen de réparer le scandale donné à l'univers catholique, et de conjurer les maux qui menaçaient l'Église¹... Il ne convenait pas, disaient les partisans de la reprise des négociations, à la majesté du prince, à la sublime dignité du chef de l'Église, de manquer aussi ouvertement à sa parole, de déclarer qu'il se refusait à l'exécution d'un traité fraîchement revêtu de sa signature, et conclu tête à tête avec un puissant monarque auquel il devait le précieux avantage de se voir entouré d'une grande partie des membres du sacré-collège, jusqu'alors dispersés ou emprisonnés. Il était facile d'ailleurs de prévoir quelle serait à cette nouvelle l'exaspération du souverain qui regardait la conclusion du concordat comme une de ses plus belles vic-

1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 323.

toires. Ne devait-on pas craindre qu'il ne se rejetât dans la voie de la persécution et de la violence?... Ou les concessions du 25 janvier étaient de peu d'importance, ou elles étaient funestes à l'Église et contraires aux principes catholiques. Dans le premier cas, convenait-il que le pape manquât à sa parole, et dans le second, comment concilier cette grave erreur et cette chute du souverain pontife avec la doctrine de l'infaillibilité du pape? — Il est inutile, répondaient les défenseurs de l'opinion contraire, de corriger les erreurs d'un traité dont les articles sont essentiellement mauvais, et ne sont point par conséquent susceptibles d'être amendés par de nouvelles clauses. Une rétractation solennelle, franche et entière du nouveau concordat était le seul moyen de remédier au mal qui avait été fait. Le lion sans doute ne se laisserait pas arracher sa proie sans rugir; mais était-ce une raison pour violer la sainte maxime de la morale chrétienne qui défend de faire le mal, soit pour obtenir un avantage, soit à plus forte raison pour éviter un dommage?... Quant aux concessions faites par Pie VII, elles étaient souverainement préjudiciables au bien de l'Église; mais elles n'infirmèrent nullement la doctrine de l'infaillibilité. Pie VII avait promis et accordé ce qu'il ne devait ni

promettre ni accorder; il n'avait pas enseigné une opinion erronée. Il était tombé dans une faute grave, mais non dans une erreur de foi. Or les plus ardents défenseurs de l'infaillibilité du saint-siège n'avaient jamais soutenu que les papes, qui sont infaillibles dans l'enseignement, le soient aussi dans leur conduite ou dans leurs actions¹... »

Tandis que les membres du sacré-collège discutaient si vivement entre eux ces importantes questions, il leur était difficile, quelle que fût leur réserve, et de quelque minutieuses précautions qu'ils pussent s'environner, de ne pas exciter les ombrages de Napoléon. Déjà l'éveil lui avait été donné par le refus qu'avait fait Pie VII de recevoir une somme de 300,000 francs, envoyée de Paris comme à-compte sur son traitement de 2 millions. Certaines objections soulevées à Fontainebleau contre la rédaction des bulles d'institution canonique demandées pour des évêques récemment nommés avaient plus tard confirmé les méfiances du chef de l'empire. Habitué pour son compte à plus d'activité, il trouvait singulier que Pie VII ne se pressât pas davantage de mettre à exécution les clauses du nouveau concordat

1. *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 323, 324.

qui le concernaient personnellement. Ces retards lui parurent démontrer surabondamment l'intention arrêtée chez le pape d'en contester prochainement la valeur; c'est pourquoi, mettant sans hésiter les premiers torts de son côté, et dans le dessein évident de lier de plus en plus le malheureux Pie VII, il prit brusquement la résolution de communiquer au sénat, le 14 février, les articles d'un arrangement jusqu'alors resté secret, et qui, d'après les termes mêmes dans lesquels il était conçu, n'avait encore rien de définitif. Surprendre et effrayer ses adversaires, tel avait toujours été le procédé favori de l'empereur. A vrai dire, il n'en connaissait pas d'autres; mais le temps était venu où la surprise et les menaces allaient cesser d'agir même sur des personnages aussi faciles à émouvoir que le pape et ses conseillers actuels. Napoléon n'avait pas assez réfléchi qu'en divulguant prématurément les concessions arrachées au saint-père, il affaiblissait d'autant la situation de cette partie des membres du sacré-collège qui recommandaient avant tout un prudent silence, ou qui avaient mis leurs espérances dans de prochains compromis, et qu'il prêtait au contraire de nouvelles armes aux partisans d'une complète et immédiate rétractation. Consalvi, qui avait hâte de voir dénoncer

le concordat de Fontainebleau, était trop habile pour ne pas profiter de la faute de l'empereur. Il s'en servit pour amener à son opinion ses collègues les plus timides, et ce fut lui qui, en qualité d'ami et de confident le plus intime de Pie VII, fut chargé de lui communiquer l'avis auquel s'était maintenant ralliée la majorité des cardinaux. « Quelque amère et pénible que dût paraître cette rétractation, le vertueux pontife, dit le cardinal Pacca, loin de s'en troubler, l'accueillit avec joie et l'approuva entièrement¹. » Restaient à trouver les moyens d'exécution.

Plus que jamais, les précautions devenaient nécessaires, car le duc de Rovigo, qui se doutait de quelque chose, avait inondé le palais de ses agents. Ainsi que nous l'avons raconté plus haut, quelques-uns des cardinaux logeaient dans la ville, et parmi eux se trouvait le cardinal Pignatelli. Non-seulement Pignatelli était vieux et infirme, mais, frappé d'apoplexie pendant le temps de sa détention à Rethel, il pouvait à peine quitter sa chambre. Par déférence pour sa personne et dans le but de se dérober à leurs incommodes surveillants, les membres du sacré-collège les plus opposés à l'empereur avaient pris

1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 326.

l'habitude de se donner presque tous les jours rendez-vous dans sa maison. Les cardinaux Saluzzo, Ruffo (Scilla), Scotti, Galeffi, et Consalvi, s'y trouvant réunis un soir, en vinrent à discuter, toutes portes fermées, les mesures à prendre. « Plusieurs pensaient que le pape devait, par un écrit signé de sa main, déclarer *nuls et sans valeur* les articles du concordat, communiquer ensuite cette déclaration au sacré-collège, et en faire circuler dans le public des copies manuscrites. Le cardinal Pacca fit observer que ce procédé manquerait de loyauté et de bonne foi... Ne serait-ce pas donner à l'empereur de justes motifs de plainte? Autant vaudrait tirer à son ennemi un coup de pistolet par derrière. Le cardinal Pacca proposait donc que le pape se rétractât par une lettre directement adressée et remise à l'empereur. Quelques objections s'élevèrent de la part de Pignatelli et de Saluzzo; ils craignaient que, prévenu par cette lettre des intentions du saint-père, Napoléon n'employât tous les moyens en son pouvoir pour empêcher cette rétractation d'être portée à la connaissance du monde catholique. Consalvi et Litta ouvrirent l'avis que le pape donnât copie de sa lettre à tous les cardinaux avec invitation de la répandre par tous les moyens possibles. De cette manière, disaient-ils, nous sau-

vons les convenances, et nous trouverons, tôt ou tard, les moyens de divulguer la révocation du concordat. Les cardinaux présents approuvèrent cet expédient, et les cardinaux Mattei et di Pietro, qui étaient absents, y adhérèrent¹.»

Les choses ainsi convenues, tous les obstacles n'étaient pas encore levés. Pour plus de précaution, les évêques tenaient à garder comme document authentique la minute de la lettre de Sa Sainteté. Il fallait que Pie VII écrivit de sa main la copie destinée à l'empereur. Or il était si faible, si abattu, qu'il pouvait à peine tracer quelques lignes par jour. Cependant la surveillance à laquelle le pape était soumis était de telle nature et si peu scrupuleuse, qu'un employé de la police venait chaque jour, pendant qu'il célébrait sa messe, visiter sa chambre, ouvrait avec de fausses clefs son bureau, ses armoires, et inspectait tous ses papiers. Pie VII, qui s'en était aperçu, ne pouvait donc laisser sans danger aucun écrit dans ses appartements. Voici comment on se tira d'affaire : chaque matin, au retour de la messe, les cardinaux di Pietro et Consalvi apportaient à Pie VII le papier sur lequel il avait déjà écrit la veille, et le

1. *Oeuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 327.

pape y ajoutait quelques lignes. Vers les quatre heures de l'après-midi, le cardinal Pacca entra dans les appartements du saint-père, et la même opération se renouvelait. Pacca cachait ensuite la minute et la copie sous ses habits, et les portait dans la maison qu'habitait le cardinal Pignatelli. Plus d'une fois le saint-père fut obligé de recommencer son travail, soit à cause de quelque changement apporté à la minute, soit à cause de quelque accident provenant de son chef. « Je me souviens, ajoute le cardinal Pacca, à qui nous devons ces détails, qu'au moment où je traversais le château muni de ces papiers, et tandis que je passais devant les sentinelles, la crainte d'être fouillé me mettait dans une telle agitation que j'étouffais de chaleur malgré l'air glacial de la saison¹. »

Pendant le temps, nécessairement un peu long, que Pie VII mit à s'acquitter de sa tâche laborieuse, la position des évêques envoyés par l'empereur à Fontainebleau, pour mettre, de concert avec les cardinaux, la dernière main au concordat, devenait passablement singulière. M. Duvoisin, dont on se cachait d'autant plus qu'on lui connaissait plus d'esprit, et

1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. 1^{er}, p. 327.

qui était en correspondance réglée avec M. Bigot de Préameneu, sans deviner ce qui se passait, apercevait assez clairement la défiance dont il était l'objet. Avisé comme il l'était, il aurait aimé pouvoir s'aider d'un peu de secours. « Depuis plusieurs jours, nous n'avons pas écrit à Votre Excellence, mande-t-il au ministre des cultes, parce que nous n'avons rien à lui dire. Bientôt tous les cardinaux seront réunis. Il faudra bien alors s'occuper d'affaires ; mais il y a tout lieu de croire que l'on ne nous donnera aucune connaissance des matières qui se traiteront. Il serait extrêmement à désirer pour le service de Sa Majesté et pour l'intérêt du pape lui-même que M. le cardinal Fesch se trouvât à Fontainebleau lorsqu'il s'agira d'entamer les opérations en exécution du concordat ¹. »

M. Duvoisin n'avait pas tort de souhaiter la présence du cardinal Fesch à Fontainebleau, car, en sa qualité de membre du sacré-collège et de partisan secret des droits du saint-siège, peut-être l'oncle de Napoléon aurait-il été admis à des confidences que le pape et ses conseillers ne trouvaient pas prudent

1. L'évêque de Nantes à Son Excellence M. le ministre des cultes, 24 février 1813.

de verser dans l'oreille de l'évêque de Nantes et de ses collègues de Tours et d'Évreux. Quant à l'empereur lui-même, se serait-il soucié de voir son oncle prendre part à la négociation? Il s'en fallait de beaucoup que Fesch fût alors dans ses bonnes grâces. L'ancien président du concile, depuis que celui-ci avait été dissous, s'était maintenu dans une sorte d'attitude de mécontentement qui avait plus d'une fois irrité Napoléon. Après les scènes violentes qu'il s'était attirées par l'énergie de ses remontrances en faveur du saint-père et l'expansion de ses sombres pronostics sur l'avenir, Fesch avait dû se retirer, presque en exil, dans son diocèse de Lyon¹. Lorsqu'il avait appris que le pape avait traversé de nuit sa ville archiépiscopale sous l'escorte de quatre gendarmes, il avait bondi d'indignation. S'adressant à sa

1. « C'était surtout à sa sœur que le prélat ouvrait son cœur. Un jour, il lui dit : Oui, ma sœur, l'empereur se perd, il nous perd tous. Je vois le moment où il sera brisé, anéanti. Tous ceux qui touchent à l'arche sainte éprouvent le même sort... Le prélat fit plus; il eut le courage de tenir le même langage à Napoléon... Lisez l'histoire, s'était-il écrié une fois devant lui, y a-t-il un attentat de ce genre qui soit resté impuni? Des colosses sont tombés!... — Allez, prophète de malheur, avait répondu l'empereur, je n'ai pas besoin de vos leçons. Retournez dans votre diocèse; vous n'en sortirez pas avant que je vous le manle... » (*Le cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, aujourd'hui archevêque d'Albi, t. II, p. 379, 380, 381.)

sœur : « Est-ce ainsi, lui répétait-il fréquemment, que l'on traite le chef de l'Église ! Voyez si le mal n'est pas à son comble ! Au nom de la religion, faites donc entendre un cri de mère ¹. » Prenant lui-même la plume, il avait écrit au saint-père une lettre de condoléance qui avait été saisie à la poste et dont copie avait été mise sous les yeux de l'empereur. Du fond de la Russie, Napoléon furieux avait ordonné à son ministre des cultes d'annoncer à son oncle qu'en cas de récidive il serait conduit à Fenestrelle ; mais cette perspective n'avait rien qui effrayât l'imagination montée de l'impétueux cardinal. Il chargea M. Bigot de faire savoir à son neveu que, loin de se repentir de ce qu'il avait fait, il était prêt à recommencer. « Dites-lui, écrivait-il fièrement, qu'il me sera doux de partager le sort de tant d'illustres confesseurs ². » Cependant l'empereur avait joint à la menace d'une détention possible à Fenestrelle une mesure immédiate qui toucha plus vivement le cardinal. Un décret daté du 12 août 1812 avait supprimé tout à coup les 300,000 livres de rentes que son oncle percevait sur l'octroi du Rhin en sa qualité

1. *Le cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, t. II, p. 383.

2. *Ibid.*, t. I^{er}, p. 417.

d'ancien coadjuteur de Ratisbonne. Le coup avait été rude au cardinal, car il le frappait au moment où il était obligé de faire face à des dettes criardes contractées pour construire le somptueux hôtel de la rue du Mont-Blanc. Son exaspération avait d'abord été extrême; puis elle s'était peu à peu calmée lorsqu'il avait appris les victoires successivement remportées par son neveu sur les bords de la Vistule, du Dniéper et de l'Oder. Comme tous les évêques de l'empire, il s'était hâté d'adresser des actions de grâces au Dieu tout-puissant, « qui a doué notre monarque, disait-il dans son mandement, d'une âme si grande, d'une sagesse si profonde, qui a inspiré aux Français un courage si soutenu, une valeur si supérieure, et couvert le prince et ses sujets du manteau de sa protection particulière¹. » Peu de temps après arrivaient à Lyon de tout autres nouvelles, à savoir : l'incendie de Moscou, la retraite désastreuse de l'armée française et le brusque retour de Napoléon à Paris. « Le doigt de Dieu est ici manifeste, s'était écrié sans transition le cardinal Fesch. Il n'y a que Dieu qui ait pu abattre le colosse. C'est évidemment un châtement

1. Mandement de Son Éminence le cardinal Fesch après les batailles de Polotsk, de Smolensk et de la Moskowa.

du ciel; depuis celui de Pharaon, il n'y en a peut-être pas eu de plus frappant dans les annales du monde. — Que voulez-vous? continua-t-il, en s'adressant à l'un de ses aumôniers prodigieusement étonné d'entendre de pareilles paroles sortir de sa bouche, que voulez-vous? mon neveu est perdu, mais l'Église est sauvée; oui, sauvée, car si l'empereur était revenu triomphant de Moscou, sait-on jusqu'où il aurait porté ses prétentions¹? » Plus tard, quand il avait appris la signature du concordat de Fontainebleau, sans d'ailleurs en connaître le texte, Fesch avait témoigné plus de méfiance que de satisfaction. « Il ne faut pas, avait-il dit aux chanoines de son chapitre, se livrer à une joie prématurée. Je crains toujours qu'il n'y ait quelque piège caché. La paix qu'on annonce pourrait bien n'avoir été conclue qu'au détriment de l'Église². »

Évidemment un cardinal ainsi disposé n'était pas pour apporter beaucoup d'aide aux évêques qui tenaient le parti de l'empereur. Rien ne prouve que l'archevêque de Lyon, quand il vint à son tour rendre visite au saint-père à Fontainebleau, l'ait personnellement engagé à protester contre le concordat; mais

1. *Le cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, présentement archevêque d'Albi, t. II, p. 455.

2. *Ibid.*, t. II, p. 458.

il est permis de supposer qu'il songea encore moins à le détourner de cette résolution. Les personnes qui composaient sa maison ne se gênaient en aucune façon pour abonder publiquement dans le sens des cardinaux les plus dévoués au saint-siège. On savait que les ecclésiastiques dont il était habituellement entouré, et parmi eux le prélat Isoard et le jeune abbé de Quélen, étaient en correspondance suivie avec le saint-père. Le pieux biographe du cardinal ne semble pas douter qu'ils ne lui servissent d'intermédiaires et de prête-nom. Peut-être le ministre des cultes voulait-il faire allusion à Fesch lorsque, pour rendre compte à l'empereur de ce qui se passait à Fontainebleau, il lui mandait : « Il paraît que plusieurs cardinaux ont fait naître dans l'esprit du saint-père des regrets sur le concordat de Fontainebleau, et qu'on chercherait à le considérer comme de simples préliminaires d'un traité qui resterait à conclure... Il y avait une telle convenance que c'était pour le pape un devoir de venir à Paris saluer Votre Majesté, ou du moins lui écrire. Je sais qu'il lui a été fait, surtout sur ce dernier point, des représentations ¹. »

1. Le ministre des cultes à Sa Majesté l'empereur Napoléon, 9 mars 1813.

Cette inaction du saint-père, qui refusait à la fois de le venir voir et de lui écrire, le retard apporté à l'expédition des bulles demandées pour ses évêques, blessaient profondément l'empereur, et comme il le faisait toujours, lorsque la colère le prenait, il se mit à se répandre en menaces. « Toutes ces prétentions des cardinaux sont ridicules, écrit-il le 13 mars à M. Bigot. Vous direz que, si jamais le pape devenait souverain temporel, nous romprions avec lui. Nous ne ferions pas pour cela un schisme; mais nous ne voudrions pas souffrir l'influence d'un souverain dont les intérêts politiques pourraient être différents des nôtres. Puisque le pape ne prend conseil que des gens comme les di Pietro et les Litta, vous lui ferez connaître qu'on verra bientôt de nouveau les suites fâcheuses de l'ineptie de ces gens-là¹. » Afin de calmer un peu l'irritation de son maître, M. Bigot s'empresse de l'assurer dès le lendemain qu'il n'y a rien à redouter du côté de Fontainebleau. « Tout y est, écrit-il le 14 mars 1813, dans le plus grand calme. Il ne paraît même pas, d'après les rapports que j'ai demandés, qu'on ait l'intention de rien troubler par

1. L'empereur au comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 13 mars 1813.

des correspondances. Les cardinaux sont divisés entre eux. Ceux qui ne logent point dans le palais ne mettent point d'empressement à faire leur cour au pape. Ils n'y vont guère qu'une demi-heure tous les cinq ou six jours. Ce sont les cardinaux Pacca, Litta et Consalvi qui semblent avoir le plus la confiance du saint-père, qui fait peu de cas des autres et ne le dissimule guère¹. »

Les menaces de Napoléon ne devaient pas lui servir beaucoup, et les renseignements de M. Bigot n'étaient pas, on va le voir, très-exacts. Peu de jours en effet après l'échange de cette correspondance entre l'empereur et son ministre, le pape faisait demander le commandant Lagorse, et lui remettait, le 24 mars au matin, une lettre bien différente de celle que l'on souhaitait à Paris avec tant d'impatience. La teneur de la rétractation de Pie VII est parfaitement connue; elle a été maintes fois publiée; mais les termes en sont si touchants, elle fait tellement partie essentielle de cette histoire, que nous nous reprocherions de n'en pas reproduire au moins les principaux passages.

« Sire, disait le pape, quelque pénible que soit à notre cœur l'aveu que nous allons faire à Votre Ma-

1. Le ministre des cultes à l'empereur, 14 mars 1813.

jesté, quelque peine que cet aveu puisse lui causer à elle-même, la crainte des jugements de Dieu, dont notre grand âge et le dépérissement de notre santé nous rapprochent tous les jours davantage, doit nous rendre supérieur à toute considération humaine et nous faire mépriser les terribles angoisses auxquelles nous sommes en proie en ce moment. Commandé par nos devoirs, avec cette sincérité, cette franchise qui convient à notre dignité et à notre caractère, nous déclarons à Votre Majesté que depuis le 25 janvier, jour où nous apposâmes notre seing aux articles qui devaient servir de base au traité définitif dont il est fait mention, les plus grands remords et le plus vif repentir n'ont cessé de déchirer notre âme. Nous reconnûmes aussitôt, et une continuelle et profonde méditation nous fait sentir chaque jour davantage l'erreur dans laquelle nous nous sommes laissé entraîner, soit par l'espérance de terminer les différends survenus dans l'Église, soit aussi par le désir de complaire à Votre Majesté. Une seule pensée modérerait un peu notre affliction, c'était l'espoir de remédier par l'acte de l'accommodement définitif au mal que nous venions de faire à l'Église en souscrivant ces articles ; mais quelle ne fut pas notre douleur, lorsqu'à notre grande surprise, et malgré ce dont

nous étions convenus avec Votre Majesté, nous vîmes publier, sous le titre de concordat, ces mêmes articles qui n'étaient que la base d'un arrangement futur... Nous n'avons pas cru pouvoir trouver un moyen plus conciliable avec le respect que nous portons à Votre Majesté que celui de nous adresser à Votre Majesté elle-même et de lui écrire cette lettre. C'est en présence de Dieu, auquel nous serons bientôt obligé de rendre compte de l'usage de la puissance à nous conférée, comme vicaire de Jésus-Christ, pour le gouvernement de l'Église, que nous déclarons, dans toute la sincérité apostolique, que notre conscience s'oppose invinciblement à l'exécution de divers articles contenus dans l'écrit du 25 janvier... Nous adresserons à Votre Majesté, par rapport à cet écrit signé de notre main, les mêmes paroles que notre prédécesseur Pascal II adressa dans un bref à Henri V, en faveur duquel il avait aussi fait une concession qui excitait à juste titre les remords de sa conscience, et nous vous dirons avec lui : Notre conscience reconnaissant l'écrit mauvais, nous le confessons mauvais, et, avec l'aide du Seigneur, nous désirons qu'il soit cassé tout à fait, afin qu'il n'en résulte aucun dommage pour l'Église, ni aucun préjudice pour notre âme... Tout en cédant au cri de

notre conscience qui nous ordonne de faire cette déclaration à Votre Majesté, nous nous empressons de lui faire connaître que nous désirons ardemment d'en venir à un accommodement définitif dont les bases fondamentales soient en harmonie avec nos devoirs... Nous supplions Votre Majesté, disait en terminant Pie VII, d'accueillir le résultat de nos réflexions avec la même effusion de cœur que nous les lui avons présentées. Nous la prions, par les entrailles de Jésus-Christ, de consoler notre cœur, qui ne désire rien tant que d'en venir à une conciliation qui fut toujours l'objet de nos vœux. Nous la conjurons de considérer quelle sera la gloire qui en rejallirait sur elle, les précieux avantages que procurerait à ses États la conclusion d'un accommodement définitif, gage d'une véritable paix pour l'Église et digne d'être maintenu par nos successeurs. Nous adressons à Dieu les vœux les plus ardents pour qu'il daigne répandre sur Votre Majesté l'abondance de ses célestes bénédictions ¹. »

Le cardinal Pacca assure dans ses mémoires qu'on lui écrivit de Paris qu'en recevant cette lettre l'em-

1. Lettre du pape Pie VII à l'empereur Napoléon, Fontainebleau, 24 mars 1813.

pereur aurait proféré les plus furieuses menaces, et qu'il aurait même été jusqu'à s'écrier : « Si je ne fais pas sauter la cervelle de quelques-uns de ces prêtres de Fontainebleau, les affaires ne s'arrangeront jamais. » Le même correspondant ajoutait qu'un conseiller d'État bien connu par ses principes anti-religieux ayant dit à l'empereur qu'il pouvait terminer sur-le-champ toutes ces controverses en se déclarant lui-même chef de la religion dans l'empire français, Napoléon lui aurait répondu : « Non, ce serait casser les vitres ¹. » Nous doutons beaucoup que l'empereur ait tenu le premier de ces deux propos. En tout cas, ces menaces de mort, s'il les laissa échapper de sa bouche, n'étaient pas bien sérieuses, et n'avaient probablement d'autre but que d'effrayer ceux contre lesquels elles étaient dirigées. Heureusement, nous n'en sommes pas réduits aux conjectures pour connaître l'impression réellement produite sur l'empereur par la rétractation du pape, car nous avons sous les yeux la lettre qu'il adressa le jour même à M. Bigot de Préameneu. La démarche de Pie VII dérangeait de fond en comble tous les desseins de l'empereur. Il avait espéré laisser derrière

1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 335.

lui, au moment de rentrer en campagne contre la Russie, un pontife résigné à son sort, sinon pleinement satisfait de sa nouvelle position. Il avait compté sur le nouveau concordat pour lui ramener, au dedans, l'affection décroissante du clergé français et de ses sujets catholiques, pour maintenir et fortifier, au dehors, l'alliance désormais assez problématique de l'empereur d'Autriche. De ce beau rêve un moment entrevu, il ne restait plus rien. Tout le bénéfice de l'effort tenté à Fontainebleau lui était soudainement enlevé. Voir ses calculs déjoués, reculer devant son adversaire, dévorer un affront, s'avouer vaincu, cela était bien nouveau pour Napoléon. Que faire, cependant ? Rompre publiquement avec le pape, comme le pape rompait publiquement avec lui, répondre à la lettre pontificale par un message au sénat, l'idée lui en vint certainement. Il avait ainsi agi autrefois lorsque, fier de sa toute-puissance, il se plaisait dans les coups d'éclat ; mais un éclat aujourd'hui aurait tout compromis, et ce n'était plus à lui qu'aurait profité l'appel adressé à l'opinion publique. L'empereur le sentait parfaitement sans vouloir se l'avouer à lui-même ; il résolut donc de regarder la protestation du pape comme non avenue. Il fallait en faire un mystère à tout le monde, surtout aux ecclé-

siastiques de son empire. C'est dans ce sens qu'il écrit à M. Bigot : « Le ministre des cultes gardera le plus grand secret sur la lettre du pape du 24 mars, que je veux, selon les circonstances, pouvoir dire avoir ou n'avoir pas reçue. Il écrira aux évêques que, vu la semaine sainte et les devoirs qu'ils ont à remplir dans leurs diocèses, il est convenable qu'ils s'y rendent, hormis les évêques de Nantes et de Trèves, qui, en leur qualité de conseillers d'État, se rendront à Paris pour le conseil ¹. » Pendant qu'il s'occupe ainsi des évêques de son empire, l'idée lui vient qu'il pourrait utilement les employer à faire des remontrances au saint-père, et tout aussitôt il développe à cet égard un plan fort ingénieux. « C'est dans ce moment où des hommes turbulents et malveillants se sont mis en action pour troubler la conscience du pape, que les évêques doivent mettre le plus grand zèle pour lui démontrer qu'il n'a fait que reconnaître les vrais principes qui sont aussi les leurs. Sa Majesté n'attend pas un grand effet de cette démarche ; mais elle peut être, suivant les circonstances, utile à produire. Le concordat est désormais

1. L'empereur au ministre des cultes, 25 mars 1813. (Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon I^{er}*.)

une loi de l'État. Sa Majesté le regarde comme un traité plus sacré que tous les autres, ayant été fait par le pape et par lui directement, ayant été signé par eux devant quatre cardinaux, un évêque italien et quatre évêques français. »

Son imagination s'échauffant peu à peu sur cette adresse des évêques qu'il avait d'abord jugée inutile, mais qui pouvait, suivant les circonstances, être bonne à produire, il se met incontinent à en dicter lui-même les termes. « Les archevêques et les évêques ne doivent rien savoir de la protestation du pape. On la leur laissera complètement ignorer, mais on leur donnera l'ordre de se rendre le lendemain comme d'eux-mêmes à Fontainebleau ; comme d'eux-mêmes aussi, ils remettront leur adresse au pape. Après quoi ils partiront immédiatement pour leurs diocèses... Voici dans quel sens, poursuit l'empereur, pourrait être rédigée l'adresse : Les soussignés, archevêques et évêques de l'empire et du royaume d'Italie, s'étant rendus aux ordres de Sa Majesté pour faire à Votre Sainteté nos félicitations sur un concordat qui doit opérer le rétablissement de la paix de l'Église, voient avec peine que Votre Sainteté n'ait point encore fait d'actes en exécution de ce traité, ce qui donne lieu à des inquiétudes, et ce qui laisse

dans l'état de viduité un grand nombre d'églises. Ils se flattent que Sa Sainteté viendra à leur secours. Le concordat de Fontainebleau a été une inspiration de l'Esprit-Saint au chef de l'Église pour faire cesser les maux dont elle est affligée. C'est donc avec peine qu'ils voient que l'on aurait depuis cherché à lui donner quelque inquiétude à ce sujet. En leur qualité d'évêques et de théologiens, ils y donnent leur complet assentiment, et supplient Sa Sainteté de vouloir bien s'entendre avec le chef de l'État pour donner les institutions canoniques, etc... Quant aux cardinaux français, il fallait leur écrire de faire leur supplique séparément ¹. »

Certes il y a lieu de s'étonner de l'inconcevable activité de ce chef d'empire qui trouvait ainsi moyen de faire tant de choses par lui-même. Il ne lui suffisait pas d'organiser division par division, compagnie par compagnie, et de passer continuellement en revue les 500,000 conscrits qu'il allait au printemps diriger sur Leipzig et sur Dresde; il ne lui suffisait pas de dicter chaque jour pour son ministre de la guerre, le duc de Feltre, pour son ministre de la marine,

1. Lettre de l'empereur au ministre des cultes, 25 mars 1813, non insérée dans la *Correspondance de Napoléon 1^{er}*.

M. Decrès, pour le commandant en chef de la grande armée, le prince Eugène, pour le comte Fontanelli, ministre de la guerre du royaume d'Italie, des instructions où les préparatifs militaires de la prochaine campagne étaient ordonnés avec la dernière précision et jusque dans les moindres détails. Il lui fallait diriger de la même manière les affaires qui relevaient de son ministre des cultes, M. Bigot de Préameneu, et ordonner les démarches de ses évêques auprès du chef de la catholicité, comme il allait commander les manœuvres de ses généraux en face de l'ennemi. Bien plus, il entendait ne leur permettre d'employer pour exprimer leurs sentiments que des termes choisis d'avance, et qu'il prenait, pour plus de sûreté, la peine de placer lui-même dans leur bouche. Nous laisserons d'autres admirer, s'il leur plaît, ces prodiges de volonté exubérante et d'infatuation personnelle. Suivant nous, la conduite de l'empereur péchait en cette occasion par un défaut essentiel : elle manquait de bon sens.

A dire toute notre pensée, nous ajouterions que, dans la lutte présentement engagée avec le pape, Napoléon a commis les mêmes erreurs qui allaient faire échouer sa prochaine campagne contre l'Europe coalisée. Sa méprise consistait à ne pas se rendre compte

de sa véritable situation, à vouloir persister dans l'emploi des moyens qui naguère avaient pu lui servir, quand son prestige n'était pas encore entamé, mais qui n'étaient plus de mise, depuis que l'issue fatale de l'expédition de Russie avait porté, non-seulement à sa puissance, mais aussi à sa réputation, une si profonde atteinte. Les hommes de guerre compétents reconnaissent que les opérations militaires dont la Saxe fut le théâtre, pendant l'été et l'automne de 1813, ne le cédèrent en rien à celles qui avaient immortalisé son nom soit en Italie, soit en Autriche. Ils tombent d'accord que le génie du chef d'armée n'avait nullement baissé; ils proclament que ses conceptions stratégiques furent aussi brillantes que par le passé. Pourquoi donc les résultats furent-ils si différents? Comment les coups les mieux portés restèrent-ils presque toujours sans effet? D'où vient qu'à Lutzen et à Bautzen ses victoires lui profitèrent à peine? C'est que, fidèle aux orgueilleuses inspirations de sa jeunesse, il voulut toujours violenter la fortune, lassée maintenant de lui prodiguer ses faveurs. C'est qu'habitué à renverser tous les obstacles, il poursuivait des projets chimériques, oubliant qu'ils n'étaient plus de saison, et qu'il avait cessé d'inspirer la même confiance à ses lieutenants et la même ter-

reur à ses adversaires. Sur les champs de bataille comme dans les négociations de cabinet, le succès l'avait trop gâté. Il prétendait tirer des événements devenus contraires le même parti qu'il avait fait jadis des circonstances les plus favorables. De même qu'il entretenait pour lui-même les superbes illusions des jours de la prospérité, il s'imaginait que ceux auxquels il avait présentement affaire avaient gardé les faciles complaisances et l'humble docilité d'autrefois. Pareil aveuglement ne pouvait manquer d'amener les plus amères déceptions. A Prague, Napoléon fut la dupe de la conviction légèrement formée que l'empereur d'Autriche et M. de Metternich finiraient par céder, et n'oseraient jamais prendre parti contre lui. La même infatuation l'entraînait dans les mêmes errements à propos de ses démêlés avec le pape. Si l'empereur avait voulu croire à la sincérité, pourtant si frappante, des déclarations de Pie VII, s'il ne s'était pas exagéré l'ascendant qu'il était en état d'exercer sur les prélats de son empire, il se serait évité un premier déboire auquel beaucoup d'autres allaient bientôt succéder. Moins emporté par la passion, il eût deviné que le pontife qui venait de confesser son erreur avec tant d'ingénuité et de la réparer avec tant de courage n'était pas homme à

tomber dans le piège assez grossier qui lui était tendu, et que les évêques français, un peu désenchantés, hésiteraient peut-être à accepter le rôle malséant qu'il leur avait audacieusement assigné. C'est ce qui arriva en effet ; jamais M. Bigot, quels que fussent ses efforts, ne put déterminer les cardinaux et les prélats de l'empire à tenter auprès du saint-père la démarche éclatante qu'avait désirée l'empereur.

Nous nous trompons. Quand un gouvernement incline vers sa chute, il trouve toujours des gens prêts à se compromettre pour lui. Ce sont ceux dont l'existence est étroitement liée à la sienne, et qui auraient tout à perdre, s'il venait à succomber. Suffisamment endoctriné par Napoléon, l'archevêque de Paris, le cardinal Maury, se rendit à Fontainebleau le lundi 29 mars 1813. Il était censé venir de son propre mouvement offrir au pape son opinion sur le concordat. Pie VII lui dit d'abord qu'il arrivait un peu tard. Prenant ensuite le ton de la confiance, le pape lui remit, à la fois, l'allocution qu'il avait adressée aux cardinaux italiens le jour même de l'envoi de sa lettre à l'empereur, et cette lettre elle-même, en lui demandant son avis. Le cardinal Maury, qui ne voulait point avoir l'air de connaître déjà cette pièce, pria le saint-père de vouloir bien lui accorder jusqu'au lendemain

afin de s'en mieux pénétrer. Le lendemain, dès neuf heures, il était chez le cardinal Doria, où il rencontra les cardinaux Pacca et La Somaglia, et tout de suite il leur exposa ce qu'il allait dire à Sa Sainteté. Ces messieurs, au dire de Maury, en demeurèrent pétrifiés et ne surent rien répliquer. Peu de temps après, il était admis en présence du saint-père, qui avait mandé chez lui le cardinal di Pietro. En la présence de ce membre du sacré-collège, Maury se mit à développer de nouveau sa thèse : 1° sur la forme de la lettre : elle n'était pas dans le style d'usage vis-à-vis des souverains de France, ce qui supposait toujours dans l'esprit du pape les mêmes dispositions qui lui avaient dicté l'excommunication ;... 2° sur le fond de la lettre : elle n'était pas conforme aux vrais principes de l'Église catholique... Après avoir développé ces deux points, Maury termina la conférence en faisant remarquer que le pape paraîtrait aux yeux du monde entier n'avoir pris son parti qu'en raison des circonstances politiques. C'est ainsi qu'il en avait agi déjà dans le temps de la bataille d'Austerlitz ; l'on ne verrait dans toute cette conduite que le regret de la temporalité perdue par de fausses spéculations du même genre ; l'on en conclurait qu'il faisait toujours dépendre le sort de l'Église de celui de sa souverai-

neté temporelle. Cependant l'empereur reviendrait triomphant, et toute confiance serait perdue, et le pape aurait fait, par sa faute, le malheur de l'Église¹. » Ces choses et de plus fortes encore avaient été nombre de fois et sur tous les tons répétées à Pie VII par le comte de Chabrol et par tous les messagers de Napoléon. Quelle que fût l'éloquence naturelle de Maury, il n'obtint pas d'autre succès que de se faire congédier avec des paroles assez sévères.

Cette dernière tentative avortée, il ne restait plus à Napoléon qu'à mettre définitivement à exécution les mesures que dans sa colère il tenait déjà toutes prêtes, et à sévir contre les personnes. Il ne s'en fit pas faute. Le 2 avril, il écrivait à son ministre des cultes :

« Je désire que vous envoyiez à l'adjudant Lagorse le *Bulletin des lois* qui a publié le concordat comme loi de l'État, celui qui contient le décret sur le serment et celui qui contiendra les mesures ordonnées pour l'exécution du concordat. Il faudra que successivement il laisse tomber ces *Bulletins* entre les mains des cardinaux pour qu'ils les voient... J'ai ordonné

1. Conférence du cardinal Maury avec le pape, rapportée par M. Bigot de Préameneu à l'empereur, 1^{er} avril 1813.

qu'on n'admit plus personne à la messe du pape, si ce n'est les cardinaux. J'ai ordonné que le cardinal di Pietro fût enlevé secrètement la nuit et transporté à quarante lieues, dans une petite ville où il restera en surveillance. Enfin les ordres seront donnés pour qu'on ne laisse plus venir personne à Fontainebleau. Notre principe étant que les grâces de l'Église ne peuvent parvenir aux fidèles que par le canal de l'évêque, présentez-moi un projet de circulaire aux évêques en ce sens, et alors on enverrait auprès du pape un agent par lequel la correspondance serait transmise. J'ai fait signifier aux cardinaux qu'ils n'aient à se mêler de rien, et, puisqu'ils ne veulent pas arranger les affaires de l'Église, que du moins ils ne troublent pas celles de l'État ¹. »

Quelques jours après cette lettre, le général comte de Saint-Sulpice, gouverneur du château, et les évêques français étaient en effet rappelés de Fontainebleau à Paris. Dans la nuit du 5 avril, un agent du duc de Rovigo entra dans la chambre du cardinal di Pietro, et sans lui permettre de revêtir aucun des insignes de sa dignité, l'obligeait à partir immédiate-

1. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 2 avril 1813. (Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier.*)

ment pour Auxonne, où il resta déporté jusqu'à la chute de l'empire. Le commandant Lagorse, quittant son habit de chambellan pour reprendre son uniforme de gendarme, signifia au cardinal Pacca et aux autres membres du sacré-collège que l'empereur était mécontent d'eux, « parce qu'ils avaient retenu le pape dans l'inaction depuis leur arrivée à Fontainebleau. S'ils désiraient rester dans cette ville, ils devaient s'abstenir d'entretenir le pape d'affaires, n'écrire aucune lettre soit en France, soit en Italie, se tenir dans l'inaction la plus complète et se borner à faire au pape des visites de pure convenance. S'ils agissaient autrement, ils compromettraient leur liberté ¹. »

Cette communication un peu contradictoire du commandant Lagorse avait évidemment pour but, en effrayant les cardinaux, de les empêcher de donner la moindre publicité à la protestation du saint-père. Afin de mieux établir qu'il considérait la lettre de Pie VII comme non avenue, et le concordat de Fontainebleau comme désormais en pleine vigueur, l'empereur fit publier un décret qui le rendait obligatoire pour les archevêques, les évêques et les cha-

1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 335, 336.

pitres. Il manda en même temps, par M. Daru, à M. Bigot de Préameneu d'avoir à lui apporter en conseil un état des sièges épiscopaux alors vacants, et une liste de présentation¹. Douze évêques soigneusement choisis sur cette liste furent sur-le-champ désignés par l'empereur, et parmi les diocèses ainsi pourvus de nouveaux titulaires se trouvaient ceux de Gand, de Troyes et de Tournai. Un autre décret rendu à la même époque, et qui d'ailleurs ne reçut jamais d'exécution, statuait qu'à l'avenir les appels comme d'abus, au lieu d'être déférés au conseil d'État, seraient jugés par les cours impériales; enfin, par une dernière disposition, conforme à la lettre du traité, mais qui resta illusoire comme la précédente, il se donna le mérite apparent d'accorder grâce entière « aux individus des départements de Rome et de Trasimène qui avaient encouru les peines portées par les lois pour avoir refusé les serments exigés d'eux. » Aucun d'eux ne profita en fait de cette soi-disant amnistie, et le sort de quelques-uns d'entre eux fut au contraire considérablement empiré. Les portes des prisons d'État ne s'ouvrirent que pour un très-petit nombre d'ecclésiastiques. L'évêque de Gregorio,

1. Le comte Daru à M. Bigot de Préameneu.

le père Fontana, l'abbé d'Astros, l'abbé Hanon, l'abbé Duvivier, continuèrent à être traités avec la même rigueur; Fenestrelle, Pignerol, Campiano et la Corse recélèrent, comme par le passé, ceux dont le zèle pour la cause du saint-siège avait déplu à l'empereur. Toutes les mesures que nous venons d'énumérer étaient datées des premiers jours d'avril 1813, et le 15 de ce même mois, Napoléon, ayant ainsi pourvu à sa manière à l'expédition des affaires religieuses de l'empire, partait enfin pour Mayence afin d'y aller prendre le commandement de son armée d'Allemagne.

« Lorsque l'empereur est absent, son ministre se tait, c'est la règle, » écrivait l'archevêque de Tours en 1811. Depuis lors, les choses n'étaient point changées. Napoléon, qui ne devait plus revoir Pie VII, allait seulement faire, cette fois, une plus longue absence. Absorbé pendant le reste de l'année 1813 par les opérations militaires de la campagne d'Allemagne, et, dans les premiers mois de 1814, par la défense du territoire national, il n'était plus destiné à donner aux affaires religieuses de son empire qu'une attention assez distraite. Quant à son ministre des cultes, s'il eût osé parler, nul doute qu'il n'eût adressé à son maître de sages remontrances, et qu'il ne lui eût

recommandé avant tout beaucoup de modération et les plus grands ménagements à l'égard du clergé. Malheureusement M. Bigot de Préameneu n'était pas libre d'agir suivant son propre mouvement, et les instructions qui lui avaient été laissées ne lui permettaient point de demeurer dans l'inaction. Elles étaient au contraire aussi précises qu'impératives, et le crédit dont il jouissait n'était plus tel qu'il pût prendre sur lui, soit d'en ajourner l'exécution, soit d'en adoucir la rigueur. Parmi les fâcheuses mesures dont Napoléon avait en partant légué le soin à son ministre figurait l'obligation de faire à tout prix reconnaître et instituer les évêques récemment nommés aux sièges de Troyes, de Tournai et de Gand. C'était mettre de gaieté de cœur le feu à ces trois diocèses.

Il est de règle, en effet, dans l'Église qu'un siège épiscopal n'est point vacant aussi longtemps que la démission du titulaire n'a pas été acceptée par le souverain pontife. Ainsi que nous l'avons précédemment expliqué, aucun désordre sérieux n'avait éclaté dans les anciens diocèses de MM. Hirn, de Boulogne et de Broglie, parce que les chapitres avaient trouvé moyen d'élire pour administrateurs provisoires des vicaires déjà munis de pouvoirs par les prélats déte-

nus, et que la difficulté canonique avait été ainsi tacitement éludée. La nomination malencontreuse des nouveaux titulaires la faisait imprudemment renaître avec une déplorable vivacité. Averti par le ministre des cultes d'avoir à donner sur-le-champ des pouvoirs à M. de Cussy, nommé à l'évêché de Troyes, le chapitre de cette cathédrale avait d'abord soulevé quelques difficultés, puis consenti à passer outre; après quoi, il s'était finalement rétracté, ayant reçu, par l'intermédiaire d'un curé qui avait fait exprès le voyage de Fontainebleau, l'avis qu'aux yeux du pape M. de Boulogne était le seul évêque légitime, et que Sa Sainteté ne connaissait point l'abbé de Cussy, sinon comme un intrus et un schismatique ¹. Quand de pareilles difficultés surgissaient, c'était, on le sait, l'habitude du ministre de la police d'entrer aussitôt en scène. Le duc de Rovigo envoya donc au préfet du Calvados une nouvelle formule de déclaration que M. de Boulogne, détenu à Falaise, devait immédiatement souscrire, « sous peine de se constituer en rébellion ouverte contre le gouvernement. » M. de Boulogne s'y refusa, proposant de renouveler purement et simplement sa

1. *Coup d'œil sur l'histoire ecclésiastique*, par le chanoine de Smet, p. 318, 319.

démission précédente. Cela se passait le 1^{er} septembre 1813. Deux mois après, sur des ordres venus de Dresde, un officier de gendarmerie arrivait à Falaise pour arrêter l'évêque et saisir tous ses papiers. A peine lui laissa-t-on le temps qu'il demanda pour écrire son testament, et quarante-huit heures après il était derechef enfermé dans le donjon de Vincennes, dont le régime était devenu de plus en plus sévère : les promenades y étaient désormais interdites, et les moindres nouvelles politiques soigneusement cachées à tous les détenus.

Les choses se passèrent plus doucement en ce qui regardait M. Hirn, car il signa sans grande difficulté la nouvelle formule de déclaration qui lui avait été envoyée en même temps qu'à M. de Boulogne. Ce fut le chapitre de Tournai qui résista. Quelques-uns de ses membres allèrent même jusqu'à donner leur démission. Les supérieurs du séminaire de cette ville, inquiets de l'orage qui se formait et ne voulant point reconnaître les pouvoirs du nouveau titulaire, avaient pris le parti de licencier avant les vacances tous leurs élèves. L'agitation était extrême dans ce diocèse, dont les habitants, fort catholiques, voyaient d'assez mauvais œil la domination française, et ne dissimulaient en aucune façon leur sympathie pour la

cause du saint-père. Quand l'empereur reçut à Dresde ces contrariantes nouvelles, il en fut plus importuné qu'effrayé. Comme il venait de battre à Lutzen les armées ennemies, il jugea l'occasion excellente pour mettre à la raison par quelque mesure rigoureuse tous les ecclésiastiques opposants de la Belgique.

« Je donne ordre au ministre de la police, écrit-il le 14 août à M. Bigot de Préameneu, de faire arrêter tous les chanoines de Tournai et de les faire mettre dans un séminaire, d'envoyer les séminaristes qui ont moins de dix-huit ans dans les séminaires de l'ancienne France, et ceux qui ont plus de dix-huit ans à Magdebourg, de faire prêter aux professeurs des séminaires le serment d'enseigner les quatre propositions de l'Église gallicane, comme cela se faisait avant la révolution, ou, sur leur refus, de les faire arrêter. Vous ferez suspendre sur-le-champ les bourses du séminaire. Je viens de prendre un décret à ce sujet. Vous ferez connaître par le canal du préfet aux principaux prêtres du diocèse que, si j'apprends encore de leur part la moindre rébellion, je supprimerai l'évêché, et priverai la ville de Tournai du privilège d'avoir un évêque. Je la réunirai à un autre diocèse, ou je transporte-

rai le siège dans une ville voisine de l'ancienne France¹. »

Ces menaces n'étaient que le prélude d'autres violences beaucoup plus grandes qui allaient produire dans le diocèse de Gand une confusion inexprimable.

La faible santé de M. de Broglie n'avait pu supporter longtemps le climat des îles Sainte-Marguerite. Le manque d'air et d'exercice avait épuisé ses dernières forces, lorsque l'ordre vint tout à coup de le reconduire à Beaune, « moins par un mouvement d'humanité, dit ce prélat dans une relation adressée plus tard au saint-père, qu'afin de lui tendre de nouveaux pièges². » C'était en effet le moment où, dans la ville de Gand, comme à Troyes, comme à Tournai, la nomination d'un nouvel évêque avait jeté les fidèles, particulièrement les ecclésiastiques, dans un état d'effervescence extrême. Le préfet de la Côte-d'Or, M. de Cossé-Brissac, avait reçu ordre de faire

1. Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, Dresde, 14 août 1813. (Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier.*)

2. « Aliquando tandem passus est persecutor me Belnam reduci, sed ut novas mihi insidias strueret. » — Relation latine adressée au saint-père par M. de Broglie, évêque de Gand, et insérée dans le recueil de ses mandements imprimé à Gand, p. 190.

venir M. de Broglie à Dijon et de lui présenter à signer la formule de déclaration qu'avait repoussée M. de Boulogne, mais à laquelle avait adhéré M. Hirn. A peine remis de maladie, encore placé entre la vie et la mort, terrifié par la menace d'être de nouveau traité en criminel d'État et renvoyé aux îles Sainte-Marguerite, M. de Broglie eut un moment de faiblesse; il consentit, le 8 juillet 1811, à mettre son nom au bas d'un écrit rédigé en termes assez obscurs, et par lequel il confirmait, en tant que besoin était, sa démission antérieure¹. De la part du courageux prélat, cet acte de condescendance momentanée aux volontés impériales parut si singulier que la plupart des chanoines de Gand, quoiqu'ils reconnussent son écriture, ne voulurent pas d'abord y croire. Il y eut scission dans le chapitre; mais le pape, consulté à Fontainebleau, ayant fait savoir par l'intermédiaire du cardinal Gabrielli qu'il approuvait la conduite de ceux qui tenaient pour leur ancien évêque, le nouveau titulaire de Gand, M. de La Bruce,

1. « Quod ut felicius succederet, incusso metu pœnæ capitalis reservatæ rebellibus in principem, extorta mihi est, Divione in Galliis, declaratio qua abdicationem in carcere datam confirmavi, et quantum opus renovavi. »— Recueil imprimé à Gand des mandements, etc., de l'évêque de Gand, p. 191.

ne put réunir autour de lui que trente prêtres à peine sur les douze cents que l'on comptait alors en Flandre¹.

Cependant une circonstance malheureuse avait ajouté à l'agitation des esprits. C'est l'usage à la cathédrale de Gand que le supérieur du séminaire assiste à l'office avec un certain nombre d'élèves en théologie. Les vicaires partisans de M. de La Bruce avaient exigé pour le dimanche 25 juillet 1813 l'accomplissement de cette formalité. Ce jour-là le chœur se trouva vide; ni professeurs ni élèves ne voulurent s'y présenter. Dès le soir même, le vicaire général de M. de La Bruce sommait les jeunes gens du séminaire de se ranger à leur devoir ou d'avoir à quitter l'établissement. « Nous partons tous, s'étaient-ils écriés, et nous serons plutôt bons soldats que prêtres schismatiques. » Il aurait été sage de ne pas pousser les choses plus loin. Le préfet du département ordonna au contraire l'arrestation du supérieur du séminaire, et plaça les professeurs sous la surveillance de la police. Quant aux élèves qui persistaient à méconnaître l'autorité de M. de La Bruce, une trentaine furent désignés pour entrer dans la garde de Paris,

1. *Notice historique sur M. de Broglie*, p. 26, Gand, 1843.

les autres incorporés dans la garde départementale de Bruges. Chose incroyable! Napoléon, qui avait reçu aux environs de Dresde un rapport détaillé de cette échauffourée des séminaristes de Gand, ne trouva pas encore assez sévère le châtement qui leur avait été infligé. C'était les traiter avec trop d'indulgence que de les admettre dans des corps d'élite ou de les laisser séjourner dans leur pays. Il ordonna qu'ils fussent tous enrégimentés dans une brigade d'artillerie et dirigés sur Wesel, où bientôt une cinquantaine d'entre eux périrent victimes des maladies contagieuses qui décimaient dans ces contrées les garnisons fournies par les jeunes recrues de l'armée française. Les séminaristes que des infirmités corporelles rendaient impropres au service des armes n'échappèrent point pour cela à la vengeance du chef de l'empire; ils furent conduits à Paris par des gendarmes et enfermés à Sainte-Pélagie. « Enfin, sans s'apercevoir qu'on flétrissait le nom de la garde d'honneur, dit le chanoine de Smet, en condamnant des jeunes gens qu'on traitait de rebelles à revêtir malgré eux cet uniforme, on faisait entrer dans ce corps deux jeunes séminaristes qui appartenaient à de riches familles de Gand; puis, se ravissant tout à coup, on les mit au secret à Sainte-

Pélagie , pour les envoyer définitivement servir comme simples soldats, l'un à Bayonne et l'autre à Perpignan ¹. »

Qu'on se figure le désespoir des familles, et l'effet produit par de semblables mesures sur des populations très-attachées à la religion catholique. L'émotion s'étendit bien au delà des murailles de la ville de Gand. Elle gagna toutes les campagnes des Flandres, étonnées de se voir ainsi traversées par de longues files de voitures qu'accompagnait la gendarmerie et où gisaient entassés, en guise de malfaiteurs, les défenseurs de leur foi. Ces malheureux convois se multipliaient de toutes parts, et prenaient en même temps toutes les directions, car les séminaristes de Gand n'avaient pas seuls été frappés. Tandis que ces jeunes gens allaient expier dans les dangereuses garnisons du nord de l'Allemagne le tort d'avoir bravé Napoléon, nombre de prêtres vieux et infirmes, la plupart curés de paroisse ou professeurs de théologie, étaient en même temps acheminés vers les prisons de France, pour avoir encouragé par leurs discours et par leurs exemples une si coupable rébellion. Les

1. Voyez pour plus de détails le *Récit de la persécution endurée par les séminaristes de Gand*, par M. Van-der-More, Gand, 1863.

plus dévoués fonctionnaires de l'empire blâmaient eux-mêmes tacitement, sans oser toutefois s'y soustraire, ces ordres inhumains qui suivirent de si près les victoires de Lutzen et de Bautzen ¹.

Était-il généreux, était-il raisonnable, était-il seulement prudent, au lendemain de succès éphémères, d'aviver par des mesures d'une violence aussi inqualifiable la querelle pendante avec le saint-siège? était-il même de l'intérêt de Napoléon de prolonger encore, si peu que ce fût, la captivité du pape? Telle était la question que se posait en ce moment, sur son lit de mort, celui des prélats qui avait soutenu avec le zèle le plus chaleureux et le plus constant la cause de l'empereur. Surpris à Nantes, dans les premiers jours de juillet 1813, par les atteintes d'un mal presque subit, M. Duvoisin avait ramassé toutes ses forces pour adresser au souverain qu'il avait trop gâté par ses complaisances antérieures de sages, mais tardifs conseils. « Je vous supplie, lui écrivait-il quelques heures avant d'expirer, je vous supplie de rendre la liberté au saint-père. Sa captivité trouble les derniers instants de ma vie. J'ai eu l'honneur de

1. « On ne put empêcher ce coup d'autorité le plus bizarre, le plus cruel auquel un prince se soit livré depuis que l'Europe est civilisée. » (M. de Pradt.)

vous dire plusieurs fois combien cette captivité affligait toute la chrétienté, et combien il y avait de l'inconvénient à la prolonger. Le retour de Sa Sainteté à Rome serait, je crois, nécessaire à votre bonheur¹. » Cette lettre arrivait à Dresde à peu près en même temps que la nouvelle de la mort de M. Duvoisin, vers le milieu de juillet. Napoléon se rendait alors à Mayence, où il avait mandé l'impératrice. Enflé de ses récents succès, plein de l'espoir que l'armistice, qu'il s'efforçait alors de prolonger, lui donnerait les moyens de courir bientôt à de nouvelles victoires, il ne dédaigna point d'accorder un témoignage public d'estime à la mémoire de cet évêque en ordonnant qu'un mausolée lui fût élevé dans la cathédrale de Nantes²; mais, quant à l'avis donné avec tant d'autorité par le prélat moribond dont le dévouement ne lui avait jamais fait défaut, il ne lui convint point d'en tenir compte. Que signifiaient pour lui l'opinion de la chrétienté, les vœux des évêques de son empire, dont on prenait si mal son temps pour le vouloir entretenir? Battre ses ennemis

1. *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France* (M. Jauffret), t. II, p. 527.

2. L'empereur au comte Bigot de Préameneu, Dresde, 17 juillet 1813. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXV, p. 489.

et revenir triomphant à Paris, voilà ce qui importait en ce moment. Il saurait bien obliger la chrétienté et les évêques de France à en passer par tout ce qu'il lui conviendrait de prescrire, quand il aurait vaincu les perfides Prussiens et rejeté de l'autre côté du Niémen les hordes sauvages de la Russie. Telles étaient les espérances qui exaltaient en juillet 1813 l'orgueil du vainqueur de Lutzen et de Bautzen, alors qu'il rêvait de nouvelles batailles à livrer et de nouveaux sacrifices à exiger de ses ennemis ; mais, hélas ! quatre mois après, c'étaient les Prussiens et les Russes qui s'avançaient en vainqueurs sur les bords du Rhin, et c'était lui qui, de nouveau vaincu, rentrait presque en fugitif dans sa capitale, laissant au loin derrière lui les débris désorganisés de cette armée naguère si péniblement réunie.

Il n'y avait plus d'illusion à se faire ; le moment fatal était venu où il s'agissait pour Napoléon de lutter, non plus pour la domination, mais pour le salut. M. Thiers a merveilleusement raconté dans son dix-septième volume comment le chef de l'empire redoubla d'énergie pour tâcher de grouper autour de lui tout ce qu'il lui restait de soldats disponibles et se mettre à leur tête contre l'invasion étrangère. Il nous a non moins vivement dépeint les hésitations, les

craintes, le sourd mécontentement de notre malheureux pays, tenu pendant si longtemps à l'écart de ses affaires, jusque-là si peu consulté, si ouvertement dédaigné, endormi, il y avait une année à peine, dans des rêves de gloire et de conquêtes, et tout à coup sommé par l'auteur de tant de grandeurs passées et de tant de ruines maintenant imminentes, d'avoir à lui livrer, sans discussion et sans retard, son dernier homme et son dernier écu. Les mémoires des contemporains sont pleins de détails sur la façon dont les corps de l'État répondirent à ce cri d'alarme jeté par le grand capitaine en détresse. Il n'entre pas dans notre sujet de redire après tant d'autres comment le sénat, en votant silencieusement la conscription anticipée de 600,000 soldats imberbes, n'apporta à l'empire chancelant qu'un secours matériel bien précaire, tandis que le corps législatif lui porta moralement un coup mortel en réclamant des explications peut-être intempestives sur l'avortement des négociations de Prague; mais il nous appartenait de rechercher si, dans l'instant solennel où ses ardents efforts provoquaient toutes les classes de la nation à lui venir en aide, Napoléon n'avait pas aussi songé à s'adresser aux membres du clergé. Oui, cette idée lui était en effet venue, et il avait chargé son

ministre des cultes d'écrire une circulaire aux évêques de l'empire et du royaume d'Italie afin de leur demander leurs prières pour sa personne et de les inviter à invoquer l'assistance du ciel en faveur de l'armée qui allait avoir à défendre contre tant d'ennemis les frontières menacées de la patrie. Cette circulaire, qui devait comme d'habitude servir de texte aux mandements des évêques, était embarrassante à rédiger. Il était difficile de ne leur point parler des revers éprouvés et surtout de leur dissimuler les périls de la situation. Afin de mieux exciter le zèle des prélats, M. Bigot de Préameneu en avait tracé le plus sombre tableau. Lorsqu'il eut pris connaissance de cet appel désespéré adressé au patriotisme du clergé de son empire, Napoléon, plus calme et plus avisé que son ministre, se demanda s'il était bien prudent de tenir un langage aussi clair. N'était-il pas à craindre que la perspective du triomphe des armées étrangères ne fût envisagée autrement qu'avec tristesse par la majorité des ecclésiastiques français? Se rappelant sans doute ses rigoureux décrets datés de Dresde et le silencieux dédain qu'il avait naguère gardé à l'égard de la dernière supplique de l'évêque de Nantes, il demeura convaincu, avec raison, nous le croyons, que ce clergé, dont M. Duvoisin lui avait révélé les

véritables sentiments, n'attendait plus désormais la fin de la captivité de Pie VII et sa propre délivrance que de la chute du régime actuel. C'est pourquoi il jeta de côté comme inutile et fâcheuse la circulaire de M. Bigot de Prémeneu. Aussi bien les événements allaient prononcer. Puisqu'il ne devait plus compter sur la sympathie de ceux qui, aux jours de la prospérité, lui avaient prodigué tant de flatteries, il lui semblait plus digne et plus sûr de n'en point faire les confidants publics de sa mauvaise fortune. « J'ai reçu aujourd'hui votre projet de lettre, lisons-nous dans une lettre de l'empereur à son ministre des cultes datée du 20 novembre 1813. Il y aurait trop d'inconvénient à écrire cette dépêche aux évêques, qui la publieraient partout. Il vaut mieux ne pas l'écrire, ou seulement cinq ou six lignes, disant que dans les circonstances actuelles on compte sur leur zèle pour la patrie et sur leur attachement pour ma personne¹. »

Tandis que Napoléon adressait à M. Bigot cette lettre passablement découragée, où se révèle une si juste appréciation de la manière dont les évêques de

1. L'empereur à M. le comte Bigot de Prémeneu, Saint-Cloud, 20 novembre 1813. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XXVI, p. 436.

son empire allaient apprécier les événements en voie de s'accomplir, il était non moins intéressant pour lui de se rendre compte de l'effet que la nouvelle de ses revers avait produit sur le souverain pontife, toujours détenu à Fontainebleau.

CHAPITRE LVII.

DÉPART DU PAPE POUR ROME ET CHUTE DE L'EMPIRE.

Pie VII est gardé moins étroitement à Fontainebleau qu'il ne l'avait été jadis à Savone. — Il communique secrètement avec la plupart des diocèses de France. — Correspondance de M. Lagorse avec le ministre des cultes. — Lettre du pape à Marie-Louise. — Autre lettre à l'empereur d'Autriche pour revendiquer sa souveraineté temporelle. — Napoléon désire de nouveau traiter avec Pie VII. — Ouvertures faites par l'empereur et repoussées par le pape. — Les armées coalisées ayant passé le Rhin, Napoléon fait offrir au pape, par M. de Beaumont, archevêque de Bourges, de lui rendre ses États. — Le pape refuse de traiter, et demande qu'on le laisse partir pour Rome. — L'empereur se décide à faire partir Pie VII de Fontainebleau, et charge M. Lagorse de le conduire à Savone par les chemins les plus détournés. — Allocution du pape aux cardinaux avant d'être emmené de Fontainebleau. — Campagne de France. — L'empereur vainqueur à Montmirail et à Montereau repousse les propositions de Châtillon, et ordonne à M. Lagorse de retarder la marche du pape vers l'Italie. — Vaincu de nouveau, il prend la résolution de faire remettre le pape aux avant-postes autrichiens en Italie. — Cette nouvelle arrive au pape pendant qu'il est à Savone. — Chute de l'empire. — Réception faite à Pie VII par les habitants de Rome, et adieux de Napoléon à la garde impériale. — Détails sur le sort ultérieur des principaux personnages mêlés à cette affaire. — M. de Broglie, M. de Boulogne, le cardinal Fesch, Consalvi. — Manière dont Napoléon s'est exprimé dans ses Mémoires sur le captif de Savone, et lettre de Pie VII en faveur du prisonnier de Sainte-Hélène.

Est-il besoin d'expliquer à nos lecteurs comment, malgré les ordres de l'empereur, la séquestration à laquelle le pape fut soumis à Fontainebleau, après sa

lettre du 25 mars 1813, n'avait pu être aussi sévère que celle dont il avait à Savone supporté avec tant de patience les rudes épreuves? L'enlèvement du cardinal di Pietro avait douloureusement affecté Pie VII, car il aimait beaucoup ce membre du sacré-collège et faisait le plus grand cas de ses connaissances doctrinales. C'était à lui qu'il s'en remettait le plus volontiers de la solution des graves difficultés qui tourmentaient sa conscience pontificale; mais, depuis sa récente rétractation, le saint-père, « soulagé, suivant ses propres expressions, du poids énorme qui l'avait oppressé jour et nuit, » n'avait plus le même besoin de faire appel à la science de son théologien préféré. La société habituelle de ses dévoués partisans, les anciens cardinaux noirs, la possibilité de recourir aux avis de Consalvi et de Pacca, ses anciens secrétaires d'État et ses conseillers politiques les plus écoutés, suffisaient à lui procurer une sorte de tranquillité d'esprit. Quant à l'absence des prélats français attachés à la cause impériale, elle était plutôt pour lui une délivrance. Il ne faut pas d'ailleurs oublier qu'une partie des cardinaux logeaient en dehors du palais. Par leur intermédiaire, Pie VII avait pu, en dépit de la jalouse surveillance de M. de Rovigo, communiquer presque réguliè-

ment avec la plupart des diocèses de France et d'Italie. C'est ainsi qu'il avait trouvé moyen, non-seulement de faire connaître à toute la chrétienté le désaveu dont il avait frappé le concordat de Fontainebleau, mais d'envoyer de secrètes instructions aux chapitres troublés où s'agitait, comme à Gand, à Tournai et à Troyes, l'orageuse querelle de l'administration des vicaires capitulaires. Il s'en fallait aussi de beaucoup que, pour l'exactitude des renseignements et la justesse des observations, la correspondance du commandant de gendarmerie Lagorse valût celle que l'habile préfet de Montenotte avait jadis entretenue avec le ministre des cultes. M. Lagorse n'était point d'ailleurs un méchant homme. Il se piquait d'esprit; il n'en eût même pas manqué, s'il n'avait eu le tort de s'exagérer un peu l'importance de ses fonctions. Peu habitué à garder des prisonniers aussi résignés que ceux qui étaient présentement confiés à sa garde, il était disposé, les trouvant si tranquilles, à les supposer tout à fait inactifs, et à s'attribuer à lui-même le mérite de leur sagesse. Voici, sur ce sujet, les curieux passages d'une lettre qu'il adressait, le 5 mai 1813, à M. Bigot de Préameneu :

« ...Lorsqu'à Savone et à Fontainebleau mes fonctions près du pape avaient une espèce de forme diplo-

matique, je m'en félicitais. J'étais un médiateur commun, un agent plus essentiel que brillant, par la voie duquel les communications, sans avoir un caractère officiel, n'en étaient pas moins sûres et moins promptes, et je n'ai jamais rien écrit ni rien dit qui n'eût pour objet la satisfaction des deux souverains et un rapprochement que je désirais avec une sorte de partialité pour l'empereur, partialité qui, vu mon caractère, ma façon de penser et mon état, est et sera toujours invariable. Vous savez sûrement aussi bien que moi quels nuages ont troublé le jour serein dont nous nous étions tous si franchement félicités. Vous en avez conclu avec raison que des ordres nouveaux m'imposent de nouveaux devoirs ; mais je crains que vous ne vous soyez exagéré mes relations avec le ministre de la police. Je lui écris à peine tous les quinze jours, et l'une de mes grandes jouissances serait qu'on publiât toute ma correspondance avec lui. Je ne balance pas d'ailleurs un instant à vous initier à des secrets dont vous serez, par mon canal, l'unique dépositaire. L'empereur a voulu en partant que les cardinaux sussent qu'il ne les laisse à Fontainebleau qu'à la condition expresse de ne rien publier ni écrire et d'être de la plus grande réserve et discrétion. J'ai été chargé de leur faire cette déclaration,

et je l'ai faite. Leur intérêt les porte à s'y conformer, et ils écouteront leur intérêt tant que des ordres plus impérieux ne seront pas prescrits à leur conscience et à leur pieuse fidélité. On eût prévenu une pareille inquiétude en les éloignant, et c'était mon avis. J'ai lieu de croire toutefois que le pape n'a aucun projet hostile et qu'il ne se déterminera à aucun acte qui puisse alarmer les consciences et troubler la tranquillité de l'État. S'il se mettait en pareilles dispositions et que je les entrevisse, je ne les souffrirais pas. Ma qualité de Français et ma fidélité de sujet sont un double garant de mon empressement à prévenir tout acte d'hostilité. Je ne ferais pas une guerre sourde, qui a toujours été loin de mes principes et de mon caractère. Je me mettrais dans les rangs à découvert, et nul ne prétendrait cause d'ignorance de ma volonté et de mes actions. Commentez ce que je viens de vous dire, monseigneur, et vous aurez une idée de mes conversations avec les cardinaux et des termes où j'en suis avec eux. Ce qu'ils disent et font chez eux ne m'occupe pas et ne m'a jamais occupé. Je ne veux savoir de leur conduite et de leurs relations que les choses qui peuvent, dans les circonstances impérieuses où nous sommes, être en rapport avec la tranquillité publique. L'extrême franchise de mes

discours et de mes opinions est en harmonie avec la publicité de mon caractère. Au surplus, je n'ai aucun motif d'alarme. Jamais nonnain de quatre-vingts ans, bien cagote et bien caillette, ne se fit dans sa cellule des occupations plus mystiques et plus minutieuses que celles du pape dans le salon où il est confiné ¹. »

M. Lagorse, qui d'ailleurs se fait honneur en constatant qu'il avait refusé de se constituer personnellement l'espion de Sa Sainteté et des membres du sacré-collège, s'est évidemment trompé en écrivant sur le ton badin les dernières lignes que nous venons de citer. Le pape, qu'il suppose livré à de puérides occupations, était, à l'instant même où cette lettre partait pour Paris, appliqué à rédiger et à transcrire de sa propre main une pièce importante qui, si elle était tombée sous ses yeux, n'aurait pas manqué d'exciter au plus haut point toutes les colères de Napoléon. C'était une allocution nommément adressée aux cardinaux qui habitaient Fontainebleau, mais qui, dans la pensée du souverain pontife, était en réalité destinée à l'Église entière. Non-seulement Pie VII y renouvelait la rétractation formelle du con-

1. M. le commandant de gendarmerie Lagorse à M. Bigot, ministre des cultes, 5 mars 1813.

cordat signé à Fontainebleau, mais il protestait avec la plus grande force contre le décret du 13 février et celui du 25 mars, insérés tous deux au *Bulletin des lois*. D'avance il s'élevait aussi avec une vivacité extrême contre la consécration canonique qui pourrait, en vertu de ces décrets, être un jour ou l'autre scandaleusement donnée aux évêques récemment nommés par l'empereur, « déclarant expressément nulle toute institution donnée par les métropolitains, les institués intrus, leurs actes de juridiction nuls, la consécration sacrilège, les institués et les consacrans schismatiques et sous le coup des peines voulues en pareil cas par les canons ¹. »

Cette bulle toute doctrinale était l'œuvre personnelle du saint-père. Juste à la même date, il adressait à l'impératrice Marie-Louise une lettre relative, celle-là, aux circonstances politiques du temps, et dont la teneur avait sans doute été préalablement concertée avec ses anciens secrétaires d'État, Consalvi et Pacca. A peine avait-elle en effet appris le gain de la bataille de Lutzen que, de son propre mouvement

1. « A nos vénérables et très-chers frères en Jésus-Christ, les cardinaux de la sainte Église romaine qui demeurent à Fontainebleau. » Allocution pontificale citée dans les *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 337.

ou par suite des ordres de son époux, Marie-Louise s'était empressée d'envoyer un page à Fontainebleau pour annoncer cette victoire à Pie VII comme un événement dont elle était assurée qu'il se réjouirait, « connaissant, c'étaient ses propres expressions, les sentiments d'amitié que Sa Sainteté nourrissait pour l'empereur. » Les convenances exigeaient, dit Pacca, que le pape répondît poliment à une princesse qui gardait à son égard toutes les apparences de la courtoisie. Cependant il était à craindre que cette réponse ne fût insérée dans les journaux ; c'est pourquoi il fallait se bien garder d'y rien mettre qui fût de nature, soit à choquer au dehors les puissances étrangères, soit à faire supposer en France qu'il existait encore des rapports bienveillants entre l'empire et le saint-siège. Afin de parer à ce double inconvénient, Pie VII écrivit à l'impératrice une lettre à la fois paternelle et réservée, dans laquelle, pour plus de sûreté contre toute espèce de publication, il eut soin de glisser des plaintes assez vives au sujet des sévices exercés contre sa personne, et de l'enlèvement du cardinal di Pietro ¹.

1. Lettre de Sa Sainteté le pape Pie VII à l'impératrice Marie-Louise, citée par le cardinal Pacca, *Œuvres complètes*, t. I^{er}, p. 413.

Bientôt une autre occasion s'était offerte pour le saint-père de témoigner combien il était éloigné d'être aussi indifférent à son sort et aussi absorbé par les exercices d'une mesquine dévotion que le commandant Lagorse se l'était gratuitement imaginé. Quand parvint à Fontainebleau, vers le milieu de juillet 1813, la nouvelle de l'armistice conclu entre les parties belligérantes et l'annonce du congrès ouvert à Prague, les cardinaux Consalvi et Pacca conseillèrent à Pie VII de saisir une occasion si favorable pour revendiquer à la face de l'Europe les droits du saint-siège sur les États romains. La démarche était certainement hardie, et, si Napoléon demeurait vainqueur, pouvait même devenir périlleuse. Pie VII n'hésita point. Il écrivit de sa main à l'empereur François une lettre dans laquelle il déclarait solennellement n'avoir jamais renoncé à sa souveraineté temporelle, et réclamait hautement la restitution de ses domaines « comme fondée sur la justice de sa cause et sur les droits sacrés de la religion, qui exigent que le chef visible de l'Église puisse exercer librement et d'une manière impartiale sa puissance spirituelle dans toutes les parties du monde catholique ¹. » Cette dépêche,

1. Lettre de Sa Sainteté le pape Pie VII à Sa Majesté l'empereur

mise sous le couvert de M. Severoli, nonce apostolique près la cour de Vienne, fut portée à sa destination par le comte Thomas Bernetti, alors attaché à la personne du cardinal Brancadoro, son oncle, et que nous avons depuis connu à Rome secrétaire d'État des papes Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI. On le voit, le pape, s'il était parfaitement tranquille, comme M. Lagorse avait tout à fait raison de le mander au ministre des cultes, s'il était même beaucoup plus calme d'esprit qu'il ne l'avait été après la signature du concordat de Fontainebleau, était cependant bien loin d'attendre dans l'inaction ce qu'allaient décider les événements. Il les sentait au contraire venir, non-seulement avec placidité, mais avec une certaine confiance. Peut-être pourrait-on même ajouter que, par des qualités bien opposées à celles de l'homme extraordinaire avec lequel il était entré en lutte, Pie VII se trouvait en cet instant mieux préparé que lui à toutes les éventualités que recérait l'avenir. Le triomphe de Napoléon, s'il fût rentré victorieux à Paris, ne l'eût probablement pas outre mesure abattu. Nous doutons que sa défaite lui ait causé une grande

joie. Depuis qu'elle avait recouvré sa paix intérieure, cette âme candide, rentrée dans la pleine possession d'elle-même, s'était comme naturellement élevée dans des régions supérieures et sereines où les chances de la bonne ou de la mauvaise fortune n'avaient plus le don de l'émouvoir beaucoup.

Il n'en était point ainsi de l'empereur. Les mêmes motifs ou à peu près qui, avant la guerre d'Allemagne, lui avaient fait si vivement désirer de s'entendre avec le saint-père devaient le porter à substituer, si cela était possible, quelque transaction nouvelle au concordat de Fontainebleau, maintenant hors de cause. Il est notoire que cette pensée traversa plusieurs fois son esprit. Des documents authentiques établissent qu'il agita diverses combinaisons plus ou moins réalisables pendant les deux mois, pourtant si occupés, qui furent consacrés à réunir autour de lui à Paris les jeunes recrues et les vieux soldats de toute provenance avec lesquels il allait entreprendre de repousser les étrangers hors de France. Cependant, si ces plans un peu chimériques aboutirent à quelque commencement d'exécution, jamais ils ne saisirent très-vivement l'imagination de l'empereur, peu habitué à s'éprendre des conceptions dont il ne pouvait attendre un profit immédiat et considérable. Ce n'était

pas le cas en ce moment. Il était clair que le saint-père et ses conseillers, sentant leurs avantages, se montreraient désormais assez exigeants. Il s'agissait, en effet, non plus de leur rien imposer, mais au contraire de tout leur céder. Jamais personne ne fut pressé d'entrer en négociation pour arriver à de semblables résultats. La seule perspective en était odieuse à l'orgueil de Napoléon; mais cet orgueil lui disait aussi qu'il serait bientôt réduit à faire la paix avec les puissances coalisées, et déjà il savait par le duc de Vicence qu'elles exigeraient certainement la restitution des États du saint-siège. Mieux valait alors traiter directement avec le saint-père, c'est-à-dire avec un souverain qui était encore son prisonnier et dont il obtiendrait peut-être, en retour d'un bon procédé, quelques avantageuses concessions. Tels étaient les mobiles qui allaient diriger la conduite de Napoléon. Les premières paroles d'ouverture furent portées au cardinal Consalvi par une dame italienne liée avec M. de Talleyrand et qui occupait une grande situation dans la maison de l'impératrice Marie-Louise. Le choix de l'intermédiaire était heureux, car la marquise de Brignole appartenait à une famille connue par ses sentiments catholiques et par les services qu'elle avait toujours cherché à rendre à la

cause pontificale. Le nom de son fils qui venait d'être nommé préfet du département de Montenotte en remplacement de M. de Chabrol, celui de ses beaux-frères et de plusieurs de ses parents, avaient été trouvés par la police impériale (nos lecteurs s'en souviennent peut-être) sur la liste des fidèles qui s'étaient cotisés pour faire parvenir quelque argent à Pie VII, lors des premiers temps de sa captivité à Savone. Cependant M^{me} de Brignole, malgré ses bonnes intentions, fut doucement éconduite à Fontainebleau. « On lui fit répondre que le temps ni le lieu n'étaient favorables pour négocier un nouveau traité¹. » A cette dame succéda, vers la fin de décembre, un négociateur plus officiel qui avait reçu ses pouvoirs non pas encore de l'empereur lui-même, mais de son ministre d'État, le duc de Bassano. C'était M. Fallot de Beaumont, ancien évêque de Gand, puis de Plaisance, récemment nommé, après le concordat de Fontainebleau, à l'archevêché de Bourges. M. de Beaumont, prélat honorable et distingué, fut invité à se rendre à Fontainebleau pour offrir ses hommages à Pie VII, avec mission de dire, comme de lui-même, dans la conversation avec Sa Sainteté, qu'il ne serait

1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 357.

peut-être pas impossible de lever les obstacles qui s'opposaient à son retour à Rome. Si Pie VII accueillait bien cette ouverture, M. de Beaumont était autorisé à faire savoir qu'il recevrait immédiatement les pouvoirs nécessaires pour traiter. Le pape écouta l'archevêque nommé de Bourges avec affabilité, mais avec une complète indifférence, se bornant à répéter qu'il avait interdit aux cardinaux de lui parler d'aucune affaire. M. de Beaumont prit alors congé, et les choses en restèrent là pour le moment.

A peine M. de Beaumont avait-il quitté Fontainebleau pour aller rendre compte de sa mission à M. de Bassano, que le commandant Lagorse prenait la plume afin d'écrire de son côté au ministre des cultes. Suivant M. Lagorse, « un médiateur comme l'archevêque de Bourges, M. de Beaumont, était un personnage trop en évidence. Il n'aurait pas fallu l'exposer aux chances d'un refus dicté par l'apathie ou par la vanité. » C'est pourquoi M. Lagorse n'hésitait pas à s'offrir lui-même.

« L'application, disait-il, que j'ai mise à étudier les habitudes et le caractère du pape m'a convaincu d'une vérité qui probablement a été constatée par M. de Beaumont peu de temps après qu'il l'avait déjà

entendue de ma bouche. Sans rien préjuger du but de sa visite, je lui disais : Vinssiez-vous offrir Rome et les États de l'Église moins restreints qu'ils ne l'étaient avant le traité de Tolentino, je doute que des propositions aussi séduisantes tirassent le pape de sa paisible et trop chère indolence... Persuadé, continuait M. Lagorse, que la perfidie de nos ennemis est l'effet d'un miracle dû à la ferveur de ses prières, Pie VII se borne à ce genre de guerre qui sert la passion de son cœur sans déranger ses occupations domestiques, n'exige aucun calcul politique, n'entraîne à sa suite aucune affaire, et donne un air de prévoyance et de finesse à la plus oisive incapacité. Probablement il vous dira qu'il ne veut traiter que lorsqu'il sera à Rome. Dites-lui de partir, et vous multiplierez ses embarras, et vous vous apercevrez qu'il tient beaucoup plus à conquérir la réputation d'un martyr que celle d'un grand prince, parce qu'il est bien plus facile de faire des prières que des traités... On préfère dire : Non, non, je ne veux pas parler des affaires publiques ; laissons faire la Providence. Eh bien ! soit, laissons faire ; mais, pour espérer un lot, encore faut-il placer une mise à la loterie¹. »

1. M. Lagorse au ministre des cultes, 22 décembre 1813.

Après avoir exposé ces considérations de haute politique, M. Lagorse se demandait si ce ne serait pas un trait de dangereuse magnanimité que d'envoyer le pape en Italie sur sa bonne foi, et s'il conviendrait à la dignité de l'empereur d'avoir une explication préalable avec lui. Il ne le pensait pas. C'est pourquoi il proposait « de tâter lui-même le terrain adroitement et par des paroles qui auraient l'air de lui échapper. Si l'on voulait entamer quelque chose, il serait bon d'arriver au but par des causes très-minces : répandre, par exemple, le bruit qu'on se propose de nous changer de place, appeler l'archevêque d'Édesse à Paris, enfin déranger quelques habitudes. Il n'en faudrait pas davantage pour rompre la glace et sortir de la léthargie. » Pendant que M. Lagorse envoyait à Paris ces propos de caserne, les deux anciens secrétaires de Pie VII, les cardinaux Pacca et Consalvi, faisaient demander M. de Beaumont, et lui expliquaient en termes graves et mesurés les véritables raisons pour lesquelles Pie VII ne voulait pour le moment se prêter à aucun traité.

« Nous avons, lui disaient-ils, communiqué à Sa Sainteté notre conversation avec vous. Elle a été méditée, soumise à une longue et mûre délibération. Voici ce que, dans l'état actuel de l'Europe, nos

lumières nous suggèrent : par les regrets que le bref de Savone et le concordat de Fontainebleau ont causés au pape et par les résultats qu'ils ont produits, il est facile de voir que des arrangements sur les affaires spirituelles ne seront immuables que lorsqu'ils seront débattus et terminés dans un état de complète indépendance. Le traité que nous ferions aujourd'hui, si avantageux qu'il fût, n'aurait pas ce caractère; il serait pour les autres puissances un prétexte de chicane et provoquerait leurs prétentions. Il vaut mieux l'ajourner à une époque plus favorable. L'empereur alors sera satisfait de la justice et de la modération de la cour de Rome¹. »

Il semble qu'après ces deux rapports envoyés de Fontainebleau, l'un par un officier de gendarmerie au ministre des cultes, l'autre par un archevêque au ministre d'État, toute idée de négociation avec le pape devait être indéfiniment ajournée. Il n'en fut rien cependant. Le 18 janvier, c'est-à-dire quinze jours après la réception des pièces qu'on vient de lire, M. le duc de Bassano mandait tout à coup chez lui M. de Beaumont; puis, à la suite d'une assez

1. Note remise au duc de Bassano, le 3 janvier 1814, par M. de Beaumont, archevêque de Bourges.

longue conférence, il lui remettait un projet de traité et la minute d'une lettre qui devait servir à l'accréditer en qualité de négociateur auprès de Sa Sainteté. Par ce projet de traité, malgré ce qu'en a écrit le cardinal Pacca, dont les souvenirs ne sont pas sur ce point fort exacts, tous les États du saint-père lui étaient intégralement rendus, et cela sans aucune espèce de conditions¹. Que s'était-il donc passé dans un si court intervalle? Deux faits considérables étaient survenus, et aggravaient de plus en plus la situation de l'empereur. Le Rhin avait été franchi le 1^{er} janvier 1814 sur trois points différents, et le roi Murat, après avoir traité avec nos ennemis, venait de s'emparer de la plus grande partie des États romains. Aucune intention généreuse n'avait donc dicté cette démarche inattendue de Napoléon. Elle lui était uniquement inspirée, comme l'explique très-bien M. Thiers, par le désir de se venger de son beau-frère et d'opposer à ses projets ambitieux un insurmontable obstacle. Telle était si bien sa pensée qu'il

1. Nous avons sous les yeux la minute de ce document, qui est longtemps resté entre les mains de M. de Beaumont. Ce qui explique l'erreur du cardinal Pacca, c'est que le pape ne voulut même pas prendre connaissance du projet de traité qui lui était présenté par l'archevêque de Bourges.

ne prit même point la peine de la dissimuler. La lettre que, d'après ses ordres, M. de Bassano avait dictée à M. de Beaumont pour être remise à Sa Sainteté s'exprimait à ce sujet sans aucun ambage. En voici les propres termes :

« Très-saint père, je me suis rendu auprès de Votre Sainteté pour lui faire connaître que, le roi de Naples ayant conclu avec la coalition une alliance dont il paraît qu'un des objets est la réunion éventuelle de Rome à ses États, Sa Majesté l'empereur et roi a jugé conforme à la véritable politique de son empire et aux intérêts du peuple de Rome de remettre les États romains à Votre Sainteté. Elle préfère les voir entre ses mains plutôt qu'entre celles de tout autre souverain, quel qu'il soit. Je suis en conséquence autorisé à signer un traité par lequel la paix serait rétablie entre l'empereur et le pape. Votre Sainteté serait reconnue dans sa souveraineté temporelle, et les États romains, tels qu'ils ont été réunis à l'empire français, seraient remis, ainsi que les forteresses, entre les mains de Votre Sainteté ou de ses agents; cette convention ne saurait être relative qu'aux objets temporels, et au pape comme souverain de Rome ¹. »

1. Projet de lettre au saint-père, remis le 18 janvier à M. l'évê-

La lettre qu'on vient de lire était remise le 20 janvier 1814 à Pie VII. Quel accueil allait-elle recevoir? Chose vraiment étrange, c'était l'empereur qui, de lui-même, offrait au pape, non pas seulement la liberté, non pas seulement la restitution d'une partie de ses États, mais la plénitude de sa souveraineté temporelle, telle qu'elle avait existé avant toutes les guerres qui depuis la révolution avaient bouleversé la carte entière de l'Europe. Chose plus étonnante encore, bizarre interversion des rôles qui avait presque l'apparence du châtement, c'était maintenant Napoléon qui, après avoir arraché par la violence tant de sacrifices au saint-père, en était réduit à se demander si le pape voudrait bien accepter ce présent de sa main. Il avait raison d'en douter, car Pie VII le refusa. Ce refus, est-il besoin de le dire, allait être accompagné des plus grands ménagements. S'il avait eu naguère à se reprocher quelques instants de faiblesse pendant les terribles épreuves de l'adversité, le pape était résolu à ne montrer ni entêtement ni orgueil quand la Providence, tant de fois implorée, venait enfin à son secours. C'est pourquoi il reçut M. de Beaumont avec sa bonté accoutumée ;

que de Plaisance, nommé à l'archevêché de Bourges, par M. le duc de Bassano, et contre-signé de la main de ce ministre d'État.

mais il lui dit aussi expressément : « qu'il ne pouvait se prêter à aucune négociation, parce que la restitution de ses États, étant un acte de justice, ne pouvait devenir l'objet d'aucun traité, et que d'ailleurs tout ce qu'il ferait hors de ses États semblerait l'effet de la violence, et serait une occasion de scandale pour le monde catholique ¹. » Durant le cours de l'entretien, le saint-père ajouta qu'il ne demandait qu'à retourner à Rome le plus tôt possible; il n'avait besoin de rien, et la Providence l'y reconduirait toute seule ²; puis avec une humilité touchante il laissa tomber ces paroles singulières, qui restèrent toujours gravées dans la mémoire de son interlocuteur : « Il est possible que mes péchés me rendent indigne de revoir Rome, mais soyez sûr que mes successeurs recouvreront tous les États qui leur appartiennent. » Enfin, comme s'il craignait, en congédiant M. de Beaumont sans lui avoir parlé de Napoléon, de paraître garder un ressentiment qui était loin de son cœur, il ajouta en donnant sa bénédiction au prélat : « Assurez bien l'empereur que je ne suis pas son ennemi. La religion ne me le per-

1. Lettre de M. de Beaumont au ministre des cultes, 23 janvier 1814.

2. *Ibid.*

mettrait pas. J'aime la France, et lorsque je serai à Rome on verra que je ferai tout ce qui sera convenable ¹. »

M. de Beaumont, après s'être ainsi acquitté de sa commission, quitta Fontainebleau le 22 janvier 1814 au matin. Tandis qu'il traversait la ville pour s'en retourner à Paris, il aperçut trois voitures qui se dirigeaient vers le château, et bientôt il apprit qu'elles étaient destinées à emmener le saint-père. Voici ce qui s'était passé. Les armées ennemies avaient occupé Dijon. Leurs coureurs d'avant-garde et quelques bandes de cosaques avaient apparu aux environs de Montereau. Napoléon, qui allait partir dans quarante-huit heures pour Châlons (il quitta Paris le 24 janvier 1814 au soir), afin de commencer sur les flancs des armées alliées, entre la Seine et la Marne, ces admirables manœuvres qui ne l'ont point sauvé,

1. Relation écrite par M. de Beaumont, évêque de Plaisance, nommé à l'archevêché de Bourges, 2 mai 1814. — Cette relation de M. de Beaumont a été écrite, comme on le voit par la date, sous la Restauration, pour démentir un récit moins véridique qui avait alors paru dans la *Gazette de France*. Les faits rapportés par ce prélat n'ont jamais été l'objet d'une contradiction; ils sont d'ailleurs confirmés par les dépêches qu'il avait adressées dans le moment même à M. Bigot de Préameneu, et qui ont passé sous nos yeux. M. de Beaumont est mort à Paris en 1835, à l'âge de plus de quatre-vingt-cinq ans.

ni la France avec lui, mais qui ont arraché les éloges de tous les militaires, Napoléon ne se souciait pas de laisser le saint-père à portée d'un coup de main de ses adversaires. Il y aurait eu cependant une mesure facile à prendre pour éviter ce péril, mesure simple autant que généreuse et qui peut-être aurait porté bonheur à ses armes, c'était de rendre effectivement au saint-père cette liberté qu'on venait de lui offrir, et de lui laisser, comme il le demandait avec tant d'insistance, reprendre seul le chemin de ses États. Napoléon n'y songea pas un instant. Il était de l'avis de son commandant de gendarmerie M. Lagorse ; il jugeait qu'il y aurait une dangereuse magnanimité à s'en remettre à la bonne foi de Pie VII, et quelque manque de dignité de sa part à entrer en explication avec son prisonnier sur ses véritables desseins. Ses desseins eux-mêmes, quels étaient-ils ? Ne pouvaient-ils pas être à tout moment modifiés ? Pourquoi se hâter ? Pie VII avait refusé ses offres ; était-il bien sûr de n'avoir pas à s'en repentir ? Si la fortune venait à favoriser les manœuvres qu'il roulait dans sa tête, si elles lui rendaient la victoire, si les ennemis étaient définitivement repoussés hors de France, tout ne serait-il pas remis en question ? Et quel avantage d'avoir alors le pape sous la main ! Tels étaient les plans que, dans son incorrigible orgueil, Napoléon

agitait encore le 24 janvier 1814, et c'était dans ce sens qu'étaient rédigées les instructions remises à M. Lagorse. M. Lagorse devait se présenter au saint-père comme chargé de le ramener à Rome. En réalité, il avait ordre de le promener à petites étapes à travers toute la France, et de le conduire lentement, par les chemins les plus détournés, vers la ville de Savone, où d'avance un crédit avait été ouvert au receveur général du département de Montenotte, afin de pourvoir à l'entretien du souverain pontife, sur le pied de 12,000 francs par mois. Quant aux cardinaux, M. Lagorse devait leur enjoindre d'avoir à quitter Fontainebleau dans quatre jours. Ils partiraient par groupes, à des heures différentes, sous la conduite d'un officier de gendarmerie, pour des destinations qui leur seraient plus tard indiquées; ils payeraient eux-mêmes leurs frais de route et d'escorte, car le gouvernement impérial, qui prenait à la veille de sa chute de si rigoureuses mesures, n'avait même plus à ce moment l'argent nécessaire pour faire les frais de sa police ¹.

1. Voici le texte de la lettre adressée aux cardinaux : « Monsieur le cardinal, j'ai l'honneur de vous prévenir que Son Excellence le ministre de la police générale est chargé de vous notifier des ordres dont l'exécution ne peut être différée. Je ne pourrais donc rece-

Il était difficile de mettre plus de mauvaise humeur évidente dans l'accomplissement d'un acte qu'aux yeux du public et surtout du clergé français, on aurait aimé à donner pour l'équivalent de la mise en liberté du pape. A Fontainebleau, Pie VII et les membres du sacré-collège ne s'y trompèrent pas un instant. Ils comprirent qu'il s'agissait uniquement de les transporter dans quelque résidence éloignée du théâtre de la guerre, afin de les y garder avec une plus complète sûreté. Lorsque le commandant Lagorse vint s'acquitter de sa commission, Pie VII demanda vainement d'emmener avec lui deux ou trois membres du sacré-collège. M. Lagorse répondit que ses instructions s'y opposaient expressément. « Le pape aurait dans sa voiture M. Bertalozzi, et lui-même le suivrait avec les deux valets de chambre de Sa Sainteté. » Le pape n'insista point. Le lendemain matin, après avoir entendu sa messe, il fit appeler près de lui tous les cardinaux présents à Fontainebleau. Sa physionomie était sereine, le sourire

voir aucune réclamation, et dès lors il est inutile de demander un délai pour réclamer auprès de moi. Vous donnerez par votre soumission une nouvelle preuve de votre respect pour les ordres de votre souverain. Agréez... Le ministre des cultes, Bigot de Préameau. » 30 janvier 1814.

était sur ses lèvres. Cependant de graves pensées l'occupaient visiblement. Craignant de ne plus retrouver l'occasion de faire entendre sa voix à tous les membres du sacré-collège, il leur adressa ces paroles :

« Sur le point d'être séparé de vous, sans connaître le lieu de notre destination, sans savoir même si nous aurons la consolation de vous voir une seconde fois réunis autour de nous, nous avons voulu vous rassembler ici pour vous manifester nos sentiments et nos intentions. Nous avons la ferme persuasion, — et pourrions-nous penser autrement? — que votre conduite, soit que vous restiez réunis, soit que vous soyez de nouveau frappés de dispersion, sera conforme à votre dignité et à votre caractère. Toutefois nous vous recommandons, quelque part que vous soyez transférés, de faire en sorte que votre attitude, que toutes vos actions, expriment la juste douleur que vous causent les maux de l'Église et la captivité de son chef. Nous laissons au cardinal-doyen du sacré-collège, pour vous être communiquées, des instructions écrites de notre main qui vous serviront de règle dans les circonstances où vous vous trouverez. Nous ne doutons pas que vous ne demeuriez fidèles au serment que vous avez prêté au moment

de votre exaltation au cardinalat, et que vous ne montriez le plus grand zèle à défendre les droits sacrés de l'Église. Nous vous commandons expressément de fermer l'oreille à toute proposition relative à un traité sur les affaires spirituelles ou temporelles, car telle est notre absolue et ferme volonté ¹. »

Les membres du sacré-collège étaient vivement émus; plusieurs versèrent des larmes, et tous lui promirent fidélité et obéissance. Quelques instants après, s'étant rendu à la tribune de la chapelle, Pie VII y fit une courte prière, puis descendit dans la cour par le grand escalier du château. Le colonel Lagorse l'attendait respectueusement au dernier degré. Aidé de son bras, le pape monta dans la voiture qui allait l'emporter vers une destination inconnue, avec cette même attitude tranquille et résignée qu'il avait déjà si bien su garder lorsque, dans des conditions toutes semblables, il lui avait fallu jadis partir de Rome pour Savone et de Savone pour Fontainebleau. Les cardinaux désolés entouraient la voiture; quelques rares spectateurs qui avaient pénétré à tra-

1. Allocution du pape Pie VII aux cardinaux réunis au palais de Fontainebleau, citée par le cardinal Pacca, *Œuvres complètes*, t. 1^{er}, p. 363.

vers les grilles du château s'étaient joints à eux, retenant avec peine l'expression de leur stupeur et de leur indignation. Alors, étendant son bras hors de la portière, Pie VII donna sa bénédiction à ce petit nombre de fidèles qui se demandaient avec anxiété à quel sort il était encore réservé ¹.

Le sort du pape, comme celui de tant d'autres souverains, comme celui de toutes les nations de l'Europe, et de la France elle-même, allait se décider maintenant dans les plaines de la Champagne. Trois jours après son départ, la guerre était en effet reprise, le canon retentissait, non plus, hélas ! comme autrefois au delà de nos frontières, loin, bien loin de nos foyers, et sous les murs des capitales ennemies ; il se faisait entendre aux portes mêmes de Paris, à quelques lieues de cette résidence impériale tout à l'heure habitée par le saint-père, et dont il avait fallu, par précaution, enlever en toute hâte les meubles les plus précieux ².

Au début, la fortune était pourtant venue, comme

1. *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I^{er}, p. 361.

2. « Faites ôter de Fontainebleau tout ce qui est meuble précieux et surtout ce qui pourrait servir de trophée. » L'empereur au roi Joseph, Troyes, 6 février 1814. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XXVII, p. 117.

par un reste d'habitude, se ranger sous les drapeaux de son ancien favori. Pendant un rapide et trop fugitif instant, il avait dépendu de Napoléon, vainqueur à Montmirail et à Montereau, de faire preuve à la fois de sagesse et de générosité : de sagesse, à l'égard de ses ennemis coalisés, en acceptant les propositions de Francfort ; de générosité, envers son ancien prisonnier, en lui rendant sans condition la liberté ; mais le succès, nous l'avons déjà trop souvent remarqué, ne rendait Napoléon ni sage ni généreux. Peut-être même faudrait-il ajouter que pour ce joueur effréné il était presque devenu un piège fatal, car il lui ôtait tout d'abord la possession de lui-même et cette merveilleuse clairvoyance qui avait été l'un des attributs de son génie. Les brillantes mais éphémères victoires remportées dans les derniers jours de février et les premiers jours de mars 1814, si elles ajoutèrent beaucoup à la gloire du capitaine, n'étaient point pour profiter à la réputation du politique. C'était à coup sûr en tirer un triste avantage et fort peu d'honneur que de s'en prévaloir pour écrire contre tout bon sens, d'un côté au duc de Vicence, afin qu'il se montrât plus exigeant aux conférences de Châtillon, et de l'autre au colonel Lagorse, pour qu'il éloignât encore un peu plus le pape des chemins qui le rap-

prochaient de l'Italie. Que pouvaient contre le cours des événements tant d'orgueil insensé, tant de fol entêtement, et, si l'on osait se servir de cette expression quand il s'agit de Napoléon, de si puérils calculs ? Dans la seconde quinzaine de mars, la fortune avait de nouveau changé ; elle était retournée du côté des alliés, et les négociations entamées à Châtillon étaient rompues définitivement. Chose singulière, et qui n'a peut-être pas été assez remarquée, la dernière pièce émanée de ce congrès avorté avait pour but de s'occuper des affaires du saint-père. Une note signée par le comte de Stadion, le comte de Razumowsky, MM. Cathcart, Humboldt, Charles Stuart et lord Aberdeen, c'est-à-dire, par les ministres plénipotentiaires des puissances coalisées, dont la plupart ne professaient pas la religion catholique, avait été remise, le 19 mars 1814, au duc de Vicence. Elle était ainsi conçue :

« En insistant sur l'indépendance de l'Italie, les cours alliées avaient l'intention de replacer le saint-père dans son ancienne capitale. Le gouvernement français a montré les mêmes dispositions dans le contre-projet présenté par M. le plénipotentiaire de France : il serait malheureux qu'un dessein aussi naturel, sur lequel se réunissaient les deux parties, restât sans

effet par des raisons qui n'appartiennent nullement aux fonctions que le chef de l'Église catholique s'est religieusement astreint d'observer. La religion que professe une grande partie des nations en guerre actuellement, la justice et l'équité générale, l'humanité enfin, s'intéressent également à ce que Sa Sainteté soit mise en liberté, et les soussignés sont persuadés qu'ils n'ont qu'à témoigner ce vœu, et qu'à demander au nom de leurs cours cet acte de justice au gouvernement français, pour l'engager à mettre le saint-père à même de pourvoir, en jouissant d'une entière liberté, aux besoins de l'Église catholique ¹. »

Cette démarche de ses adversaires ne prit point toutefois l'empereur au dépourvu. Il connaissait déjà par les dépêches du duc de Vicence cette disposition favorable des cours alliées à l'égard du saint-père. Maintenant qu'il était à peu près perdu, devenant tout à coup sage et généreux, quand il n'y avait plus de mérite à l'être, Napoléon s'efforça de devancer les événements en publiant le 10 mars un décret par lequel il annonçait rétablir le pape dans la possession de ses États. Le même jour il mandait au duc de Rovigo :

1. *Manuscrit de 1814*, par M. le baron Fain, p. 411.

« Écrivez à l'officier de gendarmerie qui est auprès du pape de le conduire par la route d'Asti, de Tortone et de Plaisance à Parme, d'où il le remettra aux avant-postes napolitains. L'officier de gendarmerie dira au saint-père que, sur la demande qu'il a faite de retourner à son siège, j'y ai consenti, et que j'ai donné ordre qu'on le transportât aux avant-postes napolitains ¹. »

Le temps avait marché, et le cortège du pape, si lente qu'eût été sa façon de voyager, avait fini par se rapprocher un peu de l'Italie. L'ordre envoyé par l'empereur trouva donc Pie VII rendu à Savone, où il était arrivé vers la fin de février, le commandant Lagorse ayant eu soin, au lieu de prendre la route directe, de le faire passer par Limoges, Brives, Montauban, Carcassonne, Castelnaudary et Montpellier. Ses instructions lui avaient expressément recommandé d'éviter autant que possible le séjour des grandes villes, sous prétexte d'épargner au saint-père la fatigue des visites à recevoir, en réalité, pour empêcher qu'il ne devînt l'objet d'un accueil trop empressé de la part des populations. M. Lagorse, qui ne paraît

1. Lettre de l'empereur au général Savary, duc de Rovigo. Chavignon, 10 mars. — *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XXVII, p. 300.

pas d'ailleurs avoir jamais manqué d'égards pour le pape pendant ce long trajet, commença par le faire arrêter dans une petite propriété qui lui appartenait dans le Limousin, et lui présenta à bénir tous les membres de sa famille. Peu à peu, à mesure que les nouvelles du théâtre de la guerre étaient devenues plus fâcheuses pour Napoléon, le commandant Lagorse s'était relâché, chaque jour davantage, de la sévérité de ses premières instructions. Les ovations s'étaient en même temps multipliées sur le passage du saint-père. Les villes du Midi surtout se signalèrent, comme elles l'avaient déjà fait trois années auparavant, par l'ardeur de leurs acclamations. Dans quelques endroits, ces acclamations prodiguées à Pie VII avaient été mêlées d'imprécations contre l'empereur; mais le prudent M. Lagorse fit avec raison semblant de ne point les entendre. A Savone, le pape avait été reçu par le nouveau préfet de Montenotte, le marquis de Brignole, moins en prisonnier qu'en souverain. M. de Brignole, Génois de naissance, n'en était pas, comme nous l'avons déjà dit, à donner ses premières preuves de sympathie à la cause pontificale, et Pie VII, qui se souvenait de M. de Châbrol, l'appelait en plaisantant « *il mio buon carceriere.* » Ce fut M. de Brignole qui apporta au pape, le 17 mars,

la nouvelle du décret rendu à Paris par l'empereur, et qui eut le plaisir de lui dire le premier : « Votre Sainteté est libre et peut partir dès demain. — Demain, je ne partirai point, répondit Pie VII ; c'est la fête de Notre-Dame-de-la-Délivrance, patronne de cette ville, et je veux dire la messe dans votre église métropolitaine. » Le 19 mars, Pie VII quitta Savone. Le 23, c'est-à-dire le jour même où les chefs des armées coalisées prenaient, au château de Dampierre en Champagne, la résolution de marcher sur Paris, il atteignit, près de Plaisance, la petite ville de Finzuola, qu'occupaient les troupes réunies du roi Murat et de l'empereur d'Autriche. De ce jour-là seulement, le pape fut tout à fait libre. Après avoir attendu dans le nord de l'Italie les cardinaux, qui, toujours retenus par l'empereur, ne furent délivrés qu'au lendemain de sa chute, après s'être donné le plaisir de séjourner quelque temps dans sa ville natale de Cézène et dans son ancien évêché d'Imola, Pie VII s'achemina enfin à petites journées vers Rome.

La captivité du saint-père avait duré à peu près quatre années, pendant lesquelles les États pontificaux avaient été possédés et régis par le gouvernement français. Il suffit de se rappeler les noms du

général Miollis et du comte de Tournon pour être convaincu que le régime dont ils avaient été les principaux fonctionnaires n'avait pas dû être inutilement violent ou cruellement vexatoire. Un grand ordre financier, beaucoup de progrès matériels accomplis, avaient mérité à leur honnête administration la reconnaissance d'une notable partie de la noblesse et de la bourgeoisie romaine; mais il serait inutile de le dissimuler, le souverain étranger dont ils étaient les agents avait toujours eu contre lui le clergé et les classes inférieures. En Italie comme ailleurs, il s'était peu à peu aliéné les hommes qui l'avaient d'abord le plus admiré; et de l'autre côté des monts son joug était devenu graduellement si odieux que l'état de choses antérieur avait fini par être presque universellement regretté. On sait quel est, en temps de révolution, la vivacité de l'explosion des sentiments populaires, et l'on devine ce que durent éprouver en cette occasion les inflammables habitants de la ville éternelle. Est-il besoin de dire qu'ils firent à Pie VII une réception enthousiaste? Au pont Milvio, la foule détela les chevaux de la voiture où le pape, par une attention délicate, avait fait monter le doyen du sacré-collège, le cardinal Mattei, et l'ancien prisonnier de Fenestrelle, le cardinal Pacca. Trente jeunes

gens des familles les plus distinguées de Rome traînèrent le carrosse pontifical jusqu'à Saint-Pierre. Pie VII versait d'abondantes larmes de joie, dit le membre du sacré-collège auquel nous empruntons ces détails. L'émotion fut extrême sur tout le parcours du cortège. Elle parvint à son comble lorsque le vénérable pontife, descendu de voiture, se mit à grayir lentement, d'un air radieux, les degrés de la magnifique basilique de Saint-Pierre. La foule entière des fidèles qui, avec une furie toute méridionale, poussait vers le ciel mille acclamations frénétiques, éclatait en même temps en sanglots. Cette scène touchante, qui avait pour théâtre la place du Vatican, se passait le 24 mai 1814. Peu de temps auparavant, le 20 avril, la cour de Fontainebleau avait été témoin d'un autre spectacle qui avait eu aussi son émotion et sa grandeur. Elle avait entendu les vieux soldats de la garde impériale saluer de leurs vivats énergiques le glorieux chef auquel ils avaient été fidèles toute leur vie, dont la voix toujours obéie les avait si souvent conduits à la victoire, et qui maintenant, humilié et vaincu, descendait, la figure contractée et d'un pas rapide, les marches du palais où il venait de signer son abdication. Elle avait vu des pleurs mal retenus sillonner les visages

de ces héros de tant de champs de bataille, peu habitués à coup sûr à s'attendrir, mais incapables de maîtriser leur douleur, alors qu'ils recevaient les adieux de celui qui avait si longtemps personnifié pour eux l'honneur de la patrie et la foi au drapeau.

Arrivé au terme de ce récit, trop long peut-être, les réflexions se pressent en foule dans notre esprit. Nous nous les interdirons toutefois. Ainsi que nous l'avons dit en commençant, nous ne nous sommes point proposé de soutenir, sous couvert du passé, une thèse qui nous soit propre sur cette question des rapports de l'Église et de l'État qui agite et qui partage la présente génération. Produire des documents nouveaux, rectifier des erreurs accréditées, suppléer au silence, peut-être intéressé, des principaux acteurs que nous avons introduits sur la scène, poursuivre la vérité avec un acharnement passionné, et n'émettre au contraire sur les personnes et sur leurs intentions que des jugements froids et équitables, tel a été le but de nos efforts. Qu'il résulte des événements racontés dans ce travail des enseignements qui pourraient être mis à profit pour

aider, sinon à la solution théorique, du moins à l'apaisement pratique des querelles du jour, nous le croyons d'autant plus volontiers qu'à notre sens il s'agit moins pour les partis opposés de s'accorder en doctrine, ce à quoi ils n'arriveront jamais, que de se comprendre, s'ils le peuvent, et en tout cas de se supporter les uns les autres. Ce n'est point affaire de discussion, on a suffisamment discuté : ce serait plutôt affaire de conduite et de mesure. Pendant les années qui s'écoulèrent entre la conclusion du concordat et la chute de l'empire, de la part de l'État quelles violences de conduite, et de la part de l'Église quelle absence de mesure ! En si peu de temps, que de contrastes ! Au début, quelle intimité ! à la fin, quelle scission ! Voilà sur quoi feraient bien de méditer, dans l'un et l'autre camp, les partisans d'une alliance trop intime entre ces deux grands pouvoirs. En plaçant sous leurs yeux des scènes plus détaillées et plus précises que ne le comportent les histoires générales, nous avons souhaité les mettre surtout à même de consulter un peu l'expérience, qui est, après tout, de quelque utilité dans les affaires de ce monde ; nous nous garderons toutefois d'aller plus loin, ayant appris par l'usage de la vie qu'il ne convient pas de vouloir rien apprendre aux

autres. Personne n'aime, en effet, dans ce monde à se voir faire sa part, et les leçons les meilleures seront toujours celles que l'on se donne à soi-même.

Avant de prendre définitivement congé de nos lecteurs, peut-être ne trouveront-ils pas mauvais que nous leur touchions un mot du sort ultérieur des personnages dont ils ont fait avec nous l'intime connaissance, et pour lesquels nous serions heureux de leur avoir inspiré quelque intérêt. A coup sûr, ils ne seront pas surpris d'apprendre que, pendant le reste de leur vie, placés dans des situations toutes nouvelles, en présence de circonstances très-différentes, ils restèrent la plupart parfaitement semblables à eux-mêmes, car en somme, et tout bien considéré, il se trouve que le fond du caractère des hommes est beaucoup moins changeant que le cours mobile des événements.

La destinée de M. de Broglie en offre un singulier exemple. En arrivant dans son diocèse, le 24 mai 1814, l'évêque de Gand avait rencontré tout le clergé et la plus grande partie de la population de sa ville épiscopale qui venaient, palmes en main, à sa rencontre. La joie était grande parmi ce troupeau fidèle qui se félicitait de voir son pasteur rentrer enfin de

l'exil comme un autre saint Hilaire. L'admiration avait redoublé quand le prélat, au lieu d'agréer tant d'hommages, se mit à confesser publiquement qu'il ne s'en sentait point digne, et qu'il avait eu, lui aussi, ses quarts d'heure de faiblesse, alors qu'il avait signé sa démission; mais ce moment de triomphe fut de courte durée, et d'autres épreuves attendaient M. de Broglie. De Français, il était devenu Belge, et par conséquent sujet du roi Guillaume de Hollande, la Belgique ayant été cédée ou vendue, comme on voudra, par le catholique empereur d'Autriche au chef protestant de la maison d'Orange. Dès le 8 octobre 1814, l'évêque de Gand avait fait parvenir au congrès de Vienne un mémoire rédigé par ses grands vicaires sur la situation fâcheuse que cette annexion allait créer pour l'Église belge. Le futur roi Guillaume en eut connaissance, et ce fut l'origine de sa haine implacable contre M. de Broglie. Ce prélat, qui n'avait point reculé devant Napoléon pour défendre ce qu'il avait considéré comme les droits de l'Église romaine, n'hésita pas davantage à se mettre en avant pour revendiquer hautement contre Guillaume d'Orange ce qu'il appelait la cause de la liberté religieuse en Belgique. Cette querelle devint bientôt si vive que, le 28 novembre 1815, M. de Broglie était

cité à comparaître devant le conseil d'État du roi de Hollande par un décret qui le traitait de séditieux. L'évêque de Gand, toujours malade, se rappelant qu'il n'avait pas toujours su résister, sous les verrous, à l'oppression de ses ennemis, rédigea à la hâte une protestation contre toutes les concessions qui pourraient lui être arrachées par la force, et, pour plus de précaution, se réfugia en France. Le 8 novembre 1817, il fut condamné par contumace à la déportation. Par une invention inqualifiable, le gouvernement hollandais trouva opportun de faire dresser, un jour de marché, sur la place principale de Gand, un échafaud où figurait, placé entre deux forçats condamnés au pilori, un énorme poteau où se lisait, imprimée en gros caractères, la sentence portée contre l'évêque¹. Le gouvernement impérial, s'il avait eu trop souvent recours à la violence, avait su du moins éviter l'emploi de ces indignes moyens qui, pour atteindre un adversaire, blessent au cœur les plus légitimes sentiments de toute une population. Est-il besoin de dire que M. de Broglie se sentit plus honoré que flétri par cette mesure, et qu'en exaltant l'indignation des fidèles de Belgique, elle leur four-

1. M. de Gerlach, *Histoire des Pays-Bas*, t. 1^{er}, p. 352.

nit l'occasion naturelle de qualifier durement les procédés de ses persécuteurs? De Paris, l'évêque de Gand continuait cependant à pourvoir, malgré le décret de bannissement, à l'administration de son diocèse par l'intermédiaire de deux vicaires généraux qui, sans prendre ce titre, gouvernaient au nom du légitime pasteur. M. de Broglie n'en était pas à faire l'apprentissage de ce rôle singulier d'un prélat qui dirige spirituellement la conscience des ouailles dont il est matériellement séparé. De plus en plus malade, de plus en plus languissant, mais jamais abattu d'esprit, il mourut en s'acquittant jusqu'à sa dernière heure de ses fonctions épiscopales, le 21 juillet 1821. Presque toute sa carrière avait été une carrière d'activité et de combat. Évidemment la lutte ne lui déplaisait pas. Il y fit preuve d'habileté et de force. La sincérité de ses convictions religieuses n'a jamais été mise en question, même parmi ses ennemis, et comment un homme qui avait tant résisté aux puissants du jour n'en aurait-il pas eu quelques-uns! Nous avons ouï dire qu'entendant vanter la fermeté avec laquelle ce prélat s'était opposé tour à tour aux volontés de Napoléon et à celles du roi Guillaume, un conseiller d'État de l'empire, mal disposé pour le clergé et sans doute aussi pour M. de Broglie, se plaisait à raconter

qu'aux personnes qui lui faisaient compliment de son courage, l'ancien aumônier de Napoléon avait répondu : « Mon Dieu ! si je n'avais été qu'évêque, j'aurais peut-être cédé comme les autres ; mais j'étais gentilhomme ! »

L'évêque de Troyes, M. de Boulogne, ne se mit point dans le cas de souffrir de nouvelles persécutions. Lorsque, vers la fin de février 1814, l'empereur avait, après la victoire de Montereau, passé quelques jours à Troyes, il avait fait venir les chanoines du chapitre pour les gourmander de leur opposition au nouvel évêque, M. de Cussy. Les chanoines s'étaient excusés sur ce que le siège n'était pas réellement vacant. A quoi l'empereur avait répondu par cette plaisanterie, à coup sûr fort mal placée dans sa bouche : « Eh bien ! si je le fais fusiller, votre évêque, le siège ne sera-t-il pas alors vacant ? » Là-dessus, M. de Boulogne se figura ou à peu près, tant son imagination était vive, qu'il avait été condamné par l'empereur à être fusillé. Son déchaînement contre le régime tombé devint bientôt égal à l'enthousiasme avec lequel il en avait jadis salué l'avènement. Avec sa facilité merveilleuse de parole, il ne fit que transporter aux princes de la maison restaurée des Bourbons les témoignages de soumission et de docilité

qu'il avait prodigués aux chefs de la dynastie impériale. Le public remarqua surtout un discours prononcé en chaire en 1816, dont le sujet était : *La France veut son Dieu, la France veut son roi*. « Oui, la France veut son roi ! s'était écrié l'orateur sacré, mais son roi légitime, parce que la légitimité est le premier besoin des peuples, et un bienfait d'autant plus inappréciable qu'il peut suppléer à tous les autres, et qu'aucun autre ne peut y suppléer... Non, il n'est pas vrai que le peuple soit souverain, ni que les rois soient leurs mandataires. C'est le cri des séditions, c'est le rêve des indépendants, c'est la chimère immonde de la turbulente démagogie, c'est le mensonge le plus cruel qu'aient pu faire nos vils tyrans pour tromper la multitude... » A ceux qui lui rappelaient qu'il avait naguère professé d'autres doctrines et comblé d'éloges un prince qui avait régné au nom du principe de la souveraineté du peuple : « Hélas ! oui, répondait M. de Boulogne ; mais l'excès de mes louanges n'en prouve que mieux combien était grande son épouvantable tyrannie. »

La situation particulière du cardinal Fesch l'empêcha de donner l'exemple d'une pareille palinodie. Après la chute de l'empereur, il se dirigea, en compagnie de M^{me} Lætitia, vers l'Italie. Le hasard voulut

qu'il arrivât à Cézène le jour même où Pie VII faisait son entrée dans sa ville natale. Il demanda s'il pouvait être admis à présenter ses hommages au saint-père. « Qu'il vienne, s'écria Pie VII, qu'il vienne ; nous n'avons pas oublié les affectueux services qu'il a toujours cherché à nous rendre. Il nous semble encore voir accourir ses grands vicaires à Grenoble pour mettre à notre disposition tout ce qu'il avait alors de crédit et de pouvoir. Nos oreilles retentissent toujours de la courageuse prestation de serment qu'il a osé faire à Notre-Dame dans un moment si solennel et si difficile ¹. » Fesch annonça au saint-père l'intention de s'établir à Rome avec sa sœur. « Soyez les bienvenus, dit Pie VII. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous rendre ce séjour agréable. De tout temps, Rome a été la patrie des grands exilés. Elle sera la vôtre à double titre, et comme cardinal et comme oncle de l'empereur ². » Deux jours après, Fesch était à Rome, où vinrent successivement s'établir, avec la mère de l'empereur, ses frères Lucien, Jérôme et Louis Bonaparte, qui, dans ce lieu d'asile, recevaient fréquemment des nouvelles du pri-

1. *Vie du cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, présentement archevêque d'Alby, t. II, p. 250.

2. *Ibid.*

sonnier de l'île d'Elbe ¹. Aux cent-jours, le cardinal retourna pour peu de temps dans sa ville archiépiscopale, puis à Paris; mais il ne s'y occupa nullement de politique. Après Waterloo, il demanda, par une lettre personnellement adressée à Louis XVIII, l'autorisation de continuer à résider dans son diocèse. A cette lettre, remise par M. de Talleyrand, il reçut une réponse qu'avait rédigée Fouché et qui l'invitait à se retirer soit à Sienne, soit à Rome. Il choisit Rome, et s'y fixa de nouveau. Le gouvernement de la restauration voulut obtenir de lui la démission de son siège de Lyon; le cardinal résista obstinément, comme cela était son droit. En vain Consalvi et Pie VII s'entremirent: il ne leur céda rien. Léon XII, nouvellement intronisé, s'y employa comme eux, mais sans plus de succès. On dit que ce pontife, qui désirait plaire à la France, proposa au cardinal de le nommer au premier siège suburbicaire vacant. « Pardon, saint-père, reprit le cardinal resté toujours fier dans son adversité, rien ne saurait me dédommager de mon Église; après Lyon, je ne vois que la papauté ²... » Quand éclata la révolution de 1830,

1. *Vie du cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, présentement archevêque d'Alby, t. II, p. 250.

2. *Ibid.*, t. I^{er}, p. 688.

Fesch se flatta de rentrer en France. « C'était l'intention du roi Louis-Philippe de l'y rappeler ¹; mais le maintien par le Corps législatif de la loi du 2 janvier 1816 prolongea son exil. Le nouveau gouvernement, malgré ses sympathies pour les Bonaparte, dit le pieux biographe du cardinal Fesch, n'osa pas séparer leur cause de celle des Bourbons de la branche aînée... Depuis, la conspiration de ses neveux, les enfants de Lucien, à Rome, et l'échauffourée du prince Louis, à Strasbourg, lui ôtèrent tout espoir de rentrer dans son diocèse, cette dernière affaire surtout ayant justifié, aux yeux de la France, la mesure qui laissait subsister l'exil des Bonaparte ². » Attentivement occupé à entretenir dans des sentiments de piété sa sœur, qu'il perdit en 1837, distrait de temps à autre par les soins qu'il n'avait cessé de donner à sa galerie de tableaux, plus nombreuse que bien choisie, le cardinal Fesch, qui avait également survécu à son neveu l'empereur Napoléon, et à son petit-neveu le duc de Reichstadt, s'éteignit doucement à Rome le 13 juillet 1839.

Nous nous reprocherions de paraître oublier, fût-ce

1. *Vie du cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, t. I^{er}, p. 688.

2. *Ibid.*, t. II, p. 689 et 690.

un instant, le cardinal Consalvi. Est-il besoin de dire qu'aussitôt remis en possession de sa souveraineté, Pie VII n'eut rien de plus pressé que de rétablir son plus dévoué serviteur et son meilleur ami dans son ancien poste de la secrétairerie d'État? Consalvi assista en cette qualité au congrès de Vienne. Son influence y fut considérable. Il avait particulièrement gagné, dans un rapide voyage à Londres, les bonnes grâces du prince régent de la Grande-Bretagne, et le concours de la protestante Angleterre ne lui servit pas médiocrement pour soutenir, à Vienne, les intérêts temporels du saint-siège. Une autre singularité de sa carrière politique fut d'avoir à résister aux velléités de réaction religieuse qui se manifestèrent aux débuts du gouvernement de la restauration. On le vit alors défendre contre l'ambassadeur du roi de France à Rome l'œuvre entière du concordat impérial, et justifier quelques-unes de ses clauses qu'il avait jadis signées le plus à contre-cœur. Il se tira de cette embarrassante épreuve avec sa dextérité ordinaire et sans tomber dans aucune flagrante contradiction. Il nous serait agréable de pouvoir ajouter que Consalvi, redevenu tout-puissant à Rome, essaya sérieusement de mettre un terme aux abus d'une administration dont il a fait lui-même une si triste peinture dans les

mémoires rédigés à Reims durant sa captivité. Ses efforts, s'il en tenta, demeurèrent à peu près infructueux. Consalvi, malgré sa prodigieuse clairvoyance et son incontestable honnêteté, était, avant tout, et beaucoup plus que Pie VII, un homme d'ancien régime. En Italie, non plus que dans le reste de l'Europe, à Rome moins que dans tout le reste de l'Italie, le cours de l'opinion ne portait pas alors aux réformes; un bien petit nombre d'esprits étaient seuls capables d'en comprendre l'opportunité. Le clergé et les classes inférieures réclamaient au contraire le retour le plus complet vers l'ancien état de choses. Consalvi céda à cet entraînement, qui ne le contraignait guère. Pendant toutes les années que dura le pontificat de Pie VII, il exerça avec modération une autorité absolue qui n'ajouta rien à sa réputation. Son existence fut à la fois celle d'un favori et d'un ministre tout-puissant. Malheureusement pour lui, les mérites du ministre n'étaient point de nature à faire taire, si grand que fût resté son désintéressement, les mille jalousies qu'excite partout, et à Rome encore plus qu'ailleurs, cette position de favori. Au moment de la mort de Pie VII, Consalvi était tombé dans la disgrâce du public. Peut-être y aurait-il été indifférent. Il ne le fut point à la perte du maître

qu'il avait tant aimé, si bien servi, et le suivit de près dans la tombe.

Il ne nous reste plus qu'à parler maintenant de Pie VII et de Napoléon, et à montrer comment se sont exprimés sur le compte l'un de l'autre, leur querelle vidée, ces deux personnages « si singulièrement associés par la destinée, suivant les expressions de M. Thiers, pour se plaire et pour se tourmenter toute leur vie ¹. » Nous ne citerons pas le *Mémorial de Sainte-Hélène* ; il ne serait pas juste de mettre à la charge de l'empereur les paroles que lui prête M. de Las-Cazes. Elles peuvent indiquer d'une façon générale la tournure de ses pensées, et par exception les termes mêmes dont il se serait servi ; mais il n'en est à aucun degré responsable. Il l'est au contraire des notes qu'il a dictées en 1819 à l'occasion de l'ouvrage de M. de Pradt. Dans ces notes, non-seulement l'empereur a notoirement travesti certains faits avérés sur lesquels nos lecteurs savent désormais à quoi s'en tenir, par exemple lorsqu'il assure « n'avoir fait arrêter l'abbé de Boulogne, l'abbé de Broglie et l'évêque de Tournai que parce qu'ils étaient entrés dans des intrigues avec les agents du cardinal di

1. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XV, p. 293.

Pietro ¹, » mais, chose étrange, il ne regarde pas à maintenir vis-à-vis de son ancien adversaire les imputations les plus fausses, et se plaît, ce qui est non moins choquant, à garder, à son égard, le ton le plus agressif. De sa part, nul témoignage de sympathie ou de regret. C'est toujours du ton de la plus superbe arrogance qu'il s'explique sur le passé. Parlant de lui-même à la troisième personne, comme il ferait d'un être supérieur et presque divin, Napoléon s'écrie : « Les discussions qu'il a eues depuis avec Rome proviennent de l'abus que faisait cette cour du mélange du spirituel et du temporel. Cela peut lui avoir causé quelques moments d'impatience ; c'était le lion qui se sentait piqué par des mouches ²... Les lettres du pape étaient écrites avec la plume de Grégoire VII ; elles contrastaient avec la douceur et l'aménité de son caractère, il n'en était que le signataire ³... La cour de Rome était en délire. Ainsi bravé et poussé à bout, il décréta en 1808 la réunion des Marches au royaume d'Italie ⁴... Mais le système était à Rome de porter tout à l'extrême, et d'opposer les armes

1. *Mémoires de Napoléon*, édition de 1830, t. IV, p. 229.

2. *Ibid.*, note 2, p. 192.

3. *Ibid.*, note 3, p. 202.

4. *Ibid.*, p. 205.

spirituelles aux temporelles ¹... Le saint-père, en-fermé au fond de son palais en 1810, avait fait élever des barricades ²... Les troupes françaises se crurent bravées, etc. ³... L'empereur se proposait de réunir un nouveau concile en 1813... Les choses eussent été menées de manière que le pape eût demandé lui-même à se mettre à sa tête, et comme il était déjà à Fontainebleau, on lui aurait ainsi fait prendre possession de son palais archiépiscopal de Paris. Tout avait été préparé pour que le palais fût meublé avec plus de magnificence que les Tuileries même. Tout y devait être or, argent, ou tapisserie des Gobelins retraçant des événements tirés de l'histoire sainte ⁴... Le pape comprit parfaitement le piège. Cela n'avait pour but que de faire descendre le saint-siège en le faisant correspondre avec un ministre comme les autres évêques. Il se refusa d'adopter cet expédient qui empirait sa position; il fit fort bien. Dans l'état de splendeur où était le trône impérial, le pape ne pouvait rien faire rejaillir sur lui, tandis que l'étiquette du palais impérial, les communications di-

1. *Mémoires de Napoléon*, édition de 1830, p. 275.

2. *Ibid.*, p. 207.

3. *Ibid.*, p. 207.

4. *Ibid.*, note 4, p. 227.

rectes avec le souverain, distinguaient l'évêque de Rome et maintenaient sa splendeur et son rang ¹... »

Tandis que l'empereur dictait à Sainte-Hélène ces notes pleines d'orgueil, et savourait méchamment le plaisir d'énumérer les pièges qu'il avait tendus et les humiliations qu'il avait imposées au saint-père, que faisait Pie VII? Il pensait, lui aussi, à son ancien adversaire, mais dans quel autre esprit, on va le voir. Rentré en possession de ses États, non-seulement Pie VII était demeuré fidèle à l'affection jadis éprouvée pour Napoléon (qui ne lui en ferait honneur?), mais, resté toujours sous le charme, il gardait encore ses illusions sur les dispositions héroïques et, suivant lui, sincèrement chrétiennes du grand homme avec lequel il avait signé le concordat. Voici la lettre touchante et trop peu connue que l'ancien captif de Savone écrivait en 1817 au sujet du malheureux prisonnier de Sainte-Hélène :

... « La famille de Napoléon nous a fait connaître par le cardinal Fesch que le rocher de Sainte-Hélène est mortel, et que le pauvre exilé se voit dépérir à chaque minute. Nous avons appris cette nouvelle avec une peine infinie, et vous la partagerez sans aucun

1. *Mémoires de Napoléon*, édition de 1830, note 5, p. 240.

doute, car nous devons nous souvenir tous les deux qu'après Dieu, c'est à lui principalement qu'est dû le rétablissement de la religion dans ce grand royaume de France. La pieuse et courageuse initiative de 1801 nous a fait oublier et pardonner depuis longtemps les torts subséquents. Savone et Fontainebleau ne sont que des erreurs de l'esprit ou des égarements de l'ambition humaine. Le concordat fut un acte chrétiennement et héroïquement sauveur. La mère et la famille de Napoléon font appel à notre miséricorde et générosité; nous pensons qu'il est juste d'y répondre. Nous sommes certain d'entrer dans vos intentions en vous chargeant d'écrire de notre part aux souverains alliés et notamment au prince régent. C'est *votre cher et bon ami*, et nous entendons que vous lui demandiez d'adoucir les souffrances d'un pareil exil. Ce serait pour notre cœur une joie sans pareille que d'avoir contribué à diminuer les tortures de Napoléon. Il ne peut plus être un danger pour quelqu'un, nous désirerions qu'il ne fût un remords pour personne ¹. »

Est-ce une erreur de notre part? mais il nous

1. Lettre du pape au cardinal Consalvi, Castel-Gandolfo, 6 octobre 1817.

semble que les extraits des mémoires de Napoléon que nous venons de citer et la lettre de Pie VII que nous achevons de transcrire marquent d'un trait vif et saisissant le caractère de chacun d'eux. Du représentant de la puissance civile ou du chef de l'autorité spirituelle, auquel est en définitive demeuré l'avantage? Nos lecteurs sont, maintenant ou jamais, en état d'en décider, car nous n'avons plus d'autres pièces à leur fournir, et ces documents sont les derniers que nous ayons réussi à nous procurer pour expliquer la véritable nature des rapports qui ont existé entre les deux grands personnages historiques auxquels nous avons tâché d'emprunter, s'il en possède aucun, le principal intérêt de notre récit.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 9 juillet 1811.

Monseigneur,

Depuis mon dernier rapport il ne s'est présenté aucune circonstance, et le pape n'a rien témoigné qui méritât une mention spéciale; sa santé s'est rétablie peu à peu, et il est maintenant dans le même état où il était avant l'attaque d'hypocondrie qu'il a éprouvée; son esprit est parfaitement calme et ses idées se sont rassises; on ne lui remarque plus les inquiétudes qu'il témoignait; on l'a vu faire porter sous ses yeux ses habits pontificaux, comme s'il avait cru un moment qu'il en ferait bientôt usage.

Je l'ai vu aujourd'hui dans l'intention de connaître si le calme qu'il montre aurait ramené ses idées. J'ai profité, pour amener la conversation sur le sujet qui m'intéressait, de l'exposé de la situation de l'empire, et après lui avoir démontré combien elle était avantageuse, combien nous étions unis au dedans, tranquilles sur les relations extérieures et forts contre nos ennemis, enfin après lui avoir montré dans tout son jour toute la puissance morale de Sa Majesté impériale sur les peuples, je lui ai dit qu'elle s'était prononcée de nouveau d'une manière authentique et formelle sur la résolution de conserver

dans toute son intégrité le dépôt de la religion de ses pères ; que toute l'Europe était convaincue de cette vérité, qu'ainsi les consciences les plus timorées n'avaient aucune inquiétude, que tout le monde voyait clairement qu'il ne s'agissait avec lui que du temporel ; que la question totalement éclaircie par les déclarations les plus fortes était évidente pour tous, et que tous aussi (je ne pouvais le lui dissimuler) rejetaient sur lui l'éloignement d'un rapprochement nécessaire et réclamé par toutes les Églises avec une instance égale à leur attachement pour la religion ; que par là, sa position en devenait plus difficile s'il persistait dans son éloignement, parce que toute la responsabilité pesait sur lui ; que le concile marchait d'accord avec l'opinion générale et avec les désirs de Sa Majesté qui se montrait satisfaite du zèle et de la conduite de son clergé. Je lui ai demandé quel serait le jugement de l'histoire et de tout homme raisonnable dans une semblable lutte.

Tel est en substance ce que je lui ai dit, et voici ce que j'en ai obtenu : il voudrait un accommodement ; on pourrait combiner la nomination des évêques pour remédier à la viduité des églises ; il y avait toutefois dans les propositions de MM. les évêques qui sont venus conférer avec lui certaines choses qui ne pouvaient se concilier avec sa manière de voir et son repos ; au reste, le concile fera sans doute sa proposition ; *sur cela il se déterminera et prendra aussi ses décisions suivant que ses lumières les lui dicteront* ; mais on a vu des crises plus terribles pour l'Église du temps des ariens. Dans le concile de Milan, trois cents évêques prévariquèrent, tout s'arrangea ensuite moyennant la fermeté des papes et quelques concessions de leur part peu importantes en elles-mêmes.

C'est là, à peu près, la substance de tout ce qu'il m'a dit, et je lui ai trouvé, ce me semble, comme à l'ordinaire, la tête

remplie d'une mauvaise théologie et d'une histoire partielle et tout écrite pour les papes. Il paraît se placer maintenant entre le parti qu'il avait adopté avec MM. les évêques, et celui qu'il a embrassé depuis dans ses moments d'aliénation d'esprit et d'inquiétudes morales. En tout, on ne peut se dissimuler que son caractère et ses opinions versatiles ne peuvent lui laisser la faculté de se prononcer dans les circonstances politiques où il se trouve. Il ne compare pas les temps et les changements qu'ils entraînent; il ne répond rien à la raison aussi vraie que sublime développée par Sa Majesté, qui fit préférer aux premiers chefs de l'Église le séjour de Rome à celui de la terre sainte. Il ne dit autre chose sinon que ce fut la volonté de Dieu et se montre toujours éloigné du séjour de la capitale, ne désirant que retourner à Rome ou errer de ville en ville comme les apôtres des premiers âges. Tout annonce une faiblesse de vues trop au-dessous de sa position, pour qu'on puisse espérer une détermination fixe, irrévocable et adaptée à la grande époque où nous vivons. Telle est l'opinion dans laquelle je dois persévérer.

II.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 15 juillet 1811.

Monseigneur,

La situation d'esprit dans laquelle se trouve le pape ne varie pas sensiblement; sa santé paraît s'améliorer; hier et les jours précédents il s'est promené dans son jardin; il dit la messe chaque jour, comme il le faisait habituellement. Je lui ai pré-

senté mes devoirs ce matin ; il m'a d'abord entretenu de sa santé et de la cessation des convulsions, m'a-t-il dit, qui l'avaient affecté précédemment. La conversation est tombée insensiblement sur le sujet du concile, il m'a demandé si on en savait quelque chose.

Je lui ai dit que ses décisions paraîtraient, sans doute, toutes à la fois, et que, jusque-là, le public ne devait pas, ce me semble, s'en occuper; que rien ne paraissait dans les journaux. J'ai ajouté que le discours de Sa Majesté, à l'ouverture du Corps législatif, avait ouvert une voie dont je serais bien étonné que le saint-siège ne profitât pas un peu plus tôt ou un peu plus tard; qu'il était évidemment convenable que le chef de l'Église fût placé près du centre des affaires de la chrétienté; que ce n'était nullement un exemple inouï, puisque Rome avait été préférée au séjour même de la terre sainte dès l'origine de la foi. Il m'a répondu qu'il y avait eu d'autres causes bien plus puissantes et qui étaient relatées même par le pape Pie II (qui, lorsqu'il était *Silvius Piccolomini*, avait montré dans un concile des opinions défavorables au saint-siège, mais en était revenu depuis); et ces causes sont : que saint Pierre voulant fuir les persécutions quittait Rome, lorsque dans un oratoire Jésus-Christ lui apparut. Saint Pierre ayant demandé au Sauveur où il allait, il lui fut répondu : *Je vais à Rome pour y être crucifié de nouveau*. Vision qui démontra à saint Pierre que le siège de l'Église devait être placé à Rome, où il retourna. A la vérité les papes ont transporté leur résidence à Avignon, et sept ou huit d'entre eux y ont vécu, mais il en est résulté des schismes et des divisions. Les papes y avaient en outre un grand éclat extérieur et une dignité souveraine. Ils y excommuniaient même les souverains; alors il a cité les querelles des papes avec Frédéric II, qui avait fini cependant par céder à de

meilleurs conseils. Les mêmes disputes se renouvelèrent sous Conrad, son fils, contre lequel le ciel fut tellement irrité, qu'au moment où l'on inhumait son corps toute la voûte de l'église parut en feu.

Je n'ai pu soutenir plus longtemps des idées aussi extraordinaires; j'ai dit qu'il fallait, ce me semble, laisser les croisades et les chroniques apocryphes du XIII^e siècle pour s'en tenir à des choses plus réelles et plus adaptées au temps. Qu'il voyait lui-même ce que pouvaient des actes arbitraires, qu'ils n'étaient reconnus par personne dans ce siècle. Qu'en examinant bien la chose, il se convaincrat que ses successeurs, en pesant les intérêts de l'Église et leurs avantages, finiraient sans doute par fixer leur séjour à Paris. N'a-t-il pas pour preuve de cet avantage ce qui vient de se passer vers la Hollande? Un décret de Sa Majesté y a établi des autels catholiques, des évêques, y a relevé d'un trait de sa puissance la religion opprimée. Certes, il eût fallu bien du temps pour obtenir ce grand résultat avec le seul secours des missionnaires. En profitant, pour le bien de l'Église, des circonstances près du chef d'une nation prépondérante, le culte catholique serait bientôt toléré en Angleterre, en Suède et chez toutes les nations, puisque toutes ont des relations forcées avec l'Europe. Quel avantage pour l'Église, quelle gloire et quel mérite pour un pontife qui ne cesserait de veiller aux intérêts de la religion pendant que le souverain veillerait aux intérêts de l'empire en le secondant! Ne serait-ce pas un moyen que la Providence aurait choisi pour établir l'Église universelle, et faire triompher partout la foi? Qui peut donc l'armer contre une idée juste par elle-même et raisonnable? Comment au milieu de ces circonstances extraordinaires ne présume-t-il pas que la Providence l'appelle? Il m'a répondu qu'il sentirait certainement une vocation si cela était et qu'il

n'en avait pas. Que d'ailleurs je ne devais pas me tromper, et que, tout bien considéré, peut-être y avait-il de l'avantage pour la religion dans la contrainte et la persécution ; qu'il y avait alors moins de chrétiens, à la vérité, mais qu'ils étaient meilleurs et plus zélés. Je lui ai dit que, dans ce cas, la marche actuelle aurait pu tendre à ce but ; mais que, heureusement, le souverain n'embrassait que les vues générales qui tendent au bien, sans se laisser entraîner à aucune des passions qu'on voudrait lui inspirer.

Je l'ai ensuite quitté bien surpris de voir que c'était dans le XIII^e siècle, dans les temps des croisades et sur la foi des chroniques mensongères de cette époque, que le pape cherchait des exemples, des motifs de conduite et des appuis à sa manière de voir. Telle est cependant l'exacte vérité.

III.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE DES CULTES.

Savone, 23 août 1811.

Monseigneur,

Non-seulement les dispositions où était le pape ces jours passés se soutiennent, mais il me paraît certain qu'elles s'améliorent. Il est constant aussi qu'il désire entrevoir une issue aux affaires de l'Église. Aujourd'hui, après avoir montré de la gaieté dans une conversation assez longue, il est encore revenu sur le sujet du concile avec l'intention apparente d'apprendre quelque chose de moi.

Il souhaite, a-t-il dit, que les déterminations des Pères amènent une pacification ; mais l'affaire lui paraît si compli-

quée qu'il ne voit pas le parti qui peut y conduire. J'ai tâché d'appeler toute sa confiance sur les résolutions du clergé de l'empire. Il veut croire que tout y aura été bien combiné ; mais pour lui, comment décider des points aussi importants sans conseil ? D'ailleurs, a-t-il dit, un concile national ne peut changer les grandes bases de la discipline, *il aura dû se borner à traiter de la nomination des évêques, résolution qui peut être motivée dans des cas de nécessité : en effet, cette nomination a été sujette à beaucoup de variations suivant le temps. Le peuple la faisait dans les premiers siècles. Ce droit fut ensuite dévolu au clergé, le pape approuvait les élections. Sur mon observation que j'avais lu partout que dès le moment des élections l'évêque entraît en fonction, il ne l'a pas nié positivement ; mais il a repris que, dans beaucoup de cas, les papes avaient d'avance donné l'autorisation d'instituer immédiatement ; qu'au surplus, ce point de discipline avait varié avec les temps et même avec les princes, la preuve en est dans les concordats ; qu'il était donc susceptible de modifications.*

Il m'a fait entendre assez clairement que ce ne serait pas là le point principal de la difficulté ; qu'il en était autrement d'un séjour qu'on lui désignait, que son siège et son église ne pouvaient être qu'à Rome. Je n'ai pas discuté sur ce point, et j'ai tâché de fixer son opinion sur les idées raisonnables qu'il venait d'émettre. Je lui ai dit qu'il n'avait encore rien paru des résolutions des Pères du concile, mais qu'elles seraient connues sans doute à la fin de la session ; que je ne saurais trop l'engager à abandonner la défiance qu'il montrait pour une détermination qui viendrait de lui seul, et à terminer à la fois ses maux et ceux de l'Église ; qu'il n'y avait pas un bon esprit dans la catholicité qui ne pensât de la même manière, que je

pouvais aisément en juger par mes relations et le lui garantir avec sincérité.

Voilà donc le pape revenu aux opinions qu'il manifestait à MM. les évêques pour ce qui concerne les nominations des évêchés; mais après tant de fluctuations, il est indubitable qu'il faut à son esprit des soutiens, et on ne peut les trouver que dans un conseil qui, du moins, sentirait la nécessité de mettre fin à une opposition aussi nuisible aux intérêts du saint siège qu'inutile dans son but et dans ses résultats.

IV.

LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES, A L'EMPEREUR.

7 août 1811.

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté les lettres qui viennent de m'être adressées par les cardinaux Ruffo, Dugnami, Roverella et Bayane, par lesquelles ils font la demande de se rendre à Savone, en m'exprimant qu'il est dans leur sentiment que le pape doit approuver le décret rendu par le concile.

Le cardinal Bayane m'a dit confidentiellement qu'il ne croyait pas le cardinal Della-Porta propre à cette affaire. Il me l'a peint comme un homme tellement borné qu'il serait même très-difficile de lui faire entendre de quoi il s'agit, et s'il a, d'ailleurs, comme on doit le présumer, des préjugés, il pourrait nuire plutôt que servir à l'intérêt de l'Église et du pape.

Son Altesse le cardinal Fesch a dû écrire à Votre Majesté pour la supplier de recevoir le bureau du concile.

V.

LETTRE DE M BIGOT, MINISTRE DES CULTES, AUX
CARDINAUX DUGNAMI, ROVERELLA, RUFFO ET DE
BAYANE.

19 août 1841.

Messieurs, vous avez demandé à Sa Majesté la permission de vous rendre à Savone : Sa Majesté m'a donné l'ordre de vous communiquer les instructions données aux évêques, et de vous faire connaître que si vous êtes de l'opinion que le pape doive ainsi arranger les affaires dont il est mention dans ces instructions, elle autorise votre voyage à Savone, et que vous pouviez partir incontinent.

Je vous ai donné cette communication et vous m'avez protesté qu'il est dans votre sentiment que le saint-père doit, pour le bien de l'Église, accepter les arrangements dont il s'agit, et que vous ferez auprès de Sa Sainteté tout ce qui dépendra de vous pour l'y déterminer.

Sa Majesté désire qu'arrivés à Savone vous n'écriviez à qui que ce soit, et que vous ne soyez l'intermédiaire d'aucune affaire auprès du pape.

Si le pape adhère au décret du concile, vous pouvez rester à Savone pour lui servir de conseil dans les affaires ultérieures et les arrangements qui suivront. Si le pape refuse son approbation, vous reviendrez de suite à Paris.

VI.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 24 août 1811.

Monseigneur ,

Il paraît d'après diverses questions que fait de temps à autre le pape, soit à son médecin, soit aux gens de sa maison, qu'il commence à souhaiter vivement d'apprendre quelques nouvelles relativement aux affaires qui le concernent, et que sa position commence à lui peser dans l'incertitude où il se trouve. Ses gens ne peuvent le mettre au fait de ce qui se passe, ni des bruits qui circulent au dehors, parce qu'ils y sont totalement étrangers.

Je lui ai présenté ce matin mes devoirs, et je l'ai trouvé dans une situation d'esprit fort calme. Il a mis un moment la conversation sur le sujet du concile. Je lui ai dit qu'il n'y avait à cet égard rien de connu, qu'on voyait simplement par les journaux qu'il y avait des congrégations; mais que les résultats ne seraient sans doute publiés que lorsque tout serait terminé; que certainement il s'empresserait lui-même de secourir les résolutions du clergé de France pour la pacification et pour le bien de l'Église. Le pape m'a répondu d'une autre manière que je l'aurais pensé. Il m'a dit qu'il s'était habitué à se maintenir dans un état de tranquillité d'esprit qui le mettait à même d'attendre tout le temps qu'il faudrait. Ce n'est pas là ce qui résulte des discours de son médecin. Au reste, il paraît certain que dans ce moment on le trouverait fort calme,

et conséquemment à même d'écouter et de discuter sur ses intérêts. La conversation a été, par la suite, tout à fait indifférente et il a montré quelque gaieté, ce qui n'arrive que lorsque son esprit est parfaitement tranquille.

VII.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 30 août 1811.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous annoncer hier l'arrivée de Son Éminence le cardinal de Bayane et de M^{sr} Bertalozzi. J'avais le désir et j'ai facilement trouvé l'occasion de discourir longtemps avec eux. Il ne m'a pas été difficile de reconnaître immédiatement leurs bonnes intentions. M^{sr} le cardinal paraît d'autant plus prononcé, qu'il joint à la qualité de Français l'avantage d'avoir déconseillé, dans les temps, les mesures violentes auxquelles on portait la cour de Rome. Quant au deuxième, il se montre intimement convaincu que le bien de la religion exige que toute discussion soit terminée par l'adoption des délibérations du concile national, et on peut juger, par ses élans, qu'il ne cesse de prier pour que les choses aient une heureuse issue. M^{sr} le cardinal de Bayane a saisi habilement l'occasion pour faire prononcer l'opinion de cet excellent homme. Il lui a demandé s'il n'était pas vrai que la délibération pût être acceptée dans toute sa teneur, et il a répondu : *On le peut*. Ce raisonnement a été poussé plus loin, et il lui a demandé si, en pareil cas, ce que l'on pouvait n'était pas un devoir. Il a dit alors : *On peut et on le doit*. Voilà son opinion

Tous deux ont désiré voir le pape avant l'arrivée de leurs autres collègues, et j'ai pensé qu'il y avait de l'avantage à ce qu'ils se prononçassent devant lui, afin d'ajouter aux dispositions favorables qu'il a montrées dans ces derniers temps et que j'ai cherché à cultiver dans quelques visites. J'ai donc demandé au pape l'heure à laquelle il désirait les voir. Il a paru satisfait à leur arrivée, et a montré une gaieté qui annonce du calme. Ils ont été introduits à dix heures et demie et ont été bien accueillis.

M^{sr} le cardinal a parlé avec l'énergie d'une opinion franchement prononcée : il a été content des discours de M^{sr} Bertalozzi qui ont été dans le sens qu'il avait énoncé. Il a montré une émotion très-vive et a beaucoup pleuré. C'est peut-être le moyen le plus sûr d'agir sur l'esprit du pape. M^{sr} le cardinal a profité du moment où il l'a vu ému lui-même et lui a remis copie en français et en italien de l'acte du concile. Le pape ne s'est pas prononcé. Il a dit qu'il examinerait attentivement cet écrit. Ce n'était pas, au fait, le moment de s'expliquer

Toutefois je suis satisfait de cette visite. Ce n'est pas un résultat insignifiant que l'opinion de deux hommes de confiance se prononçant immédiatement et dans le moment où, étant isolés, leur avis a toute la force morale et ne peut être attribué à l'effet d'une délibération commune. M^{sr} Bertalozzi demande à voir le pape souvent : il doit le voir ce soir. Je suis sûr qu'il parlera dans le même sens. Il peut faire beaucoup ; son amitié date de vingt-cinq ans, ses visites ne peuvent qu'être utiles et consolantes. Je suis logé tout près du palais où il ne peut entrer sans passer par les appartements du gouverneur. J'aurai le moyen de lui faire parler par le médecin du pape. Je le cultiverai beaucoup pour lui fournir sans affectation tous les

moyens qui, d'après mes observations, agissent le plus sur l'esprit du pontife. En venant de lui, elles acquerront un grand poids. Le pape a dit ce matin au docteur Porta que, malgré l'envie qu'il avait de se montrer indifférent à tout ce que j'étais venu lui annoncer, il n'avait pu cacher sa vive satisfaction d'apprendre l'arrivée de son fidèle aumônier. Je me réjouis de l'avoir logé chez moi les premiers jours et d'avoir pu, par là, former une sorte de liaison qui me met à l'aise avec lui.

VIII.

LE CARDINAL DE BAYANE AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 30 août 1811.

Monsieur le comte,

Votre Excellence veut bien permettre que j'aie l'honneur de lui écrire, je ne dois pas abuser de la permission ; mais je ne puis m'empêcher d'en profiter.

Arrivé ici hier pour dîner avec M^{sr} Bertalozzi, aumônier du pape, et on peut dire son ami depuis vingt ans, en qui il a beaucoup de confiance, nous avons vu Sa Sainteté ce matin. Je lui ai remis une copie du décret du concile qu'il a désirée ; mais comme copie, et en observant que les députés du concile pourraient seuls lui présenter le décret dans les formes, et M^{sr} Bertalozzi lui a aussi remis copie de la traduction du même décret faite en italien.

J'ai dit à Sa Sainteté tout ce qui me paraissait de plus propre pour la décider à approuver ce décret. M^{sr} Bertalozzi lui a aussi fort bien parlé en pleurant, par émotion, que le pape a partagée, sans pourtant pleurer aussi, et je n'en étais pas exempt

moi-même. Ce qu'il a dit fera beaucoup plus d'effet que ce que j'ai pu ou pourrai dire ; aussi sommes-nous convenus qu'il retournerait seul, ce soir, chez le pape pour parler encore avec plus d'effusion, et j'espère que la députation du concile achèvera de déterminer le saint-père, car d'ici là il est tout simple qu'il ne se prononce pas.

En attendant les autres cardinaux et les députés du concile, nous sommes logés chez M. le préfet, qui a pour nous des attentions infinies ; nous sommes ravis de sa magnificence et charmés de sa politesse. Sans doute, monsieur le comte, que je vous dois des remerciements d'un accueil si gracieux.

Je prie, etc.

IX.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE DES CULTES.

Savone, 1^{er} septembre 1811.

Monseigneur,

Leurs Éminences les cardinaux Dugnami et Ruffo ont vu le pape hier matin, ils ont été accompagnés de M^{sr} le cardinal de Bayane. Il paraît que le pontife les a bien accueillis, qu'il est même convenu de ce qu'il avait accordé aux anciens évêques, mais en y mettant des restrictions qu'il n'a pas indiquées spécialement. Il a ajouté qu'il avait réfléchi à l'acte du concile et qu'il ne pouvait rien décider parce qu'il n'était pas libre, qu'il était prisonnier, etc., etc. MM^{sr}s Dugnami et Ruffo paraissaient avoir admis dans leur esprit cette difficulté, qui n'est autre chose qu'un incident. Qu'est-ce, en effet, que le pape entend

par sa liberté, après s'être tenu dans sa maison pendant un an et demi, pressé inutilement chaque jour d'en sortir, sachant qu'il le pouvait et que tous ceux qui désiraient le voir pouvaient approcher de son palais? Je doute qu'il attache un sens bien précis à ce mot, et s'il le fait, c'est le retour à Rome, le rappel des cardinaux, la restitution de la daterie et de la pénitencerie dont il veut parler, choses évidemment absurdes dans les circonstances.

Les deux cardinaux m'ont donc parlé de leur désir de voir le pape libre. Je leur ai fait valoir avec prudence une partie de ces considérations et prouvé que, dans le fait, le pape l'était s'il voulait l'être, mais qu'il semblait se réserver par là le droit de se plaindre, que son palais n'avait d'autre apparence que celle qui environne toujours l'habitation du prince, que les gardes qu'ils y voient n'étaient pas là comme force, puisqu'elle était fort inutile sous un gouvernement aussi ferme que celui de Sa Majesté. Ces raisons ont facilement convaincu le cardinal Ruffo, mais le cardinal Dugnami ne me paraît pas propre à se rendre si vite, et il serait prêt à perdre cent fois la trace pour s'attacher à des incidents. Il est loin d'avoir le tact et la perspicacité du cardinal de Bayane ainsi que le caractère prononcé du cardinal Ruffo. Ce soir, encore, il est revenu à la charge, et alors je lui ai démontré clairement que ce n'était pas là la question; qu'il s'agissait d'une adhésion à un acte, qu'avant tout il paraissait convenable qu'on se prononçât à cet égard, que le pape avait un conseil et pouvait se former une opinion tout aussi bien où il se trouvait que dans le palais même du Vatican, que c'était aux membres de ce conseil à éloigner des incidents qui pourraient être considérés comme des chicanes, et tendraient à tout gêner. J'ai dû employer ce terme, quoique fort, dans cette occasion. Il avait parlé, le matin, de faire une

demande relativement à la liberté du pape ; je l'en ai fait détourner par le cardinal de Bayane, persuadé qu'il vaut beaucoup mieux, en pareil cas, que le gouvernement donne spontanément. Une demande incidente accordée en entraînerait beaucoup d'autres, avec des gens accoutumés à tourner cent fois autour de l'objet avant de l'attaquer. Cependant je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on permît au pape de sortir et de donner des bénédictions, si cela devait trancher le nœud ; nous sommes assez maîtres de cette population pour que cette faveur puisse être accordée et retirée sans inconvénient ; mais il faut qu'elle vienne d'un mouvement spontané du gouvernement, crainte des demandes qui se multiplieraient bientôt dans un conseil nombreux.

Le cardinal Ruffo a bien vite abandonné l'idée du matin, il a senti le but où tendait cet incident ; mais il voit une difficulté plus grande dans le fond même de la question, qui lui ôte en partie l'espoir du succès. Il croit que le pape remarquera qu'en instituant les évêques des États romains comme faisant partie intégrante de l'empire, il se reconnaît légitimement privé de ses États, conditions que Sa Majesté n'a pas même cru devoir exiger. Il m'a parlé avec confiance. Je lui ai observé que rentrer dans la condition des anciens évêques de Rome qui ont été célèbres par leur piété, leurs vertus, leur succès pour l'agrandissement de l'Église, ce serait pour le pape le meilleur parti ; mais puisqu'on ne traite pas malheureusement d'après des bases si justes et si utiles à tous, qui pourra croire que Sa Majesté exige une renonciation formelle, par cela seul qu'il ne veut pas de diversité dans l'administration religieuse de son empire ? Combien de traités offrent de cas semblables ? Si la délicatesse de Sa Majesté le détourne de demander une condition pénible pour le pape, pourquoi ce dernier, par réci-

procité, n'éviterait-il pas d'aller chercher des difficultés indirectes et plutôt sophistiques que réelles? Mais, a-t-il dit, le serment sur la conservation des États de l'Église était si fort, si étendu, fut prononcé avec tant d'abandon et de conviction, qu'il craint que la conscience ne le détourne de toute composition à cet égard. Quel est ce serment? ai-je répondu. Celui d'un religieux qui se laisse brûler dans son couvent pour conserver son vœu de clôture. Si le pape l'a prêté avec l'extension dont on vient de parler, est-il une religion où l'on ne puisse être relevé d'une promesse imprudente qui doit entraîner de gros maux? Le cardinal Ruffo ne cède pas aisément sur des sujets qui prêtent à la discussion. Mais il est bon de connaître le fond de son opinion pour la conduite de l'affaire. Il est persuadé qu'avec une modification légère sur ce point, tout le reste serait adopté.

La députation de MM^{grs} les évêques donnera, je l'espère, une seule direction aux pourparlers; c'est elle qui doit porter les grands coups, car si on en excepte M^{gr} de Bayane, je ne vois pas que les autres aient suffisamment de force et même de crédit pour décider le pape. M^{gr} Bertalozzi pourra alors être employé utilement; il est bon qu'il se soit déjà prononcé; il peut faire beaucoup par les prières et les larmes. Le médecin du pape le verra et je le cultiverai aussi beaucoup. Je parlerai peu au pape, à moins qu'il ne soit nécessaire que j'y paraisse pour parler avec franchise et énergie. M^{gr} le cardinal Doria vient d'arriver; il n'était pas annoncé, mais il a montré une lettre du cardinal Fesch qui lui dit que l'intention de Sa Majesté est qu'après avoir écrit une lettre ainsi que les autres cardinaux, il se rende à Savone. Il a donc vu le pape avec les autres cardinaux ce matin.

M^{gr} l'archevêque de Malines est arrivé hier au soir. Son opi-

nion est entièrement prononcée. M^{sr} le patriarche de Venise est venu ce matin, on attend dans la journée MM^{sr}s de Tours, de Nantes et de Trèves.

Daignez agréer, etc., etc.

X.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE DES CULTES.

Savone, 2 septembre 1811.

Monseigneur,

Il n'a pas été question, hier, pendant la visite des cardinaux, des incidents de la veille, et je pense que ce que j'ai dit à M^{sr} Dugnami le détournera de laisser naître de semblables objections. M^{sr} de Bayane en est sorti avec quelques espérances ; nous en avons beaucoup parlé. Il a de la confiance et de l'amitié pour moi. Il ira voir le pape seul. *Je m'arrangerai avec M. le gouverneur, qui est plein d'intelligence, de manière à ce qu'il puisse être introduit quand il le faudra. Il serait convenable que ceux qui sont incertains ne parussent point seuls, et il est possible qu'on puisse le faire sans affectation.*

M^{sr} le cardinal Ruffo paraît s'accommoder de ma maison ; j'ai toujours pour lui des militaires et des ingénieurs, qu'il préfère, pour la conversation, aux théologiens. Je crois qu'il parlera franchement et avec énergie, car il désire la signature et l'adhésion du pape.

M^{sr} Doria a été accueilli *plus froidement* que les autres chez le pape. Ce sera à la députation à tirer parti de lui et de M^{sr} Dugnami. *Elle compte leur parler ferme et me faire*

parler également au besoin. Le premier passe dans le pays pour être faible et entortillé.

On agit dans ce moment auprès de M^{sr} Bertalozzi. Ce digne homme, depuis qu'il est ici, n'a dit autre chose sinon : *Speriamo, Dio ajudara*, et puis : *Ubbidienza al governo* ; on n'en tire rien de plus. *Nous lui envoyons le docteur Porta et quelques gens du pape.* Le premier lui dit qu'il est retenu depuis deux ans, il le prie de le délivrer et l'assure qu'il le peut. Il lui a répondu : *Ho speranza ; preggiamo Dio.* Paroles insignifiantes dans sa bouche, suivant M. Porta. On remarque, au reste, que sa présence *fait beaucoup d'impression sur le pape.* Il est très-gai, montre de l'espérance et ne dit plus, comme au moment de la première visite des évêques, qu'on lui demande des choses impossibles. Il prend la nuit, en veillant, quelques notes sur les doutes qui naissent dans son esprit. Il paraît qu'il les résout le soir avec son aumônier, qui est aussi son théologien de confiance. Il paraît en tout qu'il cherche des moyens de résoudre toutes les difficultés que lui fait sa conscience.

M^{sr} l'archevêque de Tours, MM^{grs} les évêques de Nantes, de Trèves, de Plaisance, sont arrivés hier au soir en bonne santé. M^{sr} l'évêque de Nantes approuve fort la manière dont les choses ont été disposées, il regarde comme heureux qu'on ait fait prononcer d'abord isolément M^{sr} de Bayane et M^{sr} Bertalozzi. On ne demande pas audience pour aujourd'hui. On attend encore dans le jour M^{sr} l'évêque d'Évreux et l'archevêque de Paris ; mais on se rassemblera pour discuter sur les moyens qu'il convient d'employer pour déterminer le pape et ne produire qu'une seule et unique impression qui puisse atteindre le but par la concentration des efforts.

P. S. — Son Éminence M^{sr} Roverella est arrivé. Je lui ai

rendu mes devoirs; nous avons parlé quelque temps; il désire, a-t-il dit, que l'acte soit adopté; il le croit nécessaire; mais il prévoit bien des difficultés; il veut chercher les moyens de les résoudre; *il faut les attaquer indirectement*; il aurait souhaité un plus grand nombre de cardinaux. Je lui ai observé que ce qu'on ne pouvait résoudre avec l'avis de cinq personnes éclairées me semblait bien plus difficile à décider sur les conseils d'un plus grand nombre, et lui ai dit qu'on comptait surtout sur lui, et que le pape parlait souvent de sa personne. Je l'ai laissé satisfait. Il avait déjà envoyé chercher Bertalozzi et a fait immédiatement une visite aux autres cardinaux.

XI.

LE COMMANDANT LAGORSE AU MINISTRE DES CULTES.

Savone, 3 septembre 1811.

Monseigneur,

La députation du concile de Paris, que vous m'annoncez par votre lettre du 19 août; est arrivée à Savone et a obtenu aujourd'hui une première audience du pape. Elle avait été précédée en cette ville par Leurs Éminences les cardinaux Dugnami, Roverella, Ruffo, Bayane, Joseph Doria et par M^{sr} Bertalozzi, archevêque *in partibus* d'Édesse. Le cardinal Joseph Doria ne m'avait pas été annoncé par Votre Excellence. Une lettre du cardinal Fesch dont il était porteur et la parole qu'il a donnée d'avoir écrit à l'empereur dans le sens qui lui avait été indiqué ont paru à ses collègues un double titre pour partager le libre accès qu'ils ont auprès du pape. J'aurais désiré un ordre positif de Votre Excellence; mais comme votre lettre me prescrit de me confor-

mer à ce que feront tous ces messieurs, j'ai cru devoir déférer de bonne grâce au désir qu'ils m'ont exprimé.

Je mettrai tous mes soins, monseigneur, à bien exécuter vos ordres, et je ferai mon possible pour que la députation, en vous rendant compte de sa mission, se loue de mon zèle et de mes procédés.

J'ai, etc., etc.

XII.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE DES CULTES.

Savone, 3 septembre 1861.

Je puis enfin avoir l'honneur de mander à Votre Excellence, non-seulement l'heureuse arrivée des évêques de Trèves, de Nantes et de moi, qui a eu lieu dimanche dernier, mais celle des deux derniers députés qui nous manquaient, l'archevêque de Pavie et l'évêque d'Évreux, qui sont arrivés cette nuit entre deux et trois heures. Ainsi la députation est complète. Les cardinaux le sont aussi et au nombre de cinq, celui de la Roverella étant arrivé hier matin. Le bon évêque d'Évreux, qui repose encore à ce moment, est peut-être celui qui a le mieux soutenu la fatigue du voyage, après moi s'entend, et après l'archevêque de Malines et aussi le patriarche de Venise. L'évêque de Nantes paraissait écrasé avant-hier; aujourd'hui, il est à peu près sur son courant. Nous avons eu des chaleurs excessives. Depuis Alexandrie, et surtout depuis Gênes, les chevaux nous ont manqué, d'abord parce que les postes sont médiocrement fournies, et surtout parce que Alexandrie étant le rendez-vous commun de ceux qui ont pris la route du Sim-

plon, et de ceux qui ont choisi celle du Mont-Cenis, l'arrivée de tant de voitures de cardinaux et de tant de voitures d'évêques, au même moment et sur le même point, a dû former un imbroglio dont il était difficile de se tirer. Heureusement je puis dire avec la mouche du coche : « J'ai tant fait que nos gens sont enfin dans la plaine, ou plutôt à Savone. »

Ce matin nous avons été reçus par le pape en grand *in fiocchi*. Nous lui avons remis la lettre du concile et celle du cardinal Fesch, ainsi que le décret en cinq articles, signé par les quatre-vingt-quatre évêques ou cardinaux, avec une expédition authentique en latin. Le pape nous a reçus avec une grande affabilité. Sa santé paraît très-bonne. Il avait un air d'ouverture et de gaieté qui nous a paru de bon augure. Mais il n'a pas été question de l'affaire, ayant remis à un autre moment la lecture des pièces. Il s'est contenté de nous dire qu'il la regardait (car il a eu par les cardinaux connaissance du décret) comme d'une grande importance pour le bien et la paix de l'Église, un peu compliquée et digne de la plus sérieuse attention. Tout cela d'un ton et avec un air de bonté qui ne présagent rien que de bon. Il a ouvert un autre sujet de conversation, presque toujours en italien, et qui n'a roulé que sur les personnes de sa connaissance plus particulière; et enfin il nous a protesté qu'il nous recevrait avec plaisir tant ensemble que séparément, toutes les fois que nous le désirerions. C'est ce qui pouvait arriver de mieux, car une discussion entre neuf personnes est nécessairement vague et souvent peu fructueuse, au lieu que huit personnes disant séparément la même chose à une seule et sous des formes toujours convenables, mais un peu diverses, la conviction en devient plus aisée.

Nous avons lieu d'espérer que tel sera le résultat.

Néanmoins nous avons appris par le récit de plusieurs car-

dinaux, même par les réponses vagues, discrètes et moins lumineuses, quoique toujours annonçant l'espérance, de M^{gr} Bertalozzi, que Sa Sainteté, qui d'abord avait vu le décret d'assez bon œil, parce qu'il ne croyait pas que le deuxième article englobât l'universalité des évêchés de l'empire sans exception, avait un peu changé de ton lorsqu'il a su que, *conformément aux concordats*, se rapportait au système français, par lequel les concordats s'étendent à tous les évêchés nés et à naître, quelque augmentation qu'ait subie ou que puisse subir le territoire de l'empire. Ce qui tient le plus au cœur du pape, autant que j'ai pu le juger par les causeries avec les cardinaux, c'est que, d'un côté, l'empereur a dit ne vouloir pas l'obliger à reconnaître la spoliation de la souveraineté de Rome, tandis que, de l'autre, il veut que, d'après le décret et en l'acceptant, le pape reconnaisse que la nomination des évêques romains lui appartient, comme empereur, à raison de cette même souveraineté. Voilà, comme je l'avais prévu, le nœud de la grande difficulté, de la seule, à ce que je crois, qui nous reste à résoudre.

Toute la députation est logée à la Préfecture. Le cardinal de Bayane, qui avait d'abord été installé dans mon ancien appartement, qui est celui de M^{me} de Chabrol, a voulu absolument le quitter l'avant-veille de notre arrivée, malgré les instances du préfet qui promettait de tout arranger pour que nous fussions à merveille.

Il s'est réuni aux cardinaux Dugnami et Ruffo dans une même maison. Le cardinal La Roverella n'est pas fort loin d'eux. Le cardinal Doria s'est logé assez loin, dans un hôtel appartenant à quelqu'un de sa famille. L'archevêque d'Édesse, M^{gr} Bertalozzi, est tout à fait à portée du palais de l'évêché, où est le pape.

Nous l'avons échappé belle en traversant le Mont-Cenis. Peu d'heures après notre passage, un éboulement de rochers, près d'une route creusée dans le roc sous laquelle on passe, a écrasé un homme, blessé dangereusement un autre qui était avec lui, et il n'y a qu'un troisième qui s'en soit tiré sain et sauf. C'est une triste aventure.

XIII.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 4 septembre 1811.

Monseigneur,

Je vois avec satisfaction que l'opinion unanime de MM^{grs} les cardinaux se manifeste d'une manière prononcée. Il est bien reconnu aujourd'hui qu'on cherchera à éviter toute espèce d'incident, pour attaquer le fond même de la négociation, et que tout conspirera à décider le pape à un acte nécessaire autant que convenable à sa situation personnelle. J'ai trouvé de bonnes dispositions chez M^{gr} le cardinal Roverella ; on m'assure qu'il s'est exprimé dans un sens convenable et clairement auprès du pape.

Ce matin j'ai dû me présenter au palais afin de demander l'admission de M^{gr} l'évêque d'Évreux, qui n'avait pu paraître hier à cause des fatigues du voyage. Il était d'ailleurs convenable de connaître les dispositions du pape après la première entrevue et la lecture des pièces officielles qui lui ont été remises. Il m'a paru qu'il s'était agité un peu, car il n'a pas dormi, et je lui ai trouvé un air moins gai que de coutume, quoique calme. Il est entré de suite en matière avec moi et m'a remis

sur les idées que je lui avais développées dans ma visite précédente. Il m'a montré le désir de terminer, mais une conscience encore ombrageuse. Il m'a dit que j'avais été témoin de ses agitations après la première visite des évêques, qu'il devait bien s'éclairer afin de dissiper ses doutes avant de conclure. Il m'a ajouté qu'on voyait la preuve de ses intentions dans les entrevues fréquentes qu'il voulait avoir avec la députation.

J'ai vu clairement qu'il désirait qu'on lui donnât toutes les raisons qui peuvent le déterminer. J'ai donné toutes celles qui se sont présentées à mon esprit, et j'ai fini par lui dire : qu'il n'y avait personne dans son conseil qui ne dit hautement qu'on n'exigeait rien de lui qu'il ne pût faire; qu'il ne s'agissait plus maintenant que de savoir si, le pouvant, il le devait, principe sur lequel je ne l'avais jamais vu indécis. Alors il m'a dit que les cardinaux qui lui avaient *été envoyés étaient sans doute prévenus et choisis. Je lui ai dit qu'ils étaient les amis les plus chauds et les plus éclairés.* Lui-même est entré dans le détail des moyens de chacun d'eux et de la confiance qu'il leur accorde. Il en est résulté clairement que M^{sr} de Bayane est celui qui a le plus de pouvoir sur son esprit; mais, a-t-il dit, son opinion a toujours été contraire. J'ai observé qu'elle a toujours été justifiée par l'événement, et que celle qu'il lui apportait le serait encore. En tout, le pape m'a montré de bonnes dispositions; on voit qu'il veut obtenir des raisons et peser les avis de tous, afin de résoudre ses doutes. *Nous savons par son médecin qu'il souhaite que les cardinaux lui parlent d'une manière plus ouverte et avec plus d'abandon. Nous profitons de cette circonstance pour encourager ceux qui sont portés à trop de retenue.*

J'aurai aujourd'hui chez moi M^{sr} le cardinal Doria. Je ferai en sorte de lui convenir, et je m'occupe de l'expédition de

quelques affaires qui l'intéressent dans ce département. Au point où en sont les choses, la bonne humeur même des conseillers peut être utile.

XIV.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 5 septembre 1811.

Je n'ai pas à mander à Votre Excellence beaucoup de choses aujourd'hui plus qu'hier, et hier je n'avais à peu près rien qui fût digne de lui être récité. Le pape ayant ajourné une nouvelle réception de la députation du concile d'une manière presque indéfinie, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il eût pris connaissance des papiers que nous lui avons remis, réfléchi et consulté sur leur contenu, nous avons profité hier et aujourd'hui de la permission qu'il nous avait donnée de nous présenter individuellement. Hier j'y allai avec l'évêque d'Évreux, sous prétexte de le lui présenter, attendu qu'il n'avait pas pu être de la réception du mardi. Toujours même bonté affectueuse et un air de sérénité accompagné d'une gaieté modérée qui m'a fait plaisir, vu la nature des pensées qui ont dû l'occuper pendant les vingt-quatre heures précédentes. Il ne s'est pas ouvert d'une manière particulière, se bornant à exprimer le désir que les principes lui permissent d'accepter le décret, en laissant toutefois entrevoir qu'il en serait ainsi. Il nous a exprimé le contentement qu'il avait de la lettre du concile, qui a été rédigée, comme ne l'ignore pas Votre Excellence, par M^{sr} l'évêque de Trèves.

Il a laissé voir au cardinal de Bayane la même satisfaction

sur cette lettre et aussi sur celle de M^{sr} le cardinal Fesch. J'ai prié le pape de recevoir la députation aujourd'hui jeudi ou, au plus tard, demain. Il a choisi demain, et j'espère, que cette deuxième entrevue ne sera pas plus longtemps reculée, car c'est là que nous commencerons à voir en quoi consistent les difficultés, si tant est qu'il y en ait. Si elles n'attaquent pas le fond de l'acceptation ou confirmation du décret, je me flatte que nous en viendrons aisément à bout; mais nous n'avons pas cru devoir aller au-devant de ce qui n'est relatif qu'à la forme, quoique nous ayons bien présent le contenu de nos instructions à ce sujet. Nos soirées d'avant-hier et hier ont été particulièrement employées à conférer avec les cardinaux et avec l'archevêque d'Édesse, M^{sr} Bertalozzi, ce dernier, plus réservé que les autres, étant bien plus avant dans la confiance du pape, qu'il voit matin et soir. Le pape ne le consulte pas précisément comme un grand théologien, mais toutes les raisons tirées du sentiment du bien et de la paix de l'Église, de la nécessité de gouverner l'Église et de plaire à Sa Majesté, comme de celle d'être d'accord avec tant d'évêques, enfin d'éviter des schismes ou demi-schismes, sont parfaitement saisies par ce bon archevêque et par lui présentées à Sa Sainteté.

Parmi les cardinaux, le cardinal de Bayane est celui en qui le pape a le plus de confiance, soit sous le rapport de la capacité, soit sous celui de la franchise et de la vérité. Il a dans l'esprit du pape une réputation théologique, et, en effet, il a infiniment d'instruction, avec des formes aimables et engageantes. Le pape se souvient de plus qu'il a employé ce cardinal dans des opérations épineuses, où il ne partageait pas les sentiments qu'on le chargeait de faire valoir et où néanmoins il a suivi religieusement ses instructions, tout en représentant les inconvénients et dangers. Comme les résultats ont justifié les

façons de penser du cardinal, on ne l'a pas oublié et on n'est que plus disposé à prendre confiance en lui. Celui-là, nous n'avons pas besoin de le catéchiser. Il est à nous. Il pense juste, il connaît le terrain de Paris et celui de Savone. Il sera très-utile.

Nous sommes contents des autres cardinaux et nous les travaillons, au surplus, autant qu'il est possible. L'archevêque de Malines ne s'y oublie pas et nous ne lui voudrions qu'un peu plus de moelleux dans les formes oratoires. Les évêques de Nantes et de Trèves sortent de chez le pape et de chez le capitaine commandant et de chez l'archevêque d'Édesse. Le pape ne leur a rien dit de particulier. Ils l'ont vu balancer si l'audience de la députation serait pour demain ou pour après-demain. Là-dessus ils sont remontés chez M^{sr} Bertalozzi pour lui remonter que le plus tôt sera le mieux; qu'avec l'empereur on ne gagne rien par le dilatoire; que plus les choses se feront promptement et de bonne grâce, plus elles pronostiqueront un avenir favorable; qu'il importait d'inculquer ces idées au pape. Celui-ci est entré sans peine dans ces raisons et a promis de les faire valoir ce soir de son mieux.

Le préfet continue à faire merveille, non-seulement avec nous qu'il reçoit d'une manière charmante, mais avec le pape chaque fois qu'il le voit. Il ne se mêle pas de faire le docteur, mais il lui dit des choses si raisonnables, si bien adaptées à sa position et toutefois si fortes malgré la douceur et le moelleux qui le caractérisent, que, chaque fois qu'il revient d'auprès le pape, il le laisse plus affermi dans ses dispositions à la conciliation.

Enfin nous avons beaucoup d'espoir du succès et Votre Excellence peut être bien convaincue que nous ne négligerons rien pour l'assurer.

Je la prie d'agréer, etc., etc.

XV.

LE CARDINAL DE BAYANE AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, le 5 septembre 1811.

Monsieur le comte,

Les instructions que j'avais de Votre Excellence étant de faire mon possible pour engager le pape à confirmer le décret du concile, je ne lui parlai pas dans ma première audience, dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, de l'extension de ce décret à tous les évêchés de l'empire et du royaume d'Italie ; il pouvait se faire qu'il consentît à le confirmer, comme lors de la première députation, sans être arrêté par les conséquences. Dans les audiences subséquentes, où il y avait d'autres cardinaux arrivés après moi, nous le trouvâmes occupé de cette extension et devenu moins facile ; mes espérances néanmoins se soutiennent et j'ai toute confiance dans le zèle et l'habileté des députés du concile, ainsi que dans les dispositions de mes collègues ; car pour moi ma surdité me rend nul dans les audiences où je ne suis pas seul.

Je crois entrevoir, monsieur le comte, qu'après la confirmation du décret, mes collègues feraient leurs efforts pour persuader au saint-père de demander la permission de retourner à Rome, moyennant la renonciation au pouvoir temporel. *Ils ne croient plus être au monde s'ils sont hors des murs de Rome, et le pape, qui a aussi sa bonne part de ce sentiment, pourra bien se prêter à leurs instances et faire tout ce que voudra l'empereur pour revoir « la cara Roma. »*

Je voudrais bien que Sa Sainteté ne se bornât pas à confirmer le décret et qu'elle s'unît enfin avec confiance et abandon aux vues de l'empereur qui, certainement, ne voudra jamais détruire ni la religion qui est la sienne et qu'il a rétablie, ni la bonne harmonie entre l'empire et le sacerdoce, dont sa sagesse connaît l'importance. C'est cette confiance que je désire, et que, depuis cinq ans, j'ai tâché de persuader dans toutes les occasions que j'ai eues. Il est tard pour y revenir, mais il vaudrait bien mieux tard que jamais. J'y fais ce que je puis, mais ce que peut faire un sourd est bien peu de chose.

XVI.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 6 septembre 1811.

Monseigneur,

La journée d'hier n'a donné aucune notion qui pût faire la base d'un rapport. J'ai pu seulement remarquer la continuation du même accord et de l'ensemble parfait qui peut si puissamment contribuer au succès de la négociation. Le matin, deux cardinaux, parmi lesquels M^{sr} Dugnami, furent introduits chez le pape et discutèrent avec lui sur les points qui embarrassent son esprit et sa conscience. C'était ce matin que la réponse devait être donnée à la députation. Elle devait être introduite à onze heures. Les cardinaux l'ont précédée et ont parlé au pape environ cinq quarts d'heure. Le pape a successivement exposé toutes ses difficultés, qu'on tâchait d'aplanir au moment et à mesure que chacune d'elles l'était; il se montrait soulagé. L'heure étant assignée aux évêques, il n'a pas

perdu un seul instant en discussion étrangère au fond de l'affaire, et, ce qui doit donner lieu à espérer beaucoup, c'est qu'après que toutes ses objections ont été résolues, il a montré la joie d'un enfant qui se trouve délivré d'un grand chagrin et a paru sortir de ses irrésolutions. Le cardinal Roverella a bien soutenu l'idée que je m'étais faite de lui en le voyant, et a maintenu son ascendant et a tranché, comme un homme accoutumé à soumettre des décisions à l'approbation de son chef. Le cardinal Dugnami a également très-bien parlé et a entièrement satisfait M^{sr} de Bayane. Les autres ont tous marché dans le même sens. Il paraît seulement que le pape prendra quelque temps pour terminer. Il est accoutumé à toutes les lenteurs de la cour de Rome, et je vois que l'avis de beaucoup de personnes est de ne pas trop le presser sur ce point, afin de lui laisser l'idée qu'il a agi avec maturité. C'est une forme qu'il peut vouloir conserver; il sera bientôt facile de voir si elle est applicable aux circonstances.

MM^{rs} les évêques sont dans ce moment chez le pape, et vous connaîtrez par eux le résultat de leur conférence. J'ai cru toutefois devoir vous faire connaître ce qui est parvenu jusqu'ici à ma connaissance. Je n'y ai vu aucun inconvénient, ces détails étant pour vous seul, ainsi que ceux dont je vous ai entretenu précédemment.

P. S. — Le pape, après le départ de la députation, a fait appeler M^{sr} Bertalozzi qui continue à donner de bonnes espérances de succès.

XVII.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 6 septembre 1811.

Le pape a reçu la députation un peu tard, ayant commencé par réunir les cinq cardinaux avec l'archevêque d'Édesse. Ce n'est qu'après leur sortie d'avec le pape que nous avons été introduits. Il paraît, par un court entretien qu'a eu le commandant avec l'archevêque d'Édesse, que l'avis des cardinaux a été extrêmement favorable pour conclure au gré de l'empereur et au nôtre. La réception du pape nous l'a encore mieux prouvé, et toutefois nous ne savons pas encore bien à quoi nous en tenir. Quant au fond, tout paraît d'accord, c'est-à-dire que le pape nous a dit qu'il agréait ou approuvait la substance des articles du décret. Il se propose de donner, à cet effet, un bref et de nous le communiquer d'avance, pour que nous puissions faire, s'il y a lieu, des observations dans la forme. Nous avons insisté sur une confirmation pure et simple; à quoi il a répliqué qu'on tâcherait *d'ajuster ça pour le mieux*. Ses explications n'ont pas été claires et développées, et quand nous avons cherché à provoquer plus de développement, il nous a renvoyé au moment où nous ferions nos observations sur le projet de bref. Il n'eût pas été convenable d'insister sur la révélation immédiate des objections que nous suggérera peut-être la communication du bref, puisque le pape nous y renvoyait comme à une époque très-prochaine.

Un quart d'heure après avoir quitté le pape, j'ai eu une en-

trevue avec l'archevêque d'Édesse, et je lui ai fait sentir, d'une part, la nécessité ou au moins la convenance de ne pas perdre de temps, vu que, cette première affaire arrangée, les autres prendraient sur-le-champ une bonne tournure, et d'autre part, sans parler encore de nos instructions précises et par écrit, je lui ai dit que le bref ne devait pas admettre de réserves, ou tendre à faire oublier, méconnaître et même passer sous silence l'autorité du concile, ce qui ne s'accorderait ni avec la dignité de l'empereur qui l'avait convoqué, ni avec les intentions du concile lui-même. Il a senti tout cela et a promis de le faire sentir au pape et aux cardinaux. Ce soir nous les verrons à ce sujet.

XVIII.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE
DES CULTES.

8 septembre 1811.

J'eus l'honneur d'écrire avant-hier à Votre Excellence, et depuis ce moment-là il ne s'est rien passé de nouveau, du moins qui mérite de lui être mandé. Tout se réduit à ce que nous avons pu recueillir en causant avec l'archevêque d'Édesse, ou avec les cardinaux.

Le cardinal de Bayane nous dit le soir, que le matin tous les cardinaux et l'archevêque d'Édesse, réunis chez le pape avant nous, avaient fort bien parlé, et de manière à déterminer la conscience du pape. Ils ont détruit l'une après l'autre les diverses difficultés petites ou grandes qui se présentaient à lui, et à mesure qu'on en résolvait une, son visage paraissait se dérider, si bien que sa physionomie, un peu sombre au com-

mencement, avait repris par degrés, avant la fin de la séance, l'air tranquille et la douce hilarité qui le caractérisent. Tel est le rapport du cardinal de Bayane.

Celui de la Roverella a été chargé, conjointement avec l'archevêque d'Édesse, de la rédaction du bref, lequel, d'après la promesse du pape, nous sera communiqué afin de recevoir nos observations, si nous en avons à faire. Il a fait demander au préfet je ne sais quel gros volume ou bullaire, afin d'y chercher des anciennes traces de formules romaines, dont les congrégations cardinalitiennes, chacune dans son ressort, étaient dépositaires et dont on n'a pas ici le moindre vestige.

Ce cardinal semble fort bien disposé et tout à fait dans le sens que nous pouvons désirer. Votre Excellence peut bien penser que nous n'oublions rien pour l'y entretenir lui et les autres, toutes les fois que nous en avons l'occasion, c'est-à-dire à peu près tous les jours. Afin de connaître si c'était en effet lui qui était chargé de cette rédaction, je lui ai soutenu que c'était lui et cela sans aucune apparence d'hésitation. La ruse dauphinoise et l'air bonhomme ont produit leur effet. Je lui ai demandé célérité, afin de donner au pape l'air de se déterminer de bonne grâce à satisfaire l'empereur et le concile plutôt que de paraître céder à une trop forte importunité; il me l'a promis et les autres cardinaux ont fait la même promesse en me citant l'adage latin « qui donne promptement donne deux fois. » Je crains néanmoins la lenteur romaine, et l'habitude de peser vingt fois une expression avant de l'adopter définitivement, d'autant que les cardinaux d'ici n'étaient pas les plus employés en expéditions de chancellerie ou daterie.

La chose sur laquelle je ne cesse pas d'insister est que le pape ne paraisse pas refaire par lui-même ce qu'a fait le concile. Sans citer l'article de nos instructions qui le veut ainsi, je

leur dis que sans doute ils sentent parfaitement eux-mêmes que Sa Majesté n'est pas disposée à paraître aux yeux de l'Europe avoir assemblé pour rien un concile de tant d'évêques, tout comme le concile national ne peut pas être d'humeur à ce que son résultat se réduise à zéro, ce qui aurait lieu, tant pour l'empereur que pour le concile, si le bref décidait la chose du chef du pape et contenait autre chose que l'approbation ou confirmation pure et simple du décret du concile. Le cardinal de la Roverella et l'archevêque d'Édesse ont paru entrer complètement dans ces idées. Le cardinal de Bayane y est entré d'autant plus aisément que d'abord il a une façon de penser tout à fait libérale et gallicane, et de plus il avait déjà proposé le matin un plan de bref fort simple. Son plan consiste à relater en gros la vacance des sièges, les besoins des églises, les lettres écrites en 1809 par les évêques français au pape, l'envoi de la première députation, les premières concessions du pape, le concile et son décret. Si on suit ce plan sans y faire intervenir l'empereur et ses demandes, ce sera à nous à suggérer qu'on le fasse, et surtout à suggérer un mode convenable à la majesté de sa personne.'

Le préfet continue à nous seconder de son mieux, surtout dans les entrevues qu'il a de temps à autre avec Sa Sainteté ; il est habile, le préfet, malgré sa jeunesse. Sans parler ici de son esprit et de ses connaissances peu communes, il a l'art aimable de présenter au pape la vue de son intérêt, non pas comme intérêt privé et relatif à sa personne, mais comme lié au bien de l'Église, à la paix des consciences, à l'amour et aux bénédictions des peuples, à la crainte d'un schisme qui ébranlerait la catholicité européenne, au grand et noble caractère de l'empereur, à qui une simple déférence, un témoignage de confiance, inspireront plus de bienveillance que dix ans de négociations ne pourraient le faire.

Lorsque je parle à Votre Excellence de ce que j'ai pu dire ou faire, je mets toujours de moitié les évêques de Nantes, de Trèves, d'Évreux et de Plaisance. Nous travaillons à la même œuvre et tous dans le même esprit. J'en dis à peu près autant des trois autres avec qui nous avons moins l'habitude de liaison intime et d'épanchement, quoique nous soyons unis pour courir franchement au même but.

Aujourd'hui, l'évêque de Plaisance et moi avons vu le pape un moment, et il n'y a rien eu de particulier dans l'entrevue, n'ayant pas demandé d'audience. Nous sommes montés chez l'archevêque d'Édesse afin qu'il dit au pape que nous étions là, désirant de présenter nos hommages. En ouvrant la porte nous avons vu ce bon archevêque en grande conférence avec les cardinaux, de gros livres sur une table, des papiers à la main. Et vite nous nous sommes retirés. Le médecin Porta nous a trouvés en bas et annoncés au pape qui nous a reçus. Après un demi-quart d'heure, on est venu annoncer le cardinal Roverella qui est entré sur-le-champ, et par conséquent nous a chassés. Je suppose qu'il venait rendre compte de la conférence des cardinaux.

Le chapitre de Savone nous fait la politesse de célébrer demain un service pour notre feu collègue l'évêque de Feltre. Il nous y a invités et nous y assisterons en grand *in fiocchi*. Nous le devons d'autant plus que les chanoines semblent disposés à nous donner à tous, l'un après l'autre, la même marque de bienveillance en cas de besoin. En attendant, nous nous réunissons pour offrir à Votre Excellence, etc.

XIX.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 10 septembre 1811.

Les jours s'écoulent et rien n'est avancé sensiblement. Nos instances, nos conférences avec les cardinaux et avec l'archevêque d'Édesse ne produisent que la promesse vague que tout se terminera à notre satisfaction et le plus tôt possible. Ils y ajoutent des espèces de prières de ne pas les presser outre mesure, non plus que le pape qui est rempli de bonne volonté et déterminé, disent-ils, à satisfaire l'empereur. Plusieurs d'entre nous et moi particulièrement avons reçu, hier soir, la promesse que la journée de demain ne passerait pas sans qu'on nous donnât communication du projet de bref. Tous les mots doivent être pesés comme dans une affaire de cette importance. C'est le refrain perpétuel, et le refrain cache peut-être la conscience du peu d'habitude qu'ils ont tous de ces sortes de rédactions. S'ils eussent pris le parti de s'adresser à nous à cet effet, il y a apparence qu'entre l'évêque de Nantes et moi ou celui de Trèves et autres, nous leur eussions épargné bien du travail et de l'inquiétude. Mais il y a une sorte de *punctilio* qui veut qu'à moins d'être employé dans ces affaires d'une manière très-subordonnée, il faut être habillé en rouge; le violet ne suffit pas. Et de plus, notre qualité de députés nous fait sans doute considérer comme des parties avec lesquelles il s'agit plutôt de se battre que de conférer tout bonnement.

A travers ces lenteurs dont nous cherchons à chaque occasion à démêler les motifs, j'ai cru entrevoir que le troisième article du décret est celui qui embarrasse le plus. Il règle ce que devra faire le pape, et la forme prescriptive de la part de l'inférieur au supérieur paraît déplaire au pape et blesser sa dignité. Une légère différence dans la rédaction eût paré à cet inconvénient en laissant subsister toute la force du décret. Le fait est que cette forme prescriptive est jusqu'à présent sans exemple de la part des conciles non œcuméniques, par rapport au souverain pontife. Au surplus, il faut voir si c'est là ce qui cause réellement l'embarras, et nous ne pouvons nous en assurer que par la lecture du projet de bref.

Je dois maintenant rendre compte à Votre Excellence d'une discussion qui vient d'avoir lieu entre l'archevêque de Malines et nous. Avant-hier, ce prélat, avec qui j'étais en causerie, mit en avant une opinion que je me crus obligé de contredire avec force, mais avec tous les égards que nous nous devons mutuellement. Il prétendait que nous devions dès à présent insister auprès du pape et des cardinaux pour qu'on insérât explicitement dans le bref confirmatif que le décret s'applique textuellement à tous les évêchés réunis ou à réunir tant à l'empire qu'au royaume d'Italie. Je lui ai soutenu qu'en effet le décret englobait toute cette généralité, et que nous ne devions pas le dissimuler le moins du monde, si l'occasion se présentait de le dire. Aussi l'avons-nous dit aux cardinaux et à l'archevêque d'Édesse. Ceux-ci, à qui d'ailleurs Votre Excellence avait communiqué les intentions de l'empereur, l'ont dit au pape, et néanmoins il ne paraît pas que cette connaissance qu'on lui a donnée mette obstacle à la confirmation pure et simple. Mais autre chose est que le pape s'y attende, autre chose qu'on le force à l'insérer dans la confirmation qu'il doit donner. Nos instructions soit

écrites soit verbales, tant de la part de l'empereur que de celle du ministre, veulent une confirmation ou approbation *pure et simple*, sans *modification*, ni *restriction*, ni *réserve quelconque*. D'où il suit qu'elles excluent également des explications ou ampliatiions de détail dont on a voulu seulement poser la base par le décret, laissant le développement au temps et à des circonstances qui ne tarderont pas à se présenter, développement d'autant plus facile que le pape et les cardinaux en sont prévenus et s'y attendent.

Et quand on ajoute à ces raisons que nous sommes auprès du pape les députés du concile, quelle qualité nous resterait-il pour exiger du pape plus que n'a voulu dire le concile lui-même, qui a généralisé ses expressions, sans détailler les ampliatiions ou commentaires qu'elles sont susceptibles de recevoir ?

En ceci, je crois avoir bien saisi les intentions de Sa Majesté, d'abord quant au texte évident des instructions que Votre Excellence nous a données de sa part, et aussi d'après les instructions verbales dont elle m'a honoré dans deux audiences particulières, l'une en présence du cardinal Fesch, et l'autre avec l'évêque de Nantes et Votre Excellence. J'ai cru aussi qu'en demandant au pape une énonciation textuelle et de détail que le décret ne donne pas, on eût présenté à la négociation une difficulté de plus et un prétexte plausible de rupture, et le pape aurait sans doute lieu de se récrier qu'on ne voulût recevoir de sa part aucune modification ou réserve, tandis qu'on porterait la rigueur jusqu'à exiger de lui des développements à un décret qu'on le prie de confirmer et qu'on exige de lui qu'il confirme purement et simplement.

En finissant cette discussion avec l'archevêque de Malines, je me flattais qu'une nouvelle lecture des instructions le ramè-

nerait à mon avis. Hier soir je lui en reparlais, et comme il parut persister, je lui proposai d'en conférer aujourd'hui avec nos collègues de députation, ce qu'il a accepté. Nous avons dit nos raisons respectives. La chose a été discutée à fond, les instructions sous les yeux, et l'unanimité a été pour ma façon de voir en opposition à celle de l'archevêque de Malines. Tout s'est passé de part et d'autre avec les égards convenables. Je viens de relire l'extrait du rapport fait le 12 août par Votre Excellence sur les suites à donner aux décrets du concile. Votre Excellence y expose une forme de confirmation comme la meilleure, parce qu'elle serait la plus simple. Elle rentre absolument dans mon opinion, exclut tout développement, et se borne à une simple répétition ou transcription approbative du décret du concile.

XX.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 12 septembre 1811.

Hier, nous avons attendu assez longtemps la communication du bref; lorsque le cardinal de Bayane nous en a eu fait lecture, il a fallu aller chez le pape pour l'en remercier d'après la connaissance superficielle que nous en venions d'acquérir, et lui demander la permission de l'examiner plus à loisir. Le temps s'est écoulé et il n'en restait pas assez pour informer Votre Excellence de son contenu.

N'en ayant encore qu'un exemplaire et sous le sceau du plus grand secret jusqu'à nouvel ordre, nous avons été obligés

de le relire en commun, d'y faire nos premières observations et de nous le passer ensuite successivement afin de l'examiner chacun en particulier.

Ce que je puis en dire aujourd'hui sommairement à Votre Excellence est que les cinq articles décrétés par le concile y sont relatés textuellement et mot pour mot, d'après la traduction latine que nous avons emportée de Paris et qui est de la plus grande exactitude. Ils sont pleinement approuvés et confirmés par le pape, sans réserves ni restrictions.

Deux fois, il y est fait mention de l'empereur à propos de l'envoi des deux députations et dans le style ordinaire qui avait lieu avant tous les événements des dernières années. Une troisième fois, en finissant, le saint-père y exprime ses prières et ses vœux pour le bonheur de Sa Majesté. Je pense que, sous ce rapport, Votre Excellence en sera pleinement satisfaite et qu'il ne déplaira point à Sa Majesté.

Nous avons néanmoins trouvé quelques observations indispensables. L'action du concile n'est pas assez marquée, quoique les cinq articles soient relatés mot à mot, approuvés et confirmés, et Votre Excellence peut bien croire que nous ne perdons pas de vue nos instructions. Il y a aussi des expressions susceptibles d'un double sens, dont l'un serait bon et l'autre exagéré. Nous espérons que le pape se prêtera aux changements que nous indiquerons et que même nous avons déjà commencé à indiquer au cardinal de Bayane. Il nous servira bien, quoiqu'il regarde comme un succès presque inattendu d'avoir amené le pape au point de donner le bref tel qu'il est. On n'y est parvenu que par degrés, et nous pouvons bien dire que le plus fort est fait.

Du reste, il me semble qu'il n'y a dans le bref aucune de ces vieilles clauses particulières et de style auquel la cour de

Rome fait dire tout ce qu'elle veut et contre lesquelles la France s'est toujours récriée.

Voilà où en sont maintenant les choses, et nous ne pouvons qu'espérer une complète et prompte amélioration. J'aurai soin à fur et à mesure de rendre compte du tout à Votre Excellence.

Dans ce moment-ci, l'évêque de Trèves est occupé à chahuter l'évêque d'Édesse, qui de lui-même est parfaitement disposé; ce soir et demain nous verrons les cardinaux de Bayane et Roverella, qui sont les deux chevilles ouvrières.

L'archevêque de Pavie a de la fièvre depuis trois jours. Il est habituellement d'un grand appétit et, malgré l'abattement de la fièvre, il a peine à se passer de son chocolat, d'une ou deux soupes et quelque aile ou cuisse de volaille, à laquelle il s'efforce toujours de faire attacher quelque circonstance du corps ou des blancs. Comme il se sent faible, il prétend avoir grand besoin de se soutenir pour ne pas périr d'inanition. Hier, il prit de l'émétique qui fut longtemps sans opérer, mais paraît lui avoir fait du bien. La fièvre est diminuée, et s'il se contient sur le manger, nous espérons qu'il en sera bientôt quitte.

XXI.

LE CARDINAL DE BAYANE AU MINISTRE DES CULTES.

Savone, 13 septembre 1811.

Monsieur le comte,

Après le départ de la lettre que j'eus l'honneur d'écrire hier à Votre Excellence, et où j'oubliai de mettre la date par une étourderie dont il faut que je vous demande pardon, puisqu'elle

est inexcusable, MM. les députés du concile qui, à la première lecture, s'étaient montrés très-contents du bref, l'ayant examiné et ensemble et chacun séparément à la rigueur, y ont désiré plusieurs changements. Le pape, qui a surtout à cœur de faire tout ce qu'il peut pour se rendre agréable à l'empereur, et qui est persuadé qu'un des moyens d'y parvenir est de complaire à ces messieurs autant qu'il le peut, va s'occuper de ces changements. Il nous a souvent dit qu'il ne veut pas se damner quoi qu'il en coûte, mais qu'il n'est rien qu'il ne fasse pour l'empereur quand sa conscience ne lui reprochera rien. Cependant, même avec d'excellentes raisons, il n'est pas toujours facile de calmer une conscience si timorée.

J'ai cru devoir, monsieur le comte, vous informer de ce retard auquel je ne m'attendais pas, quand j'avais l'honneur de vous écrire hier, et qui peut-être ne sera pas bien long, car j'espère tout du zèle très-sincère et très-unanime de mes collègues et de M^{sr} Bertalozzi qui vous tiennent parfaitement la parole qu'ils vous ont donnée, et qui ont des oreilles que je n'ai plus et une capacité que je n'eus jamais.

Je prie Votre Excellence, etc., etc.

XXII.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE DES CULTES.

Savone, 15 septembre 1811.

Nous espérons, avant-hier, que deux jours ne se passeraient pas sans avoir réponse et même réponse favorable sur les amendements que nous avons proposés au projet du bref

qui nous a été communiqué pour recevoir nos observations. Chacun de ces amendements peut paraître léger en lui-même, et néanmoins il occasionne, il nécessite une discussion plus ou moins longue. Le pape, de son côté, est fidèle au système de ne rien précipiter, et il l'est d'autant plus qu'il regarde cette affaire comme étant d'une grande importance pour le saint-siège, pour l'Église et pour la postérité. Quelques jours d'attente, qui fatiguent notre impatience française, lui paraissent d'une très-petite conséquence, en comparaison de celle de la chose en elle-même, et, sous quelques rapports, il a raison de prendre son temps pour délibérer.

D'un autre côté, sa santé, sans être tout à fait mauvaise, n'est pas non plus fort bonne. Il dort peu, quelquefois point du tout. Plus le terme qui doit mettre fin à ses délibérations s'approche, plus il est agité au moral, et comme de raison, le physique s'en ressent.

Dans cet état de choses, tous mes collègues, sans aucune exception, ont pensé qu'il valait mieux ne pas envoyer à Votre Excellence le bref dans l'état informe où il se trouve encore, qui est tel que rien n'est encore arrêté, si ce n'est la transcription des cinq articles *de verbo ad verbum* et leur approbation et confirmation pure et simple. Ce qui est également arrêté, c'est la mention de l'empereur dans le style d'usage et la phrase qui termine le bref par des vœux pour que Dieu le comble de tous ses biens. Votre Excellence se souvient, sans doute, que c'est ainsi que fut annihilé par le pape Clément XIII le bref de Parme, quoique l'infant fût textuellement nommé dans celui qui occasionna la prise du Comtat et les réclamations les plus vives des princes catholiques à cette époque.

L'archevêque de Malines et l'évêque de Nantes viennent

d'aller chez le cardinal de Bayane pour presser les réponses et délibérations; non pas que le cardinal ait lui-même besoin d'être travaillé pour le déterminer à parler, mais parce que, rendant compte à ses collègues de cette visite officielle qui n'est qu'une suite de nos démarches journalières, il est par là plus à portée de les presser eux-mêmes ainsi que le pape, et de leur faire sentir les graves inconvénients que pourraient avoir de nouvelles voies dilatoires. Par la même raison, ils verront M^{sr} Bertalozzi, au sortir de chez le cardinal de Bayane.

Le fond de nos observations porte sur la nécessité de reconnaître le concile comme concile, et non pas simplement par la transcription des articles dans le bref. Pour cela, nous ne demandons pas autre chose que de substituer un mot à un autre dans l'adresse aux cardinaux, archevêques et évêques réunis à Paris, qui est en tête du projet de bref : *Parisiis in concilio congregatis* au lieu de *Parisiis simul congregatis*. Les autres observations tombent, comme j'ai eu l'honneur de le mander avant-hier à Votre Excellence, sur diverses expressions qui sembleraient donner plus à l'action du pape dans cette affaire qu'à celle du concile, en ce qui concerne l'attribution faite au métropolitain.

L'archevêque de Pavie a eu une reprise de fièvre. Aujourd'hui il n'en a pas, mais il a une grande envie de manger et de boire crainte de mourir d'inanition, le pauvre cher homme!

XXIII.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone , 18 septembre 1811.

Comme j'ai eu l'honneur de l'annoncer hier à Votre Excellence, j'é lui adresse, par ce courrier, une copie du projet de bref qui nous a été communiqué et sur lequel nous avons fait les observations qu'elle y trouvera jointes.

Je disais dans ma lettre d'hier que nous serons encore obligés de modifier ces observations de vive voix ou par écrit.

La première modification tombe sur le premier article où nous exigeons dans la suscription du bref *in concilio congregatis*. Nous étions résolus de tenir ferme sur ce point, parce qu'on ne nous avait dit jusqu'à présent que des raisons susceptibles d'être réfutées. Avant-hier soir on nous a dit la bonne, et, après l'avoir bien pesée, aucun de nous n'y a trouvé de réponse.

Le pape étant supérieur au concile national, et même en supposant qu'il ne le fût pas, on ne peut raisonnablement exiger de lui qu'il reconnaisse comme concile une assemblée d'évêques qui n'a pas encore justifié de ses titres auprès de lui. La qualité de concile suppose une convocation régulière et canonique sous tous les rapports, et des formes conciliaires dans toute la suite de ses opérations. Or, ici, le concile national n'a ait connaître au pape, ni sa convocation, ni les formes qu'il a observées, ni les divers décrets qu'il a pu rendre. Il s'est contenté de prendre, en écrivant au pape, le titre qu'il croit lui

appartenir, ainsi qu'aurait pu faire le concile le plus irrégulier, et lui demander la sanction d'un des décrets qu'il a portés. Par là, le pape reste dans une complète ignorance, de droit et de fait, de tout ce qui est étranger au décret particulier dont il s'agit, et en confirmant ce décret, sans méconnaître comme sans reconnaître la canonicité du concile, il satisfait pleinement à toutes les demandes qui lui sont adressées.

Ce raisonnement, auquel nous ne voyons aucune réponse qui puisse satisfaire un bon esprit, est appuyé par l'exemple de tout ce qui est rapporté dans l'histoire ecclésiastique, vu que jamais le saint-siège n'a reconnu un concile quelconque, provincial ou national, sans avoir préalablement reçu et scrupuleusement examiné les actes authentiques qui contenaient le récit exact et minutieux des formes et des motifs de la convocation, des formes de la tenue et de la teneur des décrets qui y ont été rendus.

Enfin, le bref contenant l'approbation, et l'approbation formelle, des cinq articles, dans l'un desquels le nom de concile est appliqué à l'assemblée des évêques et celui de décret auxdits cinq articles, cette transcription jointe à l'approbation peut, à bon droit, être regardée comme une reconnaissance suffisante de l'existence du concile comme concile, et il n'est pas douteux que les membres du conseil d'État de Sa Majesté seront assez habiles pour s'en prévaloir, si jamais son service ou l'intérêt de l'Église gallicane l'exigent.

C'est cela tout ensemble qui nous a déterminés à céder sur le premier article de nos observations, sauf à faire valoir ce sacrifice, et nous avons cédé d'autant plus aisément que sans cela tout était rompu. Le cardinal de Bayane y avait perdu son latin, et le pape regardait décidément l'addition que nous

demandions au titre du bref comme contraire à son devoir et à sa conscience.

La deuxième observation, que nous avons déjà faite de vive voix et avec instance, est relative au dernier article. La difficulté avec laquelle la mention de *juramentum* serait reçue à Paris nous avait d'abord échappé à raison de la plus grande attention que nous donnions à d'autres points. Nous en avons exigé la suppression en compensation du sacrifice d'*in concilio congregatis*. Ce n'est pas sans de longs pourparlers que nous l'avons enfin obtenue.

On nous alléguait de la part du pape que ce *juramentum* était de droit, qu'on l'avait fait dans tous les temps et partout, même dans les occasions où le pape n'instituait pas, et sans croire porter atteinte aux libertés de l'Église gallicane, que son sens était évidemment restreint à celui d'obéissance canonique, qu'il n'en avait pas d'autre que celui d'obéissance que les prêtres promettent à leur évêque au moment de l'ordination, etc.

Nous répondions entre autres choses que le gouvernement ne chicanait pas sur ce serment qui ne lui a pas encore été légalement présenté, auquel il ne trouve aucun abus réel et qui se prête dans une pure cérémonie d'église; mais que le bref pouvant et devant probablement subir l'examen de la haute magistrature et devenir loi de l'État, on examinerait le serment de près s'il y était mentionné, on gloserait sur les mots et les expressions les plus simples, et peut-être finirait-on, quoique sans raison suffisante, par ordonner la suppression d'un serment qui est néanmoins si nécessaire pour entretenir la hiérarchie et l'unité.

Nous avons si bien fait que nous en sommes venus à bout et nous espérons que la mention du *juramentum* dans le bref n'aura pas lieu.

Au moment où j'achevais ceci, le cardinal de Bayane est entré chez moi pour m'apprendre que le bref va être refait d'après toutes nos observations soit de vive voix, soit par écrit. Nous sommes dans la joie; demain, je reviendrai là-dessus en écrivant à Votre Excellence. Si elle a quelques scrupules sur l'alinéa *eveniente autem cane*, je me flatte qu'ils cesseront aisément par l'exposition des motifs qui nous ont déterminés, par une délibération unanime, à le passer tel qu'il est dans les observations, sauf le *juramentum*.

J'ai l'honneur, etc.

XXIV.

PROJET DE BREF.

(Traduit du latin, au ministre des cultes.)

18 septembre 1811.

A nos chers fils, cardinaux et vénérables frères archevêques et évêques réunis en congrégation ¹ à Paris.

PIE VII,

Salut et bénédiction apostolique.

Depuis que nous avons été, quoique sans aucuns mérites en notre faveur, élevés au sommet du suprême pontificat, cette sollicitude de nos soins a toujours existé pour qu'il fût constitué par nous de dignes pasteurs aux églises veuves de leur évêque. Nous nous affligions en effet et nous étions violem-

1. CHANGEMENTS PROPOSÉS PAR LES ÉVÊQUES. — Réunis en concile au lieu de réunis en congrégation.

NOTA. Il paraît que les évêques ont cédé sur ce point.

ment tourmentés de n'avoir pu, dans ces derniers temps, par certaines causes qu'il n'est pas besoin de rappeler ici, remplir pleinement nos vœux comme nous le désirions.

Il est arrivé, à l'aide de Dieu, et par la faveur de notre très-cher fils Napoléon, empereur des Gaules et roi d'Italie, que quatre évêques seraient venus nous visiter et nous auraient conjuré, en toute révérence, de pourvoir aux églises de France et du royaume d'Italie dépourvues de leurs pasteurs, et que nous daignassions établir le mode et la manière de cette très-grave affaire.

Nous avons reçu nos vénérables frères avec l'humanité et l'affection paternelle qui convient ¹, *nous leur avons signifié notre volonté* et nous les avons renvoyés de notre sein à telle fin et espérance que, de retour à Paris, ils terminassent toute l'affaire suivant la règle par nous approuvée.

Nous rendons grâces au Dieu tout-puissant qui a daigné, par sa tendresse paternelle, exaucer nos prières et conduire nos vœux à une heureuse issue. En effet, cinq cardinaux avec le vénérable frère, notre aumônier, archevêque d'Édesse, sont derechef venus vers nous avec l'approbation de notre très-cher fils Napoléon I^{er}.

En outre, trois archevêques et cinq évêques députés par vous, nous présentant vos lettres ² *écrites en langue française* et souscrites par un grand nombre, partie cardinaux, partie archevêques et partie évêques, nous ont demandé la permission de mettre fidèlement sous nos yeux ce qui a été fait par la congrégation générale, tenue à Paris, le jour 5 août 1814, en sollicitant respectueusement notre confirmation.

1 A supprimer, ou au moins mettre : *Nous leur avons fait connaître notre intention* au lieu de : *Nous leur avons signifié notre volonté*.

2. Effacer les mots : *Écrites en langue française*.

Ces choses ayant été pesées, nous avons été affecté de joie de ce que ¹, *ayant tous suivi notre volonté et intention, vous avez délibéré en cinq articles dans cette même congrégation ce que nous avions auparavant décrété*, et de ce qu'ayant suivi les exemples célèbres et brillants de tant d'évêques illustres, vous nous avez derechef conjuré, et dans la même congrégation et par vos délégués, de confirmer le tout solennellement; c'est ce qui résulte nettement de vos lettres précitées dans lesquelles vous développez même les causes de toute cette affaire et vous épanchez avec une charité et une humilité filiale envers la chaire de Pierre et le siège apostolique votre très-ferme adhésion, votre révérence et ² *cette soumission d'esprit* que vous tenez de vos anciens Pères comme par un droit héréditaire.

Il est maintenant à propos de transcrire ici mot à mot les cinq articles ci-dessus désignés qui nous ont été exhibés et qui sont de la teneur ainsi qu'il suit :

(Suivent les cinq articles).

C'est pourquoi, afin que nous prévenions les malheurs de l'Église et que nous détournions, avec la protection de Dieu, autant qu'il est en nous, les maux très-grands qui la menacent, ayant eu sur cette affaire une mûre délibération avec nos cinq vénérables frères et avec le vénérable frère notre aumônier, archevêque d'Édesse, et adhérant aux concordats, nous approuvons et confirmons par notre autorité apostolique les articles relatés, appuyés ³, comme nous l'avons observé, sur notre intention et volonté.

1. *Vous tous ayant suivi notre volonté et notre intention, vous avez etc d'avis de statuer, dans la même congrégation en cinq articles, ce qui avait été vu par nous et approuvé...*

2. Supprimer les mots : *Cette soumission d'esprit.*

3. *Conformes* ou *en accord* au lieu de *appuyés.*

¹ *Mais arrivant le cas que, le semestre écoulé et nul empêchement canonique ne s'y opposant, le métropolitain ou le plus ancien évêque de la province ecclésiastique procède à l'institution concédée par nous (dont est mention au quatrième article); alors nous voulons que le même métropolitain, ou le plus ancien évêque de la province ecclésiastique, institue en vertu de notre faculté et du siège apostolique; qu'il instruisse le procès suivant l'usage; qu'il exige de celui à instituer et consacrer la profession de foi et le serment d'obéissance à nous due, et que de tout ce il nous transmette des actes authentiques.*

Nous ne pouvons ne pas faire l'éloge du cinquième article en ce que, dans cette affaire très-grave, où il s'agit, entre autres, de choses qui concernent la discipline universelle, vous professez, comme il est juste, une véritable obéissance et une soumission filiale à nous et à l'Église romaine, la mère et la maîtresse de toutes les autres.

1. Mais arrivant le cas que le semestre écoulé et nul empêchement canonique ne s'y opposant, le métropolitain ou le plus ancien évêque de la province ecclésiastique procède à l'institution à lui concédée suivant la disposition de l'art. 4 par nous approuvé; alors nous voulons que le même archevêque ou évêque plus ancien de la province ecclésiastique instruisse le procès suivant l'usage; exige de celui à instituer et consacrer la profession de foi et le serment d'obéissance à nous due; enfin qu'il institue en notre nom et au nom du souverain pontife du temps, et qu'il transmette diligemment et avec soin des actes authentiques de toutes ces choses à ce saint-siège apostolique.

NOTA. Dans le premier projet de correction qui se trouve effacé, on mettait simplement *enfin qu'il institue*, en ôtant les mots: *en notre nom et au nom du souverain pontife du temps.*

Les évêques sont revenus sur ces mots: *Et le serment d'obéissance à nous due*; ils en ont demandé la suppression. (Voir lettre de l'arch. de Tours du 18 septembre.) Et finalement ils ont consenti à ce qu'on les remplaçât par ces mots: *Et au surplus suivant les formes accoutumées et canoniques.* (Lettre et notes de l'arch. du 19 septembre.)

Il reste, vénérablès frères, à vous exhorter et conjurer de plus en plus par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, que vous apportiez tout votre soin et toute votre étude afin de servir l'Église de Dieu avec des mœurs accomplies ainsi que vous avez commencé et afin que vous éleviez, que vous entreteniez et que vous tâchiez de perfectionner le peuple fidèle dans la foi qui opère par la charité, car Dieu qui a commencé en vous une bonne œuvre la perfectionnera lui-même, afin que du perfectionnement des saintes ouailles naisse la joie éternelle du pasteur.

Continuez donc, vénérables frères, continuez de chérir le saint-siège romain et apostolique, de le respecter avec une affection filiale, de le consulter, de lui être attachés et subordonnés par un nœud indivisible; car il est (afin de terminer par les paroles d'Irénée de l'Église de Lyon, et de plus la lumière la plus éclatante des Gaules), il est nécessaire à cause de sa primauté plus puissante que toute Église; c'est-à-dire, ceux qui dans tous les pays sont fidèles se réunissent au saint-siège, dans lequel a toujours été conservée *la tradition* qui remonte aux apôtres; car en agissant ainsi, en adhérant à la pierre immuable, vous serez en aide et à l'assemblée des fidèles, et à la société civile, et à l'empereur et roi auquel nous désirons, en Notre-Seigneur Jésus-Christ, toutes sortes de biens, et vous recevrez dans le ciel, pour votre ministère, la couronne éternelle.

Nous bénissons avec tendresse vos fraternités, ainsi que nous donnons avec une affection paternelle notre même bénédiction apostolique au clergé et à votre peuple.

Donné à Savone, le 12 des calendes d'octobre 1811, la douzième année de notre pontificat.

XXV.

L'ÉVÊQUE DE PLAISANCE AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 18 septembre 1811.

Monseigneur,

Votre Excellence me permettra de lui écrire un mot du pape. Il y avait plusieurs jours que je n'avais été chez lui, et d'accord avec M^{sr} l'archevêque de Tours, à qui je ne cache rien de mes démarches, j'ai été ce matin chez le pape. Il m'a reçu à merveille. Il venait de terminer le travail relatif à son bref; il a mis la conversation sur ce bref, en me faisant valoir le désir qu'il avait toujours montré de pacifier les affaires de l'Église. Je lui ai répondu que nous avions vu avec grand plaisir la manière pleine d'affection avec laquelle il avait parlé de Sa Majesté dans le bref, et qu'on voyait facilement qu'il était toujours père. Alors, en riant d'une manière vraiment aimable, il m'a dit, en parlant de Sa Majesté : « *Le fils est un peu mutin, mais toujours fils.* » J'ai été très-content de la disposition où je l'ai laissé. J'ai écrit à peu près comme le pape a prononcé, Votre Excellence le verra facilement. Nous espérons d'envoyer demain le bref tel qu'il doit être. Sa Sainteté écrira à l'empereur et tout ira bien. Je sais combien Votre Excellence le désire; je m'estimerais bien heureux d'y contribuer et de lui prouver ma reconnaissance et mon respect.

XXVI.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 20 septembre 1811.

Monseigneur,

Votre Excellence a été informée journellement par la députation, et de la teneur du bref délivré par le pape, et des modifications qu'elle a dû solliciter. Ce bref a été remis; il paraît satisfaire M^{grs} les évêques; ainsi cette affaire s'annonce comme heureusement terminée. Pendant les derniers temps de la négociation, je n'ai pas cru nécessaire de vous écrire afin de ne pas compliquer les correspondances. Le pape a montré, suivant son habitude, une conscience ombrageuse et des scrupules continuels qu'il a fallu dissiper à force de soins. M^{sr} le cardinal de Bayane a trouvé le moyen de réunir toutes les opinions du conseil et de les diriger vers le même but. Il a su employer très-utilement M^{sr} Bertalozzi, et on ne peut ajouter rien au zèle et à l'habileté qu'il a montrés. On a eu la bonté de me demander plusieurs fois mon avis dans ces circonstances, et j'ai constamment pensé, d'après la connaissance que j'ai du caractère du pape, qu'il ne fallait rien précipiter et laisser au conseil le temps de dissiper les ombres et de saisir le moment favorable. Cette idée a du moins pu contribuer à maintenir un ensemble qui était utile pour le succès.

Dès les premiers moments, M^{sr} de Bayane et toute la députation avait parlé de la nécessité d'engager le pape à écrire une lettre à Sa Majesté, afin de le porter à un rapprochement sincère. Le pape a été amené insensiblement à cette idée, mais

je regrettais que le cardinal de Bayane ne fût pas chargé de la rédaction, ayant vu, surtout hier, qu'il croyait nécessaire que je parlasse au pape à ce sujet, en lui insinuant que cette lettre devait être rédigée dans un sens différent de celui qu'on avait médité.

Après avoir causé longtemps avec lui sur ce point, je me suis rendu chez le pape, après la remise du bref. J'ai été accueilli avec une confiance qui m'a mis à même d'entrer promptement en matière. Je lui ai dit que son rapprochement avec Sa Majesté était aussi honorable pour lui qu'avantageux au bien de l'Église, que maintenant il fallait qu'il fût total ; que toute espèce de retour sur le passé serait, dans la circonstance, aussi contraire à la marche naturelle du cœur humain qu'à la saine politique ; que j'avais ouï parler de l'intention où il était d'écrire une lettre à Sa Majesté, et que cette assurance satisfait tout le monde ; que, quoique étranger à cette négociation, j'espérais qu'il voudrait bien écouter mon opinion à cet égard avec la même bonté dont il m'a donné des preuves. Je pensais donc que cette lettre devait laisser de côté toute prétention et tout intérêt autre que celui de la religion et être remplie du seul désir de remédier aux maux de l'Église, qu'elle ne devait faire aucune allusion et devait être écrite avec cette charité de l'Évangile qui était dans son cœur. J'ai vu de suite que le pape me savait gré de cette ouverture et que peut-être cette insinuation était nécessaire. Je dois rendre justice à ses sentiments, car il désire sur toute chose une conciliation entière. Il est seulement retenu par ce sentiment qu'il appelle dignité de l'Église, qui ne vient pas totalement de son propre fonds. Je lui ai fait sentir de suite que la dignité était dans la démarche et non dans les mots, qui, aux yeux de l'histoire, ont par eux-mêmes peu d'importance ; qu'il était sûr que le moment

de l'accord n'était pas celui de la demande et des prétentions.

Il m'a répondu qu'il y réfléchirait mûrement, qu'il était un peu fatigué des jours passés ; que dans le reste de la journée il serait plus en repos ; qu'il n'avait pas une idée bien précise encore sur le sens de sa lettre , et qu'il convenait du poids de ces observations. J'ai pu lui dire alors naturellement qu'il fallait, pour bien faire dans la rédaction, d'une part, de l'attachement pour sa personne, de l'autre, un tact habile et un grand sentiment des convenances. Je ne voyais personne à qui il pût mieux confier cette rédaction qu'au cardinal de Bayane qui était bien connu sous ces deux rapports. Il m'a dit qu'il l'aimait et l'estimait beaucoup, mais qu'il ne savait pas si son avis serait conforme au sien. J'ai répondu que je le priais, par intérêt pour sa personne, de croire que l'opinion d'un homme si distingué méritait une grande considération ; qu'il s'en convaincrail en y pensant bien ; que, de l'autre côté, il verrait aussi qu'il ne fallait pas faire les choses à demi dans les grandes affaires.

J'ai laissé le pape, ce me semble, dans de bonnes dispositions, et le cardinal, à qui j'ai rendu compte de mon entrevue, le croit à demi gagné. Il est satisfait de le voir instruit, ce qui n'aurait pu avoir lieu par une autre voie. Il est certain que tout autre dans le conseil que M^{sr} de Bayane n'aurait ni le même tact, ni des intentions aussi prononcées, ni des vues d'une aussi grande portée que lui. Aussi la députation souhaitait-elle beaucoup qu'il fût chargé de rédiger la lettre, et j'espère qu'il le sera ou du moins que le pape, à cet égard, sera amené à des idées convenables. Je vais agir dans ce sens à l'aide des insinuations dont je puis disposer, et je suivrai les avis de M^{sr} de Bayane dont les bonnes intentions sont évidentes pour nous tous et qui a agi dans tout ceci, ainsi que nous le disions, en cardinal et en vrai Français.

XXVII.

LETTRE DES CARDINAUX ET ÉVÊQUES A SAVONE
AU CARDINAL FESCH.

Savone, 20 septembre 1811.

Monseigneur,

Nous avons l'honneur de prévenir Votre Altesse Éminentissime que nous venons d'obtenir de Sa Sainteté l'approbation sans aucune réserve et la confirmation du décret que le concile nous avait chargés de lui présenter. Cette approbation est en forme de bref, adressé aux cardinaux, archevêques et évêques assemblés à Paris. Nous n'y voyons rien qui paraisse devoir souffrir des difficultés, à quelque examen qu'il soit soumis, et si quelques expressions demandaient à être expliquées à Sa Majesté, personne ne pourrait le faire avec plus de succès que Votre Altesse.

Le bref partira par le même courrier que cette lettre; il sera annoncé d'avance par le télégraphe. Votre Altesse en aura probablement connaissance aussitôt qu'il aura été reçu par l'empereur, à qui nous avons dû le faire parvenir par la voie du ministre, et sans doute elle profitera de l'occasion pour solliciter auprès de Sa Majesté un adoucissement dans la situation du pape. Si Sa Majesté est contente de nous, nous recevrons, en l'apprenant, le témoignage le plus touchant qu'elle puisse nous donner de satisfaction.

Le paquet du ministre contient une lettre cachetée de Sa Sainteté pour Votre Altesse Éminentissime.

XXVIII.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 22 septembre 1811.

Les trois dernières lettres que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence étaient assez substantielles. Maintenant je sens que ma correspondance se réduit à rien, au moins pour quelque temps. Hier nous allâmes en corps de députation remercier Sa Sainteté de son bref. Elle nous accueillit avec bonté comme à son ordinaire, observa qu'un point bien important à la discipline de l'Église venait d'être changé pour toujours, parla de l'espoir que les affaires de l'Église prendraient une meilleure tournure et dit quelques mots affectueux sur Sa Majesté, sur sa prudence, et la piété qui l'engageront à protéger l'Église, puis il restreignit sa phrase au spirituel, ajoutant en italien : *temporale... temporale*,... sans finir la phrase. Si le temporel de l'Église, nous dit-il, dépendait de moi, si j'étais le maître d'en disposer, je le prendrais volontiers et j'irais le poser sur son bureau pour qu'il en dispose à son gré. Tout cela fut dit d'un ton à peu près angélique et qui nous émut. La conversation prit alors une tournure moins sérieuse et il fut aimable.

Aujourd'hui, l'évêque de Plaisance, qu'il paraît aimer, et moi, avons été le voir d'une manière plus familière qu'il nous a permise ainsi qu'aux autres. Sa santé est bonne. Sa disposition était d'une douce gaieté. Il nous a entretenus de choses ordinaires, puis du cardinal Maury de la santé duquel il s'est

informé. On voit qu'il ne l'aime pas prodigieusement. Sa nomination à Paris a causé, nous a dit le pape, une grande stupeur. Puis il nous a conté gaiement qu'ayant acheté la bibliothèque du cardinal Zelada, un prêtre qu'il avait chargé de la mettre en ordre vint un jour chez lui en riant presque aux éclats. Ce prêtre avait trouvé dans un livre une feuille manuscrite portant que tel jour, qui était celui de sa nomination au cardinalat, le pape ayant dit dans le consistoire selon la formule : « *Aujourd'hui nous avons dans le collège des cardinaux un frère Maury,* » « *Hodie habemus in collegio fratrem Maury,* » au bas de la feuille était écrit que les cardinaux, pour la plupart, avaient dit tout bas : *Requiescat in pace.*

Le calembour est bien mauvais, parce qu'il porte sur la façon de représenter le même son en disant *mori*; mais ce calembour plaisait au saint-père, et il a ri de nouveau avec un air de malice. Votre Excellence sent à merveille que de telles facéties ne sont pas de nature à être répétées à Son Éminence ni à personne qui puisse les lui redire.

Voilà ce que c'est que d'écrire sans avoir rien à mander. On dit des bêtises, on dit des méchancetés, souvent l'un et l'autre parce qu'on a la manie de vouloir remplir sa page et parce qu'on ne trouve rien de mieux.

Pour ne pas tomber de nouveau dans cet écueil, je me dépêche de prendre congé.

XXIX.

LETTRE DE PIE VII A NAPOLEON I^{ER}.

Savone, 23 septembre 1811.

Impériale et Royale Majesté,

Dans l'état dans lequel la divine Providence nous a placé, nous avons toujours adoré les conseils du Très-Haut. Nous ne cessons jamais d'offrir nos très-humbles prières à notre sauveur Jésus-Christ pour la sainte Église qu'il a établie par son précieux sang. Avec une vive confiance que nos vœux soient exaucés, nous avons toujours eu en notre pensée Votre Majesté, et nous avons loué le Seigneur des biens qu'il a répandus sur elle.

Par notre lettre expédiée en forme de bref et délivrée par le moyen de notre aumônier, des autres archevêques et évêques de la députation, Votre Majesté verra ce que nous avons fait pour obvier aux maux de l'Église et nous vivons dans l'assurance qu'elle procurera la satisfaction de Votre Majesté.

Nous, qui par Dieu, sans aucun mérite, mais par sa seule bonté, fûmes placé sur la chaire de saint Pierre, et constitué père du christianisme avec pleine puissance de paître et gouverner l'Église universelle, nous tremblons pour le strict compte qu'elle exigera un jour de nous sur l'exercice de notre ministère apostolique. Elle seule sait combien de soupirs et combien de larmes nous cause cette pensée, et avec quelle effusion et sentiment d'amour nous voudrions exprimer à Votre Majesté les sentiments de notre cœur. Mais nous ne devons pas faire de discours ultérieurs, dès lors que l'arrivée vers nous

des cardinaux, archevêques et évêques, avec l'agrément de Votre Majesté, nous a fait concevoir les meilleures espérances; et nous y prenons d'autant plus de confiance que le Seigneur, qui a rendu Votre Majesté aussi puissante et lui a mis en main l'épée pour la défense et le soutien de la sainte Église, fera que Votre Majesté, par des faits dignes de sa grandeur, prévienne nos désirs, dirige vers l'honneur de Dieu les avantages du catholicisme et du siège de Rome, et à la gloire temporelle et éternelle de Votre Majesté, pour laquelle nous avons dirigé et continué de diriger les vœux les plus fervents au souverain distributeur de toute félicité. Animés par une si belle confiance, nous augurons que Votre Majesté aura la plus grande prospérité, et dans l'épanchement de notre âme, élevant les mains au Dieu de paix, nous implorons de lui-même, sur Votre Majesté, ses lumières et ses secours célestes et aussi l'abondance de ses bénédictions.

XXX.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 23 septembre 1811.

Je m'empresse d'adresser à Votre Excellence une lettre que le pape écrit à Sa Majesté. L'ordre est déjà parti pour le télégraphe afin de l'annoncer de Turin à Paris. D'après la manière dont Sa Sainteté nous a parlé de l'empereur, à diverses reprises et particulièrement hier à l'évêque de Plaisance et à moi, nous avons lieu de croire qu'elle est cordiale et affectueuse. M^{sr} Bertalozzi, qui nous sert admirablement, m'a dit ce matin en me la remettant qu'elle était tout entière de la main du

pape. Le cardinal de Bayane en a vu le brouillon hier soir, également de la main du pape, et comme il est connaisseur, comme il en est fort content, nous avons lieu de penser que Sa Majesté en pourra être satisfaite. Du reste, il paraît que les cardinaux n'ont guère été consultés là-dessus. Chaque fois que nous avons invité le pape à écrire à Sa Majesté, nous avons eu raison de penser que c'était le mouvement de son cœur ; mais aussi nous avons cru apercevoir qu'il était embarrassé sur la manière de faire cette première démarche de pacification, et de là probablement est venu le délai de trois jours entre la signature du bref et la lettre. Maintenant nous attendons tout de la bonté et de la générosité du cœur de Sa Majesté et de la vaste étendue de ses pensées qui embrassent le présent, l'avenir, le bien de ses sujets, la paix des consciences timorées et le complément de son propre ouvrage qu'il achèvera d'une manière digne de lui.

Nous venons de nous réunir pour délibérer s'il nous restait quelque chose à faire, jusqu'à ce que nous ayons reçu de nouveaux ordres de Sa Majesté. Nos instructions disent : qu'elle est disposée à s'entendre avec le pape au sujet de la circonscription des évêchés de l'Italie, de la Hollande, etc., etc. Elles ne nous chargent pas du tout d'entamer cette négociation, et de plus, que pourrions-nous entamer sans avoir la certitude absolue que le bref est accepté par Sa Majesté ? Nous l'espérons beaucoup, mais nous sommes encore réduits à l'espérer.

Quant aux bases sur lesquelles Sa Majesté est disposée à traiter sur le reste avec le pape, les cardinaux les connaissent et il est bien à présumer que le pape en est instruit ; mais nous savons qu'il ne veut faire aucune demande, si ce n'est : le retour dans son siège à Rome, et subsidiairement une résidence à peu près fixe dans quelque ville d'Italie, la liberté de gouverner

l'Église sans être dans un état qui ressemble assez à la captivité, sans conseils et sans ministres secondaires. C'est à toutes ces choses que Sa Sainteté faisait allusion ces jours derniers, quand il nous a dit qu'il accordait le bref confirmatif, mais qu'il attendait de la justice et de la bienveillance de Sa Majesté qu'elle le mit à portée d'exécuter ses dispositions comme il convient à la dignité du saint-siège.

C'est pour cela que nous avons cru devoir, jusqu'à nouvel ordre, nous borner à des causeries éventuelles avec les cardinaux sur ces différents points, ou même avec le pape dans les audiences particulières qu'il nous accorde avec plaisir quand nous en témoignons le moindre désir. Le bref d'abord, puis la lettre paraissent l'avoir mis parfaitement à son aise. Hier et surtout aujourd'hui il a paru disposé à une douce gaieté. Les évêques de Nantes, Trèves et Évreux l'ont vu dans la matinée.

De tout cela il résulte que nous ne savons plus à quoi nous pouvons servir; c'est à Votre Excellence à nous l'apprendre, puisque l'objet de notre mission, comme députés du concile, est entièrement rempli.

M. Denon est ici depuis avant-hier soir. Demain il va à Gênes. Il est dans ce moment en course avec le préfet, pour voir la nouvelle route, le percement de la montagne, le littoral de Gênes et les merveilles départementales qui illustreraient des règnes ordinaires, mais qui paraissent à peine dans la foule de celles du règne de Sa Majesté.

J'ai l'honneur, etc.

XXXI.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 27 septembre 1811.

Monseigneur,

Les choses sont dans la même situation que les jours passés, et au milieu d'une stagnation apparente, il est probable qu'on s'occupe de l'avenir. On observe la même ligne de démarcation entre les personnes, quoiqu'elle n'ait rien encore de très-frappant. Je suis fâché de ne pas voir, de la part des cardinaux italiens, cette union avec la députation qui, ce me semble, aurait dû être la première base de leur conduite. Outre l'impression favorable qu'aurait produite, pour le bien de la chose, cette confiance mutuelle, elle eût pu servir, par la suite, à donner au pape des moyens d'appui et de soutien auprès du gouvernement. Sans doute, des hommes habiles n'eussent pas manqué de tirer parti de la circonstance; c'est le contraire; et il faut conclure qu'il y a bien de la faiblesse de ce côté. Je pourrais le prouver en parlant du jugement que l'on porte de chacun d'eux. Heureusement, tous ont voulu le bref; ils ont aussi souhaité la lettre. Il y en a eu six de faites. Le pape l'a écrite lui-même et elle est beaucoup mieux. M. Bertalozzi m'a dit hier que mes observations y avaient contribué et que le pontife lui en avait parlé. M^{sr} de Bayane avait senti la nécessité d'en discourir avec lui.

J'ai fait ce matin des visites à Leurs Éminences. Je crois qu'ils s'attendent tous à rester longtemps à Savone. Le cardinal

Ruffo le croit et pense que le pape s'y fixera par le fait, attendu qu'il refusera tout, hormis Rome. M^{sr} Roverella trouve cependant la ville très-petite ; mais je pense qu'il n'a pas voulu manifester son opinion. Je sais que le cardinal Dugnami fait chercher secrètement une maison ; je ne sais pas si elle est pour lui ou pour les cardinaux qu'il espère voir sans doute arriver bientôt. Peut-être, dans l'état actuel des choses, serait-il à propos d'entamer promptement les autres arrangements s'il doit y en avoir, afin de ne point laisser prendre au parti italien une influence entière sur le caractère du pape.

Daignez agréer, etc.

XXXII.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE DES CULTES.

Savone, 28 septembre 1811.

Voici la deuxième lettre confidentielle que j'ai l'honneur d'écrire à Votre Excellence et dont la note particulière ci-jointe fait partie.

Avant la communication du bref, il n'était pas facile de s'apercevoir de la disposition d'isolement où les cardinaux se tiennent par rapport à nous, le cardinal de Bayane excepté, mais il est certain qu'on se cache de lui. Nous étions députés et officiellement demandeurs. L'affaire ne pouvait pas être assujettie aux lenteurs ordinaires. On promettait de nous communiquer le bref et de recevoir nos observations. Les observations reçues, on les discutait ensemble. On se tâtait mutuellement, et on marchandait. Le bref accepté, la lettre à l'empereur écrite, on ne nous parle plus de rien. On se voit moins. Si quelqu'un

de nous entame un des objets à traiter, on l'élude, ou l'on se tait. Les uns n'ont pas reçu de commission du pape, les autres ne peuvent pas arguer des pouvoirs de l'empereur. Est-ce méfiance naturelle de nation à nation ? Je l'ignore. Est-ce la crainte que le pape, en voyant trop souvent les évêques députés, ne s'accoutume à eux et ne leur accorde de préférence sa confiance ? Sont-ce de simples voies de temporisation ? Je n'en sais rien ni ne puis le savoir avec certitude. Mes collègues n'y sont pas moins embarrassés.

Quelques-uns de ces derniers, au surplus, ne m'accordent pas la même confiance que par le passé et j'en ignore la cause. Je vois de la froideur, de la réserve. Par cette raison je rentre moi-même dans ma coquille. Les procédés sont toutefois les mêmes et je ne doute pas que si le service de l'empereur ou le bien de l'Église nous appelait à quelque démarche ou discussion, nous ne nous y portassions tous avec le même accord, le même zèle. L'évêque de Plaisance est le seul avec qui j'ai conservé une entière ouverture. Nos sentiments sont conformes et nos anciennes manières sociales entretiennent le rapprochement. Par ce motif il est le seul à qui j'ai cru devoir communiquer la note confidentielle que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence. Encore si je n'avais pas eu besoin de lui pour en faire une copie qu'aucun autre copiste ne pouvait me faire, peut-être aurais-je délibéré si je l'admettrais ou non dans cette confiance. C'est assez dire à Votre Excellence à quel point je désire qu'elle ne soit pas du tout divulguée. J'ai un instant hésité si je n'en ferais point part au préfet, en qui j'ai toute confiance, afin qu'il remit, comme étant de lui-même, la note au cardinal de Bayane pour servir de gouverne aux autres cardinaux. C'était même avec ce projet que je l'avais écrit. L'ayant sondé vaguement sur l'utilité qu'il y aurait à ce qu'il

remit une note de ce genre, j'ai vu qu'il hésitait par la crainte de passer la commission, et une prompte réflexion m'a ramené à la discrétion. Je livre donc ma note uniquement à l'empereur et à Votre Excellence, bien sûr que le motif en sera apprécié si le fond n'est pas jugé digne d'une attention sérieuse. Je me flatte, au surplus, que Sa Majesté ne verra dans cette lettre et dans la note aucun motif de ne pas négocier ultérieurement avec le pape, car alors je serais au désespoir d'avoir écrit. Je n'ai voulu qu'indiquer les objets et les dispositions du moment. Ce sont des malades qu'il faut guérir, et je pense qu'un médecin doux et habile, en ménageant les esprits, peut entreprendre cette cure avec espérance de succès. Sa réussite fera bénir le nom de Sa Majesté et rendra la paix à un grand nombre de ses sujets que l'état présent du pape trouble et rend malheureux.

XXXIII.

L'EMPEREUR A M. LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU.

23 septembre 1811.

Monsieur le comte, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence une lettre que Sa Majesté vient de me dicter. Recevez, etc.

Signé : DARU.

Flessingues, le 28 septembre 1811.

Monsieur le comte,

Sa Majesté me donne l'ordre d'écrire à Votre Excellence qu'elle reçoit le bref du pape, mais sans traduction; elle m'a chargé de la lui faire. Elle ne peut pas résoudre une affaire de cette importance sans avoir entendu son conseil. C'est donc une affaire qui durera encore quelque temps. Cependant nous

voilà au 4^{er} octobre. Il est urgent de laisser retourner chez eux un si grand nombre de prélats, avancés en âge et qui ne peuvent que difficilement supporter la mauvaise saison.

Sa Majesté, en conséquence, m'a chargé expressément de vous mander que vous ayez à réunir chez vous les membres du concile, pour leur faire connaître que le pape paraît avoir adopté les cinq articles du décret, et que, par là, les difficultés paraissent aplanies ; que Sa Majesté, considérant la saison avancée et l'âge des prélats, les autorise à retourner dans leurs diocèses.

Par ce moyen le concile se trouvera dissous. L'intention de l'empereur est que Votre Excellence se fasse remettre les cachets, armes, papiers, registres, et que chaque évêque retourne dans son diocèse. Votre Excellence voudra bien leur faire remettre l'argent qui leur sera nécessaire.

Elle aura la bonté d'en prévenir M. le ministre des cultes du royaume d'Italie (à qui cette lettre doit être commune). M. le comte Rovara devra rester à Paris et y attendre le retour de Sa Majesté.

L'empereur juge convenable que Votre Excellence ne dise pas d'abord qu'elle a reçu le bref, mais qu'elle se borne à annoncer que les députés envoyés à Savone lui ont donné de telles assurances des dispositions du pape, qu'il n'est pas possible de conserver aucun doute sur l'issue de cette affaire.

Cette marche aura l'avantage de se débarrasser du concile et de laisser l'empereur maître d'agir selon les circonstances.

Quant aux députés, il faudra leur répondre qu'aussitôt que vous avez reçu leur lettre, vous en avez rendu compte à Sa Majesté qui vous a sur-le-champ ordonné de congédier les membres du concile pour ne pas retenir inutilement à Paris tant de prélats dans l'arrière-saison.

L'intention de l'empereur est que trois jours après vous mandiez à ces députés qu'aussitôt que vous avez reçu le bref, vous l'avez transmis à l'empereur ; que déjà vous aviez licencié le concile ; que vous attendiez la décision de Sa Majesté, mais qu'elle a pu entrevoir que, comme il y a plus de six mois que les évêques ont été nommés, il serait nécessaire qu'ils reçussent leur institution, parce qu'il revenait à l'empereur que le pape voulait faire dépendre cette institution de l'arrivée des cardinaux auprès de sa personne, laquelle arrivée ne peut avoir lieu qu'en conséquence des arrangements qui seront pris ultérieurement entre Sa Majesté et le pape.

Trois jours après que vous aurez licencié le concile et que déjà plusieurs de ses membres seront partis, l'intention de Sa Majesté est que vous remettiez à Son Altesse Éminente M^{sr} le cardinal Fesch les deux lettres ci-jointes, l'une est du pape, l'autre des députés. Vous pourrez lui dire que l'empereur en a pris connaissance et y a remarqué avec étonnement que le pape fait dépendre l'institution du retour des cardinaux, qu'en conséquence M^{sr} le cardinal doit écrire au pape pour le déterminer à donner l'institution aux évêques, attendu qu'ils sont nommés depuis six mois.

Votre Excellence voudra bien, de son côté, écrire aux évêques députés à Savone qu'aussitôt qu'ils auront fait expédier l'institution qui doit être donnée sans délai, ils aient à revenir à Paris sur-le-champ, et au cas que le pape se refusât à donner cette institution sans délai, Votre Excellence leur ordonnera de partir de Savone et d'être à Paris pour l'époque du retour de l'empereur, c'est-à-dire avant le 20 octobre, parce que, le concile s'étant séparé, la députation se trouve par cela même finie.

Vous ne leur dissimulerez pas qu'il pourrait y avoir bien

des objections contre la publication du bref en France, et qu'il est, par conséquent, nécessaire qu'ils soient arrivés lorsqu'on discutera cette affaire; que l'idée où l'on est que la cour pontificale n'agit pas avec une pleine franchise rend indispensable la prompte institution des évêques nommés, afin de dissiper les doutes qui se sont élevés à cet égard.

Sa Majesté recommande à Votre Excellence d'avoir soin qu'on ne mette rien dans les journaux sur cette affaire. Elle désire aussi que vous parliez à Son Excellence M. le comte Aldini et que vous l'invitiez à écrire en Italie, afin que les papiers publics de ce royaume gardent la même circonspection.

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon I^{er}.

XXXIV.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE DES CULTES.

Savone, 30 septembre 1811.

Le départ de l'empereur nous a non pas surpris, mais stupéfiés. Au moment précis où la correspondance allait prendre une lueur d'intérêt et où nous espérions quelque décision favorable, la gazette arrive et annonce que, de longtemps, nous ne pouvons recevoir aucun ordre de Sa Majesté. Or, quand elle est absente, son ministre se tait; c'est la règle: de sorte que nous voilà condamnés à l'inaction et presque au silence.

L'un prend l'almanach et calcule le nombre de jours qu'il faut pour qu'une réponse arrive de Boulogne, de Hambourg ou du Zuyderzée. L'autre va se promener au bord de la mer, à droite le matin, le soir à gauche, pour varier son plaisir. Un

troisième songe à s'habiller de pied en cap pour l'hiver et tremble en jetant un coup d'œil sur sa garde-robe légère. Moi je viens de commencer l'histoire de Naples, de Giannone, en quatre bons gros in-4°, et je n'en dis rien au pape ni aux cardinaux, de peur de me donner un mauvais point. Quel dommage de n'avoir pas ici les vingt volumes des *Pandectes françaises* ou le *Répertoire de jurisprudence* de M. Merlin, en douze volumes in-4°, ou au moins *Gil-Blas de Santillane* pour dérider nos gravités.

L'archevêque de Pavie est tout à fait remis. Le patriarche de Venise, qui ne sait jouer qu'au taro, arpente pensivement, tous les soirs, la salle ou galeric de la préfecture, pendant que nous sommes au trictrac...

XXXV.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 4 octobre 1811.

Monseigneur,

Il paraît que le pape s'occupe en ce moment du lieu où il conviendrait qu'il fixât sa résidence. Son idée est toujours de ne demander que Rome pour séjour, et de rester, par suite de cette détermination, dans le lieu où les circonstances l'ont placé, jusqu'à ce qu'on eût accédé à ses désirs; cependant, une résolution inébranlable sur ce point pouvant entraîner des inconvénients, je vois que Leurs Éminences, d'après l'avis de M^{sr} de Bayane, s'occupent à l'affaiblir. Ils ont même obtenu déjà quelque succès, car le pape a dit, d'après leurs observations, que si l'empereur l'engageait d'une manière pressante

à choisir provisoirement un autre séjour, il s'y rendrait. L'habitation de Paris est celle dont ses idées sont le plus éloignées, surtout parce qu'il se persuade qu'on ne lui permettrait pas de la quitter, et qu'il y serait constamment retenu. Ainsi, dans le cas où il serait convenable qu'il fit ce voyage, et que le grand intérêt d'un arrangement solide et définitif lui fit une loi d'y accéder, il serait important de prendre toutes les précautions nécessaires pour affaiblir ses craintes et le disposer favorablement jusqu'à ce moment. Il paraît qu'on ne s'est pas fixé sur la convenance d'un séjour déterminé, soit dans les provinces de l'ancienne Italie, soit dans l'intérieur.

XXXVI.

L'EMPEREUR A M. LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU.

Gorcum, 6 octobre 1811.

M. le comte Bigot-Préameneu, je vous renvoie vos lettres. Vous avez bien fait d'exiger que tous les évêques, même ceux qui n'avaient pas de bulles, rentrent à leurs diocèses et que personne ne reste à Paris. Renvoyez également mes aumôniers, hormis le cardinal, et l'évêque de Versailles qui se trouve près de son diocèse. Envoyez-moi les lettres à signer pour les différents sièges vacants, afin de voir si le pape veut ou non donner l'institution à mes évêques. Faites connaître aux évêques députés que je ne répondrai à aucune lettre, que je ne prendrai aucune décision que lorsque mes évêques auront leurs bulles. Je suis trop vieux et trop accoutumé aux ruses italiennes pour me laisser duper par eux. Les évêques doivent insister là-dessus avec la plus grande force. Je ne recevrai

même pas la députation, si elle ne rapporte des bulles d'institution de tous mes évêques. Je ne renverrai le bref au conseil d'État pour être communiqué aux évêques que lorsque tous les diocèses vacants auront leurs bulles. Il faut que la députation des évêques vous envoie un procès-verbal constatant qu'ils ont notifié au pape que le décret s'applique à tous les évêques de l'empire, dont les États de Rome font partie.

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon I^{er}.

XXXVII.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE DES CULTES.

Savone, ce 10 octobre 1811.

Monseigneur,

J'ai présenté mes respects au pape ce matin, je l'ai trouvé dans les meilleures dispositions. Il était gai, satisfait, et on voyait sur sa figure l'empreinte de la tranquillité de son esprit. Il m'a parlé de plusieurs objets différents, et la conversation est tombée comme d'elle-même sur son séjour à Savone. Il a remarqué que la ville était très-petite pour contenir d'une manière convenable toutes les personnes qui doivent l'aider dans ses fonctions spirituelles.

Cette idée qui annonce un changement de détermination ne m'a pas surpris ; mais je l'ai trouvée remarquable, en ce qu'elle démontre d'une manière positive et l'influence que son conseil acquiert sur lui et celle que M^{sr} de Bayane exerce sur ce dernier ; dans cet état des choses, on s'écoute, on se comprend, et comme il arrive d'ordinaire, le plus fort entraîne le reste. Je

croirais même qu'il n'y aurait plus besoin de grands efforts pour porter le pape à se rendre à Paris pour une entrevue, et que le conseil s'y déciderait aisément; mais sur un chapitre aussi important rien ne sera tenté sans que les intentions du gouvernement soient bien connues. Tout ce qui a été fait tend seulement à déterminer à des actes de complaisance et à faire bien sentir les inconvénients d'une résistance qui ne tendrait qu'à nuire aux succès des affaires ultérieures.

La députation a reçu ce matin la lettre dans laquelle il est question d'obtenir des bulles pour cinq évêques nommés par Sa Majesté en 1808 et 1809; sans connaître positivement comment le pape a accueilli cette demande, je puis cependant juger, par les dispositions où je l'ai vu, qu'elle sera accordée, après toutefois une légère émotion, parce qu'il ne s'attendait pas à ce que cette demande précédât une réponse à sa lettre. M^{sr} Bertalozzi paraît fort bien disposé; je crois que les cardinaux le seront également.

Je considère donc la députation comme étant à la veille de son départ. Je pense qu'elle emportera, comme moi, l'opinion que les dispositions du pape s'améliorent, qu'elles suivront la même marche tant que l'esprit du conseil restera dans l'état d'équilibre où il se trouve, et j'ajoute en outre, dans mon humble opinion, qu'il me paraît difficile que cette progression ne soit pas maintenue par la nécessité même des choses. Il suffit seulement de procéder avec beaucoup de mesure.

Je suis, etc., etc.

Signé : CIBROL.

XXXVIII.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 12 octobre 1811.

Monseigneur,

On s'occupe dans la maison du pape de l'expédition des bulles qui ont été réclamées. Le défaut d'habitude pour la rédaction de cette sorte d'écrits est la seule raison qui en retarde la remise. La députation espère toutefois les obtenir le dimanche et partir le lundi. M^{sr} l'évêque d'Évreux part demain matin et M^{sr} le patriarche de Venise demain soir.

M^{sr} le cardinal Ruffo est légèrement indisposé et garde le lit. Je l'ai vu ce matin, il regarde son indisposition comme très-légère. Aucune autre circonstance ne mérite de vous être citée.

XXXIX.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS ET LES ÉVÊQUES DE
TRÈVES ET DE NANTES A SON EXCELLENCE LE
MINISTRE DES CULTES.

Savone, 16 octobre 1811.

Votre Excellence nous demande, dans sa lettre du 9, de lui adresser, par le prochain courrier, un procès-verbal constatant que la députation a notifié au pape que, conformément aux instructions, le décret (du concile) s'applique à tous les évêchés de l'empire, dont les États de Rome font partie.

Cette demande si précise de Votre Excellence suppose qu'en effet nous aurions été chargés par nos instructions de notifier au pape que ce décret *s'applique à tous les évêchés de l'empire, dont les États de Rome font partie*. Or, nous la prions d'observer que nos instructions ne portent rien de semblable.

En les lisant, on y distingue sans peine deux choses :

D'abord l'extension indéfinie que Sa Majesté donne au décret, lorsqu'elle nous déclare qu'il s'applique à tous les évêchés réunis, ou qui pourraient être un jour réunis à l'empire; et en second lieu le mode de l'acceptation que nous sommes chargés d'obtenir de Sa Sainteté.

Les détails dans lesquels Sa Majesté, en nous donnant des instructions, daigne entrer avec nous sur l'application du décret, sont évidemment pour notre propre gouverne personnelle, *afin que nous n'acceptions rien que Sa Majesté n'accepterait pas, et qui serait contraire à la teneur des présentes*, ainsi qu'il est dit à la fin des instructions.

Quant au mode de l'acceptation dont nous étions chargés de faire la demande au pape, il est défini et sans ambiguïté. Elle doit être *pure et simple*. Nous devons la refuser *si le pape veut la donner avec des instructions ou réserves*. Par où il appert que nous n'avions pas d'autre notification à faire au pape que celle du décret du concile, et celle du genre d'acceptation que nous étions chargés d'obtenir de lui. C'est en effet à quoi nous nous sommes bornés, et Votre Excellence qui en a été informée de très-bonne heure, c'est-à-dire par une lettre du 10 septembre, ne nous a fait, à ce sujet, ni observations ni réponse quelconque.

Nous allons, au surplus, lui dire bien nettement quel est le principal motif qui nous a confirmés dans l'idée que nous ne

devions pas faire au pape des notifications plus étendues que celle dont il vient d'être parlé.

Votre Excellence n'aura pas oublié, sans doute, que peu de jours avant notre départ de Paris, Sa Majesté daigna discourir avec nous sur l'extension dont étaient susceptibles les clauses du décret, ainsi que celles des concordats eux-mêmes. Sa Majesté nous expliqua avec bonté, mais avec beaucoup de fermeté, que son avis et celui de tout son conseil était que les concordats s'appliquaient à toutes les possessions présentes ou futures de la puissance qui transigeait avec le pape ; que si quelques rois de France ou d'autres pays avaient passé des concordats additionnels à raison de leurs conquêtes nouvelles, lui, empereur, ne se croyait pas tenu à suivre cet exemple ; qu'enfin, une fois que le pape aurait approuvé purement, simplement et sans réserve le décret du concile, il saurait bien le faire valoir dans toute son étendue lorsque le temps serait venu d'en exécuter telle ou telle partie.

Votre Excellence peut aussi se souvenir qu'un de nous essaya de faire entendre à Sa Majesté que la nomination des évêchés des États romains ne devait pas être assujettie aux mêmes règles que celle des autres, puisque de toute ancienneté les papes y avaient nommé de plein droit, même avant de posséder l'ombre d'une souveraineté ; mais que l'empereur ne permit pas de développer cette pensée, et qu'alors il fallut bien se taire.

Ainsi, Votre Excellence jugera, comme nous, que le seul souvenir de cette dernière audience a dû suffire pour nous empêcher de notifier par avance, au pape, des détails que Sa Majesté elle-même ne se proposait de développer qu'à fur et mesure, lorsque les circonstances appelleraient l'exécution des différentes parties du décret.

De sorte que ce fut notre respect pour le plan de conduite que nous avons entendu de la bouche de Sa Majesté et que l'archevêque de Malines ignorait, sans doute, qui nous porta deux fois à résister, avec une pluralité de 7 sur 8, à son opinion, que nous eûmes l'honneur d'exposer à Votre Excellence, dès le 40 septembre, ainsi que nous venons de le dire un peu plus haut.

Mais si jusqu'à présent nous n'avons pas cru devoir notifier au pape toute l'entension que le gouvernement donnait au décret du concile, nous avons encore moins songé à la lui dissimuler, et jamais notre caractère, notre honneur ne nous l'eussent permis, pour peu que Sa Sainteté nous eût mis sur la voie, ce qu'elle n'a jamais fait, nous regardant, en quelque sorte, comme parties intéressées dans cette affaire, et les seuls cardinaux comme son conseil.

Par ce motif nous nous informâmes de très-bonne heure auprès d'eux si le pape connaissait toute l'étendue que donnait le gouvernement au décret dont nous lui demandions la confirmation. Plusieurs des cardinaux, et l'archevêque d'Édesse, nous ont répondu mainte et mainte fois d'une manière affirmative, et nous avons, à cet égard, un témoin irrécusable dans la personne du préfet de Montenotte, à qui les cardinaux dirent dans le temps la même chose qu'à nous. Un seul nous laissa dans le doute sur ce qu'il avait personnellement dit au pape; mais en nous avouant toutefois qu'il croyait le pape bien informé sur le point dont il s'agit par ses collègues, à qui l'empereur avait fait connaître ses intentions, qui lui furent ensuite répétées par Votre Excellence.

Ce matin nous^s avons rappelé aux cardinaux nos conversations à ce sujet. Ils en sont tous tombés d'accord, et nous ont répété que le pape avait connu d'avance, et par eux, toute

l'étendue du sens que le gouvernement donnait au décret du concile ; ce qui montre qu'il ne peut pas rester à cet égard le moindre doute, et ce fait a maintenant pour Votre Excellence autant de certitude et d'évidence que pourrait lui en donner le procès-verbal le plus régulier.

Nous avons demandé à voir le pape demain matin, et s'il nous reçoit, comme il est probable, nous rendrons compte à Votre Excellence des deux points compris dans sa lettre du 9.

XL.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE DES CULTES.

18 octobre 1811.

Pour remplir la nouvelle commission que nous avons reçue, nous nous sommes rendus hier chez le pape, et nous lui avons déclaré que, conformément à nos instructions, les cinq articles approuvés et confirmés par lui *s'appliquent à tous les évêchés de l'empire, dont les États de Rome font partie*. Ce sont là les termes de la lettre de Votre Excellence, en date du 9 de ce mois.

Sur quoi le pape est convenu avec nous qu'il avait eu connaissance du sens étendu que Sa Majesté attachait aux articles arrêtés dans la congrégation générale du 5 août. Mais qu'en approuvant ces articles, il avait conservé l'espoir que Sa Majesté consentirait à lui laisser la nomination des évêchés dans les États romains, moyennant certaines clauses ou arrangements qu'il proposerait. Le pape ne nous a pas dissimulé qu'une renonciation à ces nominations lui coûterait d'autant

plus qu'elle semblerait renfermer une renonciation expresse à la souveraineté de Rome, renonciation que Sa Majesté n'exige pas de lui et qu'il ne croit pas pouvoir faire à raison du serment qu'il a prêté.

Nous avons répliqué et nous ne regardons pas la réponse ci-dessus comme définitive. Il nous a paru que le saint-père désirait réfléchir ultérieurement là-dessus, et nous devons le revoir d'ici à deux ou trois jours. C'est pourquoi nous différerons jusqu'à ce moment le procès-verbal demandé par Votre Excellence.

Quant aux bulles des évêques nommés, Sa Sainteté a paru disposée à les accorder sans informations nouvelles; mais elle a désiré de voir toutes les pièces que nous lui avons annoncées, avant de faire à ce sujet une réponse positive. A l'objection tirée du défaut d'expéditeurs, nous avons répondu en offrant d'en faire nous-mêmes les fonctions, si Sa Sainteté veut bien se contenter de nos écritures au-dessous du médiocre.

Voici les bulles en forme de bref de M^{sr} Lejeas pour l'évêché de Liège. L'expéditeur qui les a transcrites est d'une lenteur abominable et nous ne pouvons pas avoir aujourd'hui le bref de M^{sr} Dejean pour l'évêché d'Asti. Ce n'est sûrement pas faute d'avoir pressé et repressé.

XLI.

LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU A L'EMPEREUR.

21 octobre 1811.

Sire, j'ai l'honneur de soumettre à votre Majesté, au nom de la commission chargée d'examiner le bref du pape et les pré-

cautions à prendre pour la publication, le résultat de son travail.

On a toujours discuté s'il conviendrait mieux de ne pas énoncer le cinquième article du décret portant qu'il sera présenté à l'approbation du pape, de même que les clauses du bref qui sont des additions ou modifications au décret.

La commission a été d'avis qu'il vaut mieux publier en entier le bref et le décret.

L'ancien usage a toujours été ou de rejeter ou de publier en entier les expéditions de la chancellerie pontificale en faisant, dans le second cas, des réserves générales, ou en spécifiant les articles qui ne sont point approuvés. La commission propose l'une et l'autre mesure.

Si le bref est connu plus ou moins tôt, ainsi que cela paraît inévitable, il est bon qu'il soit frappé d'une improbation formelle, en ce qu'il est vicieux, au lieu que l'improbation par omission laisserait à la malveillance à penser que les propositions omises n'ont pu être réfutées. N'irait-on pas jusqu'à supposer qu'il y aurait des articles omis et non connus. Il a semblé qu'il serait plus convenable et plus avantageux de rejeter ouvertement ce qui mérite de l'être.

La commission a fait, au surplus, ses efforts pour réunir tous les motifs qui donnent de la force aux décrets, indépendamment du bref du pape, et tous ceux qui justifient le rejet d'une partie de ce bref.

J'ai l'honneur d'adresser de plus à Votre Majesté un compte rendu des propos séditieux d'un desservant du diocèse de Séez et des mesures provisoires prises à son égard.

Le lieutenant du gouverneur général de Rome annonce la mort du cardinal Casoni, décédé le 9 de ce mois, à l'âge de 76 ans. Il était le seul cardinal qui eût été autorisé à rester à

Rome, ses infirmités ne lui permettant pas de se déplacer. Il reste trente-huit cardinaux.

XLII.

L'EMPEREUR AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES.

Amsterdam, 22 octobre 1814.

Monsieur le comte de Prémeneu,

Je vois que les demandes en autorisation de chapelles domestiques se multiplient. Désormais ces permissions d'établir des oratoires deviennent un objet digne d'attention. Je veux bien en accorder pour les maisons de campagne, mais il faut y mettre la condition qu'on sera obligé d'aller dans telle circonstance à la paroisse. Il y a trop de ces chapelles à Paris. Je désire que vous me fassiez un rapport sur ce sujet.

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon I^{er}.

XLIII.

L'EMPEREUR AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES.

22 octobre 1814.

Monsieur le comte de Prémeneu,

J'ai vu dans votre dernier travail des demandes pour exempter du service militaire deux cent trente-neuf étudiants qui se destinent à l'état ecclésiastique, et pour la nomination à cent quarante-huit bourses dans les séminaires. J'ai rayé parmi ces

demandes toutes celles qui étaient relatives aux évêchés de Saint-Brieuc, Bordeaux, Gand, Tournai, Troyes et des Alpes-Maritimes, parce que je ne suis pas satisfait des principes que manifestent les évêques de ces diocèses. Mon intention est que vous ne me proposiez pour ces arrondissements aucune exemption de service pour des conscrits, aucune nomination à des bourses, à des cures, à des canonicats. Vous me ferez un rapport sur les diocèses qu'il conviendrait de frapper de cette interdiction. Cette manière d'opérer doit être tenue très-secrète. Quand les évêques insisteront sur les nominations, vous leur ferez connaître que j'ai refusé mon approbation. Désormais vous serez responsable, si vous me présentez soit une bourse à donner, soit un conscrit à exempter dans un séminaire où les principes de l'Église gallicane ne soient pas soigneusement enseignés. Prenez des mesures pour en être bien informé, et commencez par vous assurer de ce qui se passe auprès de vous dans le diocèse de Paris.

Sur ce, etc.

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon I^{er}.

XLIV.

L'EMPEREUR AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES.

Amsterdam, 23 octobre 1811.

Monsieur le comte Bigot de Préameneu,

Je reçois votre lettre et vos rapports du 20. Vous devez garder tout ce que vous recevrez de Savone *in statu quo*. A mon

arrivée à Paris toutes ces affaires s'arrangeront. En attendant il ne faut préjuger rien.

Sur ce, etc.

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon Ier.

XLV.

L'ÉVÊQUE DE PLAISANCE AU MINISTRE DES CULTES.

Savone, 26 octobre 1811.

Monseigneur,

J'ai fait ce matin ma visite au pape qui m'a très-bien reçu ; il est même entré en matière et m'a dit qu'il ne refusait pas de faire ce qu'on lui demandait, mais qu'il ne se trouvait pas assez assisté ; que quelques théologiens de confiance, quelques cardinaux de plus auprès de lui, lui paraissaient nécessaires pour calmer sa conscience. Je lui ai donné des raisons ; je lui ai même dit des choses très-fortes qu'il m'a permis de lui dire, mais d'après ce que je puis juger de cette conversation, la seule crainte de manquer à son devoir le retient. On travaille pour persuader les cardinaux et chacun emploie tous les moyens. Je désire que Sa Majesté veuille bien être persuadée de mon dévouement le plus respectueux.

XLVI.

L'EMPEREUR AU COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES.

Rotterdam, 26 octobre 1811.

Monsieur le comte,

Je reçois votre lettre du 21 octobre avec le projet de décret qui y est joint. Je pense que ce décret ne serait pas propre à rétablir la paix et qu'il serait plus convenable de publier les deux décrets du concile comme lois de l'État, et de rejeter la publication du bref pour que les passages improuvés en soient retranchés. Il faut par un décret partir de l'approbation des décrets du concile et les proclamer comme lois de l'État; et en même temps émettre un avis du conseil d'État portant que le bref du pape ne peut être publié comme contenant des articles contraires à nos libertés, et que ce bref ne sera publié qu'autant qu'on en supprimera les mots..... Le bref sera ensuite renvoyé au pape avec une lettre de vous à un des cardinaux ou même à Bertalozzi, et il faudra bien que le pape en passe par là. Le bref revenant pur et simple, on le publiera alors purement et simplement. Cela donnera la sanction à tout et lèvera toutes les difficultés. Mais il serait maladroit de publier un bref avec des réserves. Ce serait perpétuer les divisions. Le fait est que l'Église est dans une crise; que l'on attende six mois ou même un an, il faut qu'elle en sorte. Il faut donc traiter la matière dans cet esprit. Avant que le pape soit instruit des difficultés et des empêchements que le conseil met à la publication du bref, on aura soin qu'il institue tous les évêchés

vacants. Dès ce moment les décrets du concile seront publiés comme lois de l'État, et les évêques seront institués. Le pape ne pourra obtenir l'arrangement de ses affaires, passer outre, ni exercer aucune juridiction spirituelle qu'il n'ait approuvé les décrets du concile; et sa position sera *empirée d'autant plus qu'il aura institué les évêques, qu'il verra les décrets publiés et faisant loi, et que cela éloigne nécessairement ses affaires de bien des années.* Vous voyez que dans ces matières il faut marcher avec circonspection. Je vous recommande le plus grand secret : *il faut ne rien dire au cardinal Fesch, aux évêques de la députation, ni à qui que ce soit.* Il sera même bon que le dénoûment vienne du conseil d'État et soit unanime. Il sera utile qu'il y ait un mémoire bien fait là-dessus, distribué au conseil d'État, qui dise qu'admettre la prétention du pape, c'est détruire le droit commun, etc., etc.

Sur ce...

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon I^{er}.

XLVII.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 29 octobre 1811.

Monseigneur, je m'étais abstenu pendant ces derniers temps de voir le pape afin de réserver quelque effort pour un moment favorable. Les dernières dispositions dont je vous ai rendu compte annonçant plus de liberté d'esprit, je m'y suis présenté ce matin, et j'ai remarqué de suite au ton et à l'accueil qui m'a été fait que l'occasion était favorable. Effectivement, en

entrant en matière, après les détails que m'a donnés avec complaisance le pape sur l'état de sa santé, je l'ai trouvé dans la situation d'une personne qui est prête à se rendre de guerre lasse.

J'ai de suite profité du moment pour faire valoir avec force la raison de la nécessité, et je l'ai présentée avec les moyens qui pouvaient en faire ressortir toute l'urgence. Ces motifs n'ont pas laissé que de faire quelque impression. Le pape m'a avoué qu'en parcourant les circonstances les plus critiques que lui offre l'histoire, il n'en trouve aucune aussi impérieuse que celles qui pèsent sur lui. J'ai abondé dans son sens, en lui faisant observer que depuis la chute de l'empire romain il n'y avait eu aucune puissance qui pût être comparée à ce colosse, excepté l'empire de Napoléon, que le parallèle de ces deux puissances devait entraîner une similitude dans le gouvernement de l'Église aux deux époques.

Il a reparti qu'effectivement il ne serait pas éloigné dans son opinion de consentir à rétablir le mode des anciennes élections pour les évêchés ; mais je lui ai remontré que l'esprit des deux siècles était bien différent, et il a bientôt abandonné une idée qui ne paraissait pas avoir été fort méditée, et que je n'ai attribuée qu'aux variations fréquentes qu'il a manifestées depuis quelques jours. Il a ajouté qu'il voyait clairement la situation où il était ainsi que l'Église ; qu'il avait totalement renoncé au temporel, et que la raison de l'abdication indirecte de la souveraineté n'était plus rien pour lui ; qu'il ne lui restait plus rien que les inquiétudes de sa conscience. Je les ai combattues par l'opinion unanime de son conseil, par l'état présent de l'Église, qui d'une autre part le mettait dans l'alternative d'un très-grand mal ; en poursuivant cette thèse, j'ai vu que la crainte de l'opinion agissait sur lui et que ce motif, du moins, se com-

binait avec les autres raisons de manière à leur donner plus d'empire. Alors je lui ai opposé que l'opinion générale réclamait tous les sacrifices de sa part, que tous les chrétiens l'attendaient de lui; et voyant que cet argument acquérait beaucoup de force, je l'ai poussé plus loin; je lui ai dit que sa conscience devait être tranquille; que le témoignage universel (*vox populi, vox Dei*) devait rétablir le calme dans son esprit; que ce témoignage était employé avec autorité pour prouver les premières vérités du christianisme et toutes les vérités morales; que je n'étais pas théologien, mais que je pensais que la théologie avait aussi pour première base un raisonnement juste et un sens droit.

Toutes ces raisons, qui étaient peut-être mieux adaptées à la circonstance que puissantes en elles-mêmes, ont, à ce que je crois, produit quelque effet.

Le pape m'a dit qu'il souhaitait d'en finir, que tout aurait été terminé plus tôt si on lui eût donné son conseil, que le changement de souveraineté appartenait à la Providence, qu'il fallait en reconnaître les conséquences, mais qu'il avait trop peu de conseillers avec lui. Là-dessus il m'a dépeint les personnes, accordant de la capacité politique à M^{sr} Ruffo, de la pratique à M^{sr} Roverella, refusant étude et intelligence de la matière aux deux autres, et ne parlant point de M^{sr} de Bayane, parce qu'il ne trouvait pas d'objection contre lui et qu'il semblait que c'était là où est la force pour le convaincre. S'il avait son conseil plus complet, il serait à même de se décider sur un objet qui ne lui répugne pas autrement.

Je lui ai observé que ce qu'on ne peut faire, en fait de raisonnement, avec cinq personnes, ne peut se résoudre par le nombre. Il a répondu qu'il serait du moins plus tranquille, et cette thèse m'a ramené sur les mêmes raisons qu'il est inutile de répéter

ici. Il a ajouté qu'il ferait une réponse aux évêques, qu'il espérait qu'elle satisferait, qu'il attendait aussi de la part de Sa Majesté de la bienveillance ; que s'il ne s'agissait que de lui, il voudrait passer sa vie dans une cellule ; qu'il se trouvait trop bien où il était dans la situation présente. Je l'ai prié de considérer que dans le poste où il était, il avait d'autres intérêts à régler que les siens propres. En tout je l'ai laissé assez bien disposé pour qu'on puisse espérer de lui la détermination de ne pas faire de résistance. Tel est du moins le jugement que j'ai porté en songeant à tout ceci. Il m'a paru que l'idée présente du pape était de faire à la députation une réponse verbale en réclamant encore un conseil, mais il est probable qu'on obtiendra plus encore de lui.

J'ai été de suite chez M^{sr} le cardinal de Bayane qui devait faire sa visite, afin de l'avertir des dispositions présentes et de l'engager à en profiter. Il est sorti avec moi pour s'y rendre ; je ne l'ai pas vu depuis et ne sais encore ce qui aura eu lieu dans cette conférence.

XLVIII.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE DES CULTES.

Savone, 31 octobre 1811.

Il paraît que les dix ou douze évêchés des deux départements de Rome et du Trasimène sont la seule difficulté qui reste à vaincre. Elle serait probablement déjà vaincue si on eût envoyé à Savone en même temps que les cardinaux et nous le père Menocchio, son confesseur, ainsi que nous l'avions demandé, et qu'on dit être à Rome. On ne dit pas que ce soit un

homme très-lumineux, mais on assure qu'il est bien pensant ; mais c'est un saint du troisième ou quatrième ciel et son pouvoir sur l'esprit du pape est au-dessus de toute expression. Je répète à Votre Excellence ce que j'ai entendu dire à Paris, ce qu'on nous a répété ici d'un commun accord, et je n'ajoute aucune réflexion sinon qu'avant de faire venir ici le père Menocchio, si on l'y fait venir, il paraît à propos de s'assurer de sa façon de voir les choses d'aujourd'hui, car n'ayant à ce sujet que des *ouï-dire*, nous ne pouvons, quoiqu'ils soient favorables, et assez uniformes, en répondre en aucune manière. Ce véhicule est puissant, pourvu qu'il soit véhicule plutôt qu'obstacle.

Le pape n'étant obligé de faire aucune réponse précise à la notification que nous lui avons faite le 20, la crise où il faudra qu'il se décide est celle du moment où nous lui présenterons les lettres de Sa Majesté au sujet des nominations faites, celles des prélats nommés et les informations relatives. Chaque jour nous attendons que le courrier nous apporte ces différentes pièces.

Voilà que nous sommes tous affairés à nous pourvoir de garde-robcs neuves pour l'hiver, car du train dont vont les choses, il paraît que nous devons y songer sérieusement.

XLIX.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 5 novembre 1811.

Monseigneur, je reviens de chez le pape, il était agité ; il avait peu dormi, et je l'ai trouvé dans la situation d'une personne

qui cherche une issue à une affaire difficile sans la trouver. Il est de suite entré en matière, en ayant l'air de vouloir connaître mon opinion. Je lui ai dit aussitôt qu'il était inutile qu'il se fatiguât et hasardât ainsi sa santé, qu'il était évident pour tout le monde qu'il n'y avait qu'un seul moyen de mettre fin à cette affaire, et que ce moyen était de la considérer comme terminée définitivement par le bref qui, dans l'esprit de tous ceux qui le connaissent, avait une acception entièrement générale; qu'en accordant toutes les bulles il ne ferait rien de nouveau, mais mettrait seulement le sceau à sa première décision. Là-dessus il s'est répandu en protestations sur le désir ardent qu'il avait d'arriver à la paix de l'Église. Il avait écrit nouvellement, m'a-t-il dit, un projet de lettre au cardinal Fesch pour qu'il intercédât auprès de l'empereur et lui obtînt de nouveaux conseils; il y renonçait, parce qu'on y avait trouvé des difficultés; certainement il ne refusait pas ce qui lui était demandé; il voulait seulement y mettre les formes. Je lui ai représenté aussitôt, que les formes ne s'appliquaient qu'aux circonstances ordinaires; que tout dépendait de sa décision personnelle; qu'il n'était question que d'une concession qu'il devait faire; et que le privilège d'une dignité éminente comme la sienne était surtout de pouvoir suppléer aux formes par sa volonté; qu'ici il n'y avait plus de circonstances embarrassantes, que la nécessité même lui en faisait une loi; que je le priais de considérer quel scandale donnerait au monde chrétien une restriction mise à un acte authentique contre le sens précis des intentions de la partie contractante.

Il m'a dit alors que l'on penserait qu'il n'avait pas fait, mais qu'il a acheté la paix. J'ai répliqué que l'opinion, loin de réclamer une résistance, était au contraire entièrement prononcée à cet égard, et qu'elle ne pourrait qu'être surprise de la lenteur

de la détermination. Je lui ai fait observer qu'il y a près d'un mois que les choses étaient dans le même état et qu'il en fallait sortir; que l'intérêt de l'Église l'exigeait et que le devoir en faisait une loi; que son caractère était d'ailleurs assez connu pour qu'on vit clairement qu'il n'y avait rien de personnel dans sa résolution. Il m'a dit qu'il tenait bien peu à ce qui le regarde, et que pour le temporel, il y renonçait entièrement; mais qu'en regardant derrière lui, il était effrayé de tout ce qu'il avait accordé sans suivre les formes. La concession présente réclamait un concordat suivant l'usage ancien. Je lui ai dit que le concordat, quel que fût le sens de ce mot, se réduisait dans le fait à la signature du souverain pontife, que la conscience n'était pour rien dans ces traités, que la nécessité la réclamait, que d'ailleurs il avait un conseil qui était unanime et qu'il devait s'en rapporter à lui.

Je l'ai vu alors revenir sur une vieille idée : il serait possible que la Providence ouvrit une voie toute particulière. C'est ainsi que le conclave se forma contre toute apparence après la mort de Pie VI.

Je me suis fortement élevé contre cette pensée; je lui ai démontré combien une décision fondée sur des événements futurs et improbables serait peu raisonnable. J'ai ajouté que les vrais moyens de la Providence consistaient dans le détachement qu'il avait des biens du monde et ses bonnes intentions; que c'était l'instant de les mettre au jour. J'aurais poussé plus loin ces raisons et d'une manière plus vive, mais l'arrivée de M^{sr} le cardinal Doria a mis fin à cette conversation que le pape semblait écouter avec beaucoup d'attention.

Il résulte de tout ceci que le pape a flotté entre deux partis pour sortir de sa position, dans ces derniers jours, celui de la réponse verbale dont j'ai parlé, et de la lettre au cardinal Fesch

dont le sens a été en partie manifesté et qu'il a abandonnés aujourd'hui l'un et l'autre. On peut remarquer qu'il a fait des pas rétrogrades depuis la notification, mais il en est encore à solliciter un conseil pour suivre la forme dans la cession à laquelle il accéderait probablement. J'espère que de nouvelles réflexions l'amèneront plus loin, mais le temps s'écoule et la patience peut se lasser. Lorsque je le verrai et ce sera très-prochainement, j'insisterai plus fortement que jamais, et je parlerai très-ouvertement contre le ménagement que pourrait avoir le conseil pour son opinion. J'y suis d'autant plus autorisé que M^{sr} Bertalozzi m'annonce que je puis rendre des visites plus fréquentes, et qu'elles sont vues avec plaisir. Je pense que l'intention de ce brave homme, qui met de la droiture dans sa conduite, est que le pape apprenne par ce moyen et voie le tableau de sa situation dans tout son jour; c'est ce que ma position indépendante me met à même de faire plus souvent que tout autre.

L.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 8 novembre 1814.

Le temps s'écoule, les jours se suivent et contre l'ordinaire ils se ressemblent beaucoup l'un à l'autre. Ça veut dire qu'avec toutes nos conférences avec les cardinaux et nos visites au pape, nous avançons peu. Nous espérons que l'arrivée des nominations que Votre Excellence nous avait d'abord annoncées serait une crise favorable et qui déciderait le pape à s'expliquer

comme nous le désirions. Je crains que ce délai ne soit nuisible.

Le pape répète toujours soit à nous, soit aux cardinaux, qu'avec ses conseils et sa liberté tout peut se faire avec décence, et qu'en faisant d'avance plus qu'il n'a fait jusqu'à présent, il déshonore aux yeux de la catholicité son propre caractère. Votre Excellence sent bien que nous ne laissons pas de tels arguments sans réponse. Ce qui ne nous est pas de trop bon augure c'est que Sa Sainteté semble prendre ou avoir pris un air tranquille et impassible, qu'on dit qu'il n'a jamais que quand il est une fois décidé. Et comme il n'aurait aucune raison de ne nous rien dissimuler, s'il s'était décidé à consentir, nous craignons qu'il n'ait *in petto* la décision contraire qu'il manifesterait quand nous lui présenterions les nominations.

Nous aurions infiniment d'espoir si, 1^o il ne s'agissait pas d'une décision immédiate sur les évêchés des États romains, et si, en deuxième lieu, les nominations de Florence et de Venise n'étaient que de simples *présentations*, telle que l'a été celle de Venise, il y a quatre ou cinq ans, comme nous l'avons vu dans les bulles accordées à M^{sr} Gamboni, dernier patriarche, dont Votre Excellence a envoyé la copie avec trois ou quatre autres. Alors nous pensons que le pape s'y déciderait, mais n'étant pas autorisés à proposer ce tempérament, nous avons eu la prudence de n'en donner l'idée à personne.

P. S. — Nous nous occupons d'une nouvelle note dans laquelle seront données toutes les raisons d'accéder, et les réponses aux raisons alléguées.

LI.

N^o 440. — NOTE ADRESSÉE A MM. LES CARDINAUX,
Pour être remise sous les yeux de Sa Sainteté.

Savone, 7 novembre 1811.

Par son bref du 20 septembre dernier, Sa Sainteté a daigné approuver et confirmer purement, sans réserves et sans restriction; le décret en cinq articles que les évêques députés du concile ont eu l'honneur de lui présenter.

Ce décret comprend tous les évêchés de l'empire français et du royaume d'Italie, même ceux des États romains. Le siège de Rome est seul excepté.

L'intention de Sa Majesté et le sens qu'elle donnait aux cinq articles du décret étaient connus de MM^{es} les cardinaux qui se sont rendus à Savone pour former un conseil à Sa Sainteté, et Leurs Éminences ne lui ont pas laissé ignorer en quel sens l'empereur entendait le décret.

C'était la base du traité entamé par l'empereur. Sa Majesté a dû croire que le bref qui confirmait le décret purement et simplement ne devait pas plus souffrir de réserves et d'exceptions que le décret lui-même.

Cependant, pour écarter jusqu'à l'ombre des difficultés, et pour qu'il ne pût rester aucun doute sur le sens du décret, Sa Majesté a voulu que les évêques députés déclarassent expressément au pape que son bref ne serait admis qu'autant qu'il s'étendrait à tous les évêchés, même à ceux de l'État romain.

Les évêques députés ont fait cette déclaration à Sa Sainteté le 17 octobre dernier.

Jusqu'à présent Sa Sainteté ne leur a pas donné une réponse positive.

Serait-il permis à ces évêques de mettre sous les yeux de Sa Sainteté quelques réflexions qui leur sont dictées par leur profond respect pour le saint-siège et pour la personne du pape, et par le désir de voir la bonne intelligence établie entre le chef de l'Église et le souverain de la plus grande partie de la catholicité ?

Dans les audiences que Sa Sainteté a bien voulu nous accorder, elle nous a laissé entrevoir deux raisons qui l'empêchaient d'acquiescer, au moins en ce moment, à la demande que nous lui avons faite le 17 octobre.

La première, c'est qu'en abandonnant à l'empereur la nomination des évêchés voisins de Rome et compris dans sa métropole, le pape serait censé reconnaître authentiquement la légitimité de l'occupation des États de l'Église ; reconnaissance qu'il ne pouvait faire, ni en honneur ni en conscience, et que l'empereur même n'avait jamais demandée.

La seconde, c'est que, dans une affaire aussi importante, Sa Sainteté ne croit pas pouvoir prononcer sans l'assistance d'un conseil plus nombreux.

Quant à la première raison, nous ne pensons pas que l'abandon du droit de nommer aux évêchés de l'État romain emporte nécessairement la renonciation à la souveraineté sur cet État.

Les papes n'ont jamais cru que la qualité de souverain donnât, par elle-même, le droit de nommer aux évêchés ; et si ce principe était admis, il fournirait à l'empereur un nouveau motif de se réserver la nomination aux évêchés de l'État romain. Les papes nommaient à ces évêchés, au même titre qu'à beaucoup d'autres, situés dans des États qui ne leur appartenaient

pas. Il n'est pas nécessaire de rechercher quel pouvait être ce titre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était purement ecclésiastique. Le droit qu'il donnait aux papes était fondé sur un usage reçu depuis très-longtemps ; d'où il suit que Sa Sainteté peut le céder sans qu'on puisse en conclure qu'il cède la souveraineté.

Mais d'ailleurs, quand il y aurait une sorte de connexion entre ces deux cessions, nous sommes bien assurés que Sa Sainteté n'hésiterait pas à céder la nomination aux évêchés si le bien de la religion le demandait. Nous en avons pour garant la déclaration que nous avons entendue plusieurs fois de sa bouche, que la perte de ses États et le désir de les recouvrer n'entreraient jamais pour rien dans les mesures qu'elle croirait devoir prendre pour rétablir et assurer une paix solide entre les deux puissances, dont l'union est si nécessaire à l'Église et à ses ministres.

Ainsi, la première raison n'arrêterait plus Sa Sainteté si elle pouvait se convaincre que son refus attirera infailliblement les plus grandes calamités sur le saint-siège et sur toute l'Église.

La seconde raison ne semble que dilatoire ; mais dans l'état où sont les choses, elle équivaut à un refus formel, et nous ajoutons qu'elle n'est pas admissible.

Dans l'état où sont les choses, la demande d'un conseil plus nombreux équivaut à un refus formel.

L'empereur a permis à cinq cardinaux distingués par leurs lumières, par les commissions importantes qu'ils ont remplies, par leur dévouement à Sa Sainteté, de se rendre auprès d'elle pour lui servir de conseil. C'est après avoir pris leur avis et celui de M^{sr} l'archevêque d'Édesse, son aumônier, que le pape a rédigé son bref du 20 septembre. Aux yeux de Sa Majesté, ce bref s'étend à tous les évêchés de l'empire français et du

royaume d'Italie. Demander encore de nouveaux conseils, c'est déclarer, c'est au moins donner lieu de croire qu'on veut expliquer le bref, le modifier par des réserves, et l'expliquer ainsi, c'est le rétracter.

La demande d'un nouveau conseil sera regardée par l'empereur comme une réponse évasive, et dans l'intention bien connue où il est de terminer les affaires de l'Église aussitôt après son retour à Paris, une réponse évasive et dilatoire aura le même effet qu'un refus formel.

Nous ajoutons que la demande d'un nouveau conseil n'est pas admissible.

Premièrement, quels sont les nouveaux conseillers que le pape désirerait? Seraient-ce les cardinaux qui ont encouru la disgrâce de l'empereur? L'empereur ne permettra pas qu'ils soient rendus à leurs fonctions avant que l'affaire présente ne soit entièrement terminée.

Seraient-ce les cardinaux qui ont assisté au concile national? Leur opinion est connue puisqu'ils ont concouru à former le décret soumis à l'approbation de Sa Sainteté.

En second lieu, un conseil nombreux et plus solennel peut paraître nécessaire lorsqu'il s'agit d'une question difficile, embarrassée, qui ne peut se discuter que par des autorités et avec de longues et pénibles recherches.

Mais est-il besoin de conseils quand la nécessité parle? Délibère-t-on quand on voit que tout est perdu si l'on n'agit pas sur-le-champ?

Or, telle est évidemment la situation où se trouvent l'Église de France, le saint-siège et l'Église universelle, qu'il faut s'attendre aux plus grands maux, si l'accommodement proposé par l'empereur est différé.

Nous ne parlons pas à Sa Sainteté des malheurs qui lui se-

raient personnels. Nous connaissons trop son courage, sa patience, sa résignation héroïque, pour croire qu'elle peut être frappée d'un pareil motif.

Cependant nous la supplions de considérer que le mal du chef est le mal de tout le corps ; que l'Église ne peut pas être bien administrée si celui qui la gouverne ne jouit pas d'une entière liberté ; que la chaire de saint Pierre n'est plus l'oracle de l'Église et la source des grâces spirituelles, si le pontife qui la remplit ne peut faire entendre sa voix aux évêques et aux fidèles ; enfin, que si l'Église de Rome et le sacré-collège demeureraient encore longtemps dans l'état où ils sont actuellement, on n'entrevoit pas comment il serait possible de donner un successeur à Sa Sainteté.

Mais si le pape veut absolument écarter toutes les considérations qui lui sont personnelles, il ne se refusera pas à celles qui intéressent essentiellement le saint-siège et toutes les églises de l'empire français et du royaume d'Italie.

Toutes ces Églises, quant à leur dotation et aux moyens nécessaires pour l'entretien de leurs ministres ou pour l'exercice du culte divin, sont absolument et immédiatement sous la main de l'empereur. Il n'a besoin que de leur retirer sa protection pour les réduire à un état plus fâcheux que celui des catholiques d'Irlande. Si l'affaire présente ne se termine pas à la satisfaction de l'empereur, il est à craindre que Sa Majesté n'ordonne la vente de tous les biens des églises d'Italie, et qu'elle ne révoque une partie des concessions qu'elle a faites aux églises de France. Et s'il arrivait que le refus du pape devînt une occasion de troubles et de dissensions, les ennemis du saint-siège ne manqueraient pas de s'en prévaloir pour représenter l'autorité pontificale comme incompatible avec l'ordre public.

Quelle que soit, au surplus, la détermination du pape, la tranquillité de la France ne sera pas troublée. Du moment que Sa Sainteté se refuserait à l'accommodement qui lui est proposé, les anciens concordats seront considérés comme n'existant plus.

L'empereur s'en est expliqué de la manière la plus solennelle. Toutes les églises de sa domination resteront dans le droit ancien de recevoir l'institution canonique de leur métropolitain, et le métropolitain du plus ancien évêque de la province. Ce retour à l'ancienne discipline sera justifié aux yeux des peuples par l'impossibilité de recourir au saint-siège; et cette impossibilité sera regardée comme provenant du fait du pape, qui, pour ne pas céder la nomination d'un très-petit nombre d'évêchés, aura rejeté un accommodement qui lui assurait l'institution de tous.

Et qui peut douter que l'exemple donné par l'empereur ne soit suivi dans tous les autres États catholiques, et que le saint-siège ne perde partout et pour toujours la prérogative d'instituer les évêques, prérogative si propre à resserrer les liens de la communion ecclésiastique et si glorieuse pour l'Église romaine ?

La nomination de quelques évêchés aux environs de Rome peut-elle être mise en balance avec un aussi grand intérêt, et avec tous les maux qui seraient la suite infaillible de la mésintelligence prolongée entre le pape et l'empereur ?

Sans doute il n'est rien à quoi l'on ne doive s'exposer, lorsqu'il s'agit de défendre et de conserver le dépôt de la foi, et les points de discipline essentiels au gouvernement de l'Église. Mais s'agit-il de la foi, ou d'un point essentiel et immuable de la discipline ?

Ce que l'on demande au saint-père pourrait, de son aveu, se

faire en vertu d'un concordat particulier. Or, un concordat particulier ne justifierait pas une mesure contraire à la foi, ou à la discipline essentielle de l'Église. Et de plus la concession demandée au pape ne renferme-t-elle pas bien réellement l'idée d'un concordat, puisqu'elle ne peut avoir lieu que de son consentement?

Nous convenons que, dans cette espèce de concordat, on n'aura pas suivi les formes accoutumées. Mais doit-on regarder ces formes comme tellement essentielles qu'il ne soit pas permis de s'en écarter quand l'intérêt de l'Église le commande impérieusement? L'autorité du souverain pontife serait-elle enchaînée par des formalités d'institution humaine et assez récente? Lorsque l'Église est en danger, cette autorité, comme le dit Bossuet, s'élève au-dessus de toutes les règles et ne connaît point de bornes: Tout ce que fait un pape pour sauver l'Église devient légitime, il n'y a pas à craindre que ses successeurs lui reprochent d'avoir sacrifié les formes pour conserver le fonds.

Telles sont les considérations que nous supplions respectueusement Sa Sainteté de prendre en considération. Nous les croyons d'autant plus propres à faire impression sur son cœur paternel, que nous les lui présentons au nom de tous les catholiques de France et d'Italie. Déjà les premiers bruits d'un accommodement entre le pape et l'empereur ont répandu l'allégresse dans toutes nos Églises.

Les conditions proposées par l'empereur sont connues. On les croit acceptées par Sa Sainteté et partout on applaudit à cette grande transaction, et au rapprochement des deux puissances trop longtemps divisées. Quelle sera la consternation des fidèles si leur attente est trompée, et si en retournant au milieu d'eux nous sommes réduits à la triste nécessité de leur

apprendre que le pape a rejeté un traité qui seul pouvait mettre un terme aux maux de l'Église !

Signé : Archevêque de Tours.

Évêque de Plaisance.

Évêque de Trèves.

Évêque de Nantes.

LII.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE DES CULTES.

Savone, 12 novembre 1811.

Monseigneur, je viens de voir le pape, qui était ce matin fort gai et mieux portant que de coutume, à ce que m'a dit son médecin. Je l'ai cependant trouvé un peu soucieux, et après les premiers compliments il m'a demandé s'il y avait quelques nouvelles. Je lui ai dit : « Votre Sainteté sait que Sa Majesté Impériale vient de faire beaucoup de bien au médecin Porta, et qu'en l'accordant, elle a écrit de sa propre main que les services qui sont rendus à votre personne, elle les considère comme rendus à elle-même. » Le pape a marqué de la reconnaissance et a dit qu'il était sensible à cette marque d'intérêt. Aussitôt je lui ai dit : « Saint-père, il ne manquerait rien à la paix de l'Église, ni à l'état de prospérité où vous désirez la voir, si vous preniez une entière confiance dans les dispositions de Sa Majesté. Vous pouvez en juger par ce qu'il vient de faire. Pourriez-vous croire qu'il veut abaisser le saint-siège lorsqu'il vous élève dans sa pensée au point de regarder du même œil les services qui sont rendus à vous et à lui-même ? » J'ai vu que le pape était très-sensible à cette marque de considération ;

mais bientôt il a ajouté : « Pourvu que les affaires de l'Église aillent bien, tout ce qui est relatif à ma personne m'intéresse peu. » J'ai répliqué qu'un chef ne peut isoler les soins de sa personne de l'intérêt de la chose qu'il gouverne; que ces deux intérêts sont liés l'un à l'autre; que dans ce moment l'Église souffre de son indifférence sur son sort et de son indétermination; que la nécessité lui fait une loi de s'en remettre totalement à la générosité de l'empereur. « Mais la nécessité, a-t-il dit, pourrait aussi commander de céder à l'égard du dogme. » J'ai observé que j'étais sûr que la conservation de l'intégrité du dogme était aussi précieuse à l'empereur qu'à lui-même, que nous n'en n'étions pas à ce point, et qu'il convenait que tout ce qui était demandé pouvait se résoudre par un concordat. « Oui, m'a-t-il dit, mais avec un conseil et suivant les formes. Ne jouissant pas de ma liberté, je crains que ma conscience ne me permette pas de céder. — Tout ce qui a été fait jusqu'ici, ai-je répliqué, l'a été avec les mêmes circonstances, et il n'y a pas défaut de liberté lorsqu'on peut consulter, agir, accepter ou refuser sans contrainte. » Ces raisons étant bonnes, il s'est rejeté sur l'embarras de la question. « Après cette difficulté, il surviendra d'autres demandes; ce seront des circoncriptions d'évêchés, ce sera un nouveau cardinalat. » Je lui ai répondu que je ne m'étais jamais occupé de pénétrer dans l'avenir; qu'au reste, de pareilles affaires ne me paraissaient pas fort embarrassantes; que la dernière, dans le sens qu'il l'entendait, ne ferait qu'ajouter à la splendeur de sa cour, que ces nouveaux conseillers ne lui donneraient que de la satisfaction, parce que leur avis serait toujours favorable à la pacification de l'Église, et qu'ils seraient des appuis au besoin.

Alors profitant de la circonstance, j'ai ajouté qu'il ne fallait pas lui dissimuler que l'Église entière avait besoin d'un pro-

tecteur, qu'elle le voyait dans l'empereur, qu'il fallait se jeter entre ses bras ainsi qu'on l'avait fait du temps de Constantin, parce que les circonstances n'étaient pas éloignées d'être les mêmes. Je lui ai parlé du nombre des Églises; là-dessus, il m'a dit qu'au IV^e siècle, il y en avait six cents en Afrique, mille ailleurs, et qu'elles étaient encore en grand nombre. Je lui ai observé qu'il en restait encore beaucoup, quoiqu'elles eussent été réduites par les événements qui influent sur toutes les choses humaines. Que sont donc dans la balance celles des États romains, et les modifications qu'elles peuvent éprouver? Pourquoi ne pas terminer de manière à couper court à toute discussion?... Il est revenu alors sur le passé et sur l'époque prochaine de l'anniversaire du couronnement. Je lui ai dit aussitôt : Pourquoi ne s'empresserait-il pas de consacrer encore ce grand jour par la paix complète de l'Église? il ne faut pour cela que de la confiance, mais il ne faut ni réserve, ni arrière-pensée. Ces dispositions termineraient tout et accompliraient ses propres desseins, puisqu'il ne respire que la gloire de l'Église et son avantage...

Je l'ai laissé dans cette incertitude qui ne laisse pas entrevoir le sens d'une résolution; seulement dans cette conversation, il est revenu, quoique rarement, sur l'idée de l'intervention du bras de Dieu pour terminer les affaires présentes, et j'ai répondu à cette singulière raison comme je l'ai fait dans d'autres circonstances.

Je remarque que l'expression des sentiments de Sa Majesté sur les services personnels rendus au pape ont fait beaucoup d'impression sur MM^{grs} les cardinaux comme aussi sur les gens de la maison du pape.

Daignez agréer, etc.

Signé : CHABROL.

LIII.

L'EMPEREUR A M. LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES.

Saint-Cloud, 16 novembre 1811.

Monsieur le comte Bigot de Prémeneu,

Je vous renvoie votre rapport. Apportez-moi demain après la messe les pièces relatives à cette affaire, la bulle et le rapport de la commission, afin que cela puisse servir de matière à une première lettre à la députation.

Sur ce, etc.

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon I^{er}.

LIV.

LE CARDINAL DE BAYANE AU MINISTRE.

Savone, 17 novembre 1811.

Monsieur le comte, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le pape a remis aux cinq cardinaux que nous sommes ici, pour le faire parvenir à MM. les députés, un écrit en réponse à la note du 10 de ce mois, que ces messieurs lui avaient fait rendre par nous; et cet écrit, nous le leur envoyons ce matin.

M^{sr} Bertalozzi lui avait présenté le projet que j'avais fait à la hâte d'une autre réponse, par laquelle le saint-père s'engageait à l'extension du bref. Ensuite il demandait un conseil

plus nombreux avec quelques secrétaires capables de dresser un mémoire de représentations qu'il croit assez graves et assez fondées pour obtenir de Sa Majesté au moins une modification de cette extension.

Le pape n'a point adopté ce projet, disant que, pour le repos de sa conscience, il avait absolument besoin d'un conseil plus ample avant que de s'engager. Si ce conseil lui était accordé, cette grâce qu'il désire ardemment pourrait peut-être le décider, non-seulement à l'extension du bref, mais à s'unir en tout de volonté, de cœur et d'esprit à l'empereur avec la confiance due à la religion et à la sagesse de Sa Majesté. C'est du moins, je le pense, ce qu'il y a de mieux à désirer pour le plus grand avantage, tant de la puissance temporelle que de la puissance spirituelle.

Mes collègues et M. le préfet de Savone, qui est goûté et très-estimé du pape, ont fait auprès de lui tout ce qu'ils pouvaient pour le décider à l'extension. Je croirais qu'un conseil plus ample en viendrait à bout. J'avais espéré que mon projet serait mieux accueilli, étant donné par M. Bertalozzi qui le goûtait et qui a du crédit auprès du saint-père, tandis que je n'en ai plus aucun, mais Sa Sainteté l'a rejeté. Ainsi j'ai beau faire, il faut toujours que j'en revienne à dire que je suis désormais très-inutile à Savone. Sur quoi, je me recommande encore, monsieur le comte, aux bontés dont vous voulez bien m'honorer, quand vous penserez que la demande de mon retour ne déplaira pas à l'empereur.

LV.

NOTE DES CARDINAUX EN RÉPONSE A CELLE REMISE
PAR LES ÉVÊQUES DÉPUTÉS LE 40 NOVEMBRE 1814.

Savone, 17 novembre 1814.

Dans le bref de confirmation des cinq articles connus, expédié le 20 septembre dernier, Sa Sainteté a accordé tout ce qui lui a été alors demandé.

La députation des huit évêques venus à Savone ne lui a exhibé autre chose que les cinq articles et la lettre du 9 août 1814, souscrite par la plus grande partie des cardinaux, archevêques et évêques réunis à Paris.

Dans cette lettre on demandait à Sa Sainteté la confirmation des cinq articles comme fondés sur les dispositions que Sa Sainteté avait manifestées aux quatre évêques de la première mission. On explique encore plus dans cette lettre l'esprit et le sens desdits articles et de la demande adressée au saint-père, par ces paroles : « Tout nous inspire la confiance qu'elle ne refusera pas de confirmer authentiquement un décret qui ne contient que les mesures qu'elle avait approuvées elle-même. »

Les adhésions d'alors, ou mesures du saint-père participées aux évêques de la première mission, étaient les suivantes :

1° Qu'elle accorderait l'institution canonique aux sujets nommés par Sa Majesté Impériale et Royale dans les formes convenues à l'époque du concordat de France et du royaume d'Italie.

« 2° Sa Sainteté se prêtera à étendre les mêmes dispositions aux églises de la Toscane et de Parme et de Plaisance par un

nouveau concordat. » Ce qui est inséré dans le rapport de M^{sr} l'archevêque de Tours fait aux archevêques et évêques réunis à Paris.

Le saint-père, par son dit bref du 20 septembre adressé aux cardinaux, archevêques et évêques réunis à Paris, a confirmé les articles dans le sens et manière demandés par la lettre des évêques, et il a ainsi accordé tout ce qui a été alors requis de lui. Cette demande ayant donc été restreinte aux nominations des évêchés compris dans les concordats de France et d'Italie, à leur époque, et à l'extension des nominations aux églises de Toscane, Parme et Plaisance, par le moyen d'un nouveau concordat, il est évident que ledit bref reste déterminé seulement à cette adhésion.

Il est vrai que quelques cardinaux et M^{sr} l'aumônier arrivés à Savone ont rapporté au saint-père que la dernière fois que Sa Majesté les avait admis en sa présence, elle leur manifesta qu'elle voulait nommer à tous les évêchés de sa domination, compris ceux voisins de Rome, le seul évêché de Rome excepté; mais il est d'ailleurs vrai que Sa Majesté eut la bonté d'être sensible aux très-graves motifs pour lesquels la dite extension était trop difficile et dommageable à l'Église et qu'elle aurait mis une grande angoisse dans le cœur du saint-père. Sa Majesté ne se désista point un moment, il est vrai, mais le saint-père a cru et a dû croire qu'en réfléchissant à ces graves motifs Sa Majesté fût dans la suite revenue, et il a dû d'autant plus le croire, qu'aucun des huit évêques députés qui étaient à Savone ne lui a parlé de cette extension, puisque, si l'empereur continuait à la vouloir, il n'était pas présumable que tous ces députés, chargés spécialement de faire les demandes, ou par leurs instructions, ou par les dépêches qui leur sont arrivées pendant tout le temps qu'il a fallu pour expédier

le bref, n'ont point eu la charge de déclarer au saint-père cette volonté ou intention de Sa Majesté. D'autant plus que l'entière députation ayant eu sous les yeux le projet du bref avant l'expédition, et ayant fait un mémoire de demandes pour quelques changements qui a été présenté au saint-père, il n'y a été fait ni implicitement ni explicitement aucune demande pour cette extension.

Sa Sainteté avait déjà montré aux évêques députés l'anxiété d'esprit dans laquelle elle se trouvait par une telle demande, et il l'a signifiée aux cardinaux à plusieurs reprises, lorsqu'ils lui ont parlé de cette extension. Outre les diverses conséquences que Sa Sainteté a vues résulter de la concession demandée desdites nominations, conséquences auxquelles elle doit avoir l'égard qu'elles méritent, elle a observé qu'une semblable concession se rattache à d'autres objets sacrés qui, par leur importance, souffriront difficulté. Elle a considéré que cette même extension, quoiqu'elle ne comprenne pas l'évêché de Rome, et par conséquent la libre élection du pontife romain, laquelle par la note est expressément exceptée, elle comprendrait au moins certainement les six évêchés suburbicaires, lesquels ne sont pas à la nomination de Sa Sainteté, mais se confèrent par l'option des mêmes cardinaux, selon leur ancienneté et résidence près le saint-siège, et par qui resterait essentiellement altérée et presque détruite la constitution composant le sacré-collège pour la légitime élection des pontifes qui se succèdent.

En outre, Sa Sainteté éprouve une très-grande crainte de répandre le scandale dans la chrétienté, en faisant, sinon croire, au moins douter que toute concession qu'elle ferait ultérieurement n'ait été déterminée par des considérations humaines ou à fin de recouvrer sa liberté personnelle, sur laquelle elle a toujours adoré les conseils suprêmes de la divine Providence,

et elle a protesté et proteste que sa plus grande douleur est celle de ne pouvoir exercer son ministère apostolique pour le soulagement des fidèles et pour la conservation et la propagation de l'Église de Jésus-Christ, pour lesquels objets spécialement elle a beaucoup d'autres choses qu'elle se réserve de représenter à Sa Majesté en temps plus opportun.

Finalement, Sa Sainteté, dans sa situation actuelle et par l'état des choses et selon la pratique ordinaire du saint-siège, sent le devoir de réclamer l'aide d'un conseil convenable à l'effet de prendre une détermination sur ceci et sur le reste concernant les affaires sacrées d'une si grande importance. C'est pourquoi Sa Sainteté, désirant la paix de l'Église, et de réparer les maux, et de tranquilliser sa conscience, vit dans une espérance bien fondée que Sa Majesté sera contente que toute détermination ultérieure de Sa Sainteté soit différée au temps où elle se trouve en position d'exercer son ministère apostolique, et qu'il ait près de lui un nombre convenable de ses conseillers ayant l'expérience et la doctrine des choses sacrées, lesquels entendus, et aidée par leurs lumières, et après avoir pris avec tout le soin en considération les divers rapports sur ces objets, Sa Sainteté cherchera, avec l'aide du Seigneur, le moyen de combiner toute chose pour la satisfaction réciproque. Elle espère arriver à cette fin vers laquelle elle soupire, animée d'une ferme confiance que Sa Majesté voudra favorablement accueillir les représentations que Sa Sainteté croira nécessaire de lui faire, et que Sa Majesté ouvrira les voies pour accomplir heureusement les avantages spirituels de l'Église.

LVI.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 19 novembre 1811.

Monseigneur, j'ai trouvé ce matin Son Éminence le cardinal de Bayane fort affligé de l'entêtement extrême du pape et de l'impossibilité absolue où s'est trouvé le collège des cardinaux de le ramener au point où ils le souhaitaient unanimement de le voir arriver. Il a vu lui-même le pape avant-hier, et avant que la note fût remise. Il le pressa de nouveau de mieux examiner sa position et ce que réclamait de lui le succès de l'importante affaire qui se traitait; il lui fit voir qu'il n'y avait qu'un parti, celui de s'unir de cœur et d'âme avec Sa Majesté pour accomplir des desseins qui ne pouvaient toucher au spirituel et ne pouvaient tendre qu'à l'avantage de l'Église universelle; mais le pape ne se rendit pas et persévéra dans le plan de réponse qu'il avait adopté. M^{sr} de Bayane en avait préparé un qu'il fit appuyer, il y a quelques jours, par M^{sr} Bertalozzi, et dans lequel, en composant avec les vues du pape, il le faisait toutefois s'engager à accéder aux intentions de l'empereur, en demandant préalablement un conseil plus nombreux. Son plan fut rejeté malgré toutes les précautions qu'il avait prises pour le bien recommander. Il ne perdra pas l'occasion d'agir toutes les fois qu'il le pourra de manière à vaincre la résistance du pape. Lui et M^{sr} l'archevêque d'Édesse m'ont fait remarquer que le pape avait d'abord dit un *non* positif et que les représentations continuelles qui lui avaient été faites l'avaient

amené insensiblement à ne pas refuser, mais à faire la demande d'un conseil pour concilier les intérêts, et ils ne désespèrent encore totalement ni l'un ni l'autre.

Pour moi, j'ai pensé qu'il était convenable que personne ne connût la note qui a été remise et qu'on ne s'entretînt en aucune manière des affaires présentes. J'ai pris à cet égard des précautions qui atteindront le but et qui seront dirigées avec toute la prudence dont je suis capable.

LVII.

LE DUC DE ROVIGO AU MINISTRE DES CULTES.

22 novembre 1811.

Monsieur le comte, Sa Majesté m'a donné ordre de m'entendre avec vous pour que Votre Excellence fasse connaître à MM^{grs} les évêques de Troyes, Gand et Tournai, qu'ils n'ont plus sa confiance et pour qu'elle envoie leur demander leur démission de leurs évêchés. J'ai l'honneur de vous adresser un ordre au commandant du château de Vincennes pour laisser communiquer avec ces trois détenus M. le secrétaire général de votre ministère, que je présume devoir être chargé de cette commission. Je vous serai obligé de vouloir bien m'informer de suite du résultat de sa démarche, afin que je puisse faire exécuter la suite des ordres de Sa Majesté.

LVIII.

DÉMISSIONS DE MM. LES ÉVÊQUES DE GAND,
TOURNAI ET TROYES.

22 novembre 1811.

Moi soussigné Maurice-Jean-Madelaine de Broglie, évêque de Gand, donne ma démission de mon évêché.

Fait au château de Vincennes, le 22 novembre 1811.

Signé : † Maurice-Jean-Madelaine DE BROGLIE,
évêque de Gand.

M'abandonnant entièrement à la clémence et à la grâce de Sa Majesté l'empereur et roi, à qui je resterai éternellement soumis et très-affectueusement attaché, je me fais un devoir, d'après le contenu de la lettre qui m'a été présentée, de donner ma démission de l'évêché de Tournai.

Fait à Vincennes, le 22 novembre 1811.

Signé : † François-Joseph HIRN.

Moi soussigné Étienne-Antoine Boulogne, évêque de Troyes et aumônier de Sa Majesté, donne la démission de mon évêché.

Fait au château de Vincennes, le 22 novembre 1811.

Signé : † Étienne-Antoine BOULOGNE,
évêque de Troyes.

LIX.

LE MINISTRE DES CULTES AU PRÉFET DE L'AUBE.

23 novembre 1811.

Monsieur le préfet, je vous adresse une lettre pour le chapitre de la cathédrale de Troyes. Prenez-en lecture et copie. Vous verrez que son objet est aussi pressant qu'important. Faites venir les vicaires généraux; vous les préviendrez qu'ils ne peuvent être continués; c'est une mesure qui ne leur est point personnelle; mais il ne convient pas que les vicaires du chapitre, pendant une vacance par démission, soient les mêmes que ceux de l'évêque démis. Sa Majesté s'est formellement expliquée à cet égard. Faites également venir ceux des chanoines en qui vous reconnaissez le plus de sagesse et de bons principes. Vous leur donnerez le même éclaircissement à l'égard des vicaires généraux, afin que ceux-ci n'éprouvent pas de désagrément dans le chapitre ni dans l'opinion. Vous emploierez toute votre influence pour que le choix ne porte pas sur un sujet qui serait dans le cas d'être rejeté. Il faut des ecclésiastiques prudents, sages, qui ne considèrent ni les personnes, ni les partis, mais seulement le bien de l'Église. Vous ferez en même temps sentir à ces chanoines que, si le chapitre ne remplissait pas sur-le-champ le devoir indispensable dans lequel il est de nommer pendant la vacance qui lui est officiellement notifiée, il se rendrait coupable et s'exposerait, surtout dans les circonstances actuelles, à une juste animadversion.

Si, contre toute apparence, le chapitre, dont j'ignore les dispositions, disait qu'il ne connaît pas de sujets ou qu'ils ne veu-

lent pas accepter, ce serait un subterfuge qui indisposerait encore plus Sa Majesté.

Vous voudrez bien me rendre compte de la suite de cette affaire.

Agréez, etc.

LX.

LE CARDINAL DE BAYANE AU MINISTRE
DES CULTES.

23 novembre 1811.

Monsieur le comte, je crois devoir, pour mes collègues et pour moi-même, informer Votre Excellence que MM. les députés du concile nous ont envoyé un mémoire d'observations sur la réponse du pape à leur note du 40 de ce mois, où ils nous attribuent cette réponse et nous prennent à partie sur les raisons qu'elle contient.

M^{gr} le cardinal Doria leur écrit aujourd'hui de notre part que cette réponse ne fut point la nôtre, mais celle du pape même. Puissent-ils nous en croire et puissé-je dissiper un petit commencement de mésintelligence qui pourrait nuire à une affaire où nous ne pouvons pas être en opposition, puisque nous y avons tous le même devoir et le même but. Si quelque cardinal a aidé Sa Sainteté à rédiger sa réponse, je l'ignore; mais dans ce cas même, il aurait fait comme un secrétaire qui écrit ce qu'on veut et non ce qu'il pense, et qui ne peut être responsable de ce qu'on lui dicte. J'ai attesté comme mes collègues que cette réponse contenait les sentiments du pape; j'attesterai de même que ce n'étaient les sentiments d'aucun de nous.

La vérité, monsieur le comte, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, le 17 de ce mois, est que tous mes collègues, M. Bertalozzi et moi, nous avons fait tout ce qui était en nous pour engager, dès à présent, le pape à l'extension du bref à tous les évêchés. Si nous n'avons pas réussi, il faut s'en prendre à notre peu de crédit, et, pour ce qui me concerne, à la nullité du mien depuis que le bref du pape est expédié et que la lettre du pape à Sa Majesté est restée sans réponse, car je suis trop sincère pour ne pas vous avouer mes fautes. Je m'étais trop pressé de croire et de faire espérer à Sa Sainteté qu'elle aurait une réponse obligeante et des marques, utiles à l'Église et à elle, de la satisfaction de l'empereur. Au reste, le crédit que j'ai perdu par cette faute était déjà trop peu de chose pour être à regretter.

Ce que je puis assurer à Votre Excellence, à la prière de mes collègues, c'est que, loin de fournir à Sa Sainteté des armes contre MM. les députés, nous nous sommes servis et nous nous servons encore journellement auprès d'elle des mêmes raisons que ces messieurs.

LXI.

LETTRE DE MM. LES MEMBRES DU CHAPITRE CATHÉ-
DRAL DE GAND AU MINISTRE DES CULTES.

27 novembre 1811.

En conformité de la lettre que Votre Excellence nous a fait l'honneur de nous écrire le 23 du courant, nous nous sommes d'abord réunis en chapitre en apportant dans les délibérations le plus grand calme et le désir le plus sincère de passer par

tout ce qui serait possible, afin de satisfaire entièrement aux décrets de Sa Majesté et aux intentions de Votre Excellence.

Mais plus nous entrâmes en recherches et en discussions, et plus nous sentîmes notre bonne volonté s'arrêter devant des difficultés graves et qui nous paraissent insurmontables. La bonté de Monseigneur nous permettra de les faire connaître ici avec respect et de les déposer avec confiance dans le sein de sa sagesse.

Votre Excellence sait parfaitement que, selon la doctrine des canonistes et selon la discipline générale de l'Église, ce n'est pas la démission d'un évêque, mais l'acceptation de cette démission faite par le souverain pontife et convenablement connue du chapitre cathédral, qui opère la vacance du siège et habilite les chanoines à se saisir de la juridiction ordinaire du prélat, et à pourvoir de suite à l'administration du diocèse.

Nommer des vicaires capitulaires avant qu'il ne soit constaté au chapitre de cette acceptation du pape, ce serait, Monseigneur, faire naître des maux très-conséquents.

D'abord le chapitre s'écarterait de l'enseignement uniforme des auteurs les plus renommés, même en France; il s'écarterait encore d'une pratique généralement observée dans l'Église, et d'un droit *réserve au siège apostolique*. Ce sont les paroles du célèbre *van Espen*.

Ensuite le chapitre s'arrogerait des obligations et des pouvoirs qui ne lui sont pas encore dévolus; et de là les vicaires capitulaires ainsi nommés par lui geraient une administration dont tous les actes seraient frappés de nullité dans leur origine. Or, quel trouble, quel désespoir ceci ne jetterait-il pas dans les consciences des fidèles!

Troisièmement, le clergé, très-attaché aux principes et aux usages de l'Église, ne déférerait pas aux ordres et aux mesures

de pareils vicaires généraux. La désobéissance détruirait l'autorité de la nouvelle administration, et la division se mettrait indubitablement dans les pasteurs et dans les ouailles.

Ne devons-nous donc pas nous attendre, Monseigneur, à ce que Votre Excellence daigne approuver si, pour des raisons aussi tranchantes, nous avons pris la liberté de recourir à d'humbles remontrances? Certes, aussitôt que le chapitre sera instruit de l'acceptation papale dont il est question, Votre Excellence n'aura qu'à applaudir à la promptitude avec laquelle il aura rempli et ses devoirs et les attentes du gouvernement.

LXII.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 30 novembre 1844.

Monseigneur, la fête de l'anniversaire du couronnement devant avoir lieu dimanche, j'ai pris toutes les précautions convenables pour régler le cérémonial à la convenance et la satisfaction de tout ce qui compose les autorités extraordinaires appelées dans cette ville. On suivra le même mode qui est pratiqué dans la cathédrale de Paris, sans qu'il soit rien innové à l'usage habituel pour les autorités civiles. Le collège et la députation seront présents à la cérémonie, et l'usage étant que les chefs de corps se réunissent à un dîner à la préfecture, j'y ai invité Leurs Éminences qui s'y rendront aussi; j'ai lieu de croire que la mémorable époque du sacre et de la bataille d'Austerlitz sera célébrée avec toute la dignité convenable.

Je ne vous ai pas entretenu depuis longtemps de la situation de l'esprit public relativement aux affaires qui se traitent dans

cette ville. J'ai lieu d'en être extrêmement satisfait. Je puis assurer à Votre Excellence que l'affaire dont s'occupent le moins les habitants est celle du pape. J'ai pris à cet égard des précautions qui ont parfaitement réussi. Des amis assez influents ont répandu qu'il n'était pas convenable de faire aux cardinaux des questions qui ne pouvaient qu'être embarrassantes pour eux, et qu'il serait d'ailleurs dangereux de tolérer une conversation sur leur mission; que les intérêts de la ville réclamaient cette prudence. J'ai engagé moi-même Leurs Éminences à ne s'expliquer sur rien, afin d'éviter toute mesure de rigueur envers les particuliers et de ne pas me compromettre moi-même.

L'effet de cette suite de petites précautions adaptées à la docilité des habitants est telle, que je crois pouvoir assurer que ce qui se passe à Savone est totalement ignoré et peut être considéré comme ayant lieu au milieu d'une solitude. Une bonne harmonie, outre les avantages que j'y entrevois, est bien nécessaire pour maintenir cet état satisfaisant, et je remarque avec plaisir qu'elle est telle qu'on peut la souhaiter.

LXIII.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE DES CULTES.

Savone, 3 décembre 1811.

Monseigneur, je remarque avec plaisir l'impression qu'a faite sur les esprits la cérémonie qui vient d'avoir lieu. Le discours prononcé dans l'église était, suivant l'usage, dans le meilleur sens et ne respirait que les louanges de l'empereur et la reconnaissance pour ses bienfaits. L'attention avec laquelle le peuple l'a écouté a été observée par la députation qui m'a dit

que le ton du discours et l'effet qu'il avait produit étaient évidemment la preuve d'un esprit public plus prononcé que sur bien d'autres points. Je suis bien aise que le collègue ait été par là à même de juger du peu d'influence qu'a le séjour du pape sur l'opinion des habitants de cette ville. Au reste, il a pris part à la fête avec beaucoup de grâce et notamment aux santés qui ont été portées, suivant l'usage, à Leurs Majestés Impériales. Un pareil concours fait plaisir à tous les bons esprits ; il en impose aux autres et je tenais beaucoup à l'obtenir.

Le pape, que j'ai vu ce matin, est dans le même état que j'ai dépeint et paraît attendre avec tranquillité qu'il lui soit fait d'autres instances. Il est difficile de se reposer avec plus de confiance sur l'avenir et de s'abandonner avec moins de précautions aux événements. J'ai trouvé de nouveau occasion de lui parler de M^{sr} de Bayane comme de celui qui était le plus à même de le bien servir par ses conseils dans les affaires délicates où il est engagé. Je lui ai dit qu'il serait à souhaiter pour lui d'en finir, que personne ne croyait qu'on voulût porter atteinte au spirituel, que conséquemment, dans cette circonstance, il fallait laisser de côté toute passion et tout souvenir pénible, pour ne voir qu'une de ces discussions qui s'étaient fréquemment élevées entre le trône et l'autel et qu'il était nécessaire de terminer à l'exemple de tant de ses sages prédécesseurs qui avaient accédé aux demandes de souverains si inférieurs en puissance à Sa Majesté Impériale. Ce discours a terminé la conversation. Le pape a ajouté seulement : « Je ne vois pas encore si tout s'arrangera comme je le souhaite ; en attendant il faut prier le ciel. »

LXIV.

LE MINISTRE DES CULTES AUX ÉVÊQUES
DÉPUTÉS A SAVONE.

(Lettre dictée par l'empereur à M. Bigot.)

3 décembre 1811.

Messieurs les députés, Sa Majesté a remis le bref du pape à l'examen d'une commission composée de ses ministres, de ses conseillers d'État, et qui a recueilli l'opinion des plus célèbres jurisconsultes.

Après la plus ample discussion, il a été, à l'unanimité, décidé que le bref ne peut pas être accepté, d'abord parce qu'il est injurieux à l'autorité de l'empereur et aux évêques de l'empire et du royaume d'Italie, et que, n'y eût-il que la seule irrégularité de ne pas reconnaître comme un concile national la réunion des archevêques et évêques à Paris, ce serait une raison de rejet, les pontifes romains n'ayant jamais entendu contester à chaque souverain le droit de réunir ses Églises pour en former un concile national. C'eût été autre chose si on eût prétendu assembler un concile œcuménique.

Deuxièmement, la qualification donnée à l'Église de Rome de *maîtresse de toutes les Églises*, les expressions de *vraie obéissance* et autres semblables, ne pourraient être tolérées, si elles n'étaient accompagnées d'explications, attendu que le bref étant publié par autorisation du gouvernement, il serait censé acquiescer à des titres et à des formules dont les papes se sont servis et dont ils se serviraient bien plus encore dans leur système de se prétendre évêques universels.

Troisièmement, enfin on ne peut admettre toute la partie du bref où, par addition au décret, il est, entre autres choses, dit que l'institution, dans le cas de l'article 4, serait au nom du pape; ce qui supposerait que, le pape refusant ou défendant, l'institution ne pourrait avoir lieu.

L'assemblée, après s'être unanimement prononcée sur les causes de non-acceptation du bref tel qu'il est, s'est divisée sur le mode à employer.

Une grande majorité voulait qu'on déclarât le bref rejeté, le décret du concile non approuvé, prononcer que, le décret n'ayant point été approuvé, le cas de la nécessité prévu par le premier décret était arrivé, et, attendu l'urgence, convoquer de nouveau le concile national ou simplement déclarer que les évêques nommés par Sa Majesté seraient institués par le synode métropolitain qui serait à cet effet réuni à chaque nomination, et ce jusqu'à ce qu'un concile général de la chrétienté eût statué sur cet objet.

Il ne vous échappera pas, messieurs, que ce deuxième moyen est infaillible. En effet, lors même que les synodes métropolitains ne se porteraient pas aujourd'hui à donner de suite l'institution, la nécessité en ferait de plus en plus la loi dans un certain laps de temps. Sa Majesté ne forcerait personne; les vicaires nommés par les chapitres administreraient provisoirement, et l'ordre nécessaire à la religion ne cesserait pas d'être maintenu dans les diocèses.

D'autres membres ont rédigé un projet de décret pour accepter le bref avec des retranchements et aussi avec des dispositions, qu'en prenant le parti de le publier, ils ont jugées nécessaires.

J'ai mis sous les yeux de Sa Majesté ces divers résultats, et elle a donné une preuve de sa modération ordinaire en prenant

un *mezzo termine*. Elle m'a ordonné de faire au bref un projet de modifications telles, que, le pape les adoptant et donnant un bref conforme, il pût être accepté purement et simplement.

Faites donc, messieurs, connaître au pape toutes les objections qui se sont élevées contre son bref; faites-lui connaître aussi le projet de décret qui a été proposé à Sa Majesté et dont copie est ci-jointe, le danger qu'il court que les papes n'aient à l'avenir aucune part à l'institution des évêques, et enfin les maux qu'il éviterait en ôtant de son bref ce qui peut choquer.

Si vous réussissez à faire entendre raison au pape de manière qu'il adopte les modifications, vous aurez rempli votre mission. Si vous n'y réussissez pas, le bref sera rejeté; il sera déclaré que les articles du décret du concile ne sont point approuvés, et que le cas de nécessité est arrivé, et l'empereur prendra, en conséquence, l'une des mesures qui lui sont proposées.

Quant à l'institution des évêques des États romains, c'est une discussion vaine. Le décret est rendu par les Églises et pour les Églises de l'empire et du royaume d'Italie. Or, l'empire et le royaume d'Italie se constituent des pays réunis par des sénatus-consultes. Prétendre à des distinctions, c'est prétendre à tout bouleverser. Le pape pourrait ôter à l'empire la Toscane et la Hollande, comme les États romains. Toute autre interprétation d'un décret aussi évident serait d'une telle mauvaise foi que ce serait renoncer à tout arrangement.

Tant de changements sont arrivés pour la religion, dans sa discipline, que c'est en puisant les idées de charité qu'y porte l'empereur que l'on pourra se rapprocher efficacement, mais avec l'esprit de prétentions et de réserves tacites, les choses ne peuvent aller que de mal en pis.

Ce serait supposer une grande inconséquence de la part de Sa Majesté que de croire qu'elle laisse les cardinaux *noirs* aller auprès du pape. S'il voulait prendre pour conseils les ennemis de l'empereur, ceux-là mêmes qui par leurs perfides insinuations l'ont déjà conduit au point où il se trouve, il n'y aurait rien à espérer.

Vous pouvez être certain que l'empereur ne cédera rien sur aucun autre article que celui-ci ne soit terminé.

Il vous est facile de comprendre que, dans ces circonstances, il y a impossibilité que l'empereur réponde à la lettre du pape. Discourir avec lui sur des questions de discipline ecclésiastique, ou lui faire des reproches sur les obstacles qu'il met à la conciliation, ce serait au moins inutile. Il attend donc que le décret du concile ait été approuvé purement et simplement, comme vous aviez à le demander par vos instructions, pour croire qu'un premier pas ait été fait vers la conciliation.

Je vous prie, messieurs les députés, etc.

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon I^{er}.

LXV.

LETTRES DES ANCIENS ÉVÊQUES DE GAND, Tournai
ET TROYES, AU MINISTRE DE LA POLICE.

11 décembre 1811.

Monseigneur, d'après la communication qui m'est faite de votre part par M. Desmaret, je prends l'engagement d'honneur de me rendre de suite à Falaise pour y demeurer, de n'entretenir aucune correspondance avec mon ancien diocèse, sauf les affaires personnelles concernant mes intérêts, promet-

tant en outre de ne m'occuper aucunement d'affaires ecclésiastiques.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma respectueuse considération.

Signé : ÉTIENNE, ancien évêque de Troyes.

Monsieur le duc, conformément à ce qui vient de m'être dit, d'une manière officielle, je m'engage de vivre paisible et tranquille dans la commune de Beaune où je dois me retirer, de n'avoir aucune correspondance avec mon ancien diocèse, sauf mes intérêts et affaires personnelles concernant les effets que j'y ai et que je dois en retirer ou vendre, et enfin de ne m'occuper aucunement d'affaires ecclésiastiques.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : MAURICE, ancien évêque de Gand.

Pareille lettre de l'évêque de Tournai.

LXVI.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 11 décembre 1811.

Monseigneur, c'est hier que la députation s'est rendue chez le pape et a réclamé une nouvelle rédaction de son bref. L'audience n'a pas été favorable. Le pape s'est animé; il est entré dans quelques-uns de ces mouvements auxquels il se livrait

avant qu'il fût question d'un arrangement. La députation n'a rien épargné pour faire sentir au pontife sa position ; chacun des membres a parlé alternativement et fort bien à ce qu'il paraît, mais le pape ne s'est pas entièrement apaisé. J'ai remarqué parmi ses objections qu'il craignait qu'on ne lui fit des demandes nouvelles jusqu'à ce qu'il fût dans l'impossibilité d'avancer davantage. Il a dit encore qu'il ne résoudrait rien au sujet des États romains sans un concordat particulier. Voici, d'après les récits que j'ai entendus, les seules choses remarquables de sa conversation. Du reste, de l'humeur. La députation est sortie sans conserver beaucoup d'espoir. En apprenant que le pape n'avait pas parlé avec calme de sa conscience, ni d'un parti arrêté, et qu'il avait fait paraître beaucoup d'émotion, je n'ai pas cru qu'il fallût renoncer à toute espérance de succès. Il y a une chose remarquable dans ceci, c'est que les discours de M. Bertalozzi se sont trouvés en opposition avec la manière dont le pape s'est exprimé, en voici la raison : le pape a montré dans cette occasion très-peu de confiance dans les cardinaux, qu'il regarde comme n'étant pas totalement à lui et étant d'ailleurs trop peu nombreux. Ils sont en vain venus le visiter ; il ne s'est pas ouvert avec eux et leur a dit simplement : « C'est une affaire grave et qui a besoin de méditation. » C'est d'après cela qu'ils avaient conçu un espoir un peu précocé. Ainsi le pape s'est expliqué à la députation en prenant tout de son propre fonds et sans avoir écouté personne. Il y avait donc à espérer un retour après qu'il se serait ouvert avec quelqu'un de ses conseils. Effectivement Son Excellence le cardinal de Bayane m'assure ce matin que le pape n'a nullement eu l'intention de manifester un refus, qu'il y a, d'après quelque ouverture, beaucoup d'espérance d'obtenir une partie et même la plus grande partie de ce qui est réclamé, mais il ne peut en-

core répondre qu'on obtiendra tout. Il ne m'a pas caché que le pape a peu de confiance dans son conseil; il croit qu'il faudrait le renforcer, et qu'en l'augmentant de deux cardinaux qui ne fussent pas désagréables à Sa Majesté Impériale, on obtiendrait sans doute davantage. Je tâcherai de voir quels sont ceux dont il veut parler. Voici déjà quelque temps que MM. les cardinaux se plaignent de n'être pas assez nombreux et de n'avoir pas assez de crédit pour déterminer le pape. J'ai donc cru à propos de vous mander ce que m'a dit une personne dont la prudence et les bonnes intentions ne peuvent être révoquées en doute.

Tel est en ce moment l'état des affaires. Il laisse entrevoir encore une négociation dans laquelle le pape se débattrait entre ses inquiétudes habituelles et les idées de convenance et de nécessité qui lui seront suggérées. On peut croire qu'il finira par proposer quelque chose qui se rapprochera de ce qui lui est demandé. Il se range ainsi dans la classe de ces débiteurs qui s'acquittent lentement.

LXVII.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 15 décembre 1811.

Monseigneur, j'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que le pape retenait dans son cabinet l'affaire du bref, sans en donner communication à son conseil, et sans même s'ouvrir avec lui sur les difficultés qu'il y trouve. Le même silence, ayant continué ces deux jours, a donné de vives

inquiétudes aux cardinaux : ils ont cherché à faire expliquer le pape ; M. Bertalozzi s'en est chargé et l'a pressé beaucoup. Il est venu me voir ce matin et je l'ai trouvé singulièrement affecté ; il m'a laissé entrevoir, mais avec réserve, suivant son usage, qu'il ne voyait pour le moment aucune espérance. Cet état de choses m'a été également confirmé par son homme de confiance. J'ai remonté à la source de tout ceci, et il en est résulté que le pape a annoncé un refus formel de rien changer à ce qu'il avait fait, et que les termes de ce refus montraient une résolution très-forte, au point que l'on pense même qu'elle est fondée sur ce qu'il appelle une inspiration dans ses prières. Après avoir été indécis dans les premiers moments et avoir laissé naître des espérances, le voilà retombé dans la détermination qu'il avait d'abord montrée à la députation.

Je vois que le collége est très-affecté de lui voir prendre un parti si peu convenable et si peu adapté aux circonstances. On se rappelle l'inflexibilité qu'il fit paraître à Rome dans quelques occasions contre l'avis unanime de son conseil. On retrouve dans la manière dont il s'est exprimé les mêmes errements, et dans ce moment on conserve d'autant moins d'espérance que toute sa conduite annonce de la méfiance envers ceux qui pourraient l'éclairer.

Tel est l'état présent de la négociation. Je ne sais si le caractère versatile que le pape a montré plusieurs fois pour ramener quelque ouverture plus favorable, mais dans tous les cas il faudra du temps, et peut-être qu'une nouvelle instance très-forte lui persuadera que le gouvernement ne se relâchera point ; car sans quelque idée pareille, sa conduite serait inexplicable, et cependant il n'a pu puiser cette pensée que dans son propre fonds, à en juger par l'impression que fait son refus.

LXVIII.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

20 décembre 1811.

Monseigneur, nous nous trouvons depuis quelque temps dans des alternatives qui rendraient une correspondance journalière fort extraordinaire, si on n'avait eu déjà des preuves de la versatilité du personnage important qui en est l'objet. Hier une partie de la députation s'est rendue chez le pape, et en a été favorablement accueillie. Elle a mis sous ses yeux le projet de décret joint à votre dernière dépêche, lui a représenté vivement les inconvénients majeurs qui résulteraient de ses refus, et s'est plainte en termes respectueux du peu de confiance qui était montrée aux évêques dans une circonstance si importante pour l'Église. Le pape a repoussé ce reproche, a dit qu'il ferait avertir MM. les évêques pour leur expliquer ses sentiments, quand il aurait réfléchi sur les papiers qui venaient de lui être remis. En tout il n'a pas annoncé un refus positif; cependant il garde la même réserve à l'égard de son conseil qui a cherché en vain à le mettre sur la voie d'une communication. J'ai beaucoup causé avec M. le cardinal Ruffo qui voit avec chagrin cette singulière et inutile obstination. Il l'explique par la timidité naturelle au pape, qui dans beaucoup d'affaires a cherché constamment à se mettre à l'abri derrière une majorité de suffrages, et ne trouve pas assez d'autorité dans son conseil actuel pour le rassurer. Il reconnaît aussi beaucoup de défiance chez lui et il ne peut asseoir encore d'opinion sur le

parti qu'il prendra à l'égard du bref. On lui a entendu dire qu'il n'avait adopté le décret du concile qu'à la considération du grand nombre d'évêques qui y ont adhéré. Dans tous ses discours, la crainte des reproches pour l'avenir se fait remarquer, et c'est une des principales causes de son indécision.

Il résulte de tout ceci qu'aujourd'hui nous nous trouvons dans un état d'incertitude qui ne laisse entrevoir ni résultat, ni décision positive.

LXIX.

LETTRE DE M. MAURICE DE BROGLIE, ANCIEN ÉVÊQUE
DE GAND, A SON EXCELLENCE LE MINISTRE DES
CULTES.

Beaune, dép. de la Côte-d'Or,
20 décembre 1811.

Monsieur le comte,

En m'annonçant le lieu de mon exil, M. Desmarets, chef de division au ministère de la police générale, m'a dit que, sur les objets suivants, c'était à Votre Excellence que je devais m'adresser. Ma démission de l'évêché de Gand ne m'a été demandée et je ne l'ai donnée que le 22 novembre dernier. Donc jusqu'à ce jour j'ai été considéré comme évêque de Gand ; ainsi mon traitement de dix mille francs, en cette qualité, ainsi que le supplément des départements de l'Escaut et de la Lys, ne peuvent, ce me semble, cesser que de cette époque. Il en est ainsi dans ces matières, et j'ai de même touché le traitement de l'évêché d'Acqui jusqu'au jour de ma démission. Or le trimestre entier de juillet, août et septembre de cette année s'est écoulé, ainsi que les deux mois suivants d'oc-

tobre et novembre, avant cette démission (il s'en manque huit jours pour novembre), mais je ne pense pas que cela souffre difficulté; tout au moins y ayant six semaines depuis le 4^{er} octobre jusqu'au 15 novembre, ce serait la moitié du dernier trimestre de cette année qui me reviendrait, si même on ne croyait pas devoir accorder ce trimestre entier, vu qu'il s'est écoulé encore sept jours depuis le 15 novembre jusqu'à ma démission, et qu'ainsi il y a plus de la moitié dudit trimestre pendant laquelle je suis resté évêque de Gand. Je m'en rapporte à la bienveillance qui vous caractérise pour me faire toucher ces sommes si nécessaires, surtout au moment de la grande ruine de ma fortune.

La personne de la police qui vint annoncer à M^{sr} de Troyes de choisir un autre exil lui dit de ne pas douter qu'il ne lui fût accordé par le gouvernement, ainsi qu'à M^{sr} de Tournai et à moi, une pension annuelle. Je m'en rapporte encore là-dessus à votre bienveillance et intérêt pour nous. Je perds trente mille francs annuels à mon malheur, dix mille francs comme aumônier de Sa Majesté, dix mille francs de traitement épiscopal, autant de supplément des départements de l'Escaut et de la Lys. J'ai des dettes que j'aurais acquittées, à présent elles me deviennent un poids pénible dans ma détresse pécuniaire. Veuillez bien vous employer, monsieur le comte, en ma faveur, tant pour que le traitement et le supplément épiscopal me soient payés au moins jusqu'au 22 novembre, jour de ma démission, que pour l'obtention d'une pension annuelle. Cette ruine pécuniaire m'est bien moins sensible que de ne pouvoir plus servir la religion et l'empereur avec le zèle qui, l'année dernière, a mérité l'éloge de ce grand prince quand il vint en Belgique. Mon attachement à la personne de l'empereur sera toujours le même que quand il m'honorait de ses bontés. Il

faut que la calomnie ait bien prévalu sur mes fidèles services. J'espère que la vérité et mon innocence seront reconnues. A quarante-cinq ans s'éteindre dans l'inaction est un état pénible. Je ferai comme j'ai toujours fait, les vœux les plus ardents pour le bonheur de Sa Majesté l'empereur, de son auguste famille et pour la prospérité de ma patrie. Je conserverai toujours un souvenir reconnaissant des témoignages d'affection que j'ai reçus de vous.

LXX.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 27 décembre 1811.

Monseigneur, l'impression qu'ont pu laisser dans l'esprit du pape les raisonnements pressants qui lui ont été faits il y a deux jours ne paraît pas avoir été assez forte pour le ramener et vaincre son obstination. Nous avons su par son médecin, que nous avons pressé d'agir de son côté pour achever de l'ébranler, qu'il est singulièrement tourmenté par les propositions qui lui sont faites. Il lui a dit que ce qui lui était demandé l'absorbait tout entier, et que la pensée en faisait blanchir ses cheveux; il a ajouté que probablement les choses changeraient bientôt, et qu'alors il distribuerait à ses anciens serviteurs le peu d'argent qui lui restait. Je voudrais trouver dans l'interprétation de ce discours des espérances favorables, mais je ne puis le concevoir en ce moment, d'autant que M. l'archevêque de Tours et M. l'évêque de Plaisance, qui l'ont vu hier et lui ont parlé avec la plus grande force, n'en ont

rien pu obtenir de favorable. On peut du moins assurer qu'il n'y a pas encore de refus positif.

Leurs Éminences les cardinaux ne sont pas traités avec plus de confiance que les jours passés, et le pape a encore répété qu'il n'a pas de théologiens dans son conseil. Le collège cherche toutefois à lui faire sentir la nécessité d'un accord solide avec Sa Majesté Impériale. Il suit le plan proposé par M. de Bayane, mais l'attention du pape est entièrement portée sur le bref et ne lui laisse pas la faculté d'y réfléchir et de s'y déterminer.

Tel est en ce moment l'état des choses à Savone. Le bruit se répand dans le Piémont que tout est au moment d'être arrangé; on en juge par la délivrance de quelques domestiques du pontife à Fenestrelle. Quant aux habitants de cette ville, ils ne s'occupent en aucune manière de ce qui est relatif au pape.

LXXI.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 3 janvier 1812.

Monseigneur, on a cherché à réunir tous les efforts pour ébranler et vaincre enfin l'obstination du pape; mais jusqu'ici rien ne peut faire concevoir des espérances fondées. Les personnes de sa maison ont agi auprès de lui; il les a d'abord écoutées avec attention, mais à la fin de la conversation il a dit qu'il ne pouvait consentir à céder la nomination des évêchés romains, que c'était une innovation au-dessus de ses forces; il a ajouté cependant que si on entrait dans une négoc-

ciation réglée, et si on traitait avec d'autres formes et en lui rendant sa liberté, ce serait une chose différente.

Il a paru nécessaire de le faire expliquer sur le sens de cette phrase; en cherchant à l'éclaircir, on a vu qu'il n'attachait pas un sens bien déterminé à cette idée. Il a répété qu'il avait fait des concessions suffisantes, qu'il n'en ferait plus, que les conseils qui lui étaient donnés par le collège et la députation ne provenaient sans doute que des impressions que l'un et l'autre avaient reçues à Paris, qu'il croyait qu'ils étaient égarés dans leur opinion, puisque sa conscience lui montrait les choses sous un aspect tout différent. Cependant, a-t-il ajouté, j'aurai un de ces jours une conférence avec MM. les évêques: Nous verrons s'il est possible de faire quelque chose de plus, mais on ne doit pas compter sur mon adhésion au bref qui est proposé.

Aujourd'hui une partie de la députation doit le voir. Je ne crois pas qu'il saisisse ce moment pour s'expliquer; ses idées ne sont probablement pas entièrement arrêtées; lorsqu'elles le seront, il assignera une heure pour la conférence dont il a parlé, si toutefois il s'en tient au projet.

LXXII.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 6 janvier 1812.

Monseigneur, j'ai remis avant-hier soir à la députation la dépêche qui lui était adressée sous mon couvert par Votre Excellence. Elle s'est empressée d'en communiquer la substance à Leurs Éminences les cardinaux, par l'intermédiaire de M. de

Bayane. Je sais que le contenu de la dépêche les a en quelque sorte consternés , à raison de la difficulté qu'ils prévoient à décider le pape, et de la nécessité pressante de le déterminer au moment. Tous sont convaincus qu'il prend une fausse marche; aussi se sont-ils décidés aisément à lui parler avec force. M. Roverella l'a vu hier; M. Bertalozzi s'est chargé de faire valoir toutes les raisons de M. de Bayane, qui n'a pu sortir à cause de la rigueur de la saison, et qui d'ailleurs est sûr d'être mieux écouté par l'organe de M. l'archevêque d'Édesse. On ne sait pas même le résultat précis des conférences qui ont eu lieu. Jusqu'à ce moment rien n'a donné lieu à concevoir des espérances. On a dû dire au pape sans détour qu'il perdait tout, qu'il agissait aveuglément, qu'il n'y avait qu'un moyen de finir avec avantage, c'était de changer de système et de s'accommoder de bonne foi en se jetant dans les bras de l'empereur. On ne peut sans doute espérer cette heureuse détermination, mais on voudrait le décider au moins à délivrer le bref, en y reconnaissant l'extension.

La députation a de son côté rédigé une note extraite de la dépêche , qui finit en déclarant au pape qu'il est responsable de tout ce qui arrivera par la suite de fâcheux au saint-siège et à l'Église. Cette note a été communiquée aux cardinaux et sera remise ce matin au pontife par MM. les évêques. Ils considèrent à l'unanimité la dépêche qu'ils ont reçue comme venant à leur aide pour le succès de la négociation. En effet, je ne vois qu'une secousse vive qui puisse fléchir l'obstination du pape. On a commencé par employer tous les moyens ordinaires en présentant à son acceptation l'acte qui doit établir l'accord entre les deux pouvoirs. On lui a mis ensuite avec franchise et vérité le tableau de sa situation sous les yeux, et on lui a démontré avec énergie les conséquences de son refus.

On a eu recours enfin aux insinuations qui pouvaient encore le ramener sur les idées que devait naturellement faire naître la première communication du bref. Malgré tous ces efforts, on ne peut pas dire avoir encore fait un seul pas; il n'y a donc plus d'autre ressource que dans une secousse vive et qui soit accompagnée de la crainte et de la perspective d'une rupture immédiate. Tout le monde me paraît d'accord sur la convenance et l'à-propos de la démarche qu'on va tenter.

Daignez agréer, etc.

LXXIII.

NOTE REMISE A SA SAINTETÉ PAR LES ÉVÊQUES DÉPUTÉS A SAVONE.

Savone, 7 janvier 1812.

Les évêques députés ont l'honneur de faire part à Sa Sainteté des derniers ordres que Sa Majesté leur a fait transmettre par son ministre.

Dans une lettre en date du 30 décembre, le ministre nous dit qu'il a mis sous les yeux de Sa Majesté la suite de notre correspondance; que les communications faites au pape ont manifesté à l'empereur que les règles invoquées par tous ses conseils ont été par lui sacrifiées à son désir sincère de rendre à l'Église la paix que tous les fidèles attendent, et au saint-père les moyens d'exercer avec la pompe et la grandeur convenables son pontificat; que le temps des hésitations, des difficultés minutieuses, des fausses prétentions doit avoir un terme; que si le pape persévère dans l'intention de ne pas accepter les propositions que nous avons été chargés de lui faire à l'instant où son refus nous obligera de prendre congé, nous

devons lui déclarer que, dès ce moment, Sa Majesté regarde le droit qu'il avait obtenu du concordat d'instituer les évêques comme abrogé, et que la religion ne continuera à être protégée et encouragée dans l'empire et dans le royaume d'Italie, qu'à la condition que les évêques nommés par Sa Majesté recevront l'institution, soit du synode provincial, soit du métropolitain.

Tel est l'*ultimatum* de l'empereur.

Les évêques députés l'avaient prévu, et ils l'ont annoncé dans la note du 10 novembre que Leurs Éminences ont communiquée à Sa Sainteté.

Ils osent la supplier de daigner relire cette note raisonnée, où ils croient avoir prouvé que la foi et la discipline essentielle ne sont nullement intéressées dans les demandes faites au pape, et que, dans les circonstances actuelles, le pape ne peut refuser d'y accéder sans se rendre responsable aux yeux de toute l'Église des maux effroyables qui seront infailliblement la suite de son refus.

LXXIV.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE DES CULTES.

Savone, 8 janvier 1812.

Nous aurons peut-être un chapitre de supplément au livre des grands événements par les petites causes. Hier matin le cocher du préfet, qui a soin de nos voitures, les sortit de la remise dans la rue pour les aérer, car elles ne sortent jamais faute de chevaux et de courses à faire, et pour examiner si quelqu'une avait besoin de réparations. Nos gens ont fait les affaires autour des voitures, comme ça se pratique. Le bruit se

répand que nous allons partir avant peu. La voiture du cardinal de Bayane était dans la remise qui est fort grande, placée derrière les nôtres, et on l'avait également mise dehors. Son cuisinier et cocher comme maître Jacques vient faire son embarras à l'exemple de nos gens. Les passants font des questions. Les réponses toutes simples de la part de nos gens paraissent mystérieuses. Et voilà que les propos mettent en route le cardinal de Bayane ainsi que nous, et par suite les quatre autres cardinaux. Pour compléter l'aventure, le pape, qui a une partie de ses fenêtres sur la rue, aperçoit les quatre voitures et les curieux à l'entour et demande ce que c'est; on le lui dit par aperçu. Et vite, vite, il envoie chercher le capitaine Lagorse et l'interroge. Celui-ci répond ce qu'il a entendu dire, et comme notre départ prochain cadrerait assez bien avec le contenu de la lettre du 30, dont on avait déjà à peu près informé le pape, la vraisemblance de ce qui n'était pas encore vrai s'en est accrue d'autant. Il en est résulté de l'émotion, de l'inquiétude, qui se sont un peu calmées en voyant que l'on ne prenait pas encore tout à fait congé.

Il en reste assez, je le présume, pour persuader qu'il est temps de finir. Nous mettrons à profit ces dispositions, si tant est qu'il soit possible d'arriver au but.

LXXV.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 13 janvier 1812.

Je n'ai malheureusement rien à dire à Votre Excellence qui annonce plus d'espoir de notre part que le peu que je laissais

encore entrevoir par ma dernière lettre qui est du 7 de ce mois, terminée le 8. La nouvelle tentative du cardinal de Bayane était fondée sur quelques rapprochements relatifs à la correction du bref, d'où il avait cru, ainsi que M^{sr} Bertalozzi, pouvoir conclure que le pape n'était pas éloigné de se rapprocher sur l'universalité de la nomination. Le pape s'était de plus rendu de bonne grâce à une proposition de voir en particulier chacun des évêques de la députation, et de discuter bonnement avec eux. Mon tour est venu le premier, comme archevêque. La conférence a duré près d'une heure et a été fort affectueuse quoique très-serrée de mon côté, car le pape me parlant d'un projet qu'il avait d'écrire encore à l'empereur ou de s'occuper de changements au bref, je l'ai constamment ramené au consentement à donner avant tout à l'universalité de la nomination comme au point fondamental. Plusieurs fois il a paru vivement touché; mais il a paru persévérer dans le refus tant qu'il serait dans son état de reclusion et sans être entouré d'un conseil plus nombreux. Il croit que son honneur exige qu'un acte aussi important que cette cession n'ait pas l'air de la contrainte. Il proteste sans cesse de son désir de condescendre à la demande et même aux demandes de Sa Majesté, qu'il n'a aucune intention de tromper et que la suite le prouverait bien. Votre Excellence peut penser que rien n'est resté sans réponse de ma part, et j'en supprime le détail pour éviter des redites perpétuelles.

L'évêque de Plaisance n'a pas eu d'autre résultat; les évêques de Trèves et de Nantes y vont ensemble aujourd'hui. Dieu veuille que...

D'après ce qu'aura produit leur conférence, nous enverrons ou n'enverrons pas une lettre au pape que l'on transcrit en ce moment. C'est la dernière pièce de notre arsenal, et demain

j'aurai l'honneur d'en envoyer copie à Votre Excellence, si nous envoyons l'original à Sa Sainteté.

Demain, dans tous les cas, je manderai à Votre Excellence le succès de l'entrevue de nos deux évêques.

Je la prie, etc.

LXXVI.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 16 janvier 1812.

Monseigneur, toutes les conférences que MM. les évêques ont eues avec le pape n'ont servi qu'à démontrer clairement le peu d'espérance qu'on pouvait concevoir. La lettre qu'il voulait écrire à Sa Majesté devait être rédigée de manière à n'annoncer aucune concession et à entraîner conséquemment de nouveaux délais. Après avoir bien reconnu et sondé avec maturité ces dispositions, la députation s'est résolue à lui envoyer une lettre d'adieux, dans laquelle elle a réuni toutes les raisons qu'elle a déjà employées; elle lui parle avec beaucoup de force. Cet écrit a été signé de tous les évêques et remis hier au soir. On annonça hier que le pape l'avait lu, qu'il le relirait ce matin. Je me suis rendu chez lui, désirant en connaître l'effet.

J'ai profité de l'occasion et fait comme une dernière tentative pour ébranler le pontife. Je lui ai dit qu'il était seul contre son conseil, les évêques et l'opinion de tous les fidèles; que j'é devais lui dire qu'on parlait mal de sa résistance; que les cardinaux disaient hautement que la conscience n'était intéressée en rien dans ce qu'on demandait, et qu'il pouvait et devait conséquemment faire ces concessions; que si par hasard le respect

les empêchait de le lui dire avec force comme ils le faisaient à nous tous, il était de mon devoir de l'en avertir. Je lui ai annoncé que son refus éteignait dans une progression marquée l'intérêt que les siens prenaient à lui et rendait sa cause odieuse. Enfin j'ai usé avec toute l'énergie possible du droit que me donnait cette dernière démarche, en lui disant qu'il n'avait plus qu'un moment, et qu'après tout serait perdu pour lui, que la députation devrait déjà avoir quitté Savone et n'y restait que par égard.

Il faut bien qu'il y ait eu des hésitations dans son opinion, ainsi qu'on l'avait annoncé, car plusieurs fois il est resté très-pensif et comme un homme qui voudrait se rendre, mais enfin son dernier mot a été que sa conscience répugnait trop à ce qu'on exigeait pour qu'il y accédât. J'ai eu beau lui dire qu'il y en avait une autre mieux éclairée qui l'obligeait à céder; que bientôt il aurait des regrets et des remords de n'en pas écouter la voix, tandis que je voyais clairement qu'elle cherchait à se faire entendre; qu'il serait évident pour tous que l'intérêt temporel seul faisait pencher la balance; il est resté ferme dans sa résolution.

Je l'ai quitté en lui disant qu'il ne devait s'en prendre qu'à lui de ce qui arriverait.

D'après cette longue conférence, je vois clairement que s'il y a eu chez le pape de bonnes intentions, elles se trouvent tellement amalgamées avec les indécisions, les scrupules et même les passions, qu'il faut renoncer à les vaincre par des raisonnements et des insinuations. Je demeure donc convaincu que le moment du départ de la députation peut seul amener un résultat, s'il est possible. Le temps s'userait contre la résolution présente qui ne peut être détruite que par une secousse.

LXXVII.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 19 janvier 1812.

Monseigneur, le pape a été fort agité ces jours derniers. Il ne dort pas. Il est tourmenté et se plaint de sa santé. C'est à l'état d'irrésolution où il se trouve qu'il faut attribuer ce dérangement. Il revient dans ce moment sur un projet de lettre à l'empereur, dans lequel il promettrait, dit-on, spécialement de reconnaître l'extension du bref à tous les évêchés, et de modifier ce même bref; mais cette promesse ne se réaliserait que lorsqu'il aurait une libre communication avec les fidèles. On ne peut plus faire fond sur aucune résolution du pape tant qu'elle n'est pas fixée par une signature. Il me paraît assez prouvé qu'avant les dernières conférences avec MM. les évêques, il avait réellement donné lieu d'une manière assez positive aux espérances qu'on avait conçues à cette époque, et qu'il changea dans la nuit qui précéda ces conférences. Il tient peut-être même à ces fluctuations par la considération qu'elles lui font gagner du temps, et il trouve plaisir à s'y livrer. Il serait donc à souhaiter qu'on prît une mesure pour profiter du moment où ses déterminations seraient favorables. Ce serait le seul moyen de le tirer de cet abîme d'incertitude. Le moment du départ de la députation sera celui qui offrira le plus de moyens de succès.

P. S. On m'annonce en ce moment que le projet de lettre

rédigé par le pape lui-même a été lu, et que, ne contenant aucun engagement formel, il est peu propre à hâter l'issue des affaires.

LXXVIII.

LE PAPE PIE VII A L'EMPEREUR NAPOLEON.

Savone, 24 janvier 1812.

Majesté Impériale et Royale,

Depuis l'expédition de notre bref du 20 septembre dernier passé, il nous a été fait instance en écrit par les quatre évêques députés, réunis à Savone, sur l'extension des nominations à tous les évêchés, compris même ceux qui sont voisins de Rome, excepté le seul évêché du saint-siège.

Nous répondîmes par une note de nous pour être mise sous les yeux de Votre Majesté, et maintenant que lesdits évêques députés nous ont fait d'autres sollicitations, nous nous sommes déterminé de nous retourner directement à Votre Majesté, en lui exposant que nous ne nous sommes pas refusé à nous prêter à une extension ultérieure, comme Votre Majesté l'aura reconnu par notre dite note, à laquelle nous nous référons. Si, avant de procéder à cette détermination, nous avons désiré un nombre convenable de conseillers et d'avoir la libre communication avec les fidèles, comme nous le dîmes dans la note précitée, la cause en est dans notre très-vif amour de traiter pour le bien de l'Église avec cette maturité et prudence qui mettent en repos notre conscience agitée; et préviennent quelque scandale qui pourrait ressortir lorsque nous aurions opéré autrement.

Nous avons fait les plus sérieuses réflexions, et Dieu sait combien de méditations et de sollicitude nous coûte cette affaire. Ainsi nous trouvant dans les plus fortes angoisses d'esprit, nous ne pouvons que représenter de nouveau à Votre Majesté le besoin que nous avons d'un plus nombreux conseil et spécialement d'être en libre communication avec les fidèles.

Quand nous serons placé en un tel état de choses, nous assurerons Votre Majesté qu'avec l'aide du ciel, nous ferons pour lui complaire tout ce qui pourra se combiner avec les devoirs de notre ministère apostolique.

A l'égard de notre bref précité, nous devons assurer Votre Majesté que nous avons suivi les expressions et l'esprit des conciles œcuméniques et les règles de la sainte Église.

En attendant nous sommes prêt à donner l'institution canonique pour les évêchés actuellement vacants compris dans les concordats, aussitôt que nous serons en état de pouvoir le faire.

Nous vivons avec la confiance dans le donateur de tout bien qu'ensuite Votre Majesté faisant droit à ce que nous aurons à lui représenter sur cela et autres objets relatifs, ainsi que nous l'avons exprimé dans notre note précitée, nous pourrions concilier le tout avec une satisfaction réciproque. Ce qui tendra à produire les avantages spirituels de l'Église rendra bien aussi le soulagement et le calme à notre esprit et à notre grand âge, qui nous rappelle toujours plus le compte rigoureux que nous sommes sur le point de rendre à Dieu de nos effrayants devoirs.

Avec toute l'effusion de notre esprit, nous implorons du Seigneur, sur Votre Majesté, l'abondance de ses saintes bénédictions.

LXXIX.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 24 janvier 1812.

Monseigneur, c'est en vain qu'on a réuni tous les efforts pour engager le pape à changer le sens de la lettre qu'il écrit à Sa Majesté, et à y insérer une promesse positive et de laquelle on pût partir comme d'une donnée fixe. M. Ruffo s'y est employé avec zèle, à ce qu'il m'a paru, mais sans succès. M. de Bayane ayant demandé dans ce but une audience particulière l'a obtenue, mais à la condition de ne plus parler ni du bref, ni de la lettre. Le pontife a fait dire aussi aux membres de la députation qu'il les verrait constamment avec plaisir, mais qu'il ne voulait plus entendre parler d'affaire. M. Bertalozzi a reçu également la défense formelle de l'entretenir plus longtemps sur ce sujet. Ainsi tout moyen de persuasion et de raisonnement a été enlevé aux personnes qui pouvaient les employer. M. de Bayane, malgré la condition qui lui était imposée, a cependant cherché à obtenir de lui qu'il l'autorisât à donner personnellement des espérances positives pour l'avenir. Je crois qu'il n'a pas reçu de réponse et d'assurance formelle, le pape ayant à cet égard conservé le silence, sans toutefois faire de refus.

Ce matin la lettre du pape m'a été apportée par Son Éminence M. de Bayane et par M. Bertalozzi, qui m'ont annoncé que le pape les avait chargés de me la remettre pour vous la faire parvenir. J'en ai immédiatement instruit la députation qui

m'a fait connaître qu'elle écrivait ce matin à Votre Excellence sur cet objet. Le projet de la lettre leur ayant été montré, MM. les évêques feront part des réflexions qu'elle a fait naître chez eux. D'après ce que j'ai ouï dire, elle ne peut tendre qu'à terminer l'état d'incertitude où l'on est depuis si longtemps sur les véritables intentions du pape. Il reste pour moi bien démontré qu'au milieu de tant de fluctuations le parti annoncé dans cette lettre est le seul auquel le pontife ait pu s'arrêter, et que ni des efforts renouvelés, ni la patience, ni la longanimité n'ont pu lui faire prendre une résolution plus favorable et plus sage. Les moyens les plus puissants se sont usés contre une obstination insurmontable. Je n'ose guère fonder d'espoir sur le moment du départ de la députation, puisqu'il se reposera encore sur la lettre qu'il vient d'écrire.

P. S. Monseigneur, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence une lettre qui m'a été remise ce matin par Son Éminence le cardinal de Bayane et M. l'archevêque d'Édesse, qui m'ont annoncé que le désir du pape était que je vous la fisse parvenir sur-le-champ pour qu'elle pût être remise à Sa Majesté Impériale et Royale.

LXXX.

LE CARDINAL DE BAYANE AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 24 janvier 1812.

Monsieur le comte, Votre Excellence est sans doute informée par les évêques députés de la tournure qu'a prise l'affaire qui nous occupe tous ici. Le pape, après avoir longtemps écouté ces

messieurs, tous mes collègues, M. Bertalozzi et moi, sans s'expliquer, nous a enfin déclaré que s'il faisait ce qu'on lui demande dans la situation où il est, on ne manquerait pas de croire qu'il n'agit que pour en sortir et qu'il donnerait par là un grand scandale à l'Église. Tout a été inutile pour calmer sa conscience sur ce point.

Hier j'allai le trouver, et je lui dis que, pour moi, je ne doute nullement que s'il recouvrait la libre communication avec les fidèles par les bontés de l'empereur, il ferait tout pour lui complaire, et notamment ce qui a été demandé par MM. les députés, et que c'est ainsi que j'allais vous en écrire. Je le lui ai répété deux fois et deux fois il ne m'a rien répondu. Or qui ne dit rien consent. Voilà, monsieur le comte, tout ce que j'ai pu gagner sur une conscience extrêmement inquiète, qui craint de causer un grand scandale par la seule apparence de contracter sur ses fonctions pour ses avantages personnels.

Sa Sainteté écrit à l'empereur une lettre dont je désire avec une ardeur inexprimable que Sa Majesté soit satisfaite, tant j'appréhende que l'institution des évêques, sans l'intervention du pape, ne soit sujette à de grands inconvénients.

Quoi qu'il en soit, monsieur le comte, tous mes collègues, M. Bertalozzi et moi nous seconderons toujours de notre mieux MM. les députés dans l'exécution de vos ordres.

LXXXI.

LE MINISTRE DES CULTES AU PRÉFET
DE MONTENOTTE.

(Pour lui seul.)

28 janvier 1812.

Monsieur le préfet,

Vous voudrez bien remettre cette dépêche à MM. les députés. Elle porte l'ordre de partir, puisqu'ils n'ont pu réussir auprès du pape. Lorsqu'ils seront partis, vous ferez connaître à MM. les cardinaux l'ordre de revenir aussi à Paris, et tout rentrera dans le même état à Savone.

Vous m'accuserez réception des présentes dépêches et m'en rendrez un compte exact.

LXXXII.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 28 janvier 1812.

Monseigneur, depuis le départ de la lettre que le pape m'a fait remettre, il a repris toute sa tranquillité d'esprit, ou plutôt son insouciance ordinaire sur les affaires qui le concernent. Il n'entretient dans ce moment les cardinaux qui lui rendent visite que d'objets entièrement futiles, et qui n'ont aucun trait aux grands intérêts dont ils étaient chargés de lui parler. Ils en paraissent eux-mêmes surpris, et il semble que quelques-

uns d'eux ont essayé de le ramener sur ce sujet, puisqu'il leur a répondu que les anxiétés dans lesquelles il avait été pendant longtemps avaient altéré sa santé et l'avaient mis à deux doigts de sa perte; qu'en conséquence ayant pris un parti définitif, il ne voulait plus entendre parler de rien avant d'avoir connu la réponse du gouvernement. Tel est l'état où en sont les choses, et elles ne donnent lieu à aucun développement.

Daignez agréer, etc.

LXXXIII.

LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE DES CULTES.

Savone, 3 février 1812.

Monseigneur, j'ai reçu hier et je me suis empressé de remettre à MM. les évêques la dépêche de Votre Excellence, en date du 28 janvier. Je me suis pénétré des ordres que renferme celle qui m'est adressée sous la même date. Ils seront strictement exécutés immédiatement après le départ de la députation.

Ce matin, MM. les évêques se sont rendus en corps chez le pape; ils lui ont fait part des ordres qu'ils venaient de recevoir, et lui ont signifié ce qui leur était prescrit. Le pontife a d'abord été extrêmement ému, et même au point de ne pouvoir s'expliquer qu'avec difficulté. Cependant la députation n'a pu entrevoir aucune espérance dans le peu de mots qu'il leur a dits. Il s'est rejeté sur les fausses inquiétudes de sa conscience et sur l'intervention de la Providence pour l'ar-

rangement des affaires de l'Église. Il a reçu leur visite comme une visite d'adieux.

La députation a vu en sortant M. l'archevêque d'Édesse auquel elle a annoncé son départ, ainsi qu'à MM. les cardinaux Dugnami et Roverella, qui étaient présents. Ces derniers se sont montrés très-affligés et surpris; ils se sont rendus chez le pape. Il paraît qu'ils ont longtemps discuté avec lui et assez fortement pour être entendus de la deuxième salle; mais il n'est rien résulté de cette conversation; on a remarqué qu'ils sont sortis fort tristes et forts préoccupés.

MM. les évêques, de retour chez eux, m'ont parlé de leur entrevue, de celle que devaient avoir eue MM. les cardinaux, et ont pensé qu'il était utile que je me rendisse chez le pape pour connaître s'il avait pris quelque détermination plus favorable que celle qu'il leur avait fait pressentir. J'ai trouvé le pontife moins ému et plus à lui-même, mais je n'ai remarqué chez lui aucune de ces méditations ni de ces hésitations qui pouvaient faire préjuger un changement favorable. Il m'a dit positivement qu'il ne ferait pas davantage que ce qu'il avait annoncé dans sa dernière lettre; qu'il s'attendait à rentrer dans l'état où il était avant la députation; qu'il regardait tout changement comme une prévarication; que la main de Dieu interviendrait; et qu'il ne penserait plus à ces affaires; qu'il avait méditées assez longtemps aux dépens de son sommeil et de sa santé. J'ometts de répéter ce que je lui ai objecté avec beaucoup de force en annonçant que le monde apprendrait avec scandale qu'il agissait contre l'avis de tout le monde, et notamment de son conseil, qui en gémissait hautement. Il n'a répondu qu'en disant que MM. les cardinaux pouvaient penser et dire ce qu'ils voudraient, mais qu'ils ne pouvaient détruire ni combattre avec avantage les objections

de sa conscience. Ni la considération de l'opinion de la chrétienté, ni celle de l'état où il plaçait l'Église, dont il laissait en quelque sorte le siège vacant, ni la position où il abandonnait tant de personnes qui souffraient pour lui n'ont pu l'émouvoir; il est resté si ferme dans sa première détermination que je ne crois pas qu'il en puisse changer. Je l'ai quitté avec cette impression, mais aussi avec la conviction qu'aucun autre effort, ni aucun moyen de persuasion n'aurait pu l'amener.

La députation apprête tout pour son départ, qui aura lieu mercredi ou jeudi, si le temps, qui est fort mauvais, n'y met pas obstacle.

LXXXIV.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE L'ANCIEN ÉVÊQUE DE TROYES AU MINISTRE.

Falaise, 6 février 1812.

... C'est donc là, monseigneur, que devaient se terminer quatre ans de succès flatteurs et de travaux utiles! Serait-il vrai que toutes les rigueurs ne sont point encore épuisées et que je suis encore condamné à voir la fin de mon honorable carrière attristée par le besoin? Je ne puis le croire. Non, jamais je ne croirai que Sa Majesté veuille mettre le comble à mes malheurs en m'enlevant mes moyens actuels de subsistance sans m'assurer un sort pour l'avenir. L'empereur est sans doute le maître de me retirer ses bonnes grâces, puisque j'ai eu le malheur de lui déplaire; mais j'ose dire, avec tout le respect qui lui est dû et toute la confiance que m'inspire la magnanimité de son caractère, qu'il ne l'est pas de me dépouiller de tout, sans me donner quelque dédommagement. Ce serait, je ne crains pas de

l'avancer, une injustice qui n'est pas dans son cœur, et qui ne serait pas moins opposée à la générosité de ses sentiments qu'à son amour pour la véritable gloire.

En attendant, monseigneur, je vous prie de vouloir bien donner des ordres pour que le dernier semestre de mon traitement me soit payé, au moins jusqu'au 22 novembre, époque où j'ai donné ma démission à Vincennes. Ce faible secours aidera à ma subsistance jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Majesté de m'accorder un traitement proportionné à mon âge, au caractère dont je suis revêtu et à mes longs services.

Je supplie Votre Excellence d'agréer, etc., etc.

Signé : † Ét., ancien évêque de Troyes.

LXXXV.

LETTRE DICTÉE PAR S. M. L'EMPEREUR A M. BIGOT
DE PRÉAMENEU POUR LES ÉVÊQUES DÉPUTÉS A
SAVONE.

9 février 1812.

Messieurs les députés.

J'ai remis à Sa Majesté la lettre du pape. Elle m'a chargé de vous en envoyer copie.

Sa Majesté n'a pas jugé convenable de répondre. Je vous avouerai même confidentiellement qu'elle a beaucoup de regret d'avoir, dans les temps antérieurs, suivi une marche différente et de s'être laissé induire à une correspondance directe avec le pape.

En effet, toutes les correspondances que Sa Majesté est dans le cas d'avoir avec les têtes couronnées ne sont que de cour-

toisie et d'aménité; des lettres de discussions, de reproches, ne sont point dignes du haut rang où elle est placée.

L'empereur écrira au pape quand il aura des compliments à lui faire, des choses douces à lui dire; mais pour des choses pénibles à entendre, il préfère que ce soit par la voie ministérielle. Il est à regretter que le pape n'ait pas suivi la même méthode, au lieu d'adresser directement à Sa Majesté une lettre qu'il savait ne pouvoir être aucunement satisfaisante. Une contestation directe est toujours plus fâcheuse que quand elle passe par des intermédiaires.

Il est convenable que vous manifestiez ces principes, dont vous comprenez facilement toute la justesse.

Une correspondance directe entre l'empereur et le pape doit être tout amicale, toute de procédé et de conciliation; cependant que pourrait lui répondre l'empereur? Que le bref qu'il a envoyé n'a pas été admis comme plein de propositions équivoques et qui peuvent être interprétées d'une manière contraire aux canons et aux franchises et libertés de l'Église de France, que les modifications à ce bref qui lui ont été envoyées sont sans inconvénient, puisqu'on a évité d'y rien préjuger. Dire au pape que les conseils des cent évêques dont les diocèses embrassent des nations formant les trois quarts de la chrétienté et y tenant le premier rang ne sont d'aucun poids pour lui; qu'il leur préfère le sentiment des Pietro, des Pacca, que l'empereur a été obligé de dégrader pour s'être déclarés les ennemis de l'État, ce serait lui dire qu'il manifeste une incapacité absolue. En effet, s'il eût marché sur les traces de Jésus-Christ, il eût été loin de faire dépendre le sort de l'Église de tel ou tel cardinal; mais il se serait cru assuré de trouver dans un aussi nombreux concours d'évêques, successeurs des apôtres, les lumières qui doivent le diriger. Quand il éloigne

leurs conseils pour ne s'en rapporter qu'à ceux qui déjà ont rendu son pontificat si funeste, il n'y a plus rien à espérer.

Sa Majesté ne pourrait se dispenser de dire au pape qu'il manque à son devoir envers le souverain comme envers les évêques qui forment son conseil naturel, en ne voulant agir que par le conseil des rebelles, constitués, d'après la loi criminelle, en état d'accusation et de forfaiture. Sa Majesté lui dirait encore que, quand les députés du concile et les cardinaux ont été à Savone, elle leur a donné pour instructions, d'une manière nette et positive, qu'elle entendait nommer à tous les évêchés de son empire et de son royaume, le seul évêché de Rome excepté; et en se résignant à cette concession, Sa Majesté faisait beaucoup pour la conciliation, car le clergé de Rome a, pendant un grand nombre de siècles, nommé au siège pontifical, et sa nomination était ensuite confirmée par l'empereur. Lors donc que Sa Majesté s'est désistée de cette prérogative de sa couronne impériale, elle a fait un grand sacrifice aux préjugés, aux prétentions et à l'amour-propre.

Le pape demande la communication avec les fidèles; mais cette communication, comment l'a-t-il perdue? Il l'a perdue par la violation de tous les devoirs de son ministère de paix et de charité. Il a maudit l'empereur et l'autorité civile par une bulle d'excommunication dont l'original a été saisi à Rome. Est-ce pour maudire les souverains que Jésus-Christ s'est mis en croix? Est-ce là le principe du souverain rédempteur? Cependant la condescendance de l'empereur a été au point de se borner au dédain d'une excommunication ridicule par son impuissance, quoique criminelle par son intention. Il a laissé le pape, à Savone, maître absolu de communiquer avec les fidèles.

Quel usage a-t-il fait de son ministère? Il a envoyé des brefs pour soulever les chapitres, brefs aussi remarquables par

l'ignorance des canons et des principes que par le caractère de malveillance. Il a donné des pouvoirs à di Pietro, cardinal qu'il savait être en exil et sous la main de la justice pour avoir tramé contre l'État. Il a bien fallu s'opposer à ce qu'un tel esprit se propageât; il a fallu prendre le seul moyen de se mettre à l'abri d'une pareille malveillance.

Le pape demande la libre communication avec les fidèles; mais dans quel esprit fait-il cette demande? Il voit de sang-froid et avec indifférence l'esprit de soulèvement qu'il a provoqué dans les États romains. Il sait qu'il s'est élevé dans le clergé de Rome deux clergés, l'un n'obéissant point au pape qui défend le serment; l'autre qui, victime de son ignorance, est éloigné du pays comme ennemi de la tranquillité publique. Il sait qu'un millier de prêtres, gens d'ailleurs simples et bons, sont ainsi fanatisés par l'idée d'obéissance qu'ils croient lui devoir; a-t-il fait quelque démarche, a-t-il témoigné quelque intention de cesser de s'opposer à ce qu'ils rendent à leur souverain ce qu'ils lui doivent? A-t-il, par amour de la vérité, par amour de la religion, par amour de l'humanité, cherché à les arracher à une position aussi pénible? Non; rien n'a été fait ni proposé de sa part qui tendît à ce but. Il n'y a donc aucune garantie qu'il ne continuerait pas de faire de son ministère un aussi mauvais usage. A quoi servirait d'ajouter scandale à scandale, et comment l'empereur serait-il assez peu sensé pour laisser libre la communication avec celui qui persiste ainsi à défendre de rendre à César ce qui appartient à César?

Lorsque cent évêques lui ont déclaré dans un décret solennel, lorsqu'ils lui ont répété dans une lettre pressante que le salut de l'Église tenait à l'approbation de ce décret, et qu'une pareille intervention, presque sans exemple, n'a eu aucun effet, par quels moyens, par quels conseils entendrait-il remplir son ministère?

Le pape a, il est vrai, écrit deux lettres à l'empereur, et on peut en induire qu'il a renoncé à une excommunication démentie, sur la forme comme sur le fond, par l'opinion générale du clergé lui-même; mais en même temps il récuse tous les évêques de l'empire et du royaume d'Italie : les seuls conseils qu'il veuille sont les cardinaux noirs qu'il n'aura jamais. Si le pape croit ne pouvoir rien décider sans eux, c'est sa faute; s'il perd en conséquence pour jamais le droit d'instituer les évêques, c'est encore sa faute. La religion marchera sans son secours, et l'on s'aperçoit chaque jour davantage que son intervention n'est pas nécessaire, puisqu'au défaut des évêques, les vicaires capitulaires gouvernent les églises.

On espère des troubles; on a mal calculé l'esprit public, désormais trop éclairé. C'est de cette coupable espérance déçue par les hommes, désavouée par la religion et par son divin auteur, dont le pape sera comptable un jour. Il parle toujours de sa conscience, mais l'empereur n'a-t-il pas la sienne? La conscience est la propriété de chacun, sans qu'un autre puisse la dominer; mais chacun aussi doit éclairer la sienne, et comment le pape, ne se confiant pas dans ses lumières, rejette-t-il celle de cent évêques qui ont aussi chacun leur conscience?

Vous comprenez, messieurs les députés, combien il serait au-dessous de la dignité de l'empereur d'exprimer ces sévères discours au pape. Sa Majesté plaint son ignorance, et elle a pitié de voir un pontife qui pouvait remplir un si grand et si beau rôle, devenir la calamité de l'Église. Il a pu conserver tous les avantages dont la papauté avait la possession; il a fini par rompre pour les préjugés et malgré ce qui lui était prescrit par les doctrines de l'Église.

Dans les trois jours après la réception de la présente lettre,

ayez une acceptation pure et simple qui embrasse tous les évêchés hors celui de Rome, ou, à défaut de cette acceptation, quittez Savone. L'évêque de Plaisance pourra s'en retourner à son diocèse; les autres, dont le siège est moins éloigné de Paris, s'y rendront. Les cardinaux recevront aussi l'ordre d'y revenir. Quant à l'évêque d'Édesse, il pourra se retirer d'où il est venu.

Vous aurez soin de notifier au pape, dès qu'il aura refusé, que le bref n'ayant point été ratifié, l'empereur regarde les concordats comme abrogés, et ne souffrira plus que le pape intervienne dans l'institution canonique des évêques. L'institution canonique n'est au vrai qu'une usurpation de la cour de Rome. Ce sera un service rendu de mettre un terme à ces vaines subtilités, aux ennuyeuses discussions des prétentions de cette cour, qui ont presque toujours tourmenté et fatigué les souverains.

Je ne puis que vous répéter qu'aucune modification ne sera faite au décret du concile. Je vous ai envoyé un projet : si le pape l'adopte, le bref sera reçu ici ; mais le moindre changement ne serait pas admis. S'il ne veut pas de ce bref, qu'il confirme seulement le décret.

L'espérance de prolonger, de délaier (*sic*), de finasser, que pourrait avoir le pape, ne mène à rien et ne pourrait que l'égarer. De la simplicité, de l'abandon, une véritable espérance dans la loyauté de Sa Majesté, sont le seul parti qui lui reste à prendre. Sa Majesté connaît toutes ces matières mieux que le pape et trop bien pour qu'elle puisse jamais s'écarter de la route qu'elle s'est tracée. Le pape devrait, comme elle, très-facilement prévoir que les conciles provinciaux finiront par instituer les évêques; que les évêques reprendront la plénitude des pouvoirs inhérents à leur caractère; que la religion sera

maintenue, qu'elle prospérera ; que le pape perdra seul toutes ses prérogatives, résultat d'habileté, de persévérance, de ruse et d'adresse pendant un aussi grand nombre de siècles. Les papes ont emprunté le secours du bras séculier des princes pour accroître l'autorité pontificale au préjudice de celle des évêques. Le bras du souverain et l'incapacité du pape actuel rétabliront les évêques dans tous leurs droits. Le résultat sera plus ou moins médiat ou immédiat, mais il sera infallible autant qu'il est à désirer.

En effet, dans la fausse direction où Sa Majesté voit le pape, elle préfère autant qu'il n'adopte pas le décret, afin que, s'il refuse, il demeure couvert de la honte de son ignorance. Et s'il ne se croit pas suffisamment autorisé, suffisamment éclairé par le Saint-Esprit et par les cent évêques, pourquoi ne se démet-il pas en se reconnaissant incapable de distinguer ce qui est du dogme et de l'essence de la religion de ce qui n'est que temporel et variable ? Cette distinction, si simple qu'elle serait entendue par le premier séminariste, si le pape ne la comprend pas, pourquoi ne descend-il pas de sa propre volonté de la chaire pontificale pour la laisser occuper par un homme plus fort de tête et de principes, qui répare enfin tous les maux que le pape a faits en Allemagne et dans tous les pays de la chrétienté ?

Je vous prie, messieurs les députés, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Cette lettre, dictée tout entière à son ministre par l'empereur, dont on reconnaît si aisément le style, n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon I^{er}.

LXXXVI.

LE MINISTRE DES CULTES AU PRÉFET
DE MONTENOTTE.

9 février 1812.

Monsieur le préfet, je vous adresse une dépêche pour MM. les députés. Je présume qu'ils attendent à savoir ce que fera Sa Majesté sur la lettre du pape. Cependant, comme il est possible que, d'après ma dépêche du 28 et selon le parti que le saint-père aura pris, la députation ne soit plus à Savone, j'ai laissé ouverte la présente dépêche afin que vous en preniez lecture. L'intention de Sa Majesté est que, par moyen confidentiel, connaissance en soit donnée au pape sans qu'il en ait copie, et vous pourrez vous-même faire cette communication, afin de juger de l'impression qu'elle causera.

L'ordre contenu dans la lettre du 28 ne faisait pas mention de l'archevêque d'Édesse, ce qui, dans l'hypothèse même du départ des députés, me ferait croire qu'il serait encore sur les lieux, et alors vous pourriez, après la communication faite au pape, donner à l'archevêque lecture de la dépêche et les laisser ensuite conférer, afin de voir si de cette double conférence et de l'intervalle que vous pourriez laisser entre l'une et l'autre, il pourrait naître quelque nouveau résultat. Vous me renverrez ensuite ma dépêche et la copie qui y est jointe. Vous y aurez vu que MM. les députés doivent faire au pape la notification qu'il n'aura plus de part à l'institution des évêques dans l'empire et dans le royaume d'Italie. Si rien ne peut l'ébranler dans son refus, vous lui répéterez la même notification dans

les termes de la lettre et vous en dresserez une sorte de procès-verbal que vous m'enverrez. M. l'archevêque d'Édesse devra ensuite partir et tout rentrera dans le même état, ainsi que je vous le disais dans ma dernière lettre.

LXXXVII.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 11 février 1812.

Monseigneur, conformément à l'ordre que j'ai fait connaître à LL. Ém. les cardinaux, après le départ de la députation ils ont quitté Savone. Les deux derniers sont partis ce matin. Tout est rentré au palais dans le même état qu'avant l'arrivée de MM. les évêques et toute communication tant du dehors en dedans que du dedans au dehors est interdite et me paraît impossible d'après les précautions qu'a prises M. le commandant de la maison du pape.

Le pontife n'a pas paru jusqu'à ce moment fort affecté; il a même plaisanté hier sur la frayeur qu'éprouveraient dans cette saison MM. les cardinaux et surtout M. Bertalozzi en passant la Bochetta et le Mont-Cenis. Il affecte en tout une tranquillité parfaite et ne paraît pas peiné d'une solitude à laquelle il s'est habitué, à ce qu'on assure, de très-bonne heure. Il aimait beaucoup à vivre isolé dans le couvent où il a passé sa jeunesse. Cette inclination pour une retraite absolue avait été remarquée par ses collègues, qui n'avaient formé aucune liaison avec lui, et c'est à cette habitude de l'isolement qu'on doit attribuer le peu de sensibilité qu'il fait paraître dans les occasions qui devraient le plus l'émouvoir.

La population de cette ville a vu presque sans y prendre garde et sans faire aucune réflexion le départ de MM. les cardinaux et évêques. Il ne se répand même aucun bruit populaire sur le succès ou défaut de réussite de la négociation. Tous les entretiens se portent sur les plaisirs qu'autorise le temps où nous sommes comme aussi sur la conscription qui s'opère. Ces deux objets fixent dans ce moment toute l'attention. Obligé dans cette circonstance de faire une tournée, je serai à même de connaître quel effet auront produit les départs dont nous venons d'être témoins sur les autres points du département et je m'empresserai de vous en faire part.

LXXXVIII.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 19 février 1812.

Monseigneur, la tournée que je viens de faire pour la conscription ne m'a permis de recevoir votre dépêche du 9 de ce mois que le 18 au soir. Votre Excellence a su par une correspondance que M. l'archevêque d'Édesse était parti avec MM. les cardinaux, et que, suivant les ordres que j'avais reçus, tout était rentré à Savone dans le même état qu'avant la députation. Au reste, dans mon opinion, la présence de M. Bertalozzi n'eût été d'aucun secours; il avait épuisé en vain tout son crédit dans ces derniers temps et les moyens d'insinuation auraient eu peu d'effet dans un moment où il s'agit de forcer l'obstination du pape en mettant sans ménagement la vérité sous ses yeux. S'il résiste aux raisons qui lui sont exprimées avec tant d'énergie, il serait impossible qu'aucune autre voie pût le ramener.

Après avoir pris une sincère connaissance de toutes les pièces que vous m'avez transmises, je me suis rendu ce matin chez le pape. J'ai commencé par l'amener brusquement sur le sujet, de manière à y fixer toute son attention. Après lui avoir dit que dans ma tournée j'avais remarqué que personne n'avait connaissance et n'aurait d'ailleurs cru au départ de la députation, puisque tout le monde croyait impossible que le pape pût consentir à abandonner si inhumainement l'Église, tandis qu'on savait qu'il était à même de terminer ses maux, j'ai ajouté : que contre mon attente la Providence lui ouvrirait encore une voie inespérée, comme si elle voulait elle-même le ramener ou du moins le convaincre que s'il perdait tout, c'était par sa faute et sa faute réitérée; que j'avais une communication importante à lui faire; que s'il voulait m'écouter et ne pas s'aveugler, elle lui ferait connaître sa position dans tout son jour; que je désirais en conséquence qu'il m'indiquât le moment où je pourrais lui parler longtemps et obtenir toute son attention. La manière dont je lui ai parlé l'ayant frappé, il m'a dit qu'il était prêt à m'entendre.

J'ai pris alors la dépêche et lui ai demandé s'il voulait que je la lusse lentement en français ou que je la traduisisse en italien en la lisant. Il a préféré que je la lusse posément en français, ce que j'ai fait en observant de relire deux fois les passages les plus forts et ceux où je croyais m'apercevoir qu'il n'avait pas tout saisi.

Le premier article de la dépêche, relatif à l'inconvenance d'une correspondance directe avec Sa Majesté, a paru lui rappeler ce qui lui avait été dit plusieurs fois par la députation relativement à sa seconde lettre; il est convenu qu'on lui en avait parlé et a approuvé en quelque sorte par un moment de silence la justesse des observations que je venais de lire.

Le second, relatif au bref et au refus d'écouter les conseils de la majeure partie des évêques de la chrétienté, l'a plus ému. Il a prétendu qu'il avait agi dans le sens des demandes du concile et des concessions qu'il avait lui-même faites précédemment. A cette occasion, il m'a dit une chose qui m'a paru fort extraordinaire. Ces concessions avaient été rétractées, a-t-il dit; mais les cardinaux l'ont tant pressé, tant tourmenté, qu'il a bien fallu finir par les reconnaître. Je lui ai fait entrevoir de suite à quel point tout le monde serait révolté de ces variations, comme aussi de cette marche équivoque par laquelle, au moment où il écrivait à l'empereur en se reconnaissant par là d'accord avec lui, il établissait dans son bref des restrictions cachées, formellement contraires aux instructions précises données aux cardinaux et aux évêques. Cependant ces instructions lui étaient connues, puisque je le tenais moi-même des personnes qui lui en avaient parlé et que lui-même me l'avait avoué. Cette remarque faite avec force a coupé court à d'autres observations.

Il a écouté attentivement l'article sur l'excommunication, a gardé le silence sur ce point, paraissant en cela reconnaître la faute qu'une aveugle passion lui avait fait commettre.

Il s'est arrêté un moment sur ce qui concerne les brefs envoyés aux chapitres et les pouvoirs donnés au cardinal di Pietro; il a dit qu'il ne croyait pas ce dernier ennemi de l'État et qu'il pourrait répondre et défendre la légitimité des brefs. Je lui ai observé qu'il fallait cependant finir par convenir de ses erreurs et que sa réponse au sujet des brefs serait sans force contre le témoignage de l'Église de France et de toutes celles de l'Italie. Quant à di Pietro, je lui avais communiqué moi-même dans le temps le décret qui ordonnait séquestre de ses

biens et il avait en ma présence noté sur un almanach tous ceux qui y étaient compris.

Le passage relatif à l'indifférence qu'il témoigne sur la position malheureuse des sujets de Sa Majesté Impériale dans les États romains a paru non-seulement le frapper, mais élever des reproches dans son cœur ; car il s'est écrié de suite : « Mais aussi pourquoi ne me donne-t-on pas la liberté et des moyens pour que je puisse y mettre ordre ? » Je lui ai dit aussitôt qu'il avait eu toute la liberté et tous les moyens de le faire ; que je savais même qu'on l'avait pressé à cet égard, qu'on lui avait suggéré les voies les plus simples, les raisons les plus fondées en droit, sans qu'il eût voulu accéder à rien. J'ai ajouté que je tenais de plusieurs voyageurs venus de Rome que son indifférence à cet égard avait élevé contre lui une voix unanime et notamment celle de tous ceux qui lui avaient obéi.

Il a répondu à la déclaration qu'il n'aura jamais les cardinaux noirs, qu'il ne demandait pas ceux-là, mais qu'on le laissât libre, tout à fait libre, et qu'il saurait alors choisir les conseils qui lui conviendraient. Je me suis plaint alors du peu de confiance qu'il avait montrée dans ceux qui lui étaient envoyés, en lui disant qu'il avait clairement démontré qu'il ne voulait d'autres conseillers que ceux qui pensaient comme lui et ceux qui avaient tout perdu.

Il s'est récrié de suite sur le mot : *on espère des troubles* ; il a protesté que non. J'ai repris : « Mais auriez-vous oublié que vous n'avez cessé pendant longtemps de me parler de schisme, de dire que vous le voyiez arriver, que l'ordre naîtrait du désordre et de la persécution ; que cette persécution produirait un bien dans le relâchement présent ? » Il s'est obstiné à dire qu'il ne comptait pas sur les troubles et qu'au contraire il ne voulait que la paix.

Au moment où je lui ai parlé de conscience, de celle de cent évêques qui réclamaient une conciliation comme indispensable, il a dit qu'il aurait voulu y plier la sienne, mais qu'il n'avait jamais pu la tranquilliser. Je lui ai dit alors qu'au moins ne devait-il pas l'avouer. Quel effet produirait un pareil discours sur la chrétienté! tandis qu'il est par sa place chargé de diriger la conscience de tous les fidèles, ne point distinguer dans un cas aussi simple le bien du mal, serait se démettre soi-même.

Je lui ai ensuite lu la notification à deux reprises différentes et quand j'ai annoncé que les conciles provinciaux finiraient par instituer les évêques, il a avoué qu'ils le feraient probablement, mais que ce ne serait pas pour longtemps et que cet exemple n'aurait pas de conséquence. Je lui ai dit qu'il n'était plus temps de croire uniquement à quelques livres italiens et de commande, qu'il fallait lire l'histoire des autres peuples faite par d'autres auteurs que des auteurs partiels et soudoyés. Que s'il y avait un usage qui eût duré longtemps, c'était celui de l'institution faite par le clergé et sur les lieux; que l'autre avait pour lui moins de poids, avait été moins longtemps pratiqué, avait été acquis par des usurpations. Qui pourrait donc empêcher que la volonté des souverains ne rendit aux évêques et au clergé un droit qui lui appartenait dès l'origine de l'Église et pendant la majeure partie de sa durée?

Il semblait vouloir se prononcer sur le refus du bref qui a été envoyé à son acceptation et même sur celui de l'adoption pure et simple du décret du concile. Mais je lui ai dit qu'il devait réfléchir avant de se prononcer; que je n'écouterais rien sur ce sujet aujourd'hui; que je viendrais le presser demain et chaque jour de prendre le parti de la raison. Je ne lui dissimu-

lai pas que je continuerais à mettre la vérité tout entière sous ses yeux, que je le tourmenterais pour l'empêcher, si je pouvais, de se perdre et de nuire à la religion et à l'Église; qu'en cela j'agissais par un reste d'intérêt, puisque après tout Sa Majesté Impériale était indifférente sur le parti qu'il prendrait et saurait remédier aux maux qu'il voudrait causer.

Mais l'article qui l'a ému le plus est celui où il est question de la demande de sa démission. Il l'a écouté avec une attention profonde; je l'ai vu abattu et tellement agité que sa main tremblait singulièrement. Il a gardé sur ce point le silence le plus absolu. Dans cet état j'ai pensé qu'il était inutile de lui parler et qu'il valait mieux l'abandonner de suite à ses réflexions, afin de profiter avec avantage de ce sujet à la première conférence. Je l'ai en conséquence quitté après un entretien qui a duré plus d'une heure et demie.

L'effet général de la communication que je viens de faire a été de détromper le pape sur un reste d'espoir que je crois qu'il conservait encore en se fondant sur ce que sa lettre n'était pas répondue, et en comptant sur l'intervention des cardinaux à Paris. Il a été très-ému, mais je ne crois pas qu'il ait été ébranlé, tant est grande son obstination. Au reste je pourrai le reconnaître demain d'une manière plus positive.

LXXXIX.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 21 février 1812.

Monseigneur,

Je reviens en ce moment de chez le pape, et je l'ai trouvé livré à la même obstination, sans que les considérations les plus fortes aient paru faire un grand effet sur lui : au reste la conversation dont je vais rendre compte fera plus exactement connaître la situation où il se trouve.

Je lui ai dit que je venais, espérant de recueillir le fruit des réflexions qu'avait dû lui inspirer la communication importante que je lui avais faite. Il m'a répondu que son parti avait déjà été pris; qu'il n'en changerait pas; qu'il avait fait un premier bref; qu'il s'y tenait, et n'en ferait pas un second non plus qu'un acte analogue. Je lui ai dit qu'il était inutile de revenir sur un bref qu'il savait bien ne pas convenir à l'empereur, puisqu'il l'interprétait dans un sens différent des instructions données par Sa Majesté dont il avait eu connaissance.

Il m'a fait alors un raisonnement auquel je ne pouvais m'attendre; car il s'est épuisé à prouver qu'il avait rempli la forme voulue et réclamée conformément aux intentions de l'empereur.

« Cette forme était trompeuse, ai-je dit, et ce n'est ni par des apparences ni par cette marche qu'on peut arranger des affaires où il s'agit de s'accorder sur le fond. En le donnant, vous annonciez cependant vous être arrangé. La preuve en résulte de

la lettre que vous aviez écrite. Des subtilités ruinent tout et n'arrangent rien. »

Il a repris que c'était assez pour lui qu'on eût paru satisfait.

J'ai dit que sans doute on n'avait pu d'abord se persuader qu'on eût à se défier d'un acte sollicité avec loyauté et obtenu comme gage d'un accommodement; qu'au reste le gouvernement ne s'était expliqué qu'en renvoyant son bref modifié et en le refusant tel qu'il avait été transmis. « En n'accédant pas, ai-je dit, à des modifications nécessaires et peu importantes pour le saint-siège, vous abandonnez le gouvernail au milieu de la tempête, vous bornant à appeler des événements surnaturels à votre secours et par là vous élevez des cris unanimes contre vous.

— Je ne veux pas l'abandonner, a-t-il dit, mais dans ma situation présente je ne puis tranquilliser ma conscience sur ce qu'on me demande.

— Le fait est que les fidèles sont abandonnés, ai-je dit, et comment pourront-ils croire que, chargé de diriger toutes les consciences, vous hésitez presque une année sur une question simple et décidée à l'unanimité dans un concile et dans votre propre conseil? Avez-vous d'ailleurs cherché à vous convaincre? Vous n'avez pas voulu entrer en matière de discussion avec MM. les évêques, qui se sont en vain efforcés de connaître en quoi votre conscience pouvait être blessée, et qui s'en retournent avec la plus vive douleur, obligés de dire à leurs troupeaux que vous les abandonnez sans vouloir même ouvrir l'oreille à la voix de leurs pasteurs. Comment cette conduite n'exciterait-elle pas les plaintes de toute la chrétienté? Il est de mon devoir de vous observer que ces plaintes deviendront aussi fortes qu'universelles et qu'on finira par souhaiter et réclamer que Sa Sainteté se démette pour le bien de tous. Sans doute,

c'est là ce que le devoir lui prescrit quand elle ne peut vaincre des scrupules qui n'intéressent qu'elle. »

Il m'a dit aussitôt que, quelque chose que l'on pût faire, il ne se démettrait jamais.

« C'est ce dont la conscience vous fera peut-être une loi, ai-je dit, si vous refusez les propositions si simples que l'on vous fait et qui ne sont au fond que l'exécution de ce que vous avez accordé dans la forme, si ce mot peut être employé dans une négociation sincère ; et d'ailleurs qui sait ce que la nécessité elle-même peut prescrire dans l'abandon où vous laissez les choses ? » Il m'a dit qu'il connaissait l'autorité des conciles généraux, qu'elle ne s'étendait pas jusque-là et ne pouvait rien sur lui, et qu'enfin aucune considération ne le porterait à descendre de la chaire pontificale. « Prouvez donc au monde, ai-je dit, que vous y êtes, en faisant un acte de papauté pour sauver, en ce qui dépend de vous, l'Église. » Il a dit alors qu'il ne pouvait se décider lui seul ; qu'il voyait que saint Pierre, qui était animé de l'Esprit-Saint, assemblait souvent des conciles pour régler les plus petites affaires ; qu'à plus forte raison il lui fallait un conseil nombreux pour délibérer sur ce qui lui était proposé.

« Voyez, lui ai-je dit, par cette indétermination quels maux vous pouvez causer à l'Église et à tout le peuple.

— On croit que je veux des troubles, a-t-il dit, et je n'y songe pas. D'ailleurs, il y a eu plusieurs époques dans lesquelles l'Église s'est trouvée dans des situations plus critiques ; notamment sous Constance il se déclara un schisme et les choses s'arrangèrent.

— Je vois en cela une contradiction, ai-je dit ; vous ne voulez pas de troubles et, en cherchant un exemple, vous parlez d'un schisme. » Il a paru un peu embarrassé. J'ai continué : « Mais il n'y en aura pas, et l'autorité civile, mise par la Providence

dans une main puissante, saura nous en garantir. Sa Majesté saura agir comme protecteur de l'Église, tel que fut Constantin dans les premiers siècles. Il serait à souhaiter que l'on consultât dans ce moment et que l'on suivit la marche que tinrent les chefs de l'Église à cette époque à l'égard de cet empereur. » Alors il m'a dit que Constantin quitta Rome et fonda Constantinople, afin de laisser aux papes le moyen d'exercer leurs fonctions apostoliques avec plus de liberté. C'est la deuxième fois qu'il m'a tenu, ce me semble, ce discours extraordinaire, et il m'a tellement paru hors du chemin du raisonnement que, désespérant de pouvoir discuter davantage, j'ai pris congé en lui disant que je ne recevais pas encore ses refus, que je le priais de me permettre de croire qu'ils ne pourraient être irrévocables d'après la considération des grands intérêts que j'avais mis sous ses yeux, et que j'osais espérer que la réflexion le ramènerait encore.

Cette conversation indique les dispositions d'esprit où est le pape. Dans cet état, M. l'archevêque d'Édesse n'aurait pu que gémir et le plaindre, mais il n'eût eu aucune influence pour le ramener. Votre Excellence ne doit pas, à ce que je crois, conserver de regret sur son éloignement.

XC.

M. LE COMTE DE CHABROL AU MINISTRE
DES CULTES.

Savone, 23 février 1812.

Monseigneur,

Depuis ma dernière dépêche, j'ai employé tous les moyens qui nous restaient pour ébranler le pape : on a fait parler les

gens de la maison qui, ayant espéré longtemps un changement de position, voient avec d'autant plus de regret sa détermination actuelle, qu'ils savent qu'elle est contraire à l'opinion unanime de ceux qui l'ont approché : mais leurs efforts ont été vains. Le pape a même refusé de les entendre, et, pour cette fois, n'a pas témoigné la plus petite hésitation, en sorte que ce moyen n'a pu servir à autre chose qu'à le convaincre qu'en se perdant par la résolution qu'il adopte, il ne peut s'en prendre qu'à lui seul et à sa propre obstination.

N'ayant plus aucune espérance de l'ébranler dans ses refus et pensant qu'un plus long retard ne pourrait avoir d'autre résultat que celui de nouvelles dilations à ajouter à toutes celles qui ont précédé, je me suis rendu ce matin chez lui, principalement dans le but de lui faire la notification prescrite.

Le pape a employé d'abord tous ses soins à détourner la conversation du sujet, en me parlant du voyage des cardinaux et de celui de la députation. Mais enfin l'ayant prié d'une manière positive de m'entendre, je lui ai mis sous les yeux l'état des choses; je lui ai fait voir de quelle responsabilité il se chargeait, en opposant son avis personnel à celui de tout le clergé et de tous ceux qui l'avaient approché pour son conseil; je lui ai montré les regrets qu'il aurait sur les conséquences qui suivraient son refus et les reproches qu'il encourrait de la part de ses successeurs; mais mes efforts n'ont pu l'émouvoir, et il s'est toujours retranché derrière cette idée que Dieu interviendrait dans la décision de ses affaires.

Voyant alors que rien ne pouvait le vaincre, je lui ai dit que je remplissais le devoir qui m'était prescrit en lui notifiant que son bref n'ayant pas été ratifié, l'empereur regardait les concordats comme abrogés et ne souffrirait plus que le pape intervînt en rien dans l'institution canonique des évêques. Je lui

ai répété cette même notification en italien et lui en ai développé toutes les suites. Je l'ai ensuite quitté en lui annonçant que si, avant le départ du courrier, la réflexion faisait naître chez lui quelque résolution favorable, c'était le seul moment qui lui restait pour terminer heureusement ce grand procès. J'ai chargé M. le docteur Porta de lui répéter cette même observation à l'heure de son dîner, mais je n'espère rien de ce dernier effort, car le pape en me quittant m'a renouvelé l'assurance qu'il était affligé du résultat, mais qu'il ne changerait pas.

D'après cette conversation, je me suis empressé de rédiger le procès-verbal que réclame Votre Excellence. Je le lui transmets avec les deux lettres que je dois lui renvoyer et lui annonce en même temps que, suivant ses ordres, tout est rentré à Savone dans le même état qu'avant l'arrivée de la députation.

XCI.

PROCÈS-VERBAL DE LA NOTIFICATION FAITE AU PAPE PAR LE PRÉFET DE MONTENOTTE, M. LE COMTE DE CHABROL.

Savone, 23 février 1812.

Aujourd'hui 23 février 1812, nous préfet du département de Montenotte, en vertu des ordres qui nous ont été transmis par Son Excellence M^{sr} le ministre des cultes, nous nous sommes présenté chez le pape, et, ayant été introduit auprès de lui, nous lui avons renouvelé toutes les instances que nous lui avons faites les jours précédents, pour qu'il voulût bien adhérer à la demande que nous avons été chargé de lui exposer, en lui observant que cette proposition, sollicitée unanimement par le

concile, par la députation ecclésiastique et par son propre conseil, ne devait lui causer aucune inquiétude. Le pape nous ayant témoigné, malgré toutes les raisons que nous avons pu faire valoir, qu'il ne voulait pas adhérer à ce que nous étions chargé de lui demander, nous l'avons de nouveau conjuré de ne pas s'arrêter à une pareille détermination, en lui annonçant qu'en cas de refus nous étions tenu de lui faire une notification dont l'effet ne pourrait que lui être pénible et lui serait imputé à faute par ses successeurs. Le pape ayant de nouveau persévéré avec obstination dans ses refus, nous lui avons notifié, en vertu des pouvoirs et des ordres qui nous ont été transmis, « que le bref en date du 20 septembre n'ayant pas été ratifié, l'empereur regarde les concordats comme abrogés et ne souffrira plus que le pape intervienne en rien dans l'institution canonique des évêques. »

Nous avons dressé immédiatement acte de cette notification, en annonçant au pape qu'elle allait être transmise au gouvernement.

Signé : CHABROL, préfet de Montenotte.

XCII.

M. LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU AU SOUVERAIN
PONTIFE LE PAPE PIE VII.

Paris, 27 mai 1812.

Très-saint père,

Le projet connu des Anglais, de faire une descente du côté de Savone pour vous enlever, oblige le gouvernement français à faire arriver Votre Sainteté dans la capitale.

En conséquence, les ordres sont donnés pour que Votre Sainteté vienne d'abord à Fontainebleau où elle occupera le logement qu'elle a déjà habité et où elle verra les évêques et ceux des cardinaux qui sont en France. Votre Sainteté ne restera à Fontainebleau qu'en attendant qu'on ait pu terminer les appartements de l'archevêché de Paris qu'elle doit habiter.

Je suis, avec un profond respect, .

Très-saint père,

De Votre Sainteté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le ministre des cultes,

Le comte BIGOT DE PRÉAMENEU.

XCIII.

DÉPÊCHE DE LORD AMHERST AU M^{IS} DE WELLESLEY.
(FOREIGN-OFFICE.)

Foreign-Office, 2 mai 1810.

Deux lettres sont arrivées à Palerme adressées par l'aumônier du pape à M^{sr} Gravina et au père Gil, ministre d'Espagne à la cour de Palerme. Au premier abord ces lettres parurent si insignifiantes que les personnages auxquels elles étaient adressées ne s'expliquaient point très-bien pourquoi elles leur étaient remises avec tant de mystère. On soupçonna qu'elles devaient contenir autre chose que leur texte apparent. Effectivement, en les approchant du feu, on vit apparaître entre les lignes un message écrit à l'encre sympathique, par lequel le pape Pie VII faisait savoir que si la marine anglaise voulait essayer de l'enlever de sa prison de Savone, la réussite de cette entreprise serait peut-

être d'autant moins difficile, que la surveillance n'était pas excessive. Il faudrait d'abord que les bâtiments chargés de cette mission se rendissent d'abord aux îles Sainte-Madeleine, d'où l'on pourrait entrer en communication secrète avec le saint-père. Pie VII, averti en temps opportun, n'hésiterait pas à tenter l'aventure et demandait à être transporté à Naples. M^{sr} Gravina et le père Gil témoignent le désir qu'un bâtiment anglais soit adjoint au bâtiment espagnol qui emmènera les ecclésiastiques chargés d'entrer en rapport avec le saint-père. Cette précaution leur paraît nécessaire à cause de la présence habituelle d'un brick français qui louvoie aux environs de Savone et paraît chargé d'en surveiller le port. M^{sr} Gravina et le père Gil insistent pour que le saint-père soit de préférence transporté à Alicante; sa présence sur la terre d'Espagne, à un moment où les Espagnols luttent contre les Français au nom de la religion aussi bien que de leur indépendance nationale, serait d'un très-heureux effet. A Alicante, la retraite du pape en cas d'insuccès serait toujours assurée du côté de la mer. Si le pape avait des objections au séjour d'Alicante, il pourrait être conduit aux îles Majorques. Lord Amherst approuve ce plan qui va être mis à exécution, et pense en agissant ainsi se conformer d'avance aux intentions de son gouvernement. Il rendra compte ultérieurement des résultats de l'entreprise.

5 juillet 1810.

Les deux bâtiments anglais et espagnol sont partis pour la mission indiquée ci-dessus. Ils ont trouvé les abords de la ville de Savone surveillés par des bâtiments français. Aux îles Sainte-Madeleine où ils se sont rendus ils n'ont pas trouvé d'agents envoyés par le saint-père. Les ecclésiastiques placés à bord du bâtiment, aussi bien que les marins anglais et espa-

gnols, ont été d'avis qu'il serait imprudent, en de pareilles circonstances, de tenter l'entreprise indiquée par leurs instructions, et que cela ne servirait qu'à donner l'éveil et compromettre inutilement le saint-père. Lord Amherst a lieu de penser que le secret de cette entreprise a été mal gardé, que le bruit en a transpiré, et que les autorités françaises sont désormais sur leurs gardes.

XCIV.

L'ÉVÊQUE DE NANTES AU MINISTRE DES CULTES.

Fontainebleau, 11 janvier 1813.

Monseigneur, le samedi soir, jour de mon arrivée, je n'ai fait qu'annoncer au pape l'objet de ma mission et lui demander une audience pour le lendemain. Après un préambule sur les intentions pacifiques et bienfaisantes de Sa Majesté, et sur ce que demandaient dans les circonstances présentes les intérêts de la religion et du saint-siège, je lui ai communiqué les propositions rédigées par Votre Excellence. Plusieurs articles m'ont paru lui faire beaucoup de peine, particulièrement la résidence à Paris, la suppression des évêchés suburbicaires, qu'il croit nécessaires à la dignité du saint-siège, à raison de leur antiquité, de leurs privilèges et des fonctions qui leur sont affectées, la répartition et la nomination des cardinaux, qui ne lui laisse pas assez d'influence dans la composition du sacré-collège, conseil-né du pape. Par-dessus tout, il demande pour délibérer le conseil qu'on ne lui promet qu'après qu'il aura pris des engagements irrévocables. C'est ce qu'il ne cessait de nous dire à Savone, et ce qui néanmoins ne l'a pas empêché de nous donner le bref du 20 septembre. Du reste,

il a fini par me dire qu'il ferait ses réflexions et qu'il chargerait l'évêque d'Édesse de conférer avec moi.

J'ai su dans la soirée que le pape avait fait part aux cardinaux Dugnami et Ruffo d'une partie des articles que je lui avais proposés. Je n'en suis pas fâché. Je voudrais qu'il prît confiance dans le cardinal Ruffo, homme d'esprit, qui ne partage point les préjugés de la théologie ultramontaine, qui envisage cette affaire sous son véritable point de vue, et à qui il me serait bien plus facile de faire entendre raison qu'à l'archevêque d'Édesse.

XCV.

L'ÉVÊQUE DE NANTES AU MINISTRE DES CULTES.

Fontainebleau, 13 janvier 1813.

Monseigneur, je n'ai pas encore écrit à Votre Excellence parce que je n'avais rien à lui mander. Le pape est extrêmement agité : il ne dort pas ; sa santé est altérée. En ce moment, je ne le crois pas en état de soutenir une discussion. Il n'a que très-peu de confiance dans les personnes qui l'entourent. Il persiste à dire qu'il a le plus grand désir de satisfaire l'empereur, mais que sa conscience et son honneur ne lui permettent pas de se prononcer seul, prisonnier et sans conseil. Son caractère est l'irrésolution ; cependant il me faut une réponse. J'épie le moment où je pourrai la lui demander sans lui causer trop d'émotion.

XCVI.

INSTRUCTIONS DICTÉES PAR L'EMPEREUR
AU MINISTRE DES CULTES.

25 janvier 1813.

Aussitôt que le concordat de Fontainebleau sera signé, le ministre expédiera un courrier au ministre de la police, qui enverra par une estafette extraordinaire à Fontainebleau l'ordre de faire sortir le cardinal Pacca et les autres ecclésiastiques détenus non pour les affaires de sédition dans leurs diocèses, mais pour les affaires du pape.

Il fera connaître aux cardinaux noirs que, par suite de l'arrangement entre l'empereur et le saint-père, ils cessent d'être sous la surveillance de la police, et qu'ils sont libres d'aller où il leur plaira.

Le ministre des cultes leur écrira de se rendre sur-le-champ à Fontainebleau pour remercier le pape de ce qu'il a intercédé pour qu'ils rentrassent en grâce auprès de Sa Majesté.

Le ministre de la justice fera mettre dans la nuit en liberté les cardinaux qui sont à Vincennes.

Le ministre des cultes écrira aux évêques pour leur annoncer l'événement, et les autorisera à chanter un *Te Deum* en actions de grâces.

Le ministre appellera auprès du saint-père les évêques dont les noms suivent : Bayane, Plaisance, Meaux, Mayence, Bois-le-Duc, Besançon, Aix, Avignon, Carcassonne, ***, Quimper, Turin, Casal, Alberga, Florence, Gronelli, et, pour le royaume d'Italie, le patriarche de Venise et l'archevêque de Pavie.

Le ministre écrira aux cardinaux Fesch, Spina, Caselli, Zondondary, Maury, de se rendre également auprès du saint-père.

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon I^{er}.

XCVII.

DÉCLARATION DONNÉE AU PAPE PAR L'EMPEREUR LE JOUR DU CONCORDAT.

(La minute est de la main de l'évêque de Nantes, qui a écrit
sous la dictée de l'empereur.)

25 janvier 1813.

Très-saint père, Votre Sainteté ayant paru craindre, au moment de la signature des articles qui mettent un terme aux divisions qui affligent l'Église, que cela ne comportât une renonciation à la souveraineté de Rome, je me fais un plaisir de la rassurer par la présente. N'ayant jamais cru devoir la demander, je ne puis donc entendre qu'elle ait renoncé, directement ou indirectement par lesdits articles, à la souveraineté des États romains, et je n'ai entendu traiter avec vous qu'en votre qualité de chef de l'Église dans les choses spirituelles.

XCVIII.

L'ÉVÊQUE DE NANTES AU MINISTRE DES CULTES.

24 février 1813.

Depuis plusieurs jours nous n'avons pas écrit à Votre Excellence, parce que nous n'avons rien, absolument rien à lui mander.

Bientôt tous les cardinaux seront réunis, il faudra bien aussi s'occuper d'affaires. Mais il y a tout lieu de croire que l'on ne nous donnera aucune connaissance des matières qui se traiteront. Il serait certainement à désirer pour le service de Sa Majesté, pour l'intérêt du pape lui-même, que M. le cardinal Fesch se trouvât à Fontainebleau, lorsqu'il s'agira d'entamer les opérations en exécution du concordat.

XCIX.

LE MINISTRE DES CULTES A L'EMPEREUR.

9 mars 1813.

Il paraît que plusieurs cardinaux ont fait naître dans l'esprit du saint-père des regrets sur le concordat de Fontainebleau, et qu'on chercherait à le considérer comme de simples préliminaires d'un traité qui resterait à conclure. On tire cette induction de ce qu'il est dit dans le concordat...

Je ne vois pas d'autre moyen d'expliquer le système d'inaction dans lequel le saint-père persiste... On ne peut considérer

comme un commencement d'exécution les anciennes fonctions qu'il a rendues à plusieurs cardinaux qui sont :

Di Pietro, préfet de la propagande; Gabrielli, pro-secrétaire des brefs; Doria, secrétaire des memoriam; Mattei, dataire; Pella Somaglia, vicaire; Pacca, pénitencier.

Il y avait pour le pape une telle convenance que c'était un devoir qu'il vint à Paris saluer Votre Majesté, ou au moins qu'il lui écrivît. Je sais qu'il lui a été fait, surtout sur ce dernier point, des représentations.

14 mars.

Tout est dans le plus grand calme, et il ne paraît pas même qu'à Fontainebleau, d'après les rapports que j'ai demandés chaque semaine, il y ait intentions de troubler par des correspondances. Les cardinaux sont divisés entre eux de principes et même de société. Ceux qui ne logent point dans le palais ne mettent même pas beaucoup d'empressement à faire leur cour au pape. Ils n'y sont guère qu'une demi-heure tous les cinq ou six jours. Ce sont les cardinaux Pacca, Litta, Consalvi, qui semblent avoir plus la confiance du saint-père, qui fait peu de cas des autres et ne le dissimule guère...

C.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DES CULTES.

25 mars 1813.

Le ministre des cultes gardera le plus grand secret sur la lettre du pape en date du 24 mars, que je veux selon

les circonstances pouvoir dire avoir ou n'avoir pas reçue.

Il écrira aux évêques que, vu la semaine sainte et les devoirs qu'ils ont à remplir alors dans leurs diocèses, il est convenable qu'ils s'y rendent, hormis les évêques de Nantes et de Trèves, qui comme conseillers d'État se rendront à Paris pour le conseil...

C'est dans ce moment où des hommes turbulents et malveillants se sont mis en action pour troubler la conscience du pape, que les évêques doivent mettre le plus grand zèle pour lui démontrer qu'il n'a fait que reconnaître les vrais principes, qui sont aussi les leurs. Sa Majesté n'attend pas un grand effet de cette démarche, mais elle peut être, selon les circonstances, utile à produire.

Le concordat de Fontainebleau est désormais une loi de l'État. Sa Majesté la regarde comme un traité plus sacré que tous les autres, ayant été fait par le pape et par lui directement, ayant été signé par eux devant quatre cardinaux, un évêque italien et quatre évêques français.

Voici dans quel sens pourrait être l'adresse :

« Les soussignés, évêques de l'empire et du royaume d'Italie, s'étant rendus aux ordres de Sa Majesté, pour faire à Sa Sainteté nos félicitations sur un concordat qui doit opérer le rétablissement de la paix de l'Église, voient avec peine que Sa Sainteté n'ait point encore fait d'actes en exécution de ce traité, ce qui donne lieu à des inquiétudes et ce qui laisse dans l'état de viduité un grand nombre d'Églises. Ils se flattent que Sa Sainteté viendra à leur secours; que le concordat de Fontainebleau est une inspiration de l'Esprit-Saint au chef de l'Église, pour faire cesser les maux dont elle est affligée; que c'est avec peine qu'ils voient que l'on aurait depuis cherché à lui donner quelque inquiétude à ce sujet; qu'en qualité

d'évêques et de théologiens ils y donnent leur assentiment et qu'ils supplient Sa Sainteté de s'entendre avec le chef de l'État pour donner l'investiture canonique, etc. »

En conséquence, le ministre des cultes donnera l'ordre à tous les archevêques et évêques qui se trouvent à Paris de se rendre demain à Fontainebleau, et après la démarche vers le pape ils partiront.

Quant aux cardinaux français, écrire qu'ils feront leur supplique séparément.

Écrire au cardinal Fesch qu'il restera à Paris ou dans son diocèse, selon qu'il le jugera plus utile à la religion.

Écrire à l'évêque de Nantes qu'il fera des décrets qui lui sont adressés les communications qu'il jugera convenables.

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon I^{er}.

CI.

LE MINISTRE DES CULTES A L'EMPEREUR.

1^{er} avril 1813.

Le jeudi 4^{er} avril 1813, le cardinal Maury m'a dit avoir rendu compte à Sa Majesté de son voyage, et qu'il allait me le répéter.

Il est arrivé à Fontainebleau le lundi après midi. Il est allé saluer le pape vers sept heures. Il y avait plusieurs cardinaux. La conversation n'a été que sur des objets indifférents. Lorsque le cercle s'est séparé, le pape a retenu le cardinal Maury, qui lui a remis son opinion sur le concordat. Le pape lui a repro-

ché de l'avoir trop différé. Le cardinal s'est excusé sur ce qu'il avait cru de son devoir d'aller à la cour le dimanche, et qu'il n'avait pas voulu lui faire cet envoi par la poste ; que d'ailleurs son opinion était connue par le mandement dont il lui avait adressé un exemplaire. Le pape a pris alors avec lui le ton de confiance et lui a montré deux écrits, dont l'un était une allocution et l'autre une lettre à Sa Majesté ; il lui a demandé son opinion.

Le cardinal, après avoir témoigné des regrets sur ce que l'allocution supposant un consistoire, il n'y avait pas été appelé, lui doyen des cardinaux-évêques, il a demandé au pape la permission d'attendre au lendemain pour lui développer ses idées, se bornant pour le moment à des regrets sur l'envoi de la lettre.

La conférence a été renvoyée au lendemain onze heures. Le cardinal a été dès neuf heures chez le cardinal Doria, où il a trouvé les cardinaux Pacca et La Somaglia ; il leur a exposé tout ce qu'il allait dire au pape ; ils en ont paru pétrifiés et ne lui ont rien répliqué.

Il s'est rendu auprès du saint-père ; il y a trouvé le cardinal di Pietro ; il a demandé qu'il restât, et en sa présence, il a exposé son opinion : Premièrement, sur la forme de la lettre. Elle n'est pas dans le style d'usage vis-à-vis des souverains de France ; ce qui suppose toujours dans l'esprit du pape les mêmes dispositions qui ont dicté l'excommunication... Puis, le cardinal Maury a terminé cette conférence en observant que le saint-père ne paraîtrait avoir pris son parti qu'à raison des circonstances politiques ; qu'il en avait agi ainsi dans le temps de la bataille d'Austerlitz ; que l'on ne verrait dans toute sa conduite que le regret de la temporalité perdue sur de fausses spéculations du même genre ; que l'on en conclurait qu'il fait toujours

dépendre le sort de l'Église de celui d'un souverain temporel; que l'empereur reviendrait triomphant; que le pape devra regarder toute confiance comme à jamais perdue, et qu'il fait le malheur de l'Église.

Il paraît que le pape, agité par cette conversation, a tenu au cardinal des propos désobligeants; il s'est retiré!

CII.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DES CULTES.

2 avril 1813.

Monsieur le comte Bigot de Préameneu, je désire que vous envoyiez à l'adjudant Lagorse le Bulletin des lois qui a publié le concordat comme loi de l'État, celui qui contient le décret sur le serment, et celui qui contiendra les mesures ordonnées pour l'exécution du concordat. Il faudra que successivement il laisse tomber ces bulletins sous les yeux des cardinaux, pour qu'ils les voient. J'ai ordonné qu'on n'admit plus personne à la messe du pape, si ce n'est les cardinaux. J'ai donné ordre que le cardinal di Pietro fût enlevé secrètement la nuit, et transporté à quarante lieues dans une petite ville où il restera en surveillance. Enfin les ordres sont donnés pour qu'on ne laisse plus venir personne à Fontainebleau. Notre principe étant que les grâces de l'Église ne peuvent parvenir aux fidèles que par le canal de l'évêque, tous ceux qui se présenteront seront renvoyés à leur évêque. Présentez-nous un projet de circulaire en ce sens aux évêques, et alors on enverrait auprès du pape un agent par lequel la correspondance des évêques serait transmise. J'ai fait signifier aux cardinaux qu'ils n'aient à se mêler de rien, et puisqu'ils ne

veulent pas arranger les affaires de l'Église, que du moins ils ne troublent pas celles de l'État.

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon I^{er}.

CIII.

L'EMPEREUR AU MINISTRE DES CULTES.

3 avril 1813.

Sa Majesté m'ordonne de faire connaître à Votre Excellence qu'elle désire que demain, après le conseil qui doit avoir lieu aux Tuileries, vous lui portiez l'état des places qui sont vacantes dans l'Église de France, et une liste de présentation pour les remplir, en ayant soin de choisir des hommes sûrs et bien pénétrés des principes de l'Église gallicane.

L'empereur désire que Votre Excellence veuille bien prévenir M. l'évêque de Nantes afin qu'il se trouve aux Tuileries, et que Sa Majesté puisse, si elle le juge convenable, l'appeler à ce travail.

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon I^{er}.

CIV.

LE MINISTRE DES CULTES AUX VICAIRES GÉNÉRAUX
DE L'ÉVÊCHÉ DE TROYES.

Paris, 30 avril 1813.

Messieurs les vicaires généraux, j'ai reçu l'envoi que vous m'avez fait, le 25 de ce mois, de la délibération du chapitre de Troyes.

Je vois qu'on y élève des doutes qui ne sont pas fondés.

Le chapitre peut et doit donner des pouvoirs de juridiction à M. de Cussy, nommé par l'empereur évêque de ce diocèse.

Il peut les lui donner, puisque les choses étant dans le même état où elles sont aujourd'hui, il a été déjà décidé qu'il était dans le cas d'investir de pouvoirs semblables les deux grands vicaires actuellement en exercice. M. de Cussy n'est pas moins susceptible de ces pouvoirs que ne l'étaient les deux ecclésiastiques nommés vicaires généraux en conséquence de la démission de M. de Boulogne, à moins qu'on ne prétende lui opposer sa qualité d'évêque nommé par l'empereur, ce qui serait encore plus déraisonnable qu'injurieux pour Sa Majesté.

Le chapitre voudrait savoir si la démission de M. de Boulogne a été acceptée par le pape. Le chapitre n'a pas le droit de faire au gouvernement cette question; puisqu'il ne s'agit pas du caractère épiscopal, dont M. de Cussy ne sera revêtu que par l'institution canonique, et cette institution sera une conséquence de l'acceptation de la démission par le pape, il lui suffira de savoir que dans l'état actuel des affaires générales avec la cour pontificale, et pour l'exécution même du concordat, la mesure provisoire dont il s'agit n'est pas moins nécessaire.

Quant aux pouvoirs capitulaires, il suffit que le chapitre connaisse officiellement la démission, pour qu'il soit de son devoir de pourvoir à l'administration du diocèse.

Sans doute si M. de Boulogne, ayant l'aveu du gouvernement, voulait continuer à exercer la juridiction spirituelle après sa démission, et avant l'intervention de l'autorité pontificale, le chapitre ne pourrait pas le priver de l'exercice de

cette juridiction, quoique des chapitres en aient élevé la prétention ; mais lorsqu'un évêque démis est, avant l'institution de son successeur, éloigné de son diocèse par l'autorité souveraine, et avec défense d'y avoir aucune communication, le chapitre auquel cette volonté souveraine est déclarée ne peut pas se dispenser de pourvoir à l'administration. M. de Boulogne a même, outre sa démission, signé un acte où sont ces propres expressions : « Je prends l'engagement d'honneur de n'entretenir aucune correspondance avec mon ancien diocèse, sauf les affaires personnelles et concernant mes intérêts, promettant en outre de ne m'occuper aucunement d'affaires ecclésiastiques. »

Il est en effet dans la discipline ecclésiastique que l'obligation de nommer des vicaires capitulaires soit imposée aux chapitres, non-seulement par suite de la démission qu'aurait acceptée le supérieur ecclésiastique, mais encore à raison de l'éloignement de l'évêque ne pouvant plus avoir aucune communication avec son ancien diocèse. L'évêque dans ce cas ne peut pas même avoir de délégués, puisque ceux-ci se trouveraient en opposition avec le gouvernement, sans l'aveu duquel ils ne pourraient administrer, et que dès lors ils s'exposeraient au même éloignement.

Il s'opère alors, outre la vacance résultant de la démission, une vacance de fait qui met le chapitre en possession de la juridiction épiscopale, et cette vacance est encore plus positive, lorsque, comme dans les circonstances actuelles, il ne peut y avoir aucun espoir de retour.

Il doit toujours exister dans un diocèse, qui est une église parfaite, un principe de juridiction et de pouvoir spirituel. Or il est évident que ce principe ne peut résider dans la personne de M. de Boulogne : 1° parce qu'il y a renoncé par sa

démission; 2° parce que des ordres souverains lui interdisent toute communication avec son diocèse; 3° parce que des actes provisoires *de sa part et où il s'est engagé d'honneur* ajouteraient encore, s'il en était besoin, à l'engagement pris par lui de n'exercer aucune fonction épiscopale. Or, à défaut de l'évêque, c'est dans le chapitre seul que peut résider maintenant le principe de la juridiction spirituelle, et nul ne peut lui contester le droit d'en léguer l'exercice à M. de Cussy, comme il a déjà fait aux grands vicaires actuellement en exercice.

Si le chapitre peut donner les pouvoirs de juridiction à M. de Cussy, et est dans l'obligation rigoureuse de le faire, cette mesure est la seule mesure qui puisse concilier l'observation des règles canoniques avec la volonté de l'empereur, la seule qui puisse assurer et perpétuer dans le diocèse de Troyes le libre et légitime exercice des pouvoirs spirituels, et y maintenir la paix civile et religieuse.

Vous communiquerez officiellement cette lettre au chapitre.

CV.

M. LAGORSE AU MINISTRE DES CULTES.

Fontainebleau, 5 mai 1813.

Monseigneur, j'ai reçu avec votre lettre du 24 avril celle de Son Excellence le ministre de la police générale, qui concerne M. l'abbé Sabelli, secrétaire du cardinal di Pietro. Je la lui ai communiquée, et je pense qu'il ne sollicitera plus son renvoi auprès de Son Éminence, faveur qui, soit dit en passant, me paraît insignifiante.

Lorsqu'à Savone et à Fontainebleau mes fonctions près du

pape avaient une espèce de forme diplomatique, je m'en félicitais. J'étais un médiateur commun, un agent plus essentiel que brillant, par la voie duquel les communications, sans avoir un caractère officiel, n'en étaient pas moins sûres et moins promptes, et je n'ai jamais rien écrit et rien dit qui n'eût pour objet la satisfaction des deux souverains et un rapprochement que je désirais avec une espèce de partialité pour l'empereur, partialité qui, vu mon caractère, ma façon de penser et mon état, est et sera toujours invariable.

Vous savez sûrement aussi bien que moi quels nuages en ont un peu troublé le jour serein, dont nous nous étions tous si franchement félicités. Vous en avez conclu avec juste raison que des ordres nouveaux m'imposent de nouveaux devoirs; mais je crains que vous ne vous soyez exagéré mes relations avec le ministre de la police. Je lui écris à peine tous les quinze jours, et l'une de mes grandes jouissances serait qu'on publiât un jour toute ma correspondance. Je ne balance pas un instant à vous initier à des secrets dont vous serez par mon canal l'unique dépositaire.

L'empereur a voulu en partant que les cardinaux sussent qu'il ne les laisse à Fontainebleau qu'à la condition expresse de ne parler ni écrire et d'être de la plus grande réserve et discrétion. J'ai été chargé de leur faire cette déclaration et je l'ai faite. Leur intérêt les porte à s'y conformer, et ils écouteront leur intérêt tant que des ordres plus impérieux ne seront pas prescrits à leur conscience et à leur pieuse fidélité. On eût prévenu pareille inquiétude en les éloignant, et c'était mon avis. J'ai lieu de croire que le pape n'a aucun projet hostile et qu'il ne se déterminera à aucun acte qui pût alarmer les consciences ou troubler la tranquillité de l'État. S'il se mettait en pareilles dispositions, et que je les entrevisse, je ne les

souffrirais pas. Ma qualité de Français, ma fidélité de sujet sont un double garant de mon empressement à prévenir tout acte d'hostilité. Je ne ferais pas une guerre sourde qui a toujours été loin de mes principes et de mon caractère; je me mettrais dans les rangs à découvert. Nul ne prétendrait cause d'ignorance de ma volonté et de mes actions.

Commentez ce que je viens de vous dire, monseigneur, et vous aurez une idée de mes conversations avec les cardinaux et des termes où j'en suis avec eux. Ce qu'ils disent et font chez eux ne m'occupe pas, ne m'a jamais occupé. Je ne désire savoir de leur conduite et de leurs relations que les choses qui peuvent, dans les circonstances impérieuses où nous sommes, être en rapport avec la tranquillité publique. L'extrême franchise de mes discours et de mes opinions est en harmonie avec la publicité de mon caractère.

Au surplus, je n'ai aucun motif d'alarmes. Jamais nonnain de quatre-vingts ans, bien cagote et bien caillette, ne se fit dans sa cellule des occupations plus mystiques et plus minutieuses que celles du pape dans le salon où il est retiré.

CVI.

LE COMMANDANT LAGORSE AU MINISTRE DES CULTES.

Fontainebleau, 28 juillet 1813.

Depuis le départ de l'empereur je n'ai négligé aucune précaution pour que la cour pontificale ne causât pas la moindre distraction à Sa Majesté; il m'est agréable de vous annoncer que la sécurité dans laquelle je suis est moins le résultat de ma surveillance que des dispositions du saint-père.

Beaucoup de pieuses occupations et les visites des cardinaux qu'il reçoit aux mêmes jours et aux mêmes heures sont devenues des habitudes qui occupent tous ses instants. Son apathie le porte au repos ; tout ce qui l'entoure s'y conforme. Dans un tel état de calme, j'ai cru devoir épargner à Votre Excellence des rapports multipliés, aussi inutiles à transcrire qu'à recevoir ; mais si quelques détails d'une conversation familière peuvent être le thermomètre des prétentions du sacré-collège, vous vous en ferez une idée et vous connaîtrez l'opinion sur laquelle elles se fondent.

Je ne fais aux cardinaux, logés en ville, que quelques courtes visites de politesse, qui ne donnent jamais lieu à des conversations intéressantes. En l'absence du cardinal di Pietro je ne vois guère ici que les cardinaux Pacca et Consalvi, dont l'appétitude et l'opinion puissent, un jour, devenir influentes. Le premier est d'une grande réserve. Sa simplicité extérieure cache un esprit fin. Il se ploie avec une facilité extraordinaire, ne cède jamais qu'en apparence. Tour à tour sérieux et léger, il caresse, s'engage peu, ménage ses forces et en use avec une merveilleuse facilité. Je le considère comme l'homme le plus propre à servir son parti et à profiter des moindres fautes.

Le cardinal Consalvi a du talent, mais il est susceptible d'impatience : dès lors il se découvre. Il aime à parler et parle bien ; raison de plus pour n'être pas impénétrable. Il défend chaudement ses opinions, moyen qui n'est pas toujours propre pour les faire adopter. Le premier paraît fixé à cette idée qu'un congrès général visera tôt ou tard les destins des États de l'Europe, et que les intérêts du pape y trouveront des partisans puissants. Le second partage cette opinion et la développe par les raisonnements ci-après :

La discipline ecclésiastique est susceptible de modifications, et dans la primitive Église, institués par les métropolitains, les évêques avaient encore des formalités à remplir pour se mettre en communication avec le pape. Mais aujourd'hui que, sur son refus d'instituer canoniquement des évêques nommés par l'empereur, on reconnaisse une puissance qui réforme et annule sa décision, c'est briser le ressort de la monarchie ecclésiastique. Par exemple, que l'empereur cède à ses ministres le droit de nomination à quelques places, rien de mieux ! mais qu'ils puissent l'exercer contre sa volonté, c'est en faire les juges de la puissance impériale. Mais il faut prévenir des refus capricieux ? Le caprice, le refus sont impossibles, et de telles craintes sont chimériques.

Je ne fais, monseigneur, que vous rapporter l'objection. Je sais bien que le concordat de 1505 et la jurisprudence de l'Église gallicane en offrent la solution. D'ailleurs, ce n'est pas dans cette question que le cardinal Consalvi s'est le plus mis à découvert.

« L'Église (dit-il) a souffert; elle souffre; elle souffrira : mais la religion catholique est immuable. Je suis convaincu de cette vérité. Je l'adopte plus encore en politique qu'en homme d'église. Mais je ne voudrais pas, surtout, que l'histoire me réservât une ligne déshonorante. Je crois connaître le caractère de l'empereur ; l'idée que je me fais de ses vues sur Rome me porte à croire qu'il ne la cédera jamais. Arrivera donc ce qui pourra. Un pape fixé dans une ville où il ne jouira pas d'une autorité souveraine et indépendante ne sera jamais que le patriarche de la puissance qui lui donnera asile; les autres ne le reconnaîtront jamais. Peut-on pour une seule nation abandonner l'empire spirituel sur toutes les autres ?

« L'empereur n'a pas voulu souffrir qu'une cure de la Sar-

daigne française relevât spirituellement de l'évêché d'Urgel situé hors de son empire. Il a fallu faire de nouvelles circonscriptions. Je vous en parle pertinemment : j'étais alors secrétaire d'État. Ce qu'il n'a pas souffert, les autres puissances ne l'ont pas toléré. Or, si de si faibles causes ont produit de telles jalousies, que seront-elles si elles s'exercent un jour sur de plus grands intérêts et sur un personnage universel? Que Sa Majesté me demande des sacrifices et des opinions honorables. Elle les obtiendra avec un grand fonds d'attachement à sa personne et de l'admiration pour son génie. D'ailleurs, il importe à l'intérêt de sa dynastie que le chef de l'Église soit souverain en effet et non pour la forme. Je ne me départirai pas de ce principe, quoi qu'il arrive; il est trop raisonnable pour ne pas prévaloir dans un congrès. Si je me trompais, je souffrirais sans murmures. Je tiens bien plus à l'estime qu'aux grâces de Sa Majesté. »

Je m'abstiens, monseigneur, de toute réflexion. J'ai cru que cette conversation devait vous être rapportée.

CVII.

L'EMPEREUR A M. LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU,
MINISTRE DES CULTES.

Dresde, 14 août 1813.

Monsieur le comte Bigot de Prémeneu, je donne ordre au ministre de la police de faire arrêter tous les chanoines de Tournai et de les faire mettre dans un séminaire, de faire fermer le séminaire, d'envoyer les séminaristes qui ont moins de dix-huit ans dans les séminaires de l'ancienne France, et ceux

qui ont plus de dix-huit ans à Magdebourg ; de faire prêter le serment d'exercer les quatre propositions de l'Église gallicane, comme cela se faisait avant la Révolution, ou, sur leur refus, de les faire arrêter. Vous ferez suspendre sur-le-champ le traitement de tous les chanoines, ainsi que les bourses du séminaire ; je viens de prendre un décret à ce sujet. Vous ferez connaître par le canal du préfet aux principaux prélats du diocèse que si j'apprends encore de leur part la moindre rébellion, je supprimerai l'évêché, et priverai la ville de Tournai du privilège d'avoir un évêque ; je la réunirai à un autre diocèse, ou je transporterai le siège dans une ville voisine de l'ancienne France.

Cette lettre n'est pas insérée dans la correspondance de Napoléon Ier.

CVIII.

M. BIGOT DE PRÉAMENEU AUX CHANOINES DU CHAPITRE DE TOURNAI.

Août 1813.

Messieurs du chapitre, vous offrez à toutes les églises de l'empire un scandale sans exemple. Il semble que vous voulez être les seuls qui méconnaissiez les usages et les règles de la discipline ecclésiastique.

Vous ne pouvez douter que le diocèse de Tournai ne soit dans un abandon total ; il ne saurait y avoir, à cet égard, une déclaration plus formelle que celle de l'évêque démissionnaire, puisque non-seulement il déclare ne plus vouloir entretenir avec ce diocèse aucune correspondance ecclésiastique, mais encore il révoque tous les pouvoirs dont on voudrait abuser.

Les vicaires capitulaires ne peuvent plus également administrer, puisqu'ils ont donné leur démission.

Votre conduite envers l'évêque nommé est plus injurieuse pour le gouvernement que pour lui. Vous prenez pour prétexte de regarder son titre comme une cause d'exclusion, lorsqu'il est de toute nécessité que les chapitres se soient toujours empressés de donner à ceux que la Providence destine pour les gouverner l'administration provisoire, jusqu'à ce qu'ils aient, par l'institution canonique, l'exercice de tous les droits épiscopaux.

Comment admettre l'allégation de bonne foi du chapitre de Tournai quand il se trouve seul dans son opinion contre tous les autres? et si l'on pouvait supposer cette bonne foi, le chapitre de Tournai ne devait-il pas regarder son opinion comme douteuse et plus que douteuse quand il sait l'opinion contraire embrassée par tous les chapitres? Dans ce cas, la conscience n'oblige-t-elle pas de prendre le parti nécessaire à la tranquillité publique?

Le besoin d'administrer le diocèse devenant plus pressant encore par la démission des vicaires capitulaires, et votre obligation étant de nommer pour cette administration, il sera fait lecture au chapitre de la présente lettre, afin qu'elle soit délibérée, et que la délibération soit adressée sans aucun délai.

CIX.

M. LAGORSE AU MINISTRE DES CULTES.

22 décembre 1813.

Monseigneur, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence du voyage qu'a fait M^{sr} l'archevêque de Bourges.

Je ne doute pas que vous n'en connaissiez le motif, et quoique je n'aie reçu à cet égard aucune confiance positive, je présume l'avoir deviné. Je vous parlerai donc en conséquence de cette présomption. Vous jugerez si elle est hypothétique.

Vous connaissez les habitudes et le caractère du pape. L'application que j'ai mise à étudier l'un et à juger de l'effet des autres m'a convaincu d'une vérité qui probablement a été constatée par M. de Beaumont peu de temps après qu'il l'eût entendue de ma bouche. Je lui disais, sans rien préjuger sur le but de sa visite : « Vinssiez-vous offrir Rome au pape et les États de l'Église moins restreints qu'ils ne l'étaient avant le traité de Tolentino, je doute que des propositions aussi séduisantes le tirassent de sa paisible et trop chère indolence. »

Persuadé (je crains de vous le dire, mais je ne veux pas vous taire cette opinion), persuadé que la perfidie de nos ennemis est l'effet d'un miracle dû à la ferveur de ses prières, il se borne à ce genre de guerre, qui sert la passion du cœur sans déranger ses occupations domestiques, n'exige aucun calcul politique, n'entraîne à sa suite aucune affaire, donne un air de prévoyance et de finesse à la plus oisive incapacité.

Probablement il vous dira qu'il ne veut traiter que lorsqu'il sera à Rome. Dites-lui de partir et vous multiplierez ses embarras, et vous serez bien convaincu qu'il écarte toutes réflexions sur les affaires de l'Europe, et qu'il tient bien plus à conquérir la réputation d'un martyr qu'à obtenir celle d'un grand prince, parce qu'il est bien plus facile de faire des prières que des traités.

A force de se l'entendre dire, il est possible qu'il pense que la possession de la basse Italie ne doit jamais entrer dans les

vues sages de la France, et que son occupation n'est pas longtemps possible dans les circonstances actuelles. Si de ce principe il concluait qu'il ne faut pas, en ce moment, tenir Rome comme conséquence d'un traité qui lui attirerait des reproches de la part des puissances coalisées, favoriserait le développement de leur ambition, encore lui conviendrait-il de s'en expliquer en prince qui, se dégageant de toute idée de ressentiment, s'élançait vers l'avenir avec des intentions de modération, de paix, d'ordre, de médiation, de neutralité. Mais non, non : *Je ne veux pas parler des affaires publiques : laissons faire la Providence.* Eh bien, laissons faire ! mais pour espérer un lot, encore faut-il placer une mise à la loterie.

Envoyer le pape en Italie sur sa bonne foi, ne serait-ce pas un trait de dangereuse magnanimité ? Et convient-il à l'empereur d'avoir une explication préalable ? Je puis en forme de conversation essayer de savoir si elle est possible. Dans le rang obscur où je suis placé, ce qui aurait l'air de m'échapper est sans conséquence. Un médiateur comme M. de Beaumont fixe trop l'attention, et ne doit pas être exposé aux chances d'un refus dicté par la vanité ou l'apathie. Quoique je sois bien sûr de ne rien hasarder dans mes paroles toujours très-réservées, je ne voudrais cependant en risquer aucune sans votre aveu.

A peine sut-on que M^{sr} l'archevêque de Bourges était ici, que les allées et venues se multiplièrent. Les atteintes de la curiosité vinrent jusqu'à moi et me trouvèrent inaccessible. Soit qu'il ait convenu au pape de ne rien dire pour éviter toute réflexion et discussion, soit qu'il ait recommandé le silence, on ignore ou on feint d'ignorer ce qui s'est dit et de regarder sa visite comme un acte de politesse et de circonstance.

Avec un prince qui chercherait les occasions d'engager, sur ses propres affaires, des discussions essentielles, et qui, sans provoquer ouvertement des conférences, ne les repousserait cependant pas, je ne me permettrais pas de vous proposer quelques moyens qui vous paraîtraient bien faibles. Je suis d'avis, si toutefois vous croyez qu'il serait bon d'entamer quelques propos, d'arriver au but par de très-minces causes.

Répandre, par exemple, le bruit qu'on se propose de nous changer de place; appeler près de vous, sous un prétexte quelconque et pour peu de jours, l'archevêque d'Édesse; enfin déranger quelques habitudes; il n'en faudrait pas davantage pour rompre la glace et sortir de la léthargie.

Au surplus, monseigneur, si les sentiments que nous inspirons ici ne sont pas très-bienveillants, nous n'avons pas à nous plaindre de leur manifestation.

J'ai l'honneur, etc.

CX.

NOTE REMISE A SON EXCELLENCE M^{GR} LE DUC DE
BASSANO, PAR M. FALLOT DE BEAUMONT, ARCHE-
VÊQUE DE BOURGES.

3 janvier 1814.

Le jour même de mon retour de Paris, c'est-à-dire le 31 décembre 1813, j'eus l'honneur de dîner avec une partie des cardinaux, commensaux du château de Fontainebleau. La conversation s'engagea sur les affaires politiques, et comme le cardinal Consalvi ne me parut pas indifférent au désir que j'avais de la prolonger, je le suivis dans son appartement en sortant de table, et j'eus avec lui et le cardinal Pacca un en-

retien de près de deux heures. Les circonstances me servirent bien : je me trouvais en tête-à-tête avec les deux cardinaux dont l'influence est la plus notoire, et sans air de préméditation, sans publicité, j'éveillai la curiosité et atteignis mon but.

Si ce que Leurs Éminences appellent les torts de la cour de France fut traité par eux avec adresse et ménagement, je n'en mis pas moins de mon côté à effleurer la conduite de la cour de Rome à l'époque des batailles d'Austerlitz et d'Iéna. Mais comme les motifs de défiance réciproque n'auraient alimenté la conversation que par des récriminations déplacées, nous en vîmes à des propositions que nous souhaitions également de discuter, malgré notre grand air d'indifférence.

Ce que je me permis de dire sur la position actuelle de la cour de Rome, sur l'intérêt qu'elle avait à se prêter à des arrangements que les circonstances pouvaient rendre avantageux, sur le risque qu'elle courait en les éloignant; toutes ces observations furent si bien senties, que Leurs Éminences, après m'avoir remercié, me promirent de s'en occuper, d'en conférer avec leurs collègues, et d'enfreindre auprès du pape la défense qui leur avait été faite de l'entretenir d'aucune espèce d'affaire.

Le 2 janvier, je reçus à midi, à midi et demi et à une heure, l'une après l'autre, les visites du cardinal Litta, de l'archevêque d'Édesse et de l'aumônier du cardinal Matteï, dont il a publié la vie et les miracles, et qui ne manque pas de crédit sur l'esprit de son héros. Ces visites, que le renouvellement de l'année colorait d'un prétexte honnête, avaient un but bien indiqué. Le cardinal Litta me confirma ce que je savais et ce que j'avais eu l'honneur de vous garantir, c'est que le pape avait communiqué à chaque cardinal son entretien avec l'archevêque

de Bourges et sa réponse. A l'heure où cette confiance lui échappa, le cardinal Litta était pénétré de la résolution du sacré-collège et du pape, résolution qui a été pesée, longuement discutée, et a produit du moins un mouvement d'affaires depuis longtemps inconnu.

Comme toutes mes conversations sont circonscrites dans le même cercle, celle que j'ai eue hier au soir avec les cardinaux Consalvi et Pacca, chargés de me communiquer la décision prise, celle-là, dis-je, sera le résumé de toutes les autres.

Je vous en épargnerai même les détails, mes objections n'ayant pas paru balancer les avantages du parti adopté. Je dois, au surplus, cet hommage à la vérité que cette résolution a été exprimée dans les termes les plus respectueux et avec un extrême sentiment de convenance.

Hier donc, 2 janvier, les cardinaux Pacca et Consalvi me demandèrent un entretien. « Nous avons communiqué au pape, me dirent-ils, notre conversation avec vous; elle a été méditée, soumise à une longue et mûre délibération. Dans l'état actuel des affaires de l'Europe, voici ce que nos lumières et notre sagesse nous conseillent : « Par les regrets que le bref de Sayone et le concordat de Fontainebleau ont causés au pape et par les résultats qu'ils ont produits, il est facile de voir que des arrangements sur les affaires spirituelles ne seront immuables et certains que lorsqu'ils seront déterminés dans un état de parfaite indépendance. Le traité que nous ferions aujourd'hui, tel avantageux qu'il fût, ne porterait pas ce caractère et serait pour les autres puissances un prétexte de chicane et un véhicule aux prétentions : il vaut mieux l'ajourner à une époque plus favorable. L'empereur alors sera satisfait de la justice et de la modération de la cour de Rome. Dans son dis-

cours au Sénat, il annonce la volonté de renoncer à une partie de ses conquêtes. La restitution de Rome, que nous avons toujours réclamée comme un acte de justice et qui pourrait être aujourd'hui considérée comme un acte de nécessité, n'en serait pas moins, à nos yeux, un trait de magnificence et de bonté. Nous le recevrons avec reconnaissance et sans restriction. En rentrant en Italie, fidèles à nos principes de neutralité, nous nous déclarerions contre toute puissance qui voudrait nous en éloigner ou mettre des conditions à notre souveraineté. Les négociations qui ont existé entre M. de Champagny et le cardinal Caprara, mais plus encore la lettre de l'empereur datée de Munich le 13 janvier de l'an ****, sont une preuve des sacrifices que le pape a faits à la neutralité. Père commun des fidèles, il ne se départira pas de son système; et, dans aucun cas, peut-il négliger sa fille aînée la France, si belle, si catholique, au profit d'une confédération composée de tant d'éléments hétérogènes? Par un décret qui serait un véritable titre à la gloire, l'empereur peut nous rendre Rome. Hommes d'État, nous n'entrevoions que la paix de l'Europe; prêtres, nous ne recherchons que la tranquillité de l'Église, et nos cœurs adoptent sans peine des sentiments que notre état commande. »

Je n'ai pas négligé, monseigneur, de faire valoir tous les obstacles qu'entraînerait un refus de quelques conditions préliminaires et d'insister sur l'avantage de quelques négociations. J'ai parlé des sièges vacants, des besoins de l'Église, de l'indifférence à cet égard des puissances coalisées, de l'avantage que l'alliance de la France a toujours offert aux papes, des vues d'agrandissement que diverses puissances pourraient concevoir aux dépens des États romains, des déplacements et des fatigues que l'état de guerre peut occasionner. Il est arrivé

ce qui est assez d'usage dans les conversations où les chances se balancent, chacun a conservé son opinion.

J'ai du moins l'avantage de pouvoir faire connaître à l'empereur une déclaration positive et des prétentions que sa sagesse peut assujettir à ses calculs et à sa détermination.

CXI.

PROJET DE LETTRE

Remis à M. l'évêque de Plaisance, nommé à l'archevêché de Bourges,
par le duc de Bassano.

18 et 21 janvier 1814.

Très-saint père, je me suis rendu auprès de Votre Sainteté pour lui faire connaître que le roi de Naples ayant conclu avec la coalition une alliance dont il paraît qu'un des objets est la réunion éventuelle de Rome à ses États, Sa Majesté l'empereur et roi a jugé conforme à la véritable politique de son empire et aux intérêts du peuple de Rome de remettre les États romains à Votre Sainteté. Elle préfère les voir entre les mains de Votre Sainteté plutôt qu'entre celles de tout autre souverain, quel qu'il soit.

Je suis, en conséquence, autorisé à signer un traité par lequel la paix serait rétablie entre l'empereur et le pape. Votre Sainteté serait reconnue dans sa souveraineté temporelle, et les États romains, tels qu'ils ont été réunis à l'empire français, seraient remis, ainsi que les forteresses, entre les mains de Votre Sainteté ou de ses agents. Cette convention ne saurait être relative qu'aux objets temporels et au pape comme souverain de Rome.

Addition de la main de l'évêque.

Je m'estimerais bien heureux si la divine Providence daignait se servir de moi pour procurer à Votre Sainteté la consolation de retourner dans ses États, et à l'Église le grand bien d'être conduite par son chef suprême. Tels sont les vœux que je forme en offrant à Votre Sainteté l'assurance du profond respect avec lequel je baise les pieds de Votre Sainteté, et suis, etc.

CXII.

PROJET DE TRAITÉ

Remis le 18 janvier à monsieur l'évêque de Plaisance, nommé à l'archevêché de Bourges, par le duc de Bassano.

21 janvier 1814.

ARTICLE 1^{er}.

Sa Majesté l'empereur et roi reconnaît Sa Sainteté le pape Pie VII comme souverain temporel de Rome et des pays formant ci-devant les États romains, et actuellement annexés à l'empire français.

ARTICLE 2.

En conséquence, Sa Majesté l'empereur et roi fera remettre, le plus tôt possible, entre les mains de Sa Sainteté le pape Pie VII ou de ses agents, les pays et leurs forteresses.

ARTICLE 3.

Il y aura paix perpétuelle et amitié entre Sa Majesté l'empereur et roi, ses héritiers et successeurs, et Sa Sainteté le pape Pie VII et ses successeurs.

ARTICLE 4.

Toutes les transactions publiques et privées, les aliénations de biens et autres actes de même nature qui ont eu lieu dans les États romains en exécution des lois françaises, sont confirmées par le pape Pie VII, comme si elles avaient eu lieu sous son autorité.

ARTICLE 5.

Les habitants des États romains qui, d'ici le délai d'un an, auront déclaré vouloir s'établir en France, en auront la faculté.

Ils pourront également disposer, par vente ou autrement, de leurs immeubles, objets d'art, etc., ou continuer à en jouir dans lesdits États sans être soumis à aucune imposition ou restriction auxquelles ne serait pas obligée l'universalité des citoyens.

ARTICLE 6.

La France continuera à jouir, dans les États du pape, des églises, palais, hospices ou autres établissements, et en général des biens, droits et prérogatives dont elle jouissait avant la réunion des États romains à l'empire français. Elle sera, à cet égard, rétablie dans les mêmes droits qu'avant la réunion.

ARTICLE 7.

Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées dans le délai de cinq jours, ou plus tôt si faire se peut.

CXIII.

M. BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES,
AUX CARDINAUX HABITANT FONTAINEBLEAU.

31 janvier 1814.

Monsieur le cardinal, j'ai l'honneur de vous prévenir que S. Exc. le ministre de la police générale est chargé de vous signifier des ordres dont l'exécution ne peut être suspendue. Je ne pourrai recevoir aucune réclamation ; il serait dès lors inutile que vous demandassiez un délai pour m'en adresser. Vous donnerez, par votre soumission, une nouvelle preuve de votre respect pour les ordres de votre souverain.

CXIV.

LETTRE DU CHIRURGIEN CLARAZ A M. L'AVOCAT
LOUIS CEREGHELLY,

Secrétaire de la maison du saint-père, à Rome.

Jermignon (en Savoie),
le 15 septembre 1814.

... Après son départ de Savone, le saint-père arriva à Suse le jeudi soir, 11 juin 1812 ; malgré la pénible course qu'il venait de faire, accablé de chagrin, de fatigue et des douleurs d'une strangurie, il lui fallut continuer sa route, au caprice de l'itinéraire confié à ses conducteurs, au lieu de pouvoir prendre quelque repos que son état exigeait. Avant d'arriver au Molaret, il se sentit de fréquentes envies d'uriner et souffrait

cruellement; on fut obligé d'arrêter la voiture plus de quarante fois pour lui donner le temps de satisfaire à ses besoins, mais c'était inutilement, et les douleurs augmentaient; c'est au milieu de toutes ses souffrances que Sa Sainteté parcourut la route du Mollaret, lieu de poste entre Suse et le Mont-Cenis jusqu'à l'hospice établi sur cette montagne, où elle arriva le vendredi entre les deux et trois heures du matin, et dans un état tel, suivant le rapport que m'en firent les religieux, qu'ils crurent, et ce n'était pas sans fondement, que le saint-père allait rendre sa belle âme à Dieu et finir sa douloureuse carrière.

Je n'étais pas à l'hospice quand le saint-père y arriva, je ne sais conséquemment point comment il était habillé, mais l'on m'a dit qu'il l'était de noir; il descendit au couvent où il fut reçu par les religieux qui s'y trouvaient, ou plutôt par D. Dominique Dubois, procureur de l'hospice, qui le logea dans la chambre spécialement réservée à Napoléon. A l'arrivée du saint-père, toute la gendarmerie de la garnison fut mise sur pied par ordre du capitaine Lagorse; toutes les maisons des propriétaires, les refuges et même l'hospice furent exactement visités; tout ce qui était étranger, même les voyageurs logés à l'hospice, furent obligés d'évacuer, de suite, le Mont-Cenis, et de se retirer à Suse ou à Lans-le-Bourg; les cantonniers seuls et les habitants naturels du Mont-Cenis furent dispensés de s'éloigner, mais ils durent rester consignés et confinés dans leurs habitations.

Quinze jours avant tout ce mouvement, deux officiers de la gendarmerie, nommés Allouen et Garbet, s'étaient rendus, par ordre du ministre de la police, le premier à l'hospice du Mont-Cenis, où il mangeait, et le second à Lans-le-Bourg. L'un et l'autre gardèrent le plus grand silence et un secret impénétrable sur l'objet de leur mission jusqu'à l'arrivée du saint-

père au Mont-Cenis, qui fut dès lors fermé sur tous les points et muni de gardes ; toute communication y fut interceptée pendant quatre jours, sauf pour les estafettes et les courriers de qui on ne pouvait rien savoir, parce qu'ils ne savaient rien eux-mêmes sur la cause de ces précautions bizarres.

M. Gabet, abbé de l'hospice du Mont-Cenis, se trouvait à son couvent de Suse lorsque Sa Sainteté y passa, et sur l'avis qui lui fut donné de cet événement par la femme d'un aubergiste, qui reconnut le saint-père malgré son travestissement forcé, M. l'abbé partit sans hésiter pour se rendre à l'hospice du Mont-Cenis pour l'y recevoir lui-même ; mais la précipitation avec laquelle le saint-père était conduit, et toutes les entraves que cet abbé rencontra de la part des gendarmes déguisés qui l'arrêtaient à tous les pas pour savoir qui il était et où il allait, le mirent dans le cas de ne pouvoir arriver à l'hospice qu'avec beaucoup de peines et deux heures après Sa Sainteté.

Cependant le saint-père souffrait sans relâche les douleurs les plus aiguës, malgré tous les soins que lui donnait son habile médecin ; le capitaine Lagorse, croyant que Sa Sainteté serait plutôt guérie par le moyen de la sonde, demanda aux religieux s'il n'y avait point de chirurgien à l'hospice, et comme j'étais le leur dans le besoin, D. Dubois me proposa, et aussitôt on dépêcha un cantonnier qui m'apporta une lettre signée et conçue en ces termes.

« Prenez la poste, rendez-vous de suite au Mont-Cenis et muni de vos sondes pour tirer l'urine ; c'est un cas très-urgent. »

Je partis à la hâte, et à l'aide d'un excellent cheval qu'on m'avait donné à la poste de Lans-le-Bourg, je fis les trois lieues dans moins d'une heure. Après être descendu de cheval à l'hospice du Mont-Cenis, où chacun se regardait sans oser rien

dire, D. Dubois m'introduisit dans la chambre du capitaine Lagorse, qui me demanda si j'avais apporté mes sondes, et lui ayant répondu que oui : « Eh bien, ajouta-t-il, asseyez-vous.

« Vous allez, continua-t-il, voir un malade, je ne vous dis pas qui il est, vous le connaîtrez ; mais si vous venez à le publier, tremblez... Il y va de votre liberté et peut-être de votre vie. »

De telles menaces ne m'effrayèrent point, bien certain qu'il ne viendrait jamais à bout de me faire trahir mon devoir ni ma confiance. Sur ces entrefaites, M. le médecin de Sa Sainteté entra ; il me fit le rapport de la maladie du saint-père. Nous tombâmes bien d'accord, M. le docteur et moi, sur la cause de cette maladie et les suites funestes qu'elle pourrait avoir. Le capitaine nous ayant donné ordre de visiter Sa Sainteté, nous obéîmes sans hésiter ; je reconnus d'abord le successeur de saint Pierre à son aspect vénérable : il était pâle comme un mourant ; il avait la fièvre et souffrait des douleurs continuelles sans pouvoir dormir ; ses urines, qui ne coulaient que goutte à goutte, étaient rouges, preuve d'une grande inflammation ; la vessie n'était pas tendue, ce qui me fit espérer qu'on pourrait peut-être épargner à Sa Sainteté l'opération douloureuse de la sonde. On lui donna des lavements ; l'application des cataplasmes émollients, les fomentations, les boissons antiphlogistiques et tout ce que l'art indique fut mis en usage ; mais il fallait autre chose qui était la principale pour sa guérison, c'était le repos, et c'est ce dernier remède que je craignais, avec raison, de ne pouvoir pas obtenir.

Après notre visite, nous rentrâmes, M. Porta et moi, dans la chambre du capitaine, à qui je fis la relation de ce que j'avais observé, et le détail des remèdes comme du régime qu'il fallait employer pour la guérison de Sa Sainteté. Le capitaine insista

sur l'opération de la sonde comme remède plus expéditif et, toujours bien d'accord avec M. Porta, je redoublai de courage pour m'y opposer, en lui observant que le repos joint aux remèdes employés suffisait pour obtenir la guérison de Sa Sainteté. Le capitaine me répondit que ses ordres étaient rigoureux et pressants, et qu'il ne pouvait pas s'arrêter davantage. Je lui répliquai que, dans cet état, il ne conduirait pas le saint-père bien loin, et qu'indubitablement il périrait en route. M. Lagorse parut très-inquiet de mon observation, et il ne fut plus question de partir le dimanche. Sa Sainteté passa une nuit moins souffrante. Elle sommeilla par intervalle, les urines coulèrent un peu plus abondamment; je vis le saint-père le lundi de bonne heure, et je le trouvai bien plus tranquille : j'en fis ma relation au capitaine qui parut en être content; il me demanda si je croyais que le saint-père fût en état de partir; je lui répondis que le danger était moindre, mais qu'en se mettant en route tous les symptômes alarmants pourraient reparaître sans qu'il fût peut-être alors possible d'y apporter remède.

Le capitaine me demanda ensuite s'il n'y avait point de précautions à prendre pour éviter le danger dont je lui parlais. J'insistai encore sur le repos : il me répéta alors qu'il lui était impossible de séjourner plus longtemps. A cette sentence si cruelle pour Sa Sainteté et si pénible pour mon cœur, j'e dis avec émotion au capitaine que, puisqu'il voulait absolument partir, il lui fallait avoir : 4° un chirurgien avec les instruments de son art, pour secourir Sa Sainteté dans le besoin. Aussitôt il me dit d'un ton sévère : « Vous me suivrez. » Je reçus cet ordre avec autant de plaisir que d'empressement, dans l'espoir de pouvoir être utile à Sa Sainteté en cas de besoin.

Ensuite je proposai de voir si la voiture était assez spacieuse pour y arranger un petit lit. Le capitaine se rendit aussitôt avec moi dans la remise, et il trouva que la voiture était susceptible de contenir ce petit lit de douleur. Mais il manquait un matelas, et les religieux donnèrent des coussins, des draps, une petite couverture et un couvre-pied duveteux. Après ce court préparatif, il fut convenu que nous partirions le lundi au soir 15 juin. Il me fut expressément défendu de le dire au saint-père ; mais, transgressant volontiers ces ordres barbares, j'en avertis M. Bertalozzi. Le saint-père avait fait célébrer le saint sacrifice de la messe, par son aumônier, dans son antichambre, sur une table préparée en forme d'autel par M. l'abbé Gabet, qui seul avait eu la permission de voir Sa Sainteté, et fournit les ornements nécessaires. Le samedi, le dimanche et le lundi, le saint-père se prépara à ce pénible voyage ; il communia ce dernier jour, en forme de viatique, avec cette ferveur qui distingue et caractérise les âmes justes. Enfin Sa Sainteté avait fait le sacrifice de sa vie avec une résignation telle qu'elle n'aurait pu montrer plus de sérénité de visage et d'esprit, si elle eût été conduite, le même jour, en triomphe à Rome.

La journée se passa très-tranquillement. Tout était prêt : les ordres étaient donnés ; toute la gendarmerie de la garnison était sur pied ; tous les habitants étaient retirés ; on ne voyait aucune lumière (parce que le crime et la turpitude cherchent toujours les ténèbres). Les chevaux étaient attelés à la voiture, mais, hélas ! le saint-père n'était pas encore habillé. O déchirant souvenir !... Son valet de chambre, son médecin et M. Bertalozzi le descendent de son lit, si faible que ses jambes ne pouvaient plus le soutenir. J'entrai dans la chambre de Sa Sainteté : on lui avait mis ses caleçons ; j'aidai à lui mettre ses

bas. Tout était empaqueté ; la nuit était très-froide et le saint-père n'avait point de gilet ; il fallait descendre dans la rue presque en bras de chemise. A l'instant je courus prendre chez le père Dominique un gilet neuf tricoté, et j'en habillai le saint-père. On lui mit ensuite un frac de couleur grise sur les épaules, et c'est dans cet équipage que les deux officiers de la gendarmerie le conduisirent à sa voiture. Sa Sainteté se coucha dans le lit de misère et de douleur qui y avait été préparé ; M. Porta se plaça à ses côtés, et nous partîmes sans autre consolation que l'assurance d'emporter les regrets de toutes les personnes marquantes du Mont-Cenis et du canton de Lans-le-Bourg, principalement de n'avoir pu offrir à Sa Sainteté le tribut de leur amour et de leurs hommages les plus respectueux, et lui exprimer leurs vives doléances sur les procédés barbares dont on usait envers Sa Sainteté ; car toutes les précautions que l'on avait prises pour laisser ignorer au public son arrivée et sa détention au Mont-Cenis n'avaient fait que confirmer les premiers bruits qui s'étaient répandus. Et qui aurait dit que toutes ces mesures extraordinaires étaient employées à l'égard d'un seul homme sans armes, sans secours et à demi mort?... Mon frère l'abbé Claraz, M. Molin, curé de Lans-le-Bourg, chez qui il demeure, M. Davrienx, directeur du passage du Mont-Cenis, mon ami particulier, tous les prêtres de la vallée, et en général tous les fidèles attachés au saint-siège de Rome et à la cause de la religion, étaient pénétrés de douleur et de consternation, de voir traiter ainsi le souverain pontife ; mais, hélas ! le ciel le faisait passer ainsi par les humiliations, pour le conduire au triomphe le plus éclatant.

Depuis son départ du Mont-Cenis, le lundi 15 juin, à dix heures du soir, le saint-père n'est plus descendu de sa voiture

jusqu'à Fontainebleau. Notre première station se fit dans un mauvais cabaret, à Saint-Julien. On y prépara du chocolat pour le saint-père; il le prit, et un verre d'eau fraîche ensuite. Les deux officiers de gendarmerie ne nous quittaient pas d'un pas; personne ne pouvait approcher de la voiture. Je demandai au saint-père comment il se trouvait après cette première course; il me répondit qu'il ne se sentait pas plus mal, et M. Porta avait observé qu'il avait même reposé par intervalles. Depuis ce moment je ne désespérai plus de pouvoir l'accompagner en vie à Fontainebleau. Rien de remarquable ne se passa depuis lors. Nous arrivâmes à Chambéry à dix heures du soir, car le capitaine Lagorse avait la précaution de ne jamais entrer dans les grandes villes que de nuit; et s'il faisait encore jour quand on en approchait, il donnait ordre aux postillons de n'aller qu'au petit pas.

Dans toutes les villes où il y avait des gendarmes, ils ne manquaient point de se trouver aux lieux de poste avec leurs sabres et leurs habits d'uniforme. Arrivés à Coux, la première poste après Chambéry, M. Porta se trouvant extrêmement fatigué, le capitaine me fit prendre sa place; j'en demandai la permission à Sa Sainteté, qui me l'accorda avec bonté, et, depuis cet heureux moment, j'eus le bonheur d'être à ses côtés et de faire tout ce qui pouvait dépendre de moi pour lui épargner des souffrances. Au moindre signe, je faisais arrêter les chevaux, je le relevais, et, pendant qu'il rendait l'urine, j'arrangeais du mieux possible son pauvre lit. J'avais soin d'ouvrir les glaces de la voiture pour donner de l'air; je me munissais d'une bouteille d'eau fraîche que je changeais à toutes les postes. Un peu de sirop de violettes avec de l'eau était la boisson du saint-père: il avait, dans la voiture, une petite bouteille d'alkermès; je le priai d'en prendre quelques gouttes, ce

qu'il fit; et je vis avec plaisir que cette liqueur bienfaisante lui relevait un peu les forces.

Le bruit du passage du saint-père s'était répandu dans tous les villages sur la route, et nous y rencontrions une affluence de monde. A la Tour-du-Pin, une femme assez hardie porta une main à la portière et l'autre au rideau de la glace, et le déchira involontairement à un coin. A Bron, les habitants se sont également rassemblés, et entre autres un prêtre avec son surplis et une femme habillée en religieuse, qui tenait, sur un bras, un enfant et de l'autre un crucifix. Je descendis un instant de la voiture, et on saisit le moment où j'y remontais pour y jeter un bouquet de roses que je présentai au saint-père, qui le reçut avec plaisir.

On avait donné des ordres particuliers et plus rigoureux pour entrer à Lyon, parce que le capitaine craignait cette ville, et il avait raison; car, à mon retour et quand l'on a su que le saint-père y était passé, et malade, les habitants de cette ville s'écrièrent unanimement, pour témoigner leur regret: « Si nous l'avions su, nous ne l'aurions pas laissé aller plus loin! » Avant d'entrer à Lyon, le capitaine descendit de sa voiture et monta sur le siège avec Hilaire, valet de chambre de Sa Sainteté: il donna ordre aux postillons d'aller aussi rapidement qu'ils le pourraient, et de sortir de Lyon pendant que la voiture de M^{sr} l'archevêque et celle des deux officiers de la gendarmerie allaient relayer à la poste. Le passage de Lyon fut douloureux pour le saint-père: le pavé, qui était inégal, joint à la rapidité avec laquelle l'on faisait aller les chevaux, occasionna un cahotage affreux. Je fus obligé de tenir avec une main la tête du saint-père pour lui éviter les contre-coups de la voiture, et je lui mis l'autre sur l'estomac. Quand nous eûmes traversé Lyon, et lorsque les chevaux s'arrêtèrent, Sa Sainteté

me demanda si ce chemin était fini. Je lui répondis affirmativement, et alors le saint-père prononça ces paroles remarquables, qui resteront gravées pour toujours dans mon souvenir : « Que Dieu lui pardonne, car pour moi je lui ai déjà pardonné!... » Le commissaire de police de Lyon avait eu l'attention d'envoyer un petit panier de provisions; il s'y trouva, entre autres choses, des pommes et des oranges. Je mis dans la voiture quelques pommes, que le saint-père suçait avec la pelure faite de couteau.

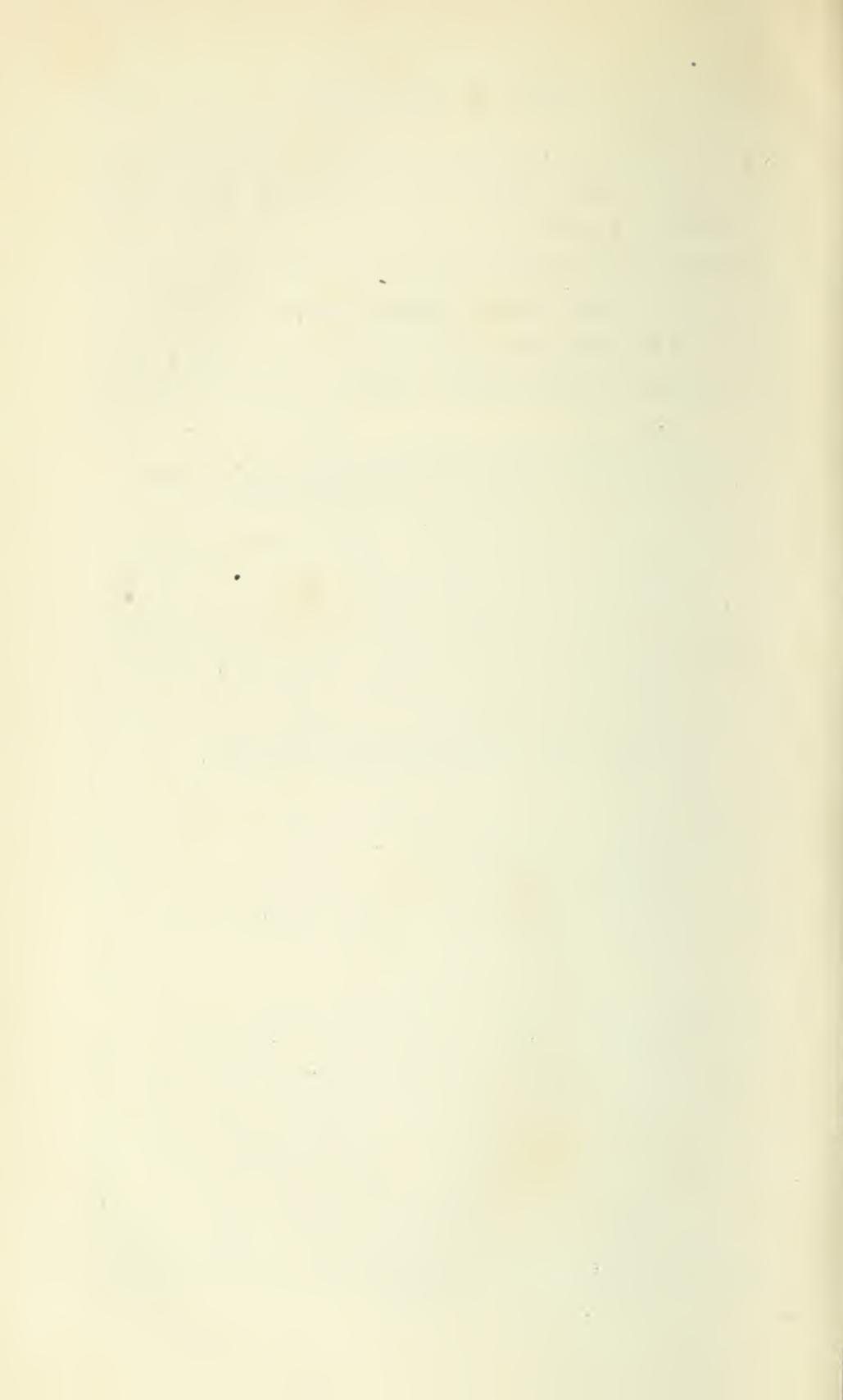
Dans tout ce voyage l'on ne s'arrêtait ordinairement qu'à neuf ou dix heures du matin, et, dans la première maison qui se présentait sur la route, l'on y faisait du chocolat pour le saint-père, et, jusqu'à onze heures du soir, il fallait se condamner au jeûne. On mettait une petite bougie éclairée dans la voiture du saint-père; on lui donnait un œuf et un bouillon, quand il s'en trouvait. Toutes les portes des maisons où l'on s'arrêtait étaient fermées soigneusement; il y avait peu de monde pour servir; tout se faisait, pour ainsi dire, dans l'obscurité des ténèbres, et sans bruit; nous ne mangions un morceau qu'à la hâte, et il fallait continuer notre marche. Je restai dans la voiture du saint-père jusqu'à Montargis, à quatorze lieues de Fontainebleau, et là, M. Porta y remonta et prit sa place.

Il n'y eut rien de remarquable jusqu'à l'arrivée du saint-père à destination; mais à Fontainebleau, lorsque le cortège du saint-père se présenta aux portes du château, le concierge ne voulut point les ouvrir, malgré les ordres du capitaine. Il fallut aller descendre au palais du sénat, maison très-propre et assez commode. Les voitures entrèrent dans la cour, dont on ferma les portes : on descendit le saint-père de la voiture; le capitaine Lagorse avec un officier de gendarmerie le portèrent

dans sa chambre, et il expédia un courrier à Paris, qui fut de retour à neuf heures du soir, et, à son arrivée, le saint-père fut transféré au château.

Telle est la relation que je puis vous donner, monsieur, de ce voyage, qui s'est fait en quatre jours et demi du Mont-Cenis, où il ne s'est dressé aucun procès-verbal, jusqu'à Fontainebleau, où nous arrivâmes le vendredi 19 juin, sur environ midi.

(Manuscrit du British-Museum, n° 8389.)



TABLE

DU TOME CINQUIÈME.

Pages.

CHAP. LI. NÉGOCIATIONS A SAVONE. — L'empereur envoie des cardinaux pour conseiller Pie VII à Savone. — Il fait prendre par écrit, aux cardinaux qu'il a choisis, l'engagement d'approuver tout ce qu'il proposera. — Instructions données aux évêques chargés de négocier avec Pie VII. — Dispositions d'esprit du pape au moment de l'arrivée des cardinaux et des évêques. — Ignorant absolument tout ce qui s'est passé au concile, il les reçoit tous avec une grande bonté. — Dispositions de chacun des cardinaux. — Ils songent à demander un peu plus de liberté pour le saint-père. — M. de Chabrol les en dissuade. — Premières conférences. — Pie VII se montre porté à faire toutes les concessions demandées par l'empereur. — Il n'a d'hésitation qu'au sujet de la nomination aux évêchés des États romains. — Il finit par céder, moyennant qu'on ne l'oblige pas à stipuler expressément cette dernière clause. — Bref du 20 septembre reçu avec joie par les évêques. — Le pape écrit une lettre affectueuse à l'empereur..... 1

CHAP. LII. NÉGOCIATIONS A SAVONE. — Napoléon, désormais absorbé par la prochaine expédition de Russie, ne donne plus la même attention aux affaires de l'Église. — Il préférerait arranger tous les différends avec le pape d'un même coup, et après avoir battu l'empereur Alexandre. — Ses lettres à M. Bigot de Préameneu. — Le plan de l'empereur consiste à tenir le bref très-secret, à s'en servir pour faire instituer ses évêques, et, les évêques une fois institués, à le faire invalider par son

conseil d'État. — Il se décide donc à se montrer mécontent du bref; il ordonne aux évêques de signifier officiellement au pape et de constater par un procès-verbal que les évêchés des États romains sont compris dans le décret du concile. — Consternation des évêques quand ils reçoivent ces nouvelles instructions. — Ils n'en font pas moins la déclaration prescrite. — Intervention de M. de Chabrol. — Pie VII refuse absolument de rien céder au delà de ce qu'il a concédé. — Il dit ne pouvoir aller plus loin, sans avoir un conseil plus nombreux, et aussi longtemps qu'on le privera de la liberté de ses communications avec les fidèles. — Il écrit une seconde lettre à l'empereur. — Insistances réitérées des cardinaux, des évêques et du préfet de Montenotte. — L'empereur dicte au ministre des cultes une note dure et comminatoire au sujet de la résistance du saint-père. — Pie VII n'en est pas ébranlé et persiste dans son refus. — Les cardinaux et les évêques quittent Savone d'après l'ordre qu'ils en ont reçu de Paris. — Pie VII les voit partir sans beaucoup de trouble. — Dernière sommation insultante adressée au saint-père par l'intermédiaire de M. de Chabrol. — Refus du pape. — Tout rentre à Savone dans l'ordre accoutumé.....

62

CHAP. LIII. TRANSLATION DU PAPE A FONTAINEBLEAU. — L'empereur, tout en affectant de proclamer et de faire incessamment répéter au saint-père que l'unanimité du clergé français a pris parti pour lui dans la querelle pendante avec le saint-siège, sait parfaitement qu'il n'en est rien. — Il se conduit en conséquence. — Il fait chasser les sulpiciens de tous les séminaires. — Il ordonne à son ministre des cultes de ne proposer, pour être exemptés du service militaire, que les séminaristes appartenant aux diocèses dont les évêques lui donnent satisfaction. — Dissolution des établissements des sœurs de la charité à Paris. — L'empereur, de Dresde, envoie l'ordre de faire venir Pie VII en toute hâte à Fontainebleau, et donne pour motif à ce brusque déplacement le dessein des Anglais d'enlever le pape de Savone. — Il n'y a point trace de ce projet dans les papiers de l'amirauté anglaise à la date de 1812. — En réalité Napoléon se proposait de traiter personnellement avec le pape après son retour triomphant en France, afin de lui imposer ses volontés. — On oblige le pape à se déguiser et à partir nuitamment de Savone. — Il tombe dangereusement malade à l'hospice du Mont-Cenis. — Ordre de poursuivre la route. — Pie VII arrive presque mourant à Fontainebleau.....

139

CHAP. LIV. LE PAPE A FONTAINEBLEAU. — Pie VII est visité par les fonctionnaires les plus considérables de l'empire. — Les cardinaux et les évêques autrefois députés à Savone sont mandés auprès de lui. — Il

refuse d'entrer en conférence avec eux, et déclare se considérer comme étant toujours prisonnier. — Vie retirée qu'il mène à Fontainebleau. — Situation de l'Église de France à ce moment. — Embarras des évêques nommés par l'empereur et non institués. — Difficultés particulières au sujet des évêchés de Troyes, de Tournai et de Gand. — On demande leur démission aux prélats captifs à Vincennes. — Ils la donnent et sont envoyés sous la surveillance de la police dans différentes villes de France. — Les chapitres donnent des pouvoirs aux vicaires généraux préalablement désignés par les anciens titulaires. — Difficultés à ce sujet. — M. de Broglie est envoyé aux îles Sainte-Marguerite. — Lettres de M. de Broglie et de M. de Boulogne au ministre des cultes. — Issue désastreuse de la campagne de Russie. — Retour de l'empereur à Paris. 165

CHAP. LV. CONCORDAT DE FONTAINEBLEAU. — Effet produit en France par l'issue de l'expédition de Russie. — Dispositions du clergé italien et français. — Il considère les revers de l'empereur comme la punition de sa conduite à l'égard du pape. — L'empereur songe à traiter avec le pape, afin de donner satisfaction à son beau-père l'empereur d'Autriche, et d'apaiser le mécontentement des catholiques de l'Allemagne et de son propre empire. — Il adresse, au sujet de la nouvelle année, une lettre de compliment au pape et envoie M. Duvoisin, évêque de Nantes, à Fontainebleau. — Les conditions du projet de traité remises à M. Duvoisin sont plus dures que celles proposées à Savone. — Anxiété du saint-père. — M. Duvoisin écrit de Fontainebleau que le pape est agité, malade et hors d'état de soutenir une discussion. — L'empereur accourt aussitôt à Fontainebleau. — Entrevue et conférences avec le saint-père. — Pie VII, de plus en plus troublé, signe le concordat de Fontainebleau. — Napoléon en fait part à son beau-père l'empereur d'Autriche, et fait chanter un *Te Deum* pour célébrer cet heureux événement. 199

CHAP. LVI. RÉTRACTATION DU CONCORDAT. — Retour de Napoléon à Paris. — Pie VII laissé à lui-même tombe dans de grands troubles de conscience. — Arrivée à Fontainebleau de Pacca, de Consalvi et des cardinaux noirs. — Diversité d'opinion entre les membres du sacré-collège. — La majorité conseille à Pie VII de rétracter le nouveau concordat par une lettre adressée à l'empereur. — Difficulté pour Pie VII d'écrire cette lettre. — Comment il s'y prend pour tromper la surveillance de ses gardiens. — Lettre de Pie VII à Napoléon. — Embarras de l'empereur en la recevant. — Il donne ordre à son ministre de la tenir très-secrète, afin de pouvoir dire, suivant les circonstances, qu'il l'a ou qu'il ne l'a pas reçue. — Il veut envoyer les évêques en députation auprès du saint-père pour lui présenter une adresse. — Les évêques déclinent cette

mission. — Envoi de Maury à Fontainebleau. — Il est mal accueilli par le saint-père. — Colère de l'empereur. — Il ordonne qu'on mette de nouveau le pape en séquestration, et quitte Paris pour aller prendre le commandement de l'armée d'Allemagne. — Troubles à Troyes, à Tournai et à Gand, par suite de la nomination à ces sièges de nouveaux évêques qui ne sont point reconnus par les chapitres. — M. de Boulogne est ramené au donjon de Vincennes. — Dissolution du séminaire de Tournai. — On arrache à M. de Broglie la confirmation de sa démission de l'évêché de Gand. — Troubles religieux dans cette ville. — Les séminaristes de Gand sont incorporés dans les garnisons du nord de l'Allemagne, et les prêtres récalcitrants emmenés prisonniers en France. — M. Duvoisin écrit de son lit de mort à l'empereur pour demander la délivrance du pape. — L'empereur ne veut entendre à aucune concession, à cause des victoires de Lutzen et de Bautzen. — Désastre de Leipzig et retour de l'empereur à Paris. 233

CHAP. LVII. DÉPART DU PAPE POUR ROME ET CHUTE DE L'EMPIRE. — Pie VII est gardé moins étroitement à Fontainebleau qu'il ne l'avait été jadis à Savone. — Il communique secrètement avec la plupart des diocèses de France. — Correspondance de M. Lagorse avec le ministre des cultes. — Lettre du pape à Marie-Louise. — Autre lettre à l'empereur d'Autriche pour revendiquer sa souveraineté temporelle. — Napoléon désire de nouveau traiter avec Pie VII. — Ouvertures faites par l'empereur et repoussées par le pape. — Les armées coalisées ayant passé le Rhin, Napoléon fait offrir au pape, par M. de Beaumont, archevêque de Bourges, de lui rendre ses États. — Le pape refuse de traiter, et demande qu'on le laisse partir pour Rome. — L'empereur se décide à faire partir Pie VII de Fontainebleau, et charge M. Lagorse de le conduire à Savone par les chemins les plus détournés. — Allocution du pape aux cardinaux avant d'être emmené de Fontainebleau. — Campagne de France. — L'empereur vainqueur à Montmirail et à Montereau repousse les propositions de Châtillon, et ordonne à M. Lagorse de retarder la marche du pape vers l'Italie. — Vaincu de nouveau, il prend la résolution de faire remettre le pape aux avant-postes autrichiens en Italie. — Cette nouvelle arrive au pape pendant qu'il est à Savone. — Chute de l'empire. — Réception faite à Pie VII par les habitants de Rome, et adieux de Napoléon à la garde impériale. — Détails sur le sort ultérieur des principaux personnages mêlés à cette affaire. — M. de Broglie, M. de Boulogne, le cardinal Fesch, Consalvi. — Manière dont Napoléon s'est exprimé dans ses Mémoires sur le captif de Savone, et lettre de Pie VII en faveur du prisonnier de Sainte-Hélène. 293

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Pièces.	Pages.
I. M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 9 juillet 1811.).....	351
II. <i>Idem</i> , <i>id.</i> , <i>id.</i> (Savone, 15 juillet 1811.)...	353
III. <i>Idem</i> , <i>id.</i> , <i>id.</i> (Savone, 23 août 1811.)....	356
IV. Le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, à l'empereur. (7 août 1811.).....	358
V. Lettre de M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, aux cardinaux Dugnami, Roverella, Ruffo et de Bayane. (19 août 1811.)...	359
VI. M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 24 août 1811.).....	360
VII. <i>Idem</i> , <i>id.</i> , <i>id.</i> (Savone, 30 août 1811.)....	361
VIII. Le cardinal de Bayane au ministre des cultes. (Savone, 30 août 1811.).....	363
IX. M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 1 ^{er} septembre 1811.).....	364
. <i>Idem</i> , <i>id.</i> , <i>id.</i> (Savone, 2 septembre 1811.)...	368
XI. Le commandant Lagorse au ministre des cultes. (Savone, 3 septembre 1811.).....	370
XII. L'archevêque de Tours au ministre des cultes. (Savone, 3 septembre 1811.).....	371
XIII. M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 4 septembre 1811.).....	374
XIV. L'archevêque de Tours au ministre des cultes. (Savone, 5 septembre 1811.).....	376
XV. Le cardinal de Bayane au ministre des cultes. (Savone, le 5 septembre 1811.).....	379
XVI. M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 6 septembre 1811.).....	380
VII. L'archevêque de Tours au ministre des cultes. (Savone, 6 septembre 1811.).....	382

Pièces.		Pages.
xviii.	L'archevêque de Tours au ministre des cultes. (8 septembre 1811.)	383
xix.	<i>Idem, id., id.</i> (Savone, 10 septembre 1811.)	387
xx.	<i>Idem, id., id.</i> (Savone, 12 septembre 1811.)	390
xxi.	Le cardinal de Bayane au ministre des cultes. (Savone, 13 septembre 1811.)	392
xxii.	L'archevêque de Tours au ministre des cultes. (Savone, 15 septembre 1811.)	393
xxiii.	<i>Idem, id., id.</i> (Savone, 18 septembre 1811.)	396
xxiv.	Projet de bref, traduit du latin, au ministre des cultes. (18 septembre 1811.)	399
xxv.	L'évêque de Plaisance au ministre des cultes. (Savone, 18 septembre 1811.)	404
xxvi.	M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 20 septembre 1811.)	405
xxvii.	Lettre des cardinaux et évêques à Savone au cardinal Fesch. (Savone, 20 septembre 1811.)	408
xxviii.	L'archevêque de Tours au ministre des cultes. (Savone, 22 septembre 1811.)	409
xxix.	Lettre de Pie VII à Napoléon I ^{er} . (Savone, 23 septembre 1811.)	411
xxx.	L'archevêque de Tours au ministre des cultes. (Savone, 23 septembre 1811.)	412
xxxi.	M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 27 septembre 1811.)	415
xxxii.	L'archevêque de Tours au ministre des cultes. (Savone, 28 septembre 1811.)	416
xxxiii.	L'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu. (28 septembre 1811.)	418
xxxiv.	L'archevêque de Tours au ministre des cultes. (Savone, 30 septembre 1811.)	421
xxxv.	M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 4 octobre 1811.)	422
xxxvi.	L'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu. (Gorcum, 6 octobre 1811.)	423
xxxvii.	M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, ce 10 octobre 1811.)	424

Pièces.		Pages.
XXXVIII.	M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 12 octobre 1811.).....	426
XXXIX.	L'archevêque de Tours et les évêques de Trèves et de Nantes à Son Excellence le ministre des cultes. (Savone, 16 octobre 1811.)..	426
XL.	L'archevêque de Tours au ministre des cultes. (16 octobre 1811.)..	430
XLI.	Le comte Bigot de Préameneu à l'empereur. (21 octobre 1811.)..	431
XLII.	L'empereur au comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes. (Amsterdam, 22 octobre 1811.).....	433
XLIII.	<i>Idem, id., id.</i> (22 octobre 1811.).....	433
XLIV.	<i>Idem, id., id.</i> (Amsterdam, 23 octobre 1811.)..	434
XLV.	L'évêque de Plaisance au ministre des cultes. (Savone, 26 octobre 1811.).....	435
XLVI.	L'empereur au comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes. (Rotterdam, 26 octobre 1811.).....	436
XLVII.	M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 29 octobre 1811.).....	437
XLVIII.	L'archevêque de Tours au ministre des cultes. (Savone, 31 octobre 1811.).....	440
XLIX.	M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 5 novembre 1811.).....	441
L.	L'archevêque de Tours au ministre des cultes. (Savone, 8 novembre 1811.).....	444
LI.	N ^o 440. — Note adressée à MM. les cardinaux, pour être remise sous les yeux de Sa Sainteté. (Savone, 7 novembre 1811.)....	44
LII.	M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 12 novembre 1811.)	453
LIII.	L'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes. (Saint-Cloud, 16 novembre 1811.).....	456
LIV.	Le cardinal de Bayane au ministre. (Savone, 17 novembre 1811.)..	456
LV.	Note des cardinaux en réponse à celle remise par les évêques députés le 10 novembre 1811. (Savone, 17 novembre 1811.)....	458
LVI.	M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 19 novembre 1811.).....	462
LVII.	Le duc de Rovigo au ministre des cultes. (22 novembre 1811.)..	
L ^v III.	Démissions de MM. les évêques de Gand, Tournai et Troyes. (22 novembre 1811.).....	464

Pièces.		Pages.
LIX.	Le ministre des cultes au préfet de l'Aube. (23 novembre 1811.).	465
LX.	Le cardinal de Bayane au ministre des cultes. (23 novembre 1811.).....	466
LXI.	Lettre de MM. les membres du chapitre cathédral de Gand au ministre des cultes. (27 novembre 1811.).....	467
LXII.	M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 30 novembre 1811.).....	469
LXIII.	<i>Idem, id., id.</i> (Savone, 3 décembre 1811.).	470
LXIV.	Le ministre des cultes aux évêques députés à Savone. Lettre dictée par l'empereur à M. Bigot. (3 décembre 1811.).....	472
LXV.	Lettres des anciens évêques de Gand, Tournai et Troyes, au ministre de la police. (11 décembre 1811.).....	475
LXVI.	M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 11 décembre 1811.).....	476
LXVII.	<i>Idem, id., id.</i> (Savone, 15 décembre 1811.).	478
LXVIII.	<i>Idem, id., id.</i> (20 décembre 1811.).....	480
LXIX.	Lettre de M. Maurice de Broglie, ancien évêque de Gand, à Son Excellence le ministre des cultes. (Beaune, dép. de la Côte-d'Or, 20 décembre 1811.).....	481
LXX.	M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 27 décembre 1811.).....	483
LXXI.	<i>Idem, id., id.</i> (Savone, 3 janvier 1812.)....	484
LXXII.	<i>Idem, id., id.</i> (Savone, 6 janvier 1812.)...	485
LXXIII.	Note remise à Sa Sainteté par les évêques députés à Savone. (Savone, 7 janvier 1812.).....	487
LXXIV.	L'archevêque de Tours au ministre des cultes. (Savone, 8 janvier 1812.).....	488
LXXV.	<i>Idem, id., id.</i> (Savone, 13 janvier 1812.)..	489
LXXVI.	M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 16 janvier 1812.).....	491
LXXVII.	<i>Idem, id., id.</i> (Savone, 19 janvier 1812.)..	493
LXXVIII.	Le pape Pie VII à l'empereur Napoléon. (Savone, 24 janvier 1812.).....	494
LXXIX.	M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 24 janvier 1812.).....	496

TABLE

577
Pages.

Pièces.		Pages.
LXXX.	Le cardinal de Bayane au ministre des cultes. (Savone, 24 janvier 1812.).....	497
LXXXI.	Le ministre des cultes au préfet de Montenotte. Pour lui seul. (28 janvier 1812.).....	499
LXXXII.	M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 28 janvier 1812.).....	499
LXXXIII.	<i>Idem, id., id.</i> (Savone, 3 février 1812.)..	500
LXXXIV.	Extrait d'une lettre de l'ancien évêque de Troyes au ministre. (Falaise, 6 février 1812.).....	502
LXXXV.	Lettre dictée par Sa Majesté l'empereur à M. Bigot de Préameneu pour les évêques députés à Savone. (9 février 1812.).....	503
LXXXVI.	Le ministre des cultes au préfet de Montenotte. (9 février 1812.)..	510
LXXXVII.	M. le comte de Chabrol au ministre des cultes. (Savone, 11 février 1812.).....	511
LXXXVIII.	<i>Idem, id., id.</i> (Savone, 19 février 1812.)..	512
LXXXIX.	<i>Idem, id., id.</i> (Savone, 21 février 1812.)..	518
XC.	<i>Idem, id., id.</i> (Savone, 23 février 1812.)..	521
XCI.	Procès-verbal de la notification faite au pape par le préfet de Montenotte. (Savone, 23 février 1812.).....	523
XCII.	M. le comte Bigot de Préameneu au souverain pontife le pape Pie VII. (Paris, 27 mai 1812.).....	524
XCIH.	Dépêche de lord Amherst au M ^{is} de Wellesley. (Foreign-Office, 2 mai et 5 juillet 1812.).....	525
XCIV.	L'évêque de Nantes au ministre des cultes. (Fontainebleau, 11 janvier 1813.).....	527
XCV.	<i>Idem, id., id.</i> (Fontainebleau, 13 janvier 1813.)..	528
XCVI.	Instructions dictées par l'empereur au ministre des cultes. (25 janvier 1813.).....	529
XCVII.	Déclaration donnée au pape par l'empereur le jour du concordat. La minute est de la main de l'évêque de Nantes, qui a écrit sous la dictée de l'empereur. (25 janvier 1813.).....	530
XCVIII.	L'évêque de Nantes au ministre des cultes. (24 février 1813.)..	531
XCIX.	Le ministre des cultes à l'empereur. (9 mars 1813.).....	531
c.	L'empereur au ministre des cultes. (25 mars 1813.).....	532
ci.	Le ministre des cultes à l'empereur. (1 ^{er} avril 1813.).....	534

Pièces.		Pages.
CII.	L'empereur au ministre des cultes. (2 avril 1813.).....	536
CIII.	<i>Idem, id., id.</i> (3 avril 1813.).....	537
CIV.	Le ministre des cultes aux vicaires généraux de l'évêché de Troyes. (Paris, 30 avril 1813.).....	537
CV.	M. Lagorse au ministre des cultes. (Fontainebleau, 5 mai 1813.)	540
CVI.	Le commandant Lagorse au ministre des cultes. (Fontainebleau, 28 juillet 1813.).....	542
CVII.	L'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes. (Dresde, 14 août 1813.).....	545
CVIII.	M. Bigot de Préameneu aux chanoines du chapitre de Tournai (août 1813.).....	546
CIX.	M. Lagorse au ministre des cultes. (22 décembre 1813.).....	547
CX.	Note remise à Son Excellence M ^{gr} le duc de Bassano, par M. Fal- lot de Beaumont, archevêque de Bourges. (3 janvier 1814.)...	550
CXI.	Projet de lettre remis à M. l'évêque de Plaisance, nommé à l'arche- vêché de Bourges, par le duc de Bassano. (18 et 21 janvier 1814.)	554
CXII.	Projet de traité remis le 18 janvier à M. l'évêque de Plaisance, nommé à l'archevêché de Bourges, par le duc de Bassano. (21 janvier 1814.).....	555
CXIII.	M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, aux cardinaux habi- tant Fontainebleau. (31 janvier 1814.).....	557
CXIV.	Lettre du chirurgien Claraz à M. l'avocat Louis Cereghelly, secré- taire de la maison du saint-père, à Rome. (Jermignon, en Sa- voie, le 15 septembre 1814.).....	557